

- 2 -

DIAGNOSTIC

# SOMMAIRE

|                |  |           |
|----------------|--|-----------|
| <b>I.</b>      | <b>PROVENCE VERTE VERDON , UNE IDENTITE EN MOUVEMENT .....</b>   | <b>75</b> |
| <b>I.1.</b>    | <b>HERITAGES, PASSAGES, BRASSAGES ET DEVENIR .....</b>   | <b>75</b> |
| <i>I.1.1.</i>  | <i>Présentation de Provence Verte Verdon .....</i>   | <i>75</i> |
| <i>I.1.2.</i>  | <i>Une histoire ancrée dans le territoire .....</i>  | <i>76</i> |
| <i>I.1.3.</i>  | <i>Une position centrale en Région PACA qui accentue les mutations .....</i>                           | <i>77</i> |
| <b>I.2.</b>    | <b>LA CONSTRUCTION : UN ETALEMENT AU -DELA DES AIRES URBAINES .....</b>                                | <b>79</b> |
| <b>I.3.</b>    | <b>L’AGRICULTURE : DE L’IDENTITE AU MOTEUR D’UNE ECONOMIE RENOUVELEE.....</b>                          | <b>80</b> |
| <b>I.4.</b>    | <b>UNE IDENTITE PARTAGEE A CONSTRUIRE SUR LA BASE D’UN RICHE PATRIMOINE HISTORIQUE .....</b>           | <b>81</b> |
| <b>I.5.</b>    | <b>UNE REVISION DU SCOT QUI S’INSCRIT DANS UNE DEMARCHE DE PROJETS TERRITORIAUX AU LONG COURS.....</b> | <b>82</b> |
| <b>II.</b>     | <b>SYNTHESE ENVIRONNEMENTALE .....</b>   | <b>85</b> |
| <b>II.1.</b>   | <b>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE.....</b>   | <b>85</b> |
| <i>II.1.1.</i> | <i>Les composantes physiques et paysagères du territoire.....</i>                                      | <i>85</i> |
| <i>II.1.2.</i> | <i>Le Climat et ses incidences en Provence Verte Verdon .....</i>                                      | <i>86</i> |
| <b>II.2.</b>   | <b>ENVIRONNEMENT NATUREL ET BIODIVERSITE.....</b>  | <b>87</b> |
| <i>II.2.1.</i> | <i>Un patrimoine naturel très riche.....</i>   | <i>87</i> |
| <i>II.2.2.</i> | <i>Caractéristiques de la trame verte et bleue .....</i>   | <i>89</i> |
| <b>II.3.</b>   | <b>GESTION DES RESSOURCES NATURELLES .....</b>   | <b>91</b> |
| <i>II.3.1.</i> | <i>La ressource en eau .....</i>   | <i>91</i> |
| <i>II.3.2.</i> | <i>La ressource en bois .....</i>  | <i>92</i> |
| <i>II.3.3.</i> | <i>Le bilan des émissions de gaz à effet de serre.....</i>   | <i>92</i> |
| <i>II.3.4.</i> | <i>Production locale d’énergies renouvelables et potentiels de développement .....</i>                 | <i>93</i> |
| <b>II.4.</b>   | <b>POLLUTIONS, DECHETS ET NUISANCES.....</b>   | <b>94</b> |
| <i>II.4.1.</i> | <i>Déchets .....</i>   | <i>94</i> |
| <i>II.4.2.</i> | <i>Assainissement collectif.....</i>   | <i>95</i> |
| <i>II.4.3.</i> | <i>Assainissement non collectif.....</i>   | <i>95</i> |
| <i>II.4.4.</i> | <i>La qualité de l’air.....</i>  | <i>95</i> |
| <i>II.4.5.</i> | <i>Paysage sonore de la Provence Verte Verdon .....</i>  | <i>96</i> |
| <b>II.5.</b>   | <b>RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....</b>   | <b>97</b> |
| <i>II.5.1.</i> | <i>Risques de mouvements de terrain .....</i>  | <i>97</i> |
| <i>II.5.2.</i> | <i>Risques sismiques.....</i>  | <i>97</i> |
| <i>II.5.3.</i> | <i>Risques inondations.....</i>  | <i>97</i> |
| <i>II.5.4.</i> | <i>Risques incendies .....</i>   | <i>98</i> |
| <i>II.5.5.</i> | <i>Risques technologiques .....</i>  | <i>98</i> |

|                |   |            |
|----------------|---|------------|
| <b>III.</b>    | <b>EXPANSION URBAINE .....</b>  | <b>100</b> |
| <b>III.1.</b>  | <b>DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES SOUS PRESSION URBAINE .....</b>  | <b>100</b> |
| <b>III.2.</b>  | <b>DES ENTREES DE VILLE MOYENNEMENT QUALITATIVES.....</b>   | <b>100</b> |
| <b>III.3.</b>  | <b>MORPHOLOGIES ET DYNAMIQUES URBAINES EN PROVENCE VERTE .....</b>  | <b>102</b> |
| <b>IV.</b>     | <b>LE MOTEUR RESIDENTIEL, DETERMINANT DE LA CROISSANCE DE LA PROVENCE VERTE .....</b>   | <b>105</b> |
| <b>IV.1.</b>   | <b>DES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL QUE N'OFFRENT PLUS LES GRANDS VOISINS.....</b>   | <b>105</b> |
| <i>IV.1.1.</i> | <i>L'acquisition de maisons plus aisée dans la Provence Verte Verdon qu'ailleurs .....</i>  | <i>105</i> |
| <i>IV.1.2.</i> | <i>Un développement résidentiel depuis les années 70 qui a favorisé la constitution d'un parc de logements monotype essentiellement composé de maisons.....</i> | <i>109</i> |
| <i>IV.1.3.</i> | <i>... Qui favorise les situations de sous-occupation des résidences principales.....</i>   | <i>112</i> |
| <i>IV.1.4.</i> | <i>Une construction neuve dynamique qui entame un début de diversification .....</i>  | <i>112</i> |
| <b>IV.2.</b>   | <b>UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUI AFFAIBLIT LES CENTRES ANCIENS.....</b>  | <b>115</b> |
| <i>IV.2.1.</i> | <i>LE LOGEMENT, UNE SOURCE DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE PROBABLE DES MÉNAGES DU SCOT .....</i>  | <i>118</i> |
| <i>IV.2.2.</i> | <i>DES BESOINS ET DONC UN POTENTIEL IMPORTANT D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT .....</i>   | <i>120</i> |
| <b>IV.3.</b>   | <b>UN PARC DE LOGEMENTS QUI NE SATISFAIT PAS L'ENSEMBLE DES PARCOURS RESIDENTIELS .....</b>   | <b>121</b> |
| <i>IV.3.1.</i> | <i>Un parc locatif social faible, concentré, et qui peine à se développer dans le neuf .....</i>  | <i>121</i> |
| <i>IV.3.2.</i> | <i>Une offre locative privée faible dont une partie est de mauvaise qualité.....</i>  | <i>125</i> |
| <i>IV.3.3.</i> | <i>Une demande locative difficile à satisfaire qui pénalise les ménages actifs locaux.....</i>  | <i>127</i> |
| <i>IV.3.4.</i> | <i>Une accession plus abordable pour les ménages venus de l'extérieur que pour les ménages locaux ..</i>  | <i>129</i> |
| <b>V.</b>      | <b>UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES JEUNES MÉNAGES ACTIFS .....</b>   | <b>131</b> |
| <b>V.1.</b>    | <b>CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES .....</b>  | <b>131</b> |
| <i>V.1.1.</i>  | <i>Une densité de peuplement plutôt faible .....</i>  | <i>131</i> |
| <i>V.1.2.</i>  | <i>Un périmètre en forte croissance démographique .....</i>   | <i>132</i> |
| <i>V.1.3.</i>  | <i>Les migrations comme moteur principal de l'accroissement démographique.....</i>  | <i>134</i> |
| <i>V.1.4.</i>  | <i>Le territoire particulièrement attractif pour les personnes en âge d'être actifs .....</i>   | <i>134</i> |
| <i>V.1.5.</i>  | <i>Un niveau de fécondité assez important.....</i>  | <i>137</i> |
| <i>V.1.6.</i>  | <i>Des proportions de personnes âgées plus faibles que la moyenne varoise.....</i>  | <i>138</i> |
| <i>V.1.7.</i>  | <i>Un vieillissement récent mais accentué .....</i>   | <i>139</i> |
| <i>V.1.8.</i>  | <i>Les couples avec enfants surreprésentés .....</i>  | <i>141</i> |
| <i>V.1.9.</i>  | <i>La taille moyenne des ménages en diminution .....</i>  | <i>143</i> |
| <i>V.1.10.</i> | <i>Des proportions de diplômés du supérieur plus faibles que la moyenne départementale .....</i>  | <i>145</i> |
| <i>V.1.11.</i> | <i>Des revenus élevés dans l'Ouest et le Sud du périmètre .....</i>   | <i>146</i> |
| <i>V.1.12.</i> | <i>Une pauvreté assez peu fréquente dans l'ensemble, mais des contrastes évidents .....</i>   | <i>148</i> |
| <b>VI.</b>     | <b>UNE CROISSANCE ECONOMIQUE VIGOUREUSE ET UN REEL POTENTIEL DE DIVERSIFICATION .....</b>   | <b>149</b> |
| <b>VI.1.</b>   | <b>UNE FORTE DYNAMIQUE ECONOMIQUE, ENCORE TRES RESIDENTIELLE .....</b>  | <b>149</b> |

|  |            |
|--|------------|
| VI.1.1. Une croissance très forte .....  | 149        |
| VI.1.2. Une tendance similaire de croissance pour les actifs occupés, pour les actifs inoccupés .....      | 150        |
| <b>VI.2. L'AGRICULTURE EN PROVENCE VERTE VERDON .....</b>  | <b>166</b> |
| VI.2.1. Une agriculture assez peu diversifiée.....   | 168        |
| VI.2.2. Localisation et caractéristiques des exploitations.....  | 172        |
| VI.2.3. Une dynamique démographique inquiétante .....  | 173        |
| VI.2.4. Les grandes mutations observées des 10 dernières années.....                                       | 175        |
| VI.2.5. Une difficulté croissante à accéder au foncier en raison, notamment, du prix en augmentation ..... | 176        |
| VI.2.6. L'agriculture et l'environnement en Provence Verte Verdon .....                                    | 178        |
| VI.2.7. Les enjeux retenus pour le SCoT en matière d'agriculture .....                                     | 180        |
| <b>VI.3. DES FILIERES PORTEUSES D'AVENIR .....</b>   | <b>180</b> |
| VI.3.1. Le tourisme , une activité économique à part entière.....  | 180        |
| VI.3.2. Le Patrimoine : Le Pays d'Art et d'Histoire .....  | 185        |
| VI.3.3. La croissance verte (énergies renouvelables, eau, carrières, bois...).....                         | 187        |
| <b>VI.4. LES PÔLES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE (SMPPV) .....</b>   | <b>188</b> |
| <b>VI.5. L'ACTIVITE ET L'APPAREIL COMMERCIAL DE LA PROVENCE VERTE VERDON.....</b>                          | <b>190</b> |
| VI.5.1. L'importance du commerce dans l'économie générale du territoire .....                              | 190        |
| VI.5.2. La territorialisation des emplois du commerce .....  | 191        |
| VI.5.3. Une démographie d'entreprises commerciales dynamique.....  | 192        |
| VI.5.4. L'offre commerciale actuelle.....  | 193        |
| VI.5.5. L'armature urbaine du commerce ; analyse des niveaux différenciés de l'offre .....                 | 211        |
| VI.5.6. L'évolution des surfaces commerciales .....  | 220        |
| VI.5.7. Synthèse des enjeux et principales questions.....  | 229        |
| <b>VII. LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE.....</b>  | <b>231</b> |
| <b>VII.1. LA FORMATION : UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE.....</b>                                 | <b>231</b> |
| VII.1.1. La formation initiale.....  | 231        |
| VII.1.2. La formation continue.....  | 233        |
| <b>VII.2. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....</b>  | <b>234</b> |
| <b>VII.3. LE SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL .....</b>  | <b>235</b> |
| VII.3.1. Les grands équipements.....   | 237        |
| VII.3.2. L'offre en soins libérale .....   | 238        |
| <b>VII.4. L'OFFRE À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES HANDICAPÉS.....</b>                             | <b>238</b> |
| VII.4.1. La prise en charge des personnes âgées .....  | 238        |
| VII.4.2. Les personnes handicapées.....  | 240        |
| <b>VII.5. LE PATRIMOINE : LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE .....</b>  | <b>242</b> |

|  |            |
|--|------------|
| VII.5.1. Un gisement patrimonial riche et diversifié .....   | 242        |
| VII.5.2. Un outil de valorisation en plein essor .....   | 242        |
| VII.5.3. Enjeux et perspectives du patrimoine .....  | 245        |
| <b>VII.6. L'OFFRE CULTURELLE .....</b>   | <b>245</b> |
| VII.6.1. Les domaines de l'offre culturelle en Provence Verte .....  | 245        |
| VII.6.2. Les autres services et équipements.....   | 248        |
| VII.6.3. Enjeux et perspectives des équipements.....   | 251        |
| <b>VIII. UNE MOBILITE QUASI MONOMODALE ET DEPENDANTE DE L'EXTERIEUR.....</b>   | <b>252</b> |
| <b>VIII.1. UNE GRANDE ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE UNIQUEMENT ROUTIERE MAIS UNE PROXIMITE AUX GRANDES PORTES D'ENTREE REGIONALES.....</b>   | <b>252</b> |
| VIII.1.1. Un territoire aux portes des métropoles Aix-Marseille-Provence et Toulonnaise irrigué par un axe autoroutier international .....   | 252        |
| VIII.1.2. Un réseau viaire primaire essentiellement Nord-Sud qui vient renforcer la connexion avec les territoires voisins .....   | 252        |
| <b>VIII.2. L'ACCESSIBILITE ROUTIERE AUX GRANDES METROPOLES VOISINES ET LE DESEQUILIBRE ENTRE LE NOMBRE D'EMPLOIS ET LE NOMBRE D'ACTIFS RESIDANTS GENERENT DES FLUX D'ECHANGES QUOTIDIENS INTENSES VERS LES TERRITOIRES VOISINS....</b> | <b>254</b> |
| VIII.2.1. Plus de 4 actifs sur 10 quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler.....  | 254        |
| VIII.2.2. Près d'un actif sur quatre travaille à plus de 40 km de sa commune de résidence.....   | 254        |
| VIII.2.3. Les actifs résidant à l'extérieur du territoire et travaillant en Provence Verte Verdon représentent une petite minorité .....   | 255        |
| VIII.2.4. Les flux internes sont principalement des flux intracommunaux : 15 000 actifs travaillent dans leur commune de résidence .....   | 256        |
| VIII.2.5. Les navetteurs internes à la Provence Verte Verdon sont relativement peu nombreux .....  | 257        |
| <b>VIII.3. LA VOITURE DOMINE FORTEMENT L'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS DES RESIDENTS .....</b>   | <b>259</b> |
| VIII.3.1. La majorité des déplacements tous motifs est réalisée en voiture .....   | 259        |
| VIII.3.2. Le trafic supporté par le réseau primaire illustre les relations entre les territoires, et en particulier sur 4 axes majeurs .....   | 259        |
| <b>VIII.4. DES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE INSUFFISAMMENT ATTRACTIVES.....</b>  | <b>261</b> |
| VIII.4.1. Les transports en commun offrent un bon maillage du territoire mais un faible niveau de service .....  | 261        |
| VIII.4.2. Le territoire compte 8 aires de covoiturage qui restent faiblement occupées malgré un réel potentiel   | 261        |
| VIII.4.3. Les aménagements cyclables sont faiblement présents et ont une vocation essentiellement touristique ..   | 263        |
| <b>VIII.5. LA DESSERTE NUMERIQUE NE CORRESPOND PAS A L'ARMATURE URBAINE DE LA PROVENCE VERTE .....</b>   | <b>265</b> |
| <b>IX. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE.....</b>  | <b>266</b> |
| <b>IX.1. LA METHODOLOGIE .....</b>   | <b>266</b> |
| IX.1.1. Le choix de la méthode pour la période 2003-2014.....  | 266        |
| IX.1.2. Présentation de la base de données du mode d'occupation du sol. ....   | 267        |

|   |            |
|---|------------|
| <i>IX.1.3. Mise en place de la méthode</i> .....                  | 268        |
| <i>IX.1.4. Evolution de la méthode de numérisation</i> .....      | 269        |
| <i>IX.1.5. Les biais et limites de la méthode</i> .....           | 273        |
| <b>IX.2. LES RÉSULTATS</b> .....                                  | <b>274</b> |
| <i>IX.2.1. Rétrospective</i> .....                                | 274        |
| <i>IX.2.2. Evolution de l'occupation du sol depuis 2014</i> ..... | 274        |

# I. PROVENCE VERTE VERDON , UNE IDENTITE EN MOUVEMENT

## I.1. HERITAGES, PASSAGES, BRASSAGES ET DEVENIR

### I.1.1. Présentation de Provence Verte Verdon

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le projet de révision du SCoT porte sur 43 communes. 15 communes sont membres de la Communauté de communes de Provence Verdon et 28 communes sont membres de la Communauté d'agglomération Provence Verte.

Approuvé en janvier 2014, le premier SCoT de la Provence Verte Verdon était établi sur un périmètre plus restreint de 39 communes réparties en 4 Communautés de communes. Ce périmètre s'est agrandi avec l'évolution de la carte intercommunale :

- La commune de Bras a quitté la Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon et a rejoint la Communauté de communes Bassin de vie de St Maximin ;
- La commune de Saint-Antonin-du-Var a quitté la Communauté de communes du Bassin de vie de Brignoles pour rejoindre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et son SCoT. Elle a donc quitté le territoire du SCoT Provence Verte.
- Les Communautés de communes de Provence d'Argens en Verdon et de Bassin de vie de Rians ont fusionné en 2014 pour former la Communauté de communes Provence Verdon. Le périmètre du SCoT a donc été étendu aux 5 communes de l'ancienne CC Bassin de vie de Rians (Rians, Saint-Julien, Artigues, Ginasservis et La Verdrière).
- Trois Communautés de communes ont fusionné pour former la Communauté d'agglomération Provence Verte. Il s'agissait des Communautés de communes de Val d'Issole, du Bassin de vie de Brignoles et de Saint-Baume Mont-Aurélien.

La démarche de révision du SCoT de la Provence Verte Verdon est conduite aujourd'hui par le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon (auparavant Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte). Il comprend comme membres : la Communauté de communes Provence Verdon et la Communauté d'agglomération Provence Verte. Ses compétences sont centrées sur l'aménagement du territoire dont l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SCoT, le développement économique au travers d'un accompagnement des intercommunalités, le Pays d'Art et d'Histoire, le portage de programmes tels que LEADER.

## Les territoires institutionnels de Provence Verte et alentours



Le territoire est localisé au cœur du moyen Var, aux bords du Verdon et aux pieds du massif de la Sainte-Baume. Il s'étire sur 46 km d'Est en Ouest et 55 km du Nord au Sud. La superficie totale de Provence Verte Verdon est ainsi de 1 593,52 km<sup>2</sup> soit 26,5 % du territoire varois.

Le SCoT de Provence Verte Verdon compte 118 809 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>1</sup> (soit un dixième environ de la population varoise) dont 27 % se concentrent à Brignoles (17 093 habitants) et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (16 037 habitants).

### I.1.2. Une histoire ancrée dans le territoire

Dès l'antiquité romaine, le territoire de Provence Verte Verdon s'est inscrit dans une tradition d'échanges. Traversé d'Est en Ouest par la *via Aurelia*, la richesse de ce territoire repose sur une histoire et un patrimoine construits au cours des siècles par les nombreux mouvements et brassages de populations.

<sup>1</sup> Source : INSEE RP 2015 publié en juin 2018

Durant de nombreuses années jusqu'à la création et la prise en charge de leurs compétences par les intercommunalités, l'aménagement du territoire a été le fruit d'actions plus ou moins concertées entre les communes et leurs partenaires institutionnels et privés, à des échelles de réflexions variables. Aujourd'hui, avec le SCoT c'est une meilleure coordination des politiques publiques mises en œuvre qui est recherchée.

La Décentralisation a donné aux élus locaux les moyens de prendre en main l'aménagement de leur territoire, et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) donnent la possibilité de décider collectivement d'une stratégie locale de planification spatialisée. Guidé par un projet politique, le SCoT issu des choix des élus locaux est un espace de réflexions, d'actions concertées et coordonnées sur le moyen et le long terme, le tout au service des habitants. Ensemble, élus, partenaires publics et privés, habitants, acteurs du développement local, ont été invités au dialogue à travers la concertation.

Les élus du territoire ont souhaité organiser son développement par une mise en perspective de son évolution. Ils ont d'abord mis en œuvre une Charte de Pays avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire qui a été signée en 2005 et a donné lieu à diverses contractualisations avec la Région et l'Etat.

Par la suite sur le même périmètre les élus ont décidé de développer un Schéma de Cohérence Territoriale dont la première délibération d'intention date de 2001. En 2005, l'élaboration du premier SCoT est prescrite ainsi que les modalités de la Concertation. En 2008, les premiers éléments ont été réalisés : diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, etc et un premier PADD est débattu. Par la suite, le premier SCoT participe de la démarche SCoT exemplaire du Grenelle dans la foulée du Grenelle de l'Environnement portée par le Ministre Borloo. Cette démarche permet d'enrichir l'élaboration par des études et des conférences-débats sur le projet du premier SCoT qui sera arrêté en juin 2013 puis approuvé en janvier 2014.

### I.1.3. Une position centrale en Région PACA qui accentue les mutations

Le territoire de la Provence Verte Verdon se situe intégralement dans le département du Var et se trouve aux limites des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence. Il est au cœur d'un vaste réseau routier, en particulier l'A8, permettant à ses habitants et usagers d'accéder en moins de 2h aux grandes agglomérations et pôles urbains de la région (Marseille, Aix, Nice, Toulon, Avignon, Fréjus, Cannes, ).

Provence Verte Verdon se situe également à proximité relative d'un ensemble d'infrastructures de transports nationaux et internationaux :

- Les gares SNCF TGV des Arcs-Dragnignan, Toulon et Aix-en-Provence
- Les aéroports internationaux de Marseille Provence, de Toulon-Hyères, de Nice Côte d'Azur et de l'aéroport d'aviation d'affaires du Castellet.
- Le port autonome de Marseille, le port de commerce et de voyageurs de Toulon et sa Base Navale.

- Précision qu’aucun réseau ferré en fonction journalière ne traverse le territoire de Provence Verte Verdon .

### La position centrale de la Provence Verte en PACA



La ville comtale de Brignoles est une sous-préfecture. Cette ville est à équidistance d’Aix-en-Provence, de Draguignan et de Toulon, trois centres décisionnels historiques.

Par ailleurs, Provence Verte Verdon est sous influence des métropoles voisines d’Aix-Marseille-Provence, de Toulon, de Nice et de l’agglomération de Draguignan. Par l’entremise de voies de communications facilitant les déplacements (A8), les équilibres internes du territoire ont été déstabilisés et ses dépendances économiques, sociales et spatiales vis-à-vis de ces agglomérations périphériques se sont accrues. Les aires d’influence des centres métropolitains voisins se recoupent sur le SCoT, faisant de ce territoire un espace « interstitiel<sup>2</sup> » qui a perdu en partie la main sur son devenir.

Le tissu économique et la production locale ont fortement été influencés par ce positionnement géographique stratégique. La proximité des aires de consommation, d’exportation et d’approvisionnement ont joué un rôle déterminant dans la construction du territoire.

Les effets induits par l’attractivité économique de la région PACA ont permis de développer des emplois, et de ce fait, ont généré une croissance démographique très importante liée aux actifs venus habiter dans le territoire sans pour autant y travailler. Cette croissance démographique s’est

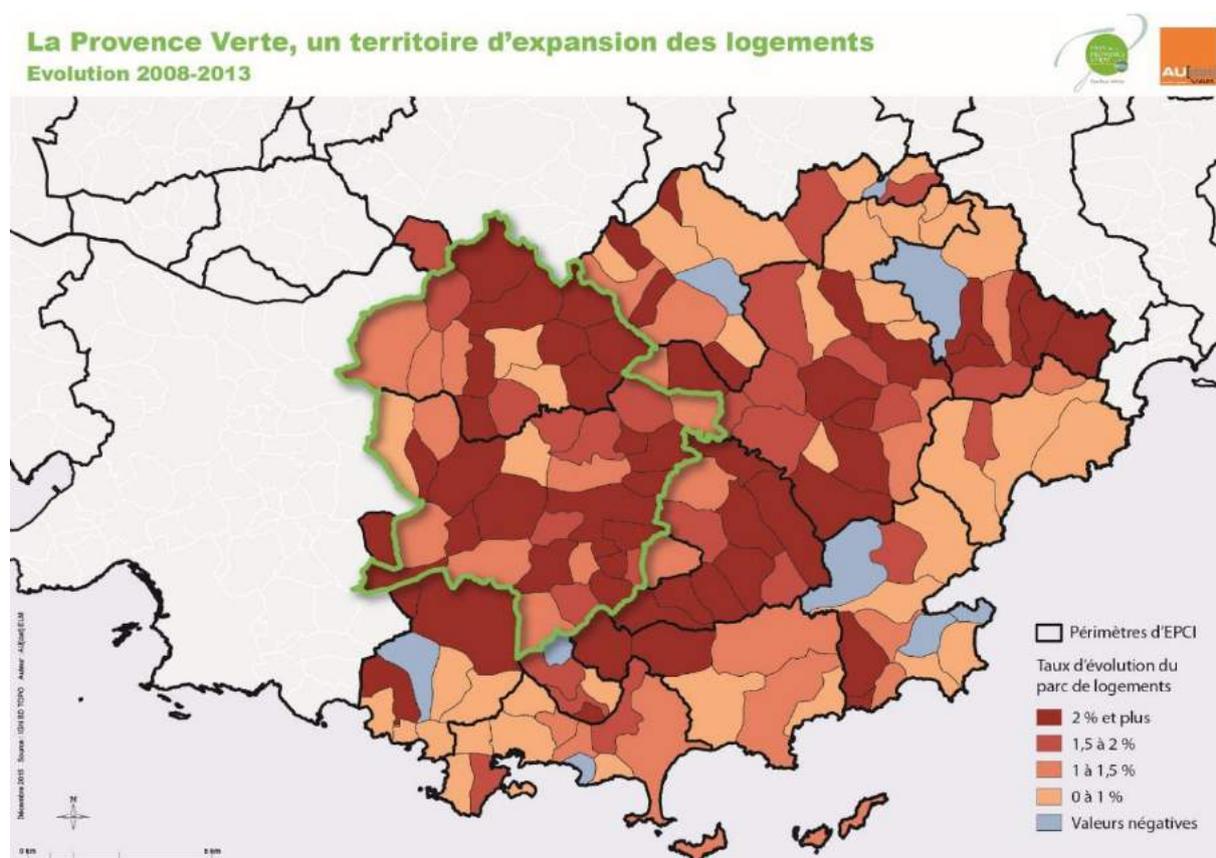
<sup>2</sup> Source : charte du Pays de la Provence Verte

accélérée pendant deux décennies (+41% entre 1999 et 2015) jusqu'à être supérieure à l'ensemble du département (17% sur la même période).

En termes d'emplois, aux niveaux régional et départemental, le secteur salarié privé est en progression (comme pour Provence Verte Verdon qui a bénéficié d'une croissance d'emplois de + 5% entre 2010 et 2015 et +28% entre 1999 et 2010). Il s'est développé dans les grandes agglomérations et sur le littoral méditerranéen, puis s'est ensuite diffusé par le biais des axes de communication accessibles, efficaces et denses.

Ainsi, le développement urbain de la Provence Verte Verdon est intimement lié à l'accessibilité aux grands pôles d'emplois dynamiques (notamment Aix-en-Provence) permise par l'autoroute A8 et les routes structurantes du territoire (RDN7, RD43 notamment).

## I.2. LA CONSTRUCTION : UN ETALEMENT AU -DELA DES AIRES URBAINES



Alors que l'emploi se développe principalement dans les grandes agglomérations régionales et sur le littoral, la construction neuve connaît une poussée surtout dans l'arrière-pays. Le manque de disponibilité et la pression foncière sur la côte ont rendu plus évidente la recherche d'un « ailleurs »

proposant un accès à la propriété plus facile et un temps de parcours pour la distance travail-domicile acceptable. La Provence Verte Verdon est cet « ailleurs », comme tout le Centre Var, c'est tout à la fois un lieu de loisirs et de résidence et un jardin pour les actifs des territoires voisins.

Provence Verte Verdon devient un territoire d'expansion urbaine des habitants des communes métropolitaines, autrement dit un espace périurbain. De ceci découle la structuration particulière de son économie, avant tout résidentielle. Il résulte également de cette pression démographique, des formes urbaines dominées par un bâti diffus, composées principalement d'habitat individuel. De plus, cette situation conduit à une hausse des déplacements, des retards en matière d'équipements et de services au niveau communal et intercommunal. Ce décalage et le changement du profil de population et des changements de mode de vie (sous influence urbaine notamment) entraîne une nette augmentation des besoins en services et équipements jusqu'alors peu demandés dans un milieu qui restait essentiellement rural.

### I.3. L'AGRICULTURE : DE L'IDENTITE AU MOTEUR D'UNE ECONOMIE RENOUVELEE

Les territoires ruraux sont soumis à de nombreuses pressions : changement d'affectation du sol, augmentation du prix du foncier et des matières premières, etc. À cela s'ajoute l'arrivée de nouveaux résidents qui ne voient dans le paysage agricole qu'une fonction récréative et paysagère, créant de fait un grand nombre de conflits d'usage et des tensions sociologiques.

En Provence Verte Verdon, l'économie agricole a essentiellement deux moteurs : les grandes cultures au Nord, la viticulture au Sud. La viticulture est une activité économique lucrative qui « surfe » sur l'engouement pour le « Rosé de Provence » mais a contrario cela la rend plus dépendante des dynamiques économiques mondiales, fluctuation des prix, etc. Cette situation engendre de nombreux changements sur les paysages et le foncier, abandons d'exploitations, friches naturelles et reforestation, mais également, placements financiers dans des domaines viticoles, replantations, développement des caves coopératives et recherche de terres à cultiver.

La spéculation foncière n'a pas disparue, des propriétaires fonciers et des acheteurs néo-ruraux, ont accentué la déprise agricole selon les secteurs et favorisés l'étalement urbain, notamment grâce à l'appui de documents d'urbanisme parfois trop permissifs. Les décideurs du territoire de Provence Verte Verdon ont pris conscience de cette pression foncière, de la nécessité de sauvegarder les terres agricoles, et de leur capacité à limiter l'étalement urbain lorsqu'elles sont économiquement rentables. Cette prise de conscience s'est d'abord traduite dans le SCoT de 2014 puis s'est déclinée dans les PLU des communes du territoire.

La mise en place de label de qualité comme les Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) puis AOP

(Appellation d'Origine Protégée) et IGP (Indication Géographique Protégée), le développement des savoir-faire et leur organisation à travers des structures d'échange telles que le « Cluster Rosé » sont des moteurs du développement économiques du SCoT qu'il entend développer et faciliter.

#### I.4. UNE IDENTITE PARTAGEE A CONSTRUIRE SUR LA BASE D'UN RICHE PATRIMOINE HISTORIQUE

Le paysage du territoire de la Provence Verte Verdon s'est construit lentement notamment grâce à une histoire locale riche et des dynamiques économiques qui dépassent le territoire. Les empreintes laissées par l'exploitation des mines de bauxite, principale activité industrielle du territoire jusque dans les années 1980, font aujourd'hui l'objet d'une revalorisation. Ces démarches participent à mettre en lumière une des clefs de l'histoire locale et fabriquent ainsi un vecteur de développement touristique et identitaire.

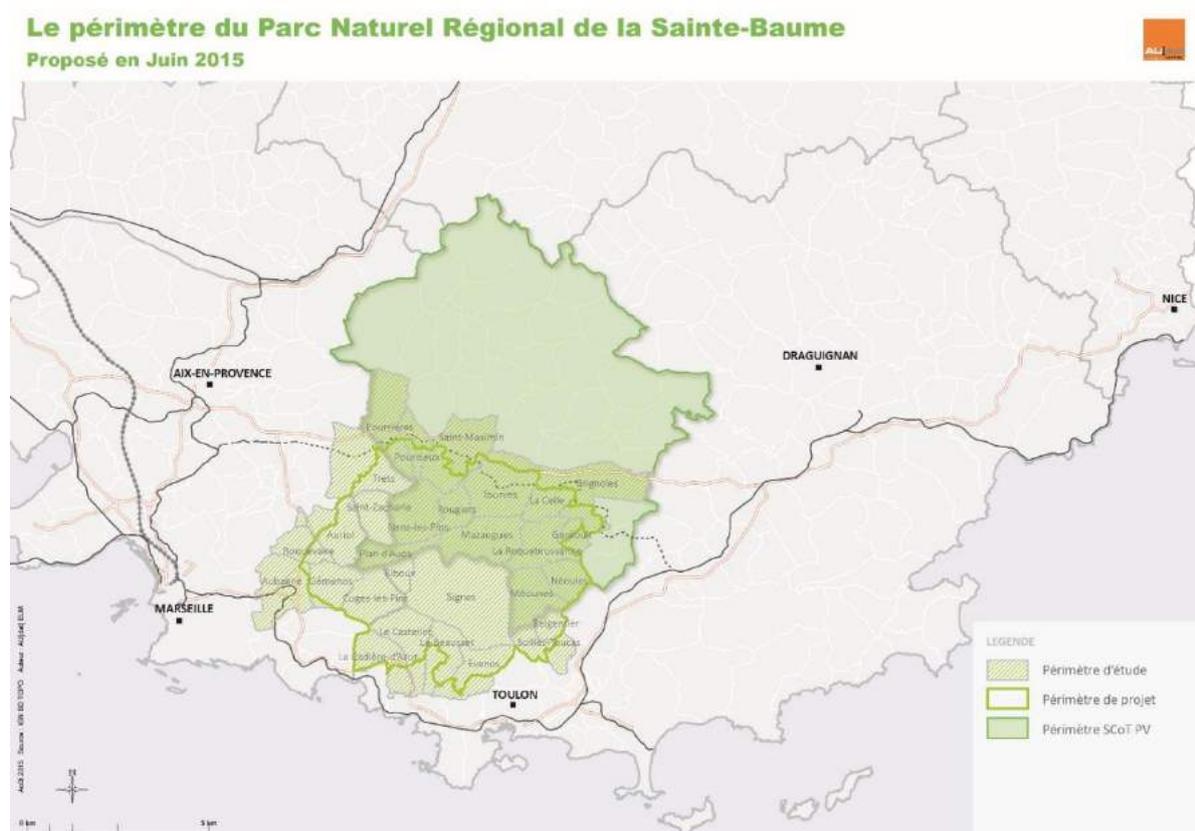
La Provence Verte Verdon regorge d'éléments patrimoniaux dont il convient que le plus grand nombre d'habitants et de visiteurs du territoire puisse s'approprier et partager la richesse. Il s'agit par exemple, de tout le patrimoine de la République, du patrimoine social tel que « les Cercles », du patrimoine culturel tel que la Grotte de la Sainte Baume, du patrimoine industriel tel que les anciennes tanneries et mines de Bauxite. Ces éléments ont permis de développer le label « Pays d'Art et d'Histoire », obtenu en 2005, et de renforcer la reconnaissance et la diffusion de celle-ci. L'étendue des capacités culturelles du territoire lui permet de s'animer bien après la période estivale. Outre les actions de partenariats auprès des scolaires et du grand public, le Pays d'Art et d'Histoire trouvera à s'exprimer à travers un équipement qui sera structurant pour le développement économiques du SCoT : le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. La pérennité de ses actions et des structures culturelles constitue un potentiel de vie et d'attractivité du territoire notamment sur le plan du tourisme, un autre moteur économique. Le patrimoine est donc un enjeu d'aménagement que le SCoT entend valoriser.

Dès 2005, La Provence Verte Verdon s'est engagée dans une démarche de Pays pour structurer un projet de territoire défini autour d'un futur désiré en commun. Ce projet s'est très largement construit avec la société civile. Cette démarche a débouché sur de nombreuses actions de développement relayées par 4 intercommunalités qui se sont structurées dès 2004 pour évoluer jusqu'en janvier 2017 en une Communauté de communes (Provence Verdon) et une Communauté d'Agglomération (Provence Verte).

## I.5. UNE REVISION DU SCOT QUI S'INSCRIT DANS UNE DEMARCHE DE PROJETS TERRITORIAUX AU LONG COURS

Depuis la loi ALUR approuvée en mars 2014, les SCoT doivent intégrer un certain nombre de normes supérieures concernant l'aménagement du territoire avec lesquelles il doit être compatible ou bien qu'il doit prendre en compte. Ainsi, les SCoT sont concernés par les chartes de Parcs Naturels Régionaux (PNR). En effet, les SCoT doivent être compatibles avec les chartes de Parcs et transposer leurs dispositions pertinentes dans leurs Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le SCoT de la Provence Verte Verdon est concerné par deux PNR. Celui du Verdon au nord du territoire intervient sur trois communes nouvellement intégrées au SCoT : Saint Julien, Ginasservis et La Verdrière. En outre, ces trois communes sont les seules soumises à la Loi Montagne.



Au sud du territoire, le PNR de la Sainte Baume a été labellisé en décembre 2017. En février 2012 a été constitué le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume, afin d'élaborer un diagnostic partagé de territoire, définir un périmètre de classement cohérent et adapté, et rédiger la Charte du futur PNR. Cette dernière concrétise le projet de protection et de développement du territoire pour 15 ans. Aujourd'hui, ce territoire de projet s'étend sur près de 81 000 ha et comptabilise 26 communes réparties sur les départements des Bouches du Rhône (4) et du Var (22) dont 13 se situent au sud du SCoT Provence Verte Verdon .

En 2009, les communes de St Maximin, Montfort sur Argens, Saint Antonin et Barjols ont été le support d'expérimentation d'un *Atelier du Grenelle Environnement*. Cet exercice pluridisciplinaire, regroupant une quinzaine d'étudiants et cinq enseignants, a réuni l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Régional, l'Ecole d'Architecture de Luminy, L'Ecole Nationale Supérieure des Paysages de Versailles-Marseille. Cet atelier a eu pour effet de proposer des alternatives à l'étalement urbain par la valorisation des anciens chemins sur Barjols, par la création d'un centre de village à Montfort et Saint Antonin et par l'aménagement d'une entrée de ville à St Maximin alliant habitat durable et dense, stationnement, connectivité aux routes et autoroutes et mobilités douces. Ce travail a débouché sur une publication et a servi de base de réflexion pour les projets des communes qui les ont adaptés, pour certaines, dans leurs documents d'urbanisme.

Compte tenu production législative en ébullition depuis 2007, La Provence Verte Verdon a été engagée dans la démarche des *SCoT du Grenelle* de 2009 à 2012, animé par l'Etat. Cette démarche avait pour objet d'intégrer les savoir-faire acquis par les SCoT SRU (dit de première génération) et surtout les orientations voulues par le Grenelle de l'Environnement et inscrites dans les Lois Grenelle I & II. Cette démarche des *SCoT du Grenelle* fait suite à celle des *SCoT Témoin*. Ces démarches ont apportées au territoire une appréhension et une intégration plus approfondies des objectifs environnementaux, la prise en compte des projets de surfaces commerciales, la réduction de la consommation d'espace et des financements de l'Etat.

L'élaboration du SCoT de 2007 jusqu'à son approbation en janvier 2014 a mobilisé plus de 700 participations d'élus et plus de 500 citoyens. Cette période de débats, d'échanges, d'écoute et de participations des élus auprès de la société civile, des professionnels et des habitants de ce territoire a conduit à la structuration du projet politique de développement de Provence Verte.

Le PADD du SCoT de 2014 ainsi que les orientations et objectifs qui le déclinent dans le DOO, ont pour ambition de créer de l'emploi local, de produire du logement pour reconstruire le parcours résidentiel, de réduire la consommation d'espace, de protéger et valoriser le foncier agricole, de produire une urbanisation plus resserrée sur elle-même mais cohérente avec l'identité du territoire et de protéger l'environnement dans ses composantes en tant que richesse commune, patrimoniale ou économique.

Le premier SCoT a été approuvé en janvier 2014. Par suite de la réforme territoriale portée par la Loi NOTRe, en juillet 2014 le périmètre du SCoT a connu des modifications profondes. Le SCoT a été mis en révision en octobre 2014 pour intégrer ces changements de périmètres et la reconfiguration interne entre intercommunalité qui modifie le projet général du SCoT quant aux objectifs de diminution de la consommation foncière, ceux de la production de logements par EPCI, ...

Cette révision doit prendre en considération les enjeux des communes nouvellement intégrées au nord : St Julien le Montagnier, Ginasservis, Rians, Artigues, La Verdrière. En effet, leur mitoyenneté les

Bouches du Rhône (13) renforce les enjeux de développement économique avec le site de Cadarache à Saint Paul les Durances (13) et le projet en cours de construction ITER, tout comme les enjeux de biodiversité avec le Massif de Concors et de Saintes Victoire. La Vallée Durancienne accessible les enjeux de développement urbain et de mobilité touchent directement les communes du nord du SCoT.

Une autre raison de procéder à la révision du SCoT de 2014 est l'inflation législative qui depuis 2014 oblige à considérablement augmenter la prise en compte de documents « supra » SCoT (près de 18), dont suite à la Loi NOTRe, de nouveaux Schémas régionaux : SRADDET, SRDEII qui remplace la précédente génération ayant vu le jour en 2014.

Par suite de la Loi NOTRe toujours, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 trois intercommunalités ont fusionné au sud du périmètre SCoT. Ainsi les communautés de communes de Bassin de vie de Brignoles, Sainte-Baume Mont- Aurélien et Val d'Issole ont laissé la place à la Communauté d'Agglomération Provence Verte. Cet EPCI est dotée de compétences et d'ambitions nouvelles pour le territoire.

Depuis 2017, avec la création du PNR de la Ste Baume des orientations nouvellement portées par la Charte éponyme de décembre 2017 sont à prendre en compte sur la partie sud du périmètre du SCoT.

En 2018, la Loi ELAN a été promulguée permettant des orientations nouvelles et plus volontaristes en matière de commerce dans le SCoT. La Région Sud PACA a arrêté un projet de SRADDET en octobre et devrait l'approuver peu de temps avant l'arrêt du SCoT. Les objectifs et les règles du SRADDET sont aussi prise en compte dans le cadre de la révision du SCoT.

## II. SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE

### II.1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

#### II.1.1. Les composantes physiques et paysagères du territoire

La Provence Verte Verdon, d'une superficie de 1 660 km<sup>2</sup>, est localisée dans le centre ouest du département du Var, en plein cœur de la « Basse Provence ». Cette situation géographique détermine sa géomorphologie et son climat qui jouent des rôles essentiels dans l'organisation historique et actuelle de son territoire.

Le relief s'organise donc en structures plissées complexes dominées par plusieurs grands massifs d'une orientation générale est-ouest.

Au sud, le **massif de la Sainte-Baume** s'impose franchement dans le paysage avec ses 1 148 mètres de hauteur et répond ainsi au deuxième grand massif de la Basse Provence qui jouxte le territoire : la Sainte-Victoire.

Plusieurs massifs intermédiaires entourent la Sainte-Baume :

- ▶ Au nord, les Monts Aurélien (870m) dominés par une crête rocheuse est-ouest ;
- ▶ À l'est, la montagne de la Loube (830m) est un enchevêtrement de crêtes et d'affleurement rocheux ;
- ▶ Au sud-est, le plateau de Néoules, délimité par les barres de Cuers qui font office de limite administrative du territoire ;
- ▶ Enfin au centre, un massif intermédiaire sépare les vallées du Caramy et de l'Argens.

Plus au Nord, le **Petit et le Gros Bessillon** (669m et 813m) sont deux sommets isolés et clairement identifiables dans le paysage local.

Les deux grands massifs représentés par les **contreforts de la montagne Sainte-Victoire**, au nord-ouest, et par le **plateau de Bellevue** surplombant Tavernes et Fox-Amphoux, au nord, complètent l'inventaire des massifs montagneux.

Au milieu de cette trame topographique se nichent les plaines agricoles. Les grandes étendues, du fait de ces contraintes, sont rares. Il s'agit donc de petits bassins agricoles compartimentés.

Ces caractéristiques physiques déterminent 8 types paysagers sur 27 recensés par l'atlas paysager du Var (source : DDE-DIREN, 2007).

- ▶ Au nord, le paysage du **Bas Verdon** (*Ginasservis, La Verdière, Saint-Julien*) dont l'entité principale est la rivière du Verdon, cours d'eau bleu émeraude et tumultueux qui a façonné un paysage humide et verdoyant de gorges entourées de montagnes méditerranéennes sèches et calcaires. La rareté de l'eau a contraint l'homme à construire d'importants ouvrages hydrauliques tels que le Canal de Provence afin d'irriguer les cultures, modifiant ainsi le paysage.

- ▶ Au sud du Bas Verdon, le **Haut-Var** (*Esparron de Pallières, Ginasservis, La Verdière, Saint-Martin de Pallières, Varages, Tavernes*) forme le paysage des haut-plateaux varois, en transition entre les collines au caractère méditerranéen du centre Var et le caractère préalpin du bas Verdon. Les contraintes climatiques et l'absence d'eau abondante ont historiquement contraint l'occupation du territoire.
- ▶ Le **Centre Var** (Barjols, Pontevès, Cotignac, Entrecasteaux, Carcès, Correns, Châteauvert, Montfort, Brue-Auriac, Saint Antonin, Brignoles, Le Val, Saint-Maximin, Seillons) où domine un paysage de collines provençales. Le relief s'adoucit. L'eau y est omniprésente et sculpte localement de petites gorges et falaises qui marquent les ruptures de pentes.
- ▶ A l'Est du Centre Var se trouve l'unité paysagère des **Collines de Rians** (*Artigues, Esparron de Pallières, Ginasservis (partiel), Ollières, Pourcieux, Pourrières, Rians, Seillons-Source-d'Argens*) qui, comme son nom l'indique, présente un relief très contrasté allant de 250 mètres d'altitude à près de 650 mètres (sommet du Beaumont, Montagne d'Artigues etc.). Ce relief entraîne ainsi de forts contrastes entre les plaines intensivement cultivées et irriguées et les collines boisées et denses de chênaies pubescentes mixtes à Pins d'Alep. Ce paysage, avec la vallée de la Durance et la Montagne de la Sainte-Victoire, marque la limite Ouest avec le département des Bouches-du-Rhône.
- ▶ La **plaine de Saint-Maximin et Brignoles** (*Tourves, St Maximin, Brignoles, Le Val, Ollières, Bras, La Celle, Pourcieux*) réunit deux espaces ouverts et agricoles liés par de grands axes de circulation historiques et actuels. Du fait de cette facilité d'accès, l'occupation urbaine y est très marquée. Les sols très fertiles ont favorisé l'agriculture, alors que la forêt y est moins représentée que dans le reste du territoire.
- ▶ La **Sainte-Baume** (Plan d'Aups, Rougiers, Tourves, Mazaugues, Nans, Saint-Maximin, La Celle) est la principale chaîne montagneuse du territoire.
- ▶ Le **Val d'Issole** (Besse-sur-Issole, Garéoult, Ste Anastasie, Rocbaron, Camps la Source, Néoules, Forcalqueiret, La Roquebrussanne, Mazaugues, Méounes) est cerné de massifs calcaires et marqué par une vaste plaine agricole alimentée par le fleuve du même nom.

Les **Monts Auréliens** (*Pourcieux, Pourrières, Saint-Maximin*) constituent un massif sauvage et calcaire à part entière qui se détache dans le paysage.

### II.1.2. Le Climat et ses incidences en Provence Verte Verdon

Le climat, de type méditerranéen, se caractérise par un ensoleillement important d'environ 2700 h/an soit une moyenne journalière de 7h35 sur l'année (variant de 4h25 en décembre-janvier à 12 h en juillet). Cet ensoleillement entraîne une température moyenne relativement élevée (13-14°C) traduisant une certaine douceur du climat même si on note de fortes amplitudes thermiques dans l'arrière-pays varois qui ne bénéficie pas de la régulation thermique marine du littoral. Ainsi le climat de la Provence Verte Verdon présente une tendance continentale à la différence du littoral varois plus doux. Une autre particularité de ce secteur par rapport au climat méditerranéen est la plus grande fréquence des brouillards en zone de plaine notamment.

## II.2. ENVIRONNEMENT NATUREL ET BIODIVERSITE

### II.2.1. Un patrimoine naturel très riche

La région PACA du fait de sa position entre les régions biogéographiques méditerranéennes et alpines est un haut lieu de la biodiversité, la plus importante pour la France métropolitaine.

À l'image de la Région, le département du Var apparaît comme l'un des plus riches en espèces de France métropolitaine.

Le territoire du SCoT est concerné par un total de **57 ZNIEFF** dont 15 sont géologiques, 6 de type I et 36 de type II. Au total, ces ZNIEFFs occupent des superficies sur le territoire d'environ :

- 10,84 km<sup>2</sup> concernés par des ZNIEFF de type géologique, soit 0,68% du périmètre du SCoT Provence Verte Verdon ;
- 16,14km<sup>2</sup> concernés par une ZNIEFF terrestre de type I, soit environ 1% du territoire de la Provence Verte Verdon ;
- 514,6 km<sup>2</sup> pour les ZNIEFF de type II, soit près de 32,09% de la superficie totale du SCoT Provence Verte.

Au sein de la Provence Verte, **7 sites Natura 2000** ont été désignés au titre de la Directive européenne 92/43/CEE dite « Habitats » et occupent une superficie totale de 314,5 km<sup>2</sup> sur le territoire du SCoT Provence Verte Verdon (soit près de 20%).

**105** sites en Provence Verte Verdon sont des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** et représentent une surface totale de plus de 44,27km<sup>2</sup>, soit 2,69% du territoire de la Provence Verte Verdon. Ces ENS sont des propriétés du Département, acquises grâce à une part départementale de la taxe d'aménagement, en vue de les protéger, les gérer et de les ouvrir au public. Seulement 5 ENS sont considérés comme étant d'intérêt majeur ou « sites de Nature » par le département tandis que les autres sont jugés d'intérêt local.

Le territoire compte également **2 réserves biologiques dirigées**, gérées par l'ONF, au sein des forêts domaniales de la Sainte-Baume (Plan d'Aups) et de Valbelle (Méounes).

La grande richesse biologique du territoire de la Provence Verte, si elle peut être attestée par un certain nombre de zones d'inventaires (e.g. ZNIEFF) ou de labellisation de site (e.g. Natura 2000), ne bénéficie cependant que de peu de protection réglementaire. L'essentiel des zonages concerne la gestion contractuelle soit au travers de sites Natura 2000, soit au travers du Parc Naturel Régional du Verdon et du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume labellisé fin 2017.

## Synthèse des zonages écologiques du SCoT de la Provence Verte

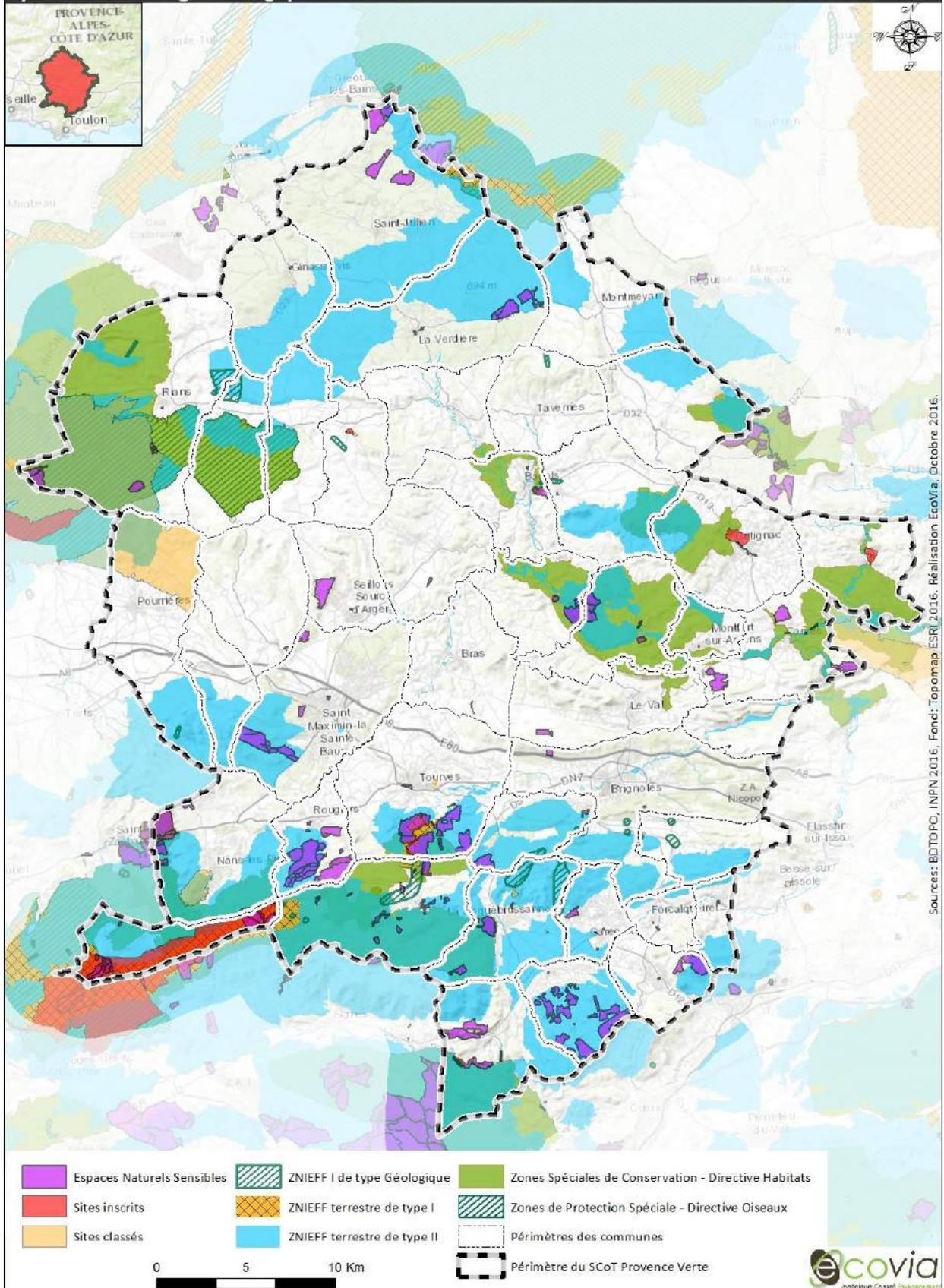


Figure 1: Les espaces d'inventaire et de protection de l'environnement dans le SCoT Provence Verte

### II.2.2. Caractéristiques de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue se compose de grands ensembles naturels reliés par de nombreuses continuités :

- Au Sud, une grande entité quasi continue se dévoile sur un axe est-ouest et se compose du Massif de la Sainte-Baume, des collines de Tourves, de la Montagne de la Loube et s'accompagne du plateau de Néoules, des collines de Méounes et de Rocbaron ;
- Le Mont Aurélien, les contreforts de la Sainte-Victoire et la forêt d'Artigues établissent une liaison écologique à l'Ouest avec les Bouches-du-Rhône ;
- Dans la partie nord, le territoire est en limite du parc naturel du Verdon et les réservoirs de biodiversité sont définis par la Plaine de la Verdrière, les Basses Gorges du Verdon, la forêt de Pelenc et la plaine de Jonqueirolle.

Quatorze « cœurs de nature » (ou réservoir de biodiversité) ont été identifiés sur le territoire. Ils constituent un espace où la biodiversité est la plus riche écologiquement et la mieux représentée. C'est dans ces espaces qu'une espèce peut ainsi exercer l'ensemble de son cycle de vie.

Afin de relier ces cœurs de nature, la faune et la flore empruntent des voies de déplacement appelé corridors écologique.

Avec le développement de l'artificialisation ces espaces de transition se voient fragilisés. Ainsi, sur le territoire de Provence Verte Verdon , la principale problématique se localise au niveau du franchissement de l'autoroute A8, qui coupe le territoire en deux dans le sens est/ouest. Les points de passages peu nombreux limitent les possibilités d'échange entre le nord et le sud. L'urbanisation continue qui se fait le long de cet axe renforce cet effet de coupure.

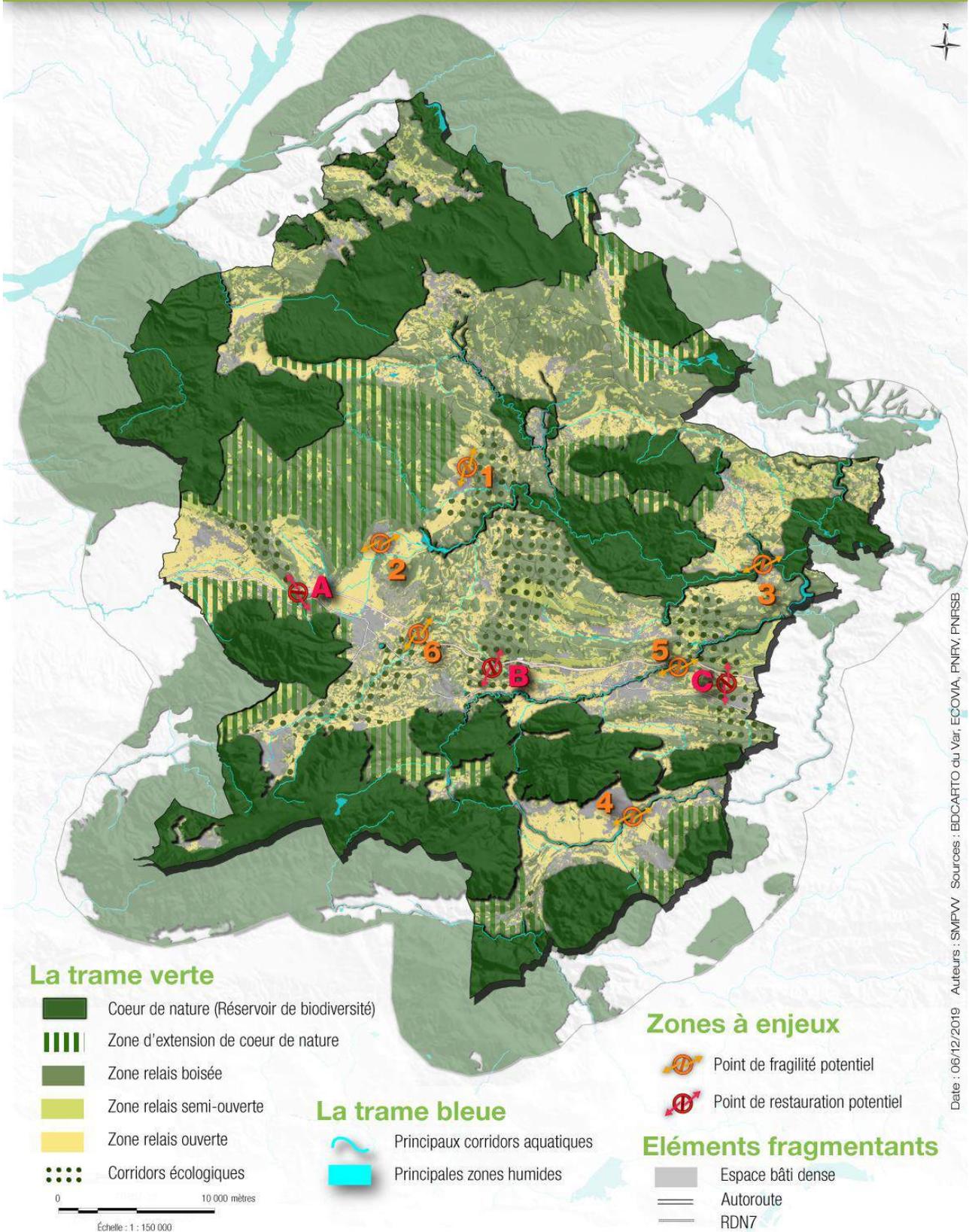
Par ailleurs, le territoire présente également des zones de fragilité où les espèces animales peuvent être perturbées dans leurs déplacements. Certains points de passage ont été identifiés car fragilisés par les activités humaines. Cela concerne des points d'intersection entre continuités et l'autoroute A8 d'une part, mais aussi des rétrécissements des corridors liés à l'extension de l'urbanisation.

Plusieurs points de fragilité ont été identifiés :

- la Plaine agricole de Seillons-Source-d'Argens et Brue-Auriac ;
- le Resserrement de l'Argens dans la traversée de la plaine de Carcès ;
- la Plaine agricole de l'Issole ;
- le Passage du Caramy et de son affluent sous l'autoroute A8 ;
- le Passage du Cauron sous l'autoroute A8.

# La Trame Verte et Bleue

du SCoT Provence Verte Verdon



## II.3.GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

### II.3.1.La ressource en eau

Le réseau hydrographique présent sur le territoire du SCoT Provence Verte Verdon est dense et composé de quatre principaux fleuves : celui de l'Argens, présent en plein milieu du territoire et qui le structure en fédérant les principaux cours d'eau du territoire, celui du Gapeau, de l'Arc provençal et celui de l'Huveaune, ces deux derniers fleuves n'étant que très partiellement présents sur le territoire. Le réseau hydrographique est également constitué de grandes rivières tels que la Bresque, l'Issole, le Grand Gaudin ou encore le Grand Vallat ainsi que de cours d'eau et ruisseaux de moindre taille comme les ruisseaux des Rayères, de Cologne, de l'Escarelle ou encore de l'Abéou. Ce chevelu hydrographique joue un rôle de premier ordre au niveau des paysages en façonnant la roche pour former de véritables vallons.

Le **principal bassin hydrographique** de Provence Verte Verdon est celui de l'**Argens** qui s'écoule d'ouest en est de Seillons à Fréjus. Le Caramy et son principal affluent l'Issole, confluant avec l'Argens, drainent un large bassin versant d'une superficie de près de 465 km<sup>2</sup> qui constitue la plus grande sous-unité hydrographique du fleuve. Cette unité s'étire selon un axe Sud-Ouest/Nord-Est entre les communes de Mazaugues et Nans-les-Pins au Sud-Ouest, de Carcès et Entrecasteaux à l'Est et celles de Fox-Amphoux et La Verdière respectivement au Nord-Est et au Nord-Ouest. Ainsi ce **sous bassin-versant** du **SDAGE Rhône Méditerranée** irrigue la grande majorité des communes du SCoT Provence Verte Verdon (38 des 43 communes le constituant, bien que certaines d'entre elles ne sont que partiellement concernées).

Cinq autres sous bassins-versants du SDAGE Rhône Méditerranée se partagent les communes délimitant le périmètre du SCoT Provence au Nord, à l'Ouest et au Sud. Il s'agit des sous **bassins-versants** du **Verdon**, présent au Nord de façon partielle sur les communes de Saint-Julien, Ginasservis, La Verdière et de Montmeyan ; celui de la **Basse Durance** concernant les communes de Saint-Julien, Ginasservis, La Verdière, Rians, Artigues et Esparron ; celui de l'**Arc provençal** qui, lui, draine les communes de Pourrières, Pourcieux et s'écoule d'est en ouest vers l'étang de Berre. Enfin, les deux derniers sous bassins-versants ne concernent que cinq communes du territoire à savoir les communes de Nans-les-Pins et du Plan d'Aups Sainte-Baume concernée par celui de l'**Huveaune** et celles de Mazaugues, de Méounes-lès-Montrieux et de Néoules pour le sous bassin-versant du **Gapeau**.

Il faut noter que les périmètres de ces six sous bassins versants du SDAGE Rhône Méditerranée correspondent aux périmètres de SAGEs, certains d'ores et déjà mis en œuvre comme le SAGE du Verdon porté par le PNR du même nom et celui de l'Arc Provençal qui est lui porté par Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc. Le SAGE du Gapeau est lui en cours d'élaboration par le Syndicat mixte du même nom tandis que ceux de l'Argens et de la Durance sont classés dans la catégorie « Emergence souhaitée ». Aucun SAGE ne semble être actuellement envisagé pour le sous bassin-versant de l'Huveaune.

Le territoire de Provence Verte Verdon comporte plusieurs contrats de rivières à savoir, au nord (Saint-Julien, Ginasservis, La Verdière et Montmeyan) le premier contrat de rivière du Verdon signé en 2008 et qui s'est achevé en 2013. Un second contrat est actuellement en cours d'élaboration et de validation pour le même bassin-versant. Une signature officielle a eu lieu en 2017 mais il faut noter que les actions de ce second contrat sont d'ores et déjà en cours (mi-2016/mi-2019 pour la phase 1).

Au Sud-Ouest, présent sur 2 communes (Nans-les-Pins et Plan-d'Aups Sainte-Baume) le contrat de rivière de l'Huveaune portant sur le sous bassin-versant SDAGE RMC qui a été signé le 28/10/2015 et qui est, de ce fait, actuellement mis en œuvre jusqu'en 2020. Ce contrat de rivière concerne pas moins de 27 communes et 5 intercommunalités des Bouches-du-Rhône et du Var. Ce contrat a pour but de

répondre aux objectifs fixés par le SDAGE en matière de bon état des eaux tout en développant l'attractivité de l'Huveaune et de son bassin-versant.

Au Sud-Est du territoire c'est le contrat de rivière qui concerne le plus de communes de Provence Verte Verdon (Carcès, Vins-sur-Caramy, Brignoles, Tourves, Rougiers, Mazaugues, La Celle, La Roquebrussanne, Garfoult, Forcalqueiret, Rocbaron, Néoules, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Camps-la-Source, Besse-sur-Issole) A noter que le territoire comporte un contrat de rivière sur le Caramy-Issole qui a été validé le 09/04/2015 et qui est depuis en cours d'exécution pour une durée de 5 ans. Ce contrat comporte un total de 84 actions qui concernent 17 communes ainsi que 2 communautés de communes. Ce contrat de rivière a pour principal objectif l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la gestion des risques associés.

Le territoire du SCoT Provence Verte Verdon comporte également des canaux et notamment le canal de Provence. Ce canal a, en outre, permis le développement de l'agriculture sur toute la moitié ouest du territoire où l'on dénombre de nombreuses Associations Syndicales d'Arrosants ayant permis et facilité l'irrigation des terres à vocation agricole.

Les origines de l'alimentation en eau potable sur le périmètre de la Provence Verte Verdon combinent des ressources souterraines (nappes karstiques) largement prédominantes avec notamment 6 masses d'eau affleurantes (Formations bassin d'Aix/Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence Est et bassin versant côtier est/Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le bassin-versant de l'Argens/Domaine marno-calcaire Provence est bassin-versant de la Durance/Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence/Massifs calcaires de la Sainte Baume, Agnis, Sainte-Victoire, Mont Aurélien, Calanque et bassin du Beausset) et des ressources superficielles qui alimentent quelques communes situées à l'ouest et au nord-ouest et qui correspondent, pour la plupart, aux eaux du canal de Provence (prélèvement des eaux du Verdon dans le barrage de Gréoux qui alimente la prise d'eau de Boutre, origine du Canal de Provence). Ces apports d'origine superficielle représentent moins de 6% du volume prélevé sur la Provence Verte Verdon.

### II.3.2. La ressource en bois

La gestion forestière de ce territoire se caractérise par une faible activité économique liée à l'exploitation de la forêt (pas de vocation économique marquée, peu de structuration de la filière bois). La production de bois en Provence Verte Verdon est essentiellement tournée vers le « bois de feu ».

### II.3.3. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions ont diminué de **1 % entre 2007 et 2016**, notamment liée au secteur résidentiel (- **14 kteq CO<sub>2</sub>** à comparer avec la **baisse globale de 8 kteq CO<sub>2</sub>**)<sup>3</sup>.

#### Ce qu'il faut retenir des émissions de GES sur le territoire du S.M.P.V.V

- **69 %** des émissions sont imputables au **transport routier**

---

<sup>3</sup> Source diagnostic provisoire du PCAET Provence Verte Verdon, juin 2019, id paragraphe suivant.

- Le **secteur agricole** représente **légèrement plus** qu'il ne représentait en matière de consommations énergétiques (5 % contre 2 %). Ce résultat peut s'expliquer par le poids des émissions non énergétiques mais doit être nuancé par le rôle de la séquestration carbone.

Figure 2 : Contribution des différents secteurs aux émissions de G.E.S, hors U.T.C.F et gaz fluorés en 2016 (à gauche) et évolution des émissions entre 2007 et 2016 (à droite) sur le territoire du S.M.P.P.V - Artelia d'après AtmoSud - Inventaire d'émissions de polluants et G.E.S4



En 2017, les consommations électriques pour un **usage résidentiel** représentaient **71 %** de la consommation totale électrique (et **90 %** des clients consommateurs)<sup>5</sup>.

Les consommations électriques **des clients « tertiaires »** représentaient **16 %** de la consommation totale électrique (pour **seulement 495 clients** soit **0,7 %** des clients consommateurs). Ces consommations tertiaires étaient concentrées principalement sur les communes de Brignoles (41 %<sup>6</sup>) et Saint-Maximim-la-Sainte-Baume (19 %<sup>7</sup>).

### Productions électriques

En 2017, ENEDIS indiquait avoir 2 016 clients producteurs d'électricité. Ce nombre a été multiplié par 1,3 par rapport à 2011.

#### II.3.4. Production locale d'énergies renouvelables et potentiels de développement

**En 2016**, la part représentative des productions EnR par rapport aux consommations finales d'énergie atteignait **18 %** sur le territoire du S.M.P.V.V.

En 2019, la production énergétique est estimée à 500 GWh. La production d'électricité est quasiment exclusivement permise par les centrales photovoltaïques (215 MWh pour une surface de 392 ha).

La quasi-totalité de l'énergie consommée est donc importée.

<sup>4</sup> Scé : Diagnostic provisoire PCAET Provence Verte Verdon

<sup>5</sup> Cette analyse étant réalisée hors consommations liées à l'éclairage public.

<sup>6</sup> Les 3 principales branches tertiaires consommatrices d'électricité sur la commune de Brignoles sont : le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (22 %), les transports terrestres et transport par conduites (19 %), et le commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (13 %) – classification par code N.A.F

<sup>7</sup> Les 2 principales branches tertiaires consommatrices d'électricité sur la commune de Saint-Maximim-la-Sainte-Baume sont : le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (31 %) et l'administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire (19 %) – classification par code N.A.F

L'état des lieux de la production d'énergie en Provence Verte Verdon montre pourtant que le territoire dispose de ressources très variées pour la production d'énergie renouvelable, que ce soit pour la production d'électricité (éolien, solaire photovoltaïque) ou pour la production de biomasse :

- Le potentiel est particulièrement important pour l'énergie électrique, par le développement de l'éolien et du photovoltaïque. L'éolien constitue notamment une réelle opportunité pour le territoire ;
- Avant 2014, Provence Verte Verdon compte 15 centrales photovoltaïques en fonctionnement pour une surface de 262 ha et puissance installée de 139 MW). Après 2014, 8 projets ont été installés (ou permis de construire accordés) pour une surface concernée de 130 ha et une puissance de 76.53 MWc. 5 projets ont des permis de construire en cours d'instruction pour une surface de 97ha et une puissance de 57 MWc. Enfin les projets à l'étude représentent 198 ha pour une puissance non encore estimée ;
- Vu le contexte forestier local (forêt omniprésente, prélèvement faible, faible valorisation des bois, risque important d'incendie) la filière bois énergie pourrait représenter une voie intéressante de diversification des débouchés et de commercialisation des produits forestiers, tout en permettant de structurer une nouvelle filière économique locale créatrice d'emplois autour de la production de plaquettes forestières et d'entretenir et de mettre en valeur les espaces boisés.

## II.4. POLLUTIONS, DECHETS ET NUISANCES

### II.4.1. Déchets

En Provence Verte Verdon , le gisement global de déchets ménagers et assimilés s'élève à environ 71500 tonnes, dont 57 % sont valorisés, le reste (39%) étant stocké sur les ISDND de Septème les Vallons et Gardanne dans les Bouches-du-Rhône et sur l'ISDND de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence.

La gestion des déchets est organisée à l'échelle intercommunale. Les deux intercommunalités de la Provence Verte Verdon se sont dotées des compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». La communauté d'agglomération de la Provence Verte a délégué ces compétences au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets - Nouvelle Génération (SIVED NG). La communauté de communes Provence Verdon a elle aussi délégué ces compétences : au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon pour la partie collecte des déchets et au SIVED NG pour la partie traitement des déchets.

La collecte sélective est organisée en porte-à-porte ou points d'apport volontaire. Le territoire dispose de 22 déchetteries et 3 quais de transfert dont 1 en projet sur Ginasservis. Il est à noter également 1 composteur électromécanique à Brignoles valorisant les déchets de cuisine d'un lycée, de cinq écoles primaires et d'un jardin éducatif de la commune.

Le territoire de Provence Verte-Verdon vise à réduire la quantité de déchets produits et encourage le recyclage avant l'élimination des déchets ultimes, même s'il n'est pas équipé de centre de tri ni de centre de stockage. Au regard de l'évolution de la population, des gisements attendus, des

capacités de traitement à moyen terme et dans un objectif de gestion de proximité des déchets, le traitement des déchets est une réelle problématique pour le territoire en attendant que le projet de traitement des déchets se réalise.

Ce dernier s'appuie sur deux installations majeures de structuration inscrites dans au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGDND). D'une part, le projet de remise en service de l'ISDND de Ginasservis par l'ouverture d'un nouveau casier dimensionné pour les besoins du territoire, d'autre part le projet Technovar, localisé sur la zone d'activité de Nicopolis à Brignoles, qui sera une unité de valorisation multifilière pour la réduction des déchets ultimes et l'optimisation des transports. Elle permettra de valoriser les ordures ménagères et répondra aux exigences environnementales actuelles et futures.

#### II.4.2. Assainissement collectif

En 2016, les 47 stations de traitement des eaux usées de la Provence Verte Verdon représentent une capacité nominale totale de 121 150 équivalents habitants (EH). Toutefois, la moitié des stations ont plus de 20 ans, et plusieurs nécessiterait un remplacement à court ou moyen terme soit d'ici 2020, notamment celle de Fox-Amphoux et de Vins-sur-Caramy qui ne sont plus conformes.

Certaines stations nécessitent aussi un renouvellement ou une extension pour faire face à la croissance démographique (Entrecasteaux, Garéoult, La Verdière, Méounes-lès-Montrieux,...).

#### II.4.3. Assainissement non collectif

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) est réalisé dans un cadre intercommunal pour toutes les communes. La Communauté de communes Provence Verdon a délégué sa compétence au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon. Sur le territoire de l'agglomération Provence Verte, le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes est très avancé.

L'un des plus gros problèmes actuellement rencontré par les SPANC est le non-respect de la distance obligatoire de 35 mètres entre un nouvel assainissement non collectif et les forages destinés à l'alimentation en eau potable implantés sur des terrains voisins.

Autre problème : les capacités de traitement des matières de vidange en station d'épuration restent très insuffisantes. L'absence de solution de traitement amène certains vidangeurs à procéder à des rejets sauvages dans le réseau public nuisant gravement au bon fonctionnement des stations d'épuration. Il s'agit d'une problématique très importante sur Provence Verte Verdon, territoire qui était déficitaire en site de réception de matière de vidange dans le schéma départemental des boues et déchets issus de l'assainissement.

#### II.4.4. La qualité de l'air<sup>8</sup>

La liste des polluants atmosphériques pris en compte dans le présent diagnostic sont **les oxydes d'azote (NOx), les particules PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>, les composés organiques volatils non méthaniques**

---

<sup>8</sup> Sce : Diagnostic provisoire PCAET SCoT Provence Verte Verdon

(COVNM), ainsi que le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et l'ammoniac (NH<sub>3</sub>).

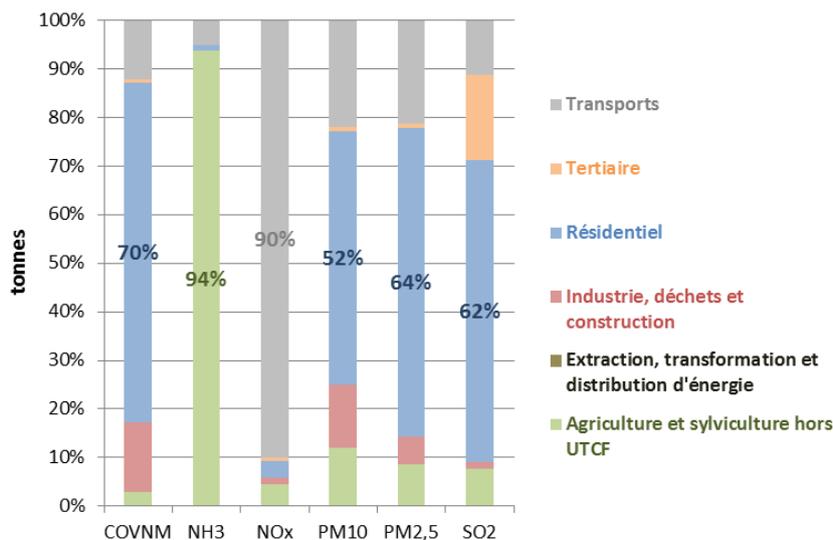


Figure 3 : Répartition sectorielle des polluants atmosphériques réglementaires sur le territoire de la Provence Verte Verdon en 2016 - Artelia d'après AtmoSud - Inventaire de polluants atmosphériques

- Le **secteur des transports** est **majoritaire** dans les **émissions d'oxydes d'azote** (90 %). Il s'agit principalement des véhicules diesel qui sont émetteurs de ce polluant.
- Le **secteur résidentiel** est **très émetteur de particules fines** (PM<sub>10</sub> : 52 % ; PM<sub>2,5</sub> : 64 %). Il s'agit principalement des émissions liées **aux chauffages au bois non performants**.

Les **émissions de NH<sub>3</sub>** sont dues au **secteur agricole** mettant en jeu l'ammoniac (94 %) à priori lié aux rejets organiques de l'élevage

#### II.4.5. Paysage sonore de la Provence Verte Verdon

Provence Verte Verdon est marquée par la présence de l'autoroute A8 qui représente la principale source de bruits du territoire, et un réseau secondaire très fréquenté. Les nuisances provoquées par ces infrastructures détériorent la qualité de vie des habitants et entraînent de nombreuses perturbations sur l'environnement. Les trafics journaliers augmentent de 45 % pendant la période estivale et la croissance démographique sur le territoire laisse supposer une augmentation constante des flux sur les réseaux routiers, primaires et secondaires. Plusieurs tracés routiers du territoire ont été classés en tant que voies bruyantes, notamment l'autoroute A8 (catégorie 2) la RN7 (catégorie 3) la RD3 et la RD43 (catégorie 3).

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), élaboré à l'échelle départementale, affecte sur le territoire de la Provence Verte Verdon six communes (Pourrières, Pourcieux, Ollières, Saint-Maximin, Tourves et Brignoles).

## II.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### II.5.1. Risques de mouvements de terrain

En Provence Verte Verdon , l'intégralité des 43 communes sont soumises au risque mouvements de terrain. Seule la commune de Méounes dispose d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain opposable (approuvé le 26/02/1992).

Les risques de mouvements de terrain sont liés à plusieurs phénomènes :

- l'alternance de fortes pluviométries et de sécheresse intense sur la plaine alluviale du Caramy ;
- les tassements partiels liés à la présence de tufs ;
- la présence des anciennes exploitations minières de bauxite ;
- les glissements et d'affaissements de terrains.

38 communes de Provence Verte Verdon ont également des zones d'habitat individuel, existantes ou futures, sur des secteurs soumis à un aléa retrait-gonflement de niveau moyen.

### II.5.2. Risques sismiques

L'ensemble des communes de Provence Verte Verdon est classé en zone de sismicité 2 qui correspond à la zone de sismicité faible, à l'exception des communes de Montmeyan, Rians et Saint-Julien qui sont classées en zone de sismicité 3 (soit une sismicité modérée).

Un porter à la connaissance a été transmis par les services de l'Etat le 28 juillet 2011 aux maires rappelant la nature et les caractéristiques de l'aléa sismique, les mesures à mettre en œuvre et la réglementation en vigueur.

### II.5.3. Risques inondations

Seule la commune de Brignoles possède un Plan de Prévention des Risques Inondations concernant la rivière du Caramy, prescrit par arrêté préfectoral en date du 11/02/99. Il est actuellement en cours d'approbation. Les études sont en cours sur l'Issole avant la prescription du PPRI.

Sur le territoire du SCOT, l'aléa inondation principal est lié au **débordement des cours d'eau**, avec de fortes cinétiques dans les parties amont des bassins versants, aggravé localement par un ruissellement urbain mal maîtrisé (fort taux d'imperméabilisation et inadaptation des réseaux pluviaux) et des circulations karstiques localisées.

À noter des forts enjeux en matière d'inondations au niveau des biens et des personnes sur la commune de Brignoles avec la traversée du Caramy.

Deux causes expliquent le débordement des cours d'eau : un épisode pluvieux bref et intense ; un épisode pluvieux long et continu, (cas le plus fréquent). Néanmoins, on observe également des problèmes majeurs de débordement des réseaux pluviaux (Brignoles) et des problèmes de ruissellements sur certaines communes (comme Garéoult). Ces phénomènes de ruissellement peuvent bien sûr avoir lieu en milieu urbain (ruissellement urbain) mais aussi sur de nombreux autres secteurs

de communes qui ne sont pas ou peu urbanisés.

Un certain nombre d'éléments sont ou seront à prendre en compte comme éléments de connaissance notamment :

- L'Atlas des zones inondables ;
- L'enveloppe Approchée des Inondations Potentielles ;
- Les cartes d'aléas du PPRI sur Brignoles ;
- Le plan d'Action de Prévention des Inondations (à venir) ;
- Le futur contrat de rivière ;
- L'inventaire départemental des Zones d'expansion des crues.

#### II.5.4. Risques incendies

La couverture forestière est telle que Provence Verte Verdon est soumis au risque de feux de forêt. Aucun PPRIF n'a été prescrit, à ce jour, sur les communes du SCoT. Néanmoins, les massifs forestiers sont sensibles au risque d'incendie qui est aggravé par la conjugaison de facteurs (climatiques, topographiques, anthropiques).

#### II.5.5. Risques technologiques

Seule la commune de Mazaugues possède une installation de type Seveso (seuil haut) qui fait l'objet d'un PPI et d'un PPRT approuvé qui impacte les communes de : La Celle, Mazaugues, La Roquebrussane et Tourves.

Les communes de Provence Verte Verdon traversées par les grands axes routiers (A8, N7, N560) sont soumises aux **risques de transport de matières dangereuses**.

Quatorze communes du SCOT sont concernées : Barjols, Besse-sur-Issole, Brignoles, Camps-la-Source, Cotignac, Forcalqueiret, La Celle, Nans-les-Pins, Ollières, Pourcieux, Pourrières, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Tourves.

Le bassin de vie est également traversé par des canalisations de **transport de gaz et d'hydrocarbures** qui traversent les communes de Bras, Brignoles, Carcès, Entrecasteaux, Forcalqueiret, Garéoult, Montfort-sur-Argens, Ollières, Pourcieux, Pourrières, Rocbaron et Saint-Maximin

| SCoT Provence Verte - Connaissance générale des risques |                             |            |                  |    |    |    |                        |     |     |   |     |       |     |                               |     |
|---|-----------------------------|------------|------------------|----|----|----|------------------------|-----|-----|---|-----|-------|-----|-------------------------------|-----|
| Code INSEE  | COMMUNES                    | Population | Risques naturels |    |    |    | Risques technologiques |     |     |   |     | TOTAL | PPR | CATN AT                       |     |
|   |                             |            | I                | MT | S  | FF | RI                     | TMD | G/O | B | NUC |       |     |                               |     |
| 83006   | Artigues                    | 199        |                  | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 3   |                               | 2   |
| 83012   | Barjols                     | 3059       | X                | X  | 2  | X  | X                      | X   |     |   |     |       | 6   |                               | 4   |
| 83021   | Bras                        | 2449       | X                | X  | 2  | X  | X                      |     | X   |   |     |       | 6   |                               | 2   |
| 83023   | Brignoles                   | 16368      | X                | X  | 2  | X  | X                      | X   | X   |   |     |       | 7   | PPRn Caramy prescrit le       | 7   |
| 83025   | Brue-Auriac                 | 1210       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 1   |
| 83030   | Camps-la-Source             | 1713       |                  | X  | 2  | X  |                        | X   |     |   |     |       | 4   |                               | 2   |
| 83032   | Carcès                      | 3332       | X                | X  | 2  | X  | X                      |     | X   | X |     |       | 7   |                               | 2   |
| 83039   | Châteauvert                 | 135        | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 2   |
| 83045   | Correns                     | 842        | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 2   |
| 83046   | Cotignac                    | 2201       | X                | X  | 2  | X  |                        | X   |     |   |     |       | 5   |                               | 3   |
| 83051   | Entrecasteaux               | 1065       | X                | X  | 2  | X  | X                      |     | X   |   |     |       | 6   |                               | 6   |
| 83052   | Esparron                    | 324        |                  | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 3   |                               | 2   |
| 83059   | Forcalqueiret               | 2421       | X                | X  | 2  | X  |                        | X   | X   |   |     |       | 6   |                               | 4   |
| 83060   | Fox-Amphoux                 | 455        | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 2   |
| 83064   | Garéoult                    | 5613       | X                | X  | 2  | X  |                        |     | X   |   |     |       | 5   |                               | 5   |
| 83066   | Ginasservis                 | 1496       |                  | X  | 3  | X  |                        |     |     | X | X   |       | 5   |                               | 0   |
| 83037   | La Celle                    | 1305       | X                | X  | 2  | X  |                        | X   |     |   |     |       | 5   |                               | 4   |
| 83108   | La Roquebrussanne           | 2372       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 3   |
| 83146   | La Verdrière                | 1543       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 4   |
| 83143   | Le Val                      | 4174       | X                | X  | 2  | X  | X                      |     |     |   |     |       | 5   |                               | 8   |
| 83076   | Mazaugues                   | 822        | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   | PPR Titanobel approuvé le     | 0   |
| 83077   | Méounes les Montrieux       | 2001       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   | PPR MT approuvé le 26/02/1992 | 3   |
| 83083   | Montfort-sur-Argens         | 1209       | X                | X  | 2  | X  | X                      |     | X   |   |     |       | 6   |                               | 3   |
| 83084   | Montmeyan                   | 560        | X                | X  | 3  | X  |                        |     |     | X |     |       | 5   |                               | 2   |
| 83087   | Nans-les-Pins               | 4132       | X                | X  | 2  | X  |                        | X   |     |   |     |       | 5   |                               | 5   |
| 83088   | Néoulès                     | 2486       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 3   |
| 83089   | Ollières                    | 635        | X                | X  | 2  | X  | X                      | X   | X   |   |     |       | 7   |                               | 2   |
| 83093   | Plan d'Aups Sainte-Baume    | 1577       |                  | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 3   |                               | 4   |
| 83095   | Portevès                    | 712        | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 1   |
| 83096   | Pourcieux                   | 1136       |                  | X  | 2  | X  | X                      | X   | X   |   |     |       | 6   |                               | 0   |
| 83097   | Pourières                   | 4475       |                  | X  | 2  | X  | X                      | X   | X   |   |     |       | 6   |                               | 3   |
| 83104   | Rians                       | 4197       |                  | X  | 3  | X  |                        |     |     | X | X   |       | 5   |                               | 2   |
| 83106   | Rocbaron                    | 3595       | X                | X  | 2  | X  |                        |     | X   |   |     |       | 5   |                               | 3   |
| 83110   | Rougiers                    | 1531       |                  | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 3   |                               | 2   |
| 83111   | Sainte-Anastasie-sur-Issole | 1022       | X                | X  | 2  | X  |                        | X   |     |   |     |       | 5   |                               | 2   |
| 83113   | Saint-Julien                | 2063       |                  | X  | 3  | X  |                        |     |     | X |     |       | 4   |                               | 2   |
| 83114   | Saint-Martin-de-Pallières   | 212        |                  | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 3   |                               | 1   |
| 83116   | Saint-Maximin-la-Sainte-    | 14505      | X                | X  | 2  | X  | X                      | X   | X   |   |     |       | 7   |                               | 3   |
| 83125   | Seillons-Source-d'Argens    | 2173       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 4   |
| 83135   | Tavernes                    | 1250       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 1   |
| 83140   | Tourves                     | 4855       |                  | X  | 2  | X  |                        | X   |     |   |     |       | 4   |                               | 3   |
| 83145   | Varages                     | 1117       | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 3   |
| 83151   | Vins-sur-Caramy             | 916        | X                | X  | 2  | X  |                        |     |     |   |     |       | 4   |                               | 7   |
| PROVENCE VERTE VERDON (43 communes)                     |                             | 110 357    | 31               | 43 | 43 | 43 | 11                     | 13  | 12  | 5 | 2   |       |     |                               | 124 |

### Signification des abréviations

|               |  |
|---------------|--|
| <b>I</b>      | Inondation   |
| <b>MT</b>     | Mvt de terrain   |
| <b>S</b>      | Sismicité  |
| <b>FF</b>     | Feux de forêt  |
| <b>RI</b>     | Risque industriel  |
| <b>TMD</b>    | Transport de Matières Dangereuses  |
| <b>G/O</b>    | Gazoduc et/ou Oléoduc  |
| <b>B</b>      | Rupture de barrage   |
| <b>NUC</b>    | Risque nucléaire   |
| <b>PPR</b>    | Plans de Préventions existant ou prescrit                                  |
| <b>CATNAT</b> | Nombre d'arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle |

Figure 4 : Connaissance générale des risques. Source : PRIM.net, consultation le 15 Novembre 2016

Sur Provence Verte Verdon , seules les communes de Carcès, Ginasservis, Montmeyan, Rians et Saint-Julien sont soumises au **risque de rupture de barrage**.

### III. EXPANSION URBAINE

#### III.1. DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES SOUS PRESSION URBAINE

L'occupation des sols en Provence Verte est marquée par des espaces naturels omniprésents (forêts, maquis, landes, prairies, friches...) puisqu'ils occupent en 2014 75 % du territoire essentiellement en milieu accidenté et connaissent une légère croissance (4000 ha entre 1972 et 2003). Les pertes d'espaces naturels et forestiers sont plus importantes sur la CAPV (-1215ha) que sur la CCPV (-363ha). Ainsi, les communes les plus consommatrices d'espaces naturels sont Saint Maximin (-124 ha) et Brignoles (-112 ha) mais aussi Ollières (103ha). Cette dernière qui n'a pas énormément développé ses espaces bâtis, doit essentiellement sa consommation d'espaces naturels au profit des centrales photovoltaïques (80ha).

Les espaces agricoles occupent 18% du territoire en plaine et sur les coteaux soit environ 29 400 ha. Néanmoins, ces espaces agricoles ont beaucoup diminué. Il y a 30 ans, en 1972, ils représentaient plus de 28% du territoire. Toutefois, depuis 11 ans, la disparition des espaces agricoles ralentit. Nous estimons à -550ha d'espaces agricoles dont plus de 230ha de friches agricoles consommés entre 2003 et 2014. Près des 2/3 de ces pertes l'ont été au profit des espaces urbanisés, et près d'1/4 au profit des espaces naturels.

L'urbanisation représente en 2014, 6,6% du territoire (0,5% en 1972) et entre en concurrence directe avec les espaces agricoles dans les zones planes. L'urbanisation semi-dense ou diffuse investit de plus en plus les coteaux. Parmi la trame urbaine, le mitage (urbanisation diffuse) est le plus consommateur d'espace agricole. Les espaces artificialisés représentent plus de 8% sur la communauté d'agglomération Provence Verte et moins de 5% sur la communauté de communes de Provence Verdon. Les communes les plus touchées par une forte artificialisation sont celles situées à proximité de l'autoroute (Pourrières, Saint-Maximin, Brignoles, Le Val) ou au sud-est (Rocbaron, Garéoult).

#### III.2. DES ENTREES DE VILLE MOYENNEMENT QUALITATIVES

Jusqu'à la première décennie des années 2000, un urbanisme d'opportunité et peu organisé en Provence Verte Verdon a généré des aménagements urbains sans grande cohérence entre eux, «au fil de l'eau» et des paysages urbains qui ont eu tendance à se banaliser. Ceux-ci n'ont pas toujours représentés une qualité architecturale et paysagère très valorisante pour l'image, notamment touristique, dont le territoire aimerait se doter. Fort de ce constat, la puissance publique locale agit pour inverser cette tendance.

Les entrées de villes marquent la transition, ou bien le passage entre l'espace agricole ou naturel et l'espace urbain. Ces portions de ville sur le SCoT se composent souvent d'une alternance :

- de tissu pavillonnaire lâche et peu structuré, dont les accès sur la voirie sont individuels et de ce fait démultipliés et accidentogènes ;
- d'une succession de bâtiments technico-industriels et d'activités de dépôts ou de transformations de matériaux placées au plus proche des routes ;
- de zones d'activités artisanales et plus souvent commerciales purement fonctionnelles aménagées aux points de connexion que constituent les ronds-points pour permettre un repérage visuel depuis la route et une accessibilité automobile optimales. On y constate le plus souvent peu ou pas d'intégration avec le tissu urbain préexistant, ou de prise en compte d'un schéma de mobilité propre ou en lien avec les quartiers périphériques...

Le mode de déplacement qui s'est imposé est la voiture, ce qui a généré la réalisation de grandes aires de stationnement devant chaque commerce sans logique d'ensemble sur certaines zones commerciales et le plus souvent perceptibles depuis la route. Par ailleurs, ceci explique l'absence de cheminements piétonniers ou cyclables sécurisés entre les zones commerciales et les zones d'habitat voisines.

On observe également des zones techniques de stockage ou de stationnement de bâtiments industriels visibles depuis la route, sans traitement paysager les occultant ou atténuant leur effet de confusion depuis l'extérieur. Cette confusion peut être encore accentuée par un réseau viaire, qui malgré les efforts de sécurisation, multiplie les entrées de chemins ou de propriétés privés sur des axes de forte circulation, notamment sur la voirie primaire. Ceci est en partie la résultante de la diffusion excessive de l'habitat individuel sur le territoire.

Une des raisons de l'absence de perception de la transition rural/urbain est une juxtaposition de fonctions urbaines sans organisation d'ensemble. C'est ainsi que se succèdent les friches agricoles, les friches industrielles ou artisanales, les zones économiques ou commerciales... Parfois, comme à l'entrée Ouest de Brignoles l'aménagement des zones commerciales et la connexion avec les axes routiers et les quartiers urbains existants est inachevé. Des activités commerciales peuvent être isolées en plaine agricole servant de repère tacite à une progression de l'urbanisation dans les espaces agricoles. Des friches industrielles peuvent constituer les premiers champs visuels perceptibles par les automobilistes, tel que l'arrivée sud de Barjols. Sur le Val d'Issole, le bâti continu le long de la RD43 menace l'alternance des paysages agricoles et urbains, risquant de donner une perception de continuum urbain depuis l'entrée de Rocbaron constituée d'habitat diffus sous couvert de pins jusqu'après la zone artisanale de Forcalqueiret en surplomb de la route. Ce risque de continuité urbaine se retrouve, de façon moins prégnante toutefois, entre Saint-Maximin et Bras, comme entre Brignoles et Vins et Le Val.

Par ailleurs, les mélanges de formes urbaines d'habitat pavillonnaire récent, de bastides provençales à caractère patrimoniale, de petits collectifs, ou de grandes et moyennes surfaces peuvent se prolonger de l'entrée de ville jusqu'au centre ancien sans continuité ou logique d'ensemble, sans que ne puisse se dégager une « ambiance » urbaine.

Ajoutons que la multiplication des panneaux publicitaires entraîne une pollution visuelle excessive qui a aussi pour conséquence de diluer les informations données par la signalétique routière ou par les panneaux d'affichages communaux.

Le cumul des aménagements peu qualitatifs, des pollutions visuelles diverses, de la place faite à l'automobile conduit à un manque de conscience de l'individu d'être en milieu urbain. Par ailleurs, ce mode de développement (ainsi que les signaux le caractérisant : mobilier urbain, signalétique publicitaire, formes et matériaux du bâti...) est le fait de la plupart des villes de France si bien que le caractère paysager propre à Provence Verte Verdon n'est pas perceptible. De ce fait, l'effet vitrine des aménagements urbains qui s'efforcent de rendre une image qualitative du territoire est contrariée.

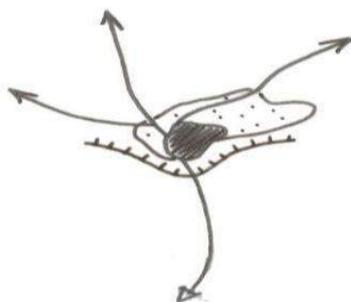
### III.3. MORPHOLOGIES ET DYNAMIQUES URBAINES EN PROVENCE VERTE

Parmi les éléments qui participent à l'évolution de la morphologie du tissu urbain des communes, outre ceux liés aux éléments naturels (pente, qualité du sol, etc.) et à la localisation (éloignement par rapport aux grandes infrastructures, proximité d'un pôle urbain important, etc.), les choix politiques ont un pouvoir d'influence fort qui marque profondément la forme urbaine du village.

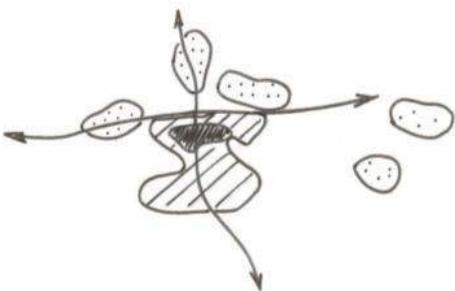
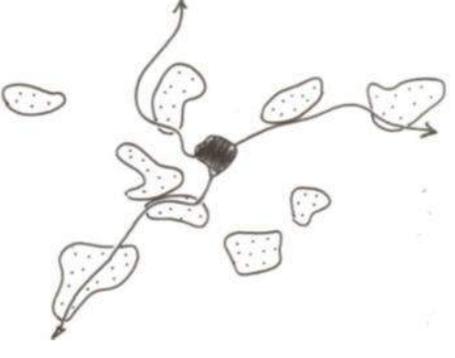
Différents types d'habitat individuel peuvent être signalés :

- l'habitat individuel « libre », d'une densité proche de 4 logements par ha. Cette catégorie représente 70 % des constructions entre 2000 et 2004 (données plus récentes ?). Ce type d'implantation pavillonnaire se diffuse au gré des opportunités foncières ;
- l'habitat individuel « avec procédure » d'une densité proche de 10 logements par ha correspond à un développement pavillonnaire sous forme de lotissements, générant un regroupement de parcelles bâties et une mutualisation des équipements et des réseaux ;
- l'habitat individuel « dense » lié à un développement pavillonnaire sous forme de lotissement, avec une densité plus forte liée à des constructions sur 2 à 3 niveaux sur des parcelles de petites tailles.

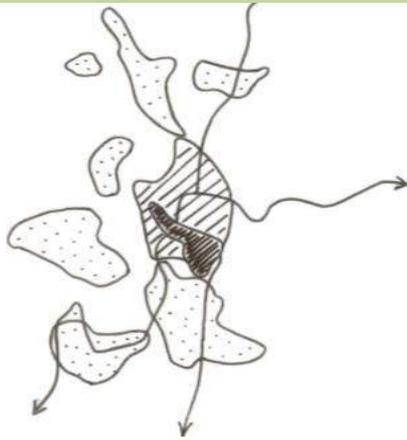
Ces différentes formes d'urbanisation peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

|   |  |
|---|--|
|  | <p><b>Type 1</b> : Le développement urbain de ces communes est jugé « faible ». Les communes d'Artigues, d'Esparron de Pallières et Saint-Martin de Pallières ont une tâche urbaine qui évolue peu, inférieure à 15 ha avec un noyau urbain dense qui polarise l'extension ;</p> |
|---|--|

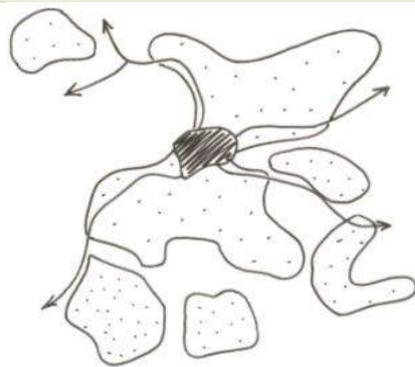
**Type 2** : Le développement urbain est « modéré » mais il connaît une croissance importante aujourd'hui. La tâche urbaine est ici comprise entre 15 et 100 ha ; Le type 2 regroupe plusieurs formes de développement urbain « modéré » :

|   |  |
|---|--|
|  | <p><b>2A</b> : Concerne particulièrement les communes de Brue-Auriac, Correns, Mazaugues, Pontevès, Pourcieux, Rougiers, Varages. Elles ont connu un développement maîtrisé autour du noyau historique et les opérations d'extension ont été liées avec le centre bourg;</p>   |
|  | <p><b>2B</b> : Concerne particulièrement les communes de La Celle, Châteaupert, Entrecasteaux, Fox-Amphoux, Ginasservis, Montfort, Ollières, Plan d'Aups, Rians, Tavernes et Vins-sur-Caramy. Le développement de ces communes est récent, il est marqué par la diffusion de l'habitat individuel et l'accessibilité automobile. Le territoire communal est constitué de plusieurs tâches d'urbanisation, sans réelle centralité, ces espaces peuvent être polarisés par d'autres communes plus importantes (Saint Maximin, Aix, Marseille, Brignoles, Barjols).</p> |

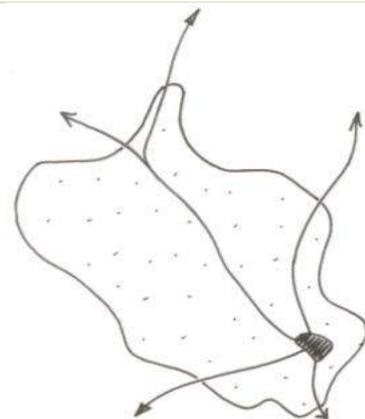
**Type 3 : Le développement urbain est « important » et les formes urbaines multiples. La tâche urbaine a évolué de façon exponentielle ces 30 dernières années et atteint une surface comprise entre 100 et 800 ha.**



**3A** : Pour les communes de Barjols et Brignoles, le bourg centre a conservé son rôle de polarité et le développement s'est majoritairement fait par densification du centre historique et des premiers faubourgs, l'habitat individuel établit la liaison entre ces espaces;



**3B** : Concerne particulièrement les communes de Bras, Camps-la-Source, Carcès, Pourrières, La Roquebrussanne, Méounes, Montmeyan, Saint Anastasie, Saint Julien le Montagnier, Saint-Maximin, Seillons, Tourves et La Verdrière. Le bourg ancien est encore identifiable mais le développement diffus, sans réelle stratégie d'organisation, marque profondément le territoire communal ;



**3C** : Concerne particulièrement les communes de Cotignac, Forcalqueiret, Garéoult, Nans-les-Pins, Néoules, Rocbaron et Le Val. Le développement diffus est excessivement important, il prend une place prépondérante dans l'occupation de l'espace communal. Le centre ancien est absorbé et ne se distingue presque plus.

Cette typologie fait apparaître à l'échelle de la Provence Verte Verdon, diverses tendances :

- un développement important et diffus dans le sud du territoire, notamment alimenté par l'influence de l'aire toulonnaise, mais également sur quelques communes au nord soumises à l'influence d'Aix ;
- un développement mixte le long de l'A8 ;
- un espace de croissance autonome dû au développement du secteur touristique (Carcès et Cotignac) ;
- un développement plus traditionnel sur la moitié nord du pays.

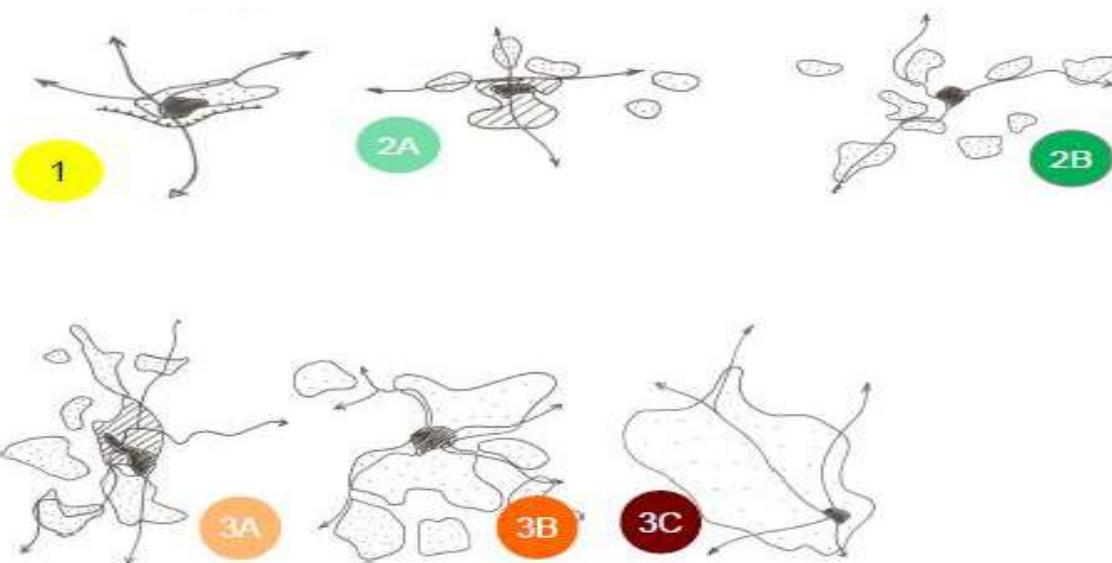


Figure 5 : les différentes typologies urbaines de la Provence Verte Verdon

## IV.LE MOTEUR RESIDENTIEL, DETERMINANT DE LA CROISSANCE DE LA PROVENCE VERTE

### IV.1. DES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL QUE N'OFFRENT PLUS LES GRANDS VOISINS

#### IV.1.1. L'acquisition de maisons plus aisée dans la Provence Verte Verdon qu'ailleurs

Comme ailleurs en France, la maison individuelle en propriété constitue le modèle résidentiel le plus recherché par les familles. A ce titre, les prix d'acquisitions moins élevés en la que sur les agglomérations limitrophes en font un territoire particulièrement attractif.

| Sources : PERVAL, ECLN vi ODH<br>selon périmètre EPCI 2014 | Prix moyens des logements acquis en 2013 |                             |                          |
|--|--|-----------------------------|--------------------------|
|  | Appartements<br>de plus de 5 ans         | Maisons<br>de plus de 5 ans | Appartements<br>en VEFA  |
|  | Bassin de vie de Brignoles               | 1 713 € / m <sup>2</sup>    | 250 785 €                |
| CC Provence Verdon   | 1 453 € / m <sup>2</sup>                 | 198 510 €                   | /                        |
| Le bassin de vie de Saint Maximin                          | 2 330 € / m <sup>2</sup>                 | 286 451 €                   | 3 316 € / m <sup>2</sup> |
| Val d'Issole   | 2 090 € / m <sup>2</sup>                 | 273 780 €                   | 3 144 € / m <sup>2</sup> |
| CC Vallée du Gapeau  | 2 332 € / m <sup>2</sup>                 | 315 952 €                   | 3 351 € / m <sup>2</sup> |
| CA TPM   | 2 754 € / m <sup>2</sup>                 | 367 279 €                   | 4 148 € / m <sup>2</sup> |
| CA Sud Sainte Baume  | 4 415 € / m <sup>2</sup>                 | 482 241 €                   | 5 366 € / m <sup>2</sup> |
| VAR  | 3 174 € / m <sup>2</sup>                 | 395 274 €                   | 4 421 € / m <sup>2</sup> |

Figure 6 : Prix moyens des logements acquis en 2013

Ainsi en 2013 les prix moyens d'acquisition se situaient, pour un appartement (de plus de 5 ans) dans une fourchette de 1713 €/m<sup>2</sup> dans le bassin de vie de Brignoles à 2 330 €/m<sup>2</sup> dans celui de le bassin de vie de Saint Maximin, et pour une maison (de plus de 5 ans) dans une fourchette de 198 510 € dans le territoire de Provence Verdon (Provence d'Argens en Verdon et Bassin de vie de Rians) à 273 780 € dans celui de le bassin de vie de Saint Maximin. Il s'agit de niveaux de prix inférieurs à la moyenne varoise et des territoires limitrophes du Var ou des Bouches du Rhône.

| Sources : Immoprix<br>octobre 2015      | Prix moyens des logements acquis entre octobre 2014 et septembre 2015 |                             |                          |
|---|---|-----------------------------|--------------------------|
|   | Appartements<br>de plus de 5 ans                                      | Maisons<br>de plus de 5 ans | Appartements<br>neufs    |
|   | Secteur de Brignoles <sup>9</sup>                                     | 1 890 € / m <sup>2</sup>    | 234 300 €                |
| Secteur d'Aix en Provence <sup>10</sup> | 3 180 € / m <sup>2</sup>  | 323 200 €                   | 3 930 € / m <sup>2</sup> |
| Secteur de Marseille <sup>11</sup>      | 2 330 € / m <sup>2</sup>  | 331 200 €                   | 3 790 € / m <sup>2</sup> |

Figure 7 : Prix moyens des logements acquis entre octobre 2014 et septembre 2015

<sup>9</sup> Le secteur de Brignoles comprend Besse sur Issole, Bras, Brignoles, Flassans-sur-Issole, Forcalqueiret, Garéoult, Nans-les-Pins, Pignans, Pourrières, Régusse, Rians, Rocbaron, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Seillons-Source-d'Argens, Tourves, Val, Verdière, Vinon-sur-Verdon.

<sup>10</sup> Le Secteur d'Aix en Provence comprend Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Éguilles, La Fare-les-Oliviers, Fuveau, Gardanne, Grans, Lançon-Provence, Meyreuil, Mimet, Péligonne, Pennes-Mirabeau, Peynier, La Roque-d'Anthéron, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Simiane-Collonge, Trets, Velaux et Venelle.

<sup>11</sup> Le secteur de Marseille comprend Marseille, Allauch, Aubagne, Auriol, La Bouilladisse, Carnoux-en-Provence, Cassis, La Ciotat, Plan de Cuques et Peypin.

Cette attractivité résidentielle de la Provence Verte Verdon auprès de ménages extérieurs au territoire est particulièrement importante et s'observe au travers des nombreuses migrations résidentielles ainsi que des déplacements domicile-travail.

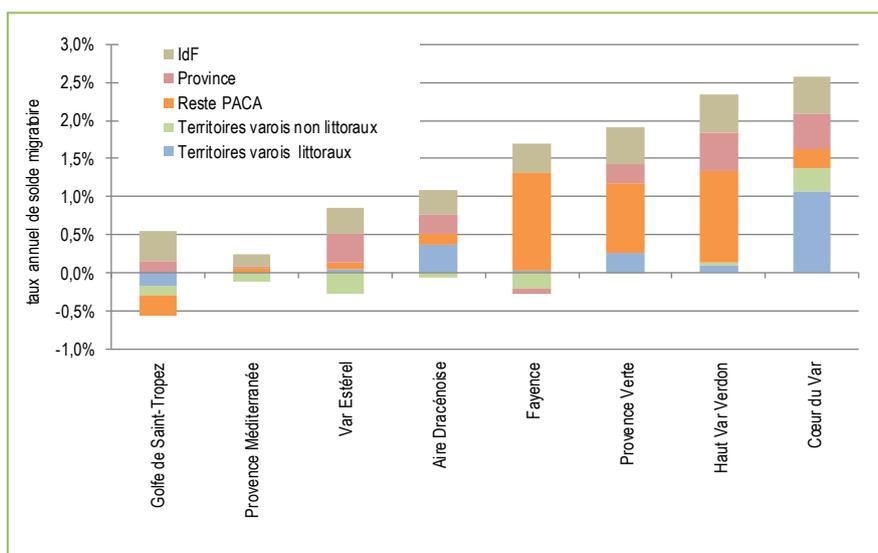
La photographie de l'Habitat dans le Var<sup>12</sup> souligne l'importance de la mobilité résidentielle des ménages en faveur de leur installation dans les territoires non littoraux et notamment en Provence verte.

Ainsi en 2008, l'essentiel du solde migratoire et du taux de croissance des territoires du Département du Haut Var Verdon (Lacs et Gorges du Verdon, Provence Verdon) et de la Provence Verte (Val d'Issole, bassin de vie de Saint Maximin et Bassin de vie de Brignoles) s'explique par un apport important de personnes venues des départements voisins.

Les bassins de Val d'Issole, de le bassin de vie de Saint Maximin et de bassin de vie de Brignoles qui composent une partie du territoire de la Provence Verte Verdon, bénéficient par ailleurs d'un apport net de population du littoral varois (respectivement 0,26%, 0,37% et 1,07%).

**Note de lecture :**

La Provence Verte (bassins de Val d'Issole, de de Sainte Baume Mont Aurélien et de Comté de Provence) et le Haut Var Verdon (CC Provence Verdon, CC Lacs et Gorges du Verdon) sont excédentaires dans leurs échanges migratoires avec tous les autres territoires varois, le reste de PACA, ainsi que le reste de la France. On note sur ces territoires un taux particulièrement important d'échanges avec le reste de PACA.



Source : Insee, RP 2008

**Figure 8 : Structure des taux de solde migratoire selon les zones d'échanges, par territoire du Var en 2008 pour la population de 5 ans ou plus (source : Photographie de l'Habitat dans le Var)**

L'analyse des déplacements domicile-travail (supérieurs à 100 flux quotidiens) donne une approche de l'attractivité résidentielle des territoires de la Provence Verte Verdon auprès des ménages actifs travaillant dans les zones d'emploi extérieures. Ainsi sur 42 170 déplacements quotidiens d'actifs résidents en Provence Verte, si 54% sont internes, 38% sortent de Provence Verte, dont près de 23% en direction des Bouches du Rhône et 7% vers la CA de Toulon Provence Méditerranée.

<sup>12</sup> Etude réalisée par l'AU[dat]-var dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'habitat – juillet 2014. Echelle des 8 territoires du Département.

Les déplacements vers les Bouches du Rhône concernent l'ensemble de la Provence Verte Verdon mais proviennent essentiellement d'actifs du Bassin de vie de St Maximin (63%) et des bassins de vies de Rians et Barjols (25% à l'échelle des deux bassins). Notons que les actifs de Provence Verte Verdon se déplaçant quotidiennement dans les Bouches du Rhône se dirigent en majorité vers l'agglomération d'Aix en Provence (50%), puis vers l'agglomération marseillaise (39%) et ensuite vers celle d'Aubagne (11%). Concernant les déplacements vers l'agglomération toulonnaise, ils ne concernent pas l'ensemble de la Provence Verte. Les actifs de Provence Verte Verdon se déplaçant dans l'agglomération toulonnaise habitent principalement dans Val d'Issole (74%), puis Bassin de vie de Brignoles (19%) et Le bassin de vie de Saint Maximin (7%).

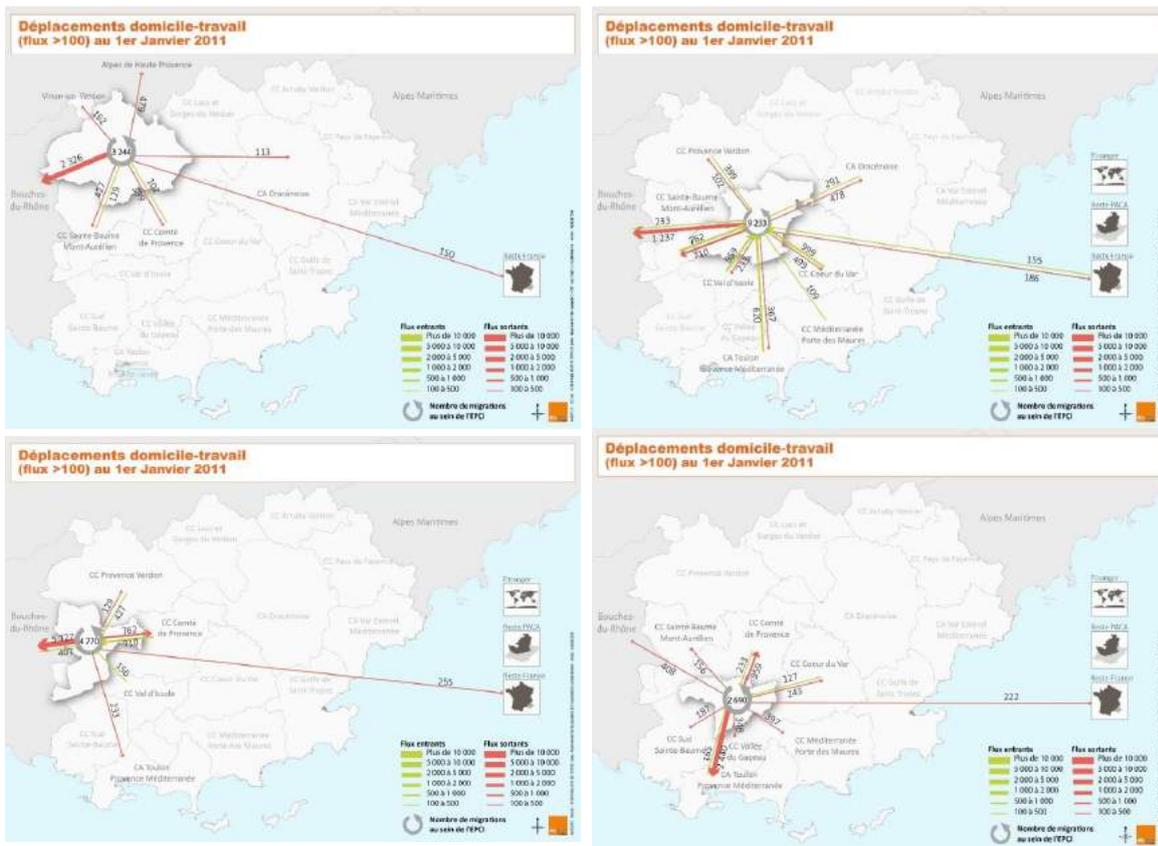


Figure 9 : Déplacements domicile-travail de plus de 100 trajets quotidiens en 2011 (source : Diagnostic du Schéma Départemental de l'Habitat - INSEE)

#### IV.1.2. Un développement résidentiel depuis les années 70 qui a favorisé la constitution d'un parc de logements monotype essentiellement composé de maisons

L'habitat en Provence Verte Verdon s'est développé à partir de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, et notamment depuis 1975, traduisant un parc plus récent qu'à l'échelle départementale. Entre 57% et 77% des résidences principales des intercommunalités de la Provence Verte Verdon datent ainsi d'après 1975 (contre 55% dans l'ensemble du Var). Notons qu'à l'intérieur de la Provence Verte, le développement de l'habitat à partir des années 70 est particulièrement important dans Le bassin de vie de Saint Maximin et Val d'Issole, où respectivement 71% et 77% des logements ont été construits également après 1975.

| Sources : FILOCOM<br>2013 via ODH<br>selon périmètre EPCI<br>2014 | Résidences<br>principales<br>2013<br>construites<br>avant 1949 | Résidences<br>principales<br>2013<br>construites<br>entre 1949 et<br>1975 | Résidences<br>principales<br>2013<br>construites<br>entre 1975 et<br>1999 | Résidences<br>principales<br>2013<br>construites<br>après 2000 |
|---|--|---|---|--|
| Bassin de vie de<br>Brignoles                                     | 28%  | 13%   | 33%   | 26%  |
| Provence Verdon   | 29%  | 13%   | 33%   | 24%  |
| Bassin de vie de St<br>Maximin                                    | 18%  | 12%   | 43%   | 28%  |
| Val d'Issole  | 14%  | 9%  | 49%   | 28%  |
| VAR   | 20%  | 26%   | 37%   | 18%  |

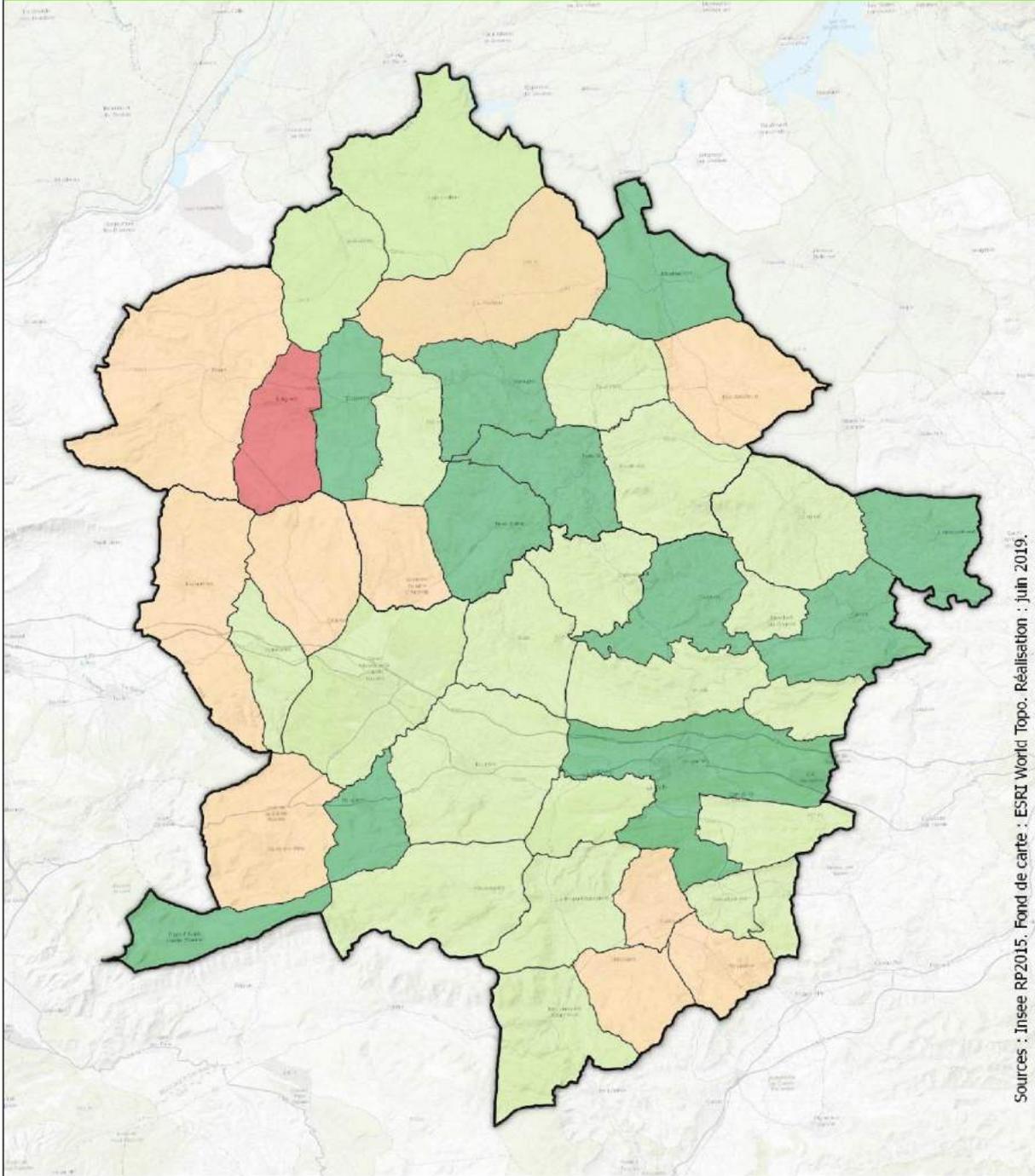
Ce développement de l'habitat à partir des années 70 s'est principalement réalisé dans l'habitat individuel. L'analyse des caractéristiques du parc de logements souligne ainsi un poids largement majoritaire des maisons et des grandes typologies, traduisant un parc de résidences principales particulièrement monotype : 78% de résidences principales de type maison et 67% de typologies à partir de 4 pièces.

Ce développement de l'habitat à partir des années 70 s'est principalement réalisé en individuel. L'analyse des caractéristiques du parc de logements souligne ainsi un poids largement majoritaire des maisons et des grandes typologies. Le parc de résidences principales de Provence Verte Verdon est particulièrement monotype : 78% de résidences principales de type maison et 67% de typologies à partir de 4 pièces.

Ce caractère monotype apparaît très marqué dans les territoires périurbains comme Val d'Issole (où l'on compte 88% de maisons et 74% de typologies T4 et plus). Le parc de résidences principales est un peu moins monotype sur le bassin de vie de Brignoles où l'on compte 31% d'appartements et 37% de T1-T2 et T3.

| Sources : INSEE 2015              | Résidences principales 2011 | T1-T2 | T3  | T4 et plus | Maisons | Appartements |
|-----------------------------------|-----------------------------|-------|-----|------------|---------|--------------|
| <b>CA de la Provence Verte</b>    | 39 811                      | 13%   | 24% | 63%        | 77,6%   | 22,4%        |
| <b>CC Provence Verdon</b>         | 9 357                       | 13%   | 24% | 63%        | 83,9%   | 16,1%        |
| <b>SCoT Provence Verte Verdon</b> | 49 168                      | 12%   | 21% | 67%        | 79,0%   | 21%          |
| <b>VAR</b>                        | 476 515                     | 20%   | 28% | 52%        | 48,2%   | 51,8%        |

## SCoT Provence Verte Verdon : Nombre moyen de pièces par résidence principale en 2015



Sources : Insee RP2015. Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : juin 2019.

### Nombre moyen de pièces par résidence principale

- moins de 3,8
- entre 3,8 et 4
- entre 4 et 4,2
- plus de 4,2

- Périmètre du SCoT
- Périmètre des EPCI



#### IV.1.3. ... qui favorise les situations de sous-occupation des résidences principales

Une des conséquences du caractère monotype du parc de logements de la Provence Verte Verdon dans un contexte de forte diminution de la taille des ménages (due au vieillissement de la population, aux décohabitations ainsi qu'aux séparations) est l'importance des situations de sous-occupation de logements. En 2011, 27% des résidences principales de la Provence Verte Verdon étaient en situation de sous-occupation (soit 11 086 logements concernés), alors que celles-ci représentent 21% des résidences principales à l'échelle du département.

Les situations de sous-occupation de logements sont présentes dans l'ensemble des territoires de la Provence Verte Verdon et apparaissent particulièrement importantes là où le poids des maisons et des grandes typologies est le plus important. On compte ainsi 29% de logements sous-occupés dans Val d'Issole et 30% dans les communes « relais bis ».

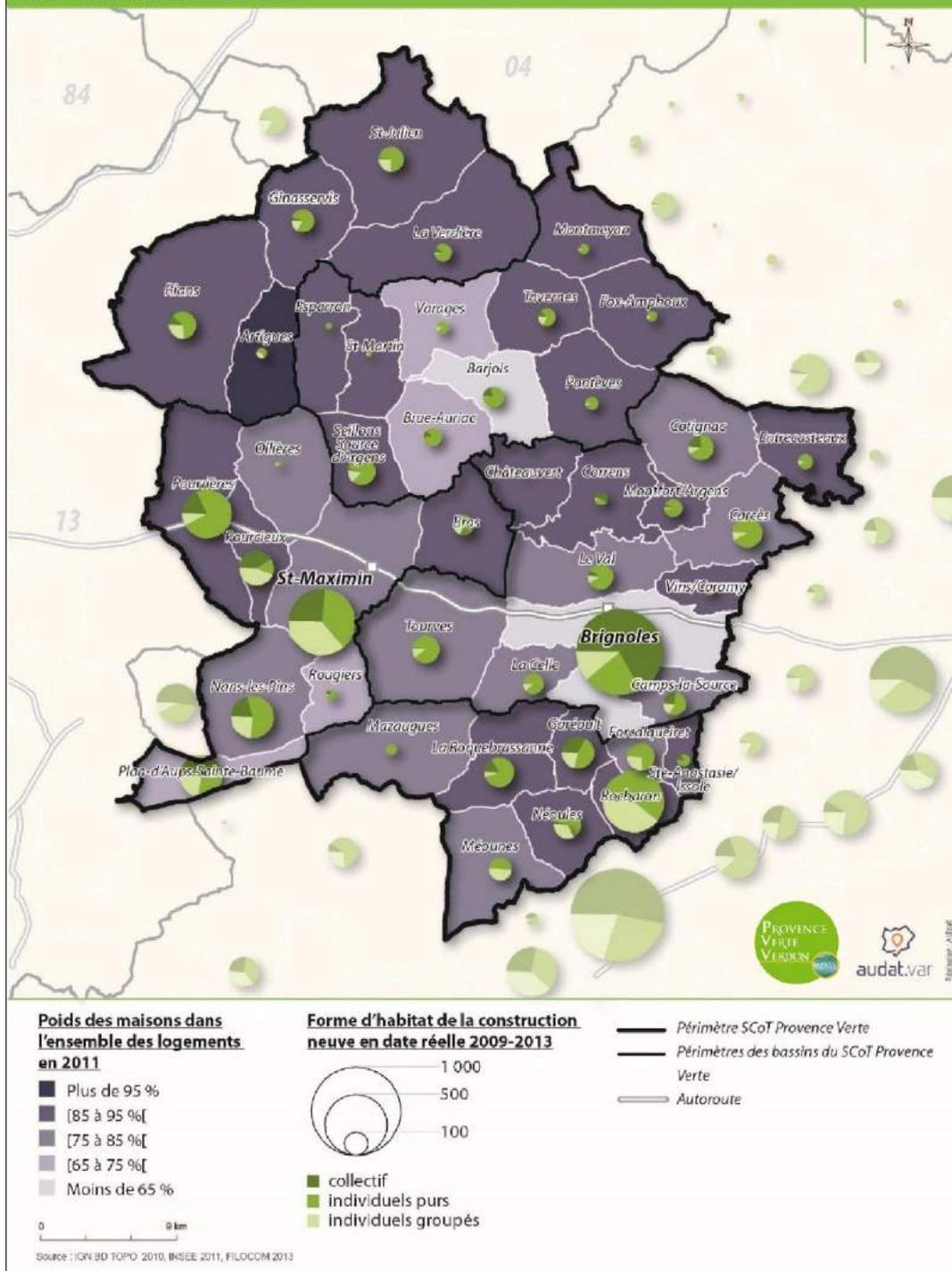
#### IV.1.4. Une construction neuve dynamique qui entame un début de diversification

En Provence Verte Verdon l'activité de construction neuve de logements est de manière générale parmi les plus dynamiques du département au regard du nombre d'habitants. Avec 9,1 logements autorisés entre 2009 et 2013 pour 1 000 habitants, l'activité de construction neuve en Provence Verte Verdon apparaît supérieure à la moyenne départementale (7,8).

| Sources : SITADEL 2<br>population municipale 2012 | Moyenne annuelle des<br>logements autorisés<br>2009-2013 (hors<br>résidence) | Logements neufs<br>2009-2013 pour 1000<br>habitants en 2012* |
|---|--|--|
| Bassin de vie de Brignoles                        | 318  | 8,2  |
| Provence d'Argens en Verdon                       | 80   | 7,0  |
| Bassin de vie de Rians                            | 73   | 7,4  |
| Bassin de vie de St Maximin                       | 329  | 10,5   |
| Val d'Issole                                      | 226  | 10,3   |
| Provence Verte                                    | 1 026  | 9,1  |
| VAR   | 8 010  | 7,8  |

A l'intérieur de la Provence Verte, la construction est particulièrement importante dans les territoires proches de pôles d'emplois extérieurs comme Val d'Issole (10,3 logements neufs pour 1000 habitants) et Le bassin de vie de Saint Maximin (10,5).

## Les formes d'habitat du parc de logement et de la construction neuve en Provence Verte Verdon



Compte tenu des caractères périurbains et ruraux du territoire, la forme d'habitat dominante dans la construction neuve est l'individuel (individuel pur et individuel groupé), qui représente 75% des logements autorisés entre 2009 et 2013 en Provence Verte Verdon . Notons que l'individuel atteint 90% de la construction neuve de logements dans Val d'Issole, 92% dans le bassin de vie de Barjols et 93% dans le bassin de vie de Rians (contre 43% dans l'ensemble du Var).

| Logements autorisés entre 2009 et 2013 | Poids de l'individuel pur | Poids de l'individuel groupé | Poids du collectif |
|--|---------------------------|------------------------------|--------------------|
| Source : SITADEL2                      |                           |                              |                    |
| Bassin de vie de Brignoles             | 48%                       | 11%                          | 41%                |
| bassin de vie de Barjols               | 83%                       | 9%                           | 8%                 |
| bassin de vie de Rians                 | 72%                       | 21%                          | 7%                 |
| bassin de vie de St Maximin            | 46%                       | 26%                          | 28%                |
| bassin de vie du Val d'Issole          | 60%                       | 30%                          | 10%                |
| SCoT                                   | 54%                       | 21%                          | 25%                |
| VAR                                    | 27%                       | 16%                          | 57%                |

L'évolution de la construction neuve en Provence Verte Verdon souligne cependant un mouvement de diversification des formes d'habitat sur la période récente en faveur de formes plus denses en individuel (individuel groupé) comme en collectif. En effet, entre 2009 et 2013, l'individuel pur a représenté 54% des logements autorisés contre 67% entre 2004 et 2008.

Cette diversification a été très forte dans Bassin de vie de Brignoles, passant de 67% d'individuel pur dans les logements autorisés entre 2004 et 2008 à 48% entre 2009 et 2013.

Dans les bassins de Rians et du Val d'issole, la baisse du poids de l'individuel pur, bien que moins prononcée s'observe également, passant respectivement pour ces deux bassins de 80% et 73% entre 2004 et 2008, à 72% et 60% entre 2009 et 2013.

Dans Le bassin de vie de Saint Maximin, la diversification des formes d'habitat était déjà à l'œuvre et s'est poursuivie : l'individuel pur est passé de 50% des logements autorisés entre 2004 et 2008 à 46% entre 2009 et 2013.

Notons que dans le bassin de Barjols, ce mouvement de diversification des formes d'habitat n'est pas à l'oeuvre, puisque la part de l'individuel pur augmente entre les deux périodes (2004-2008 et 2009-2013) passant de 74% à 83%.

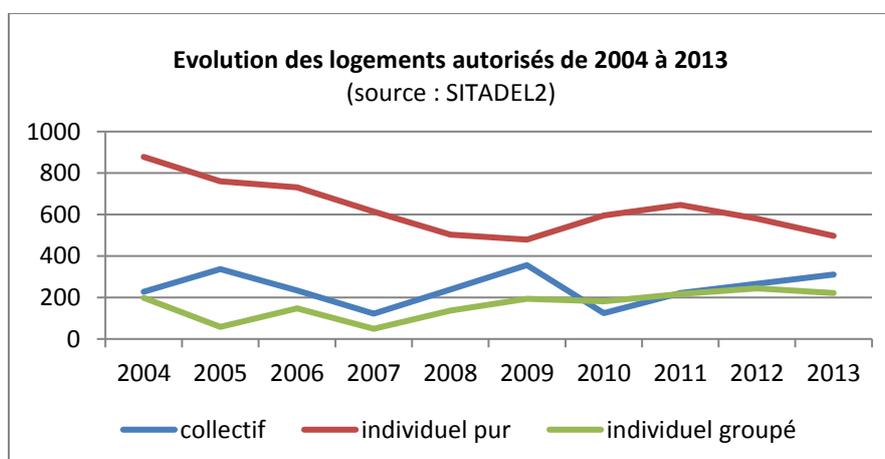
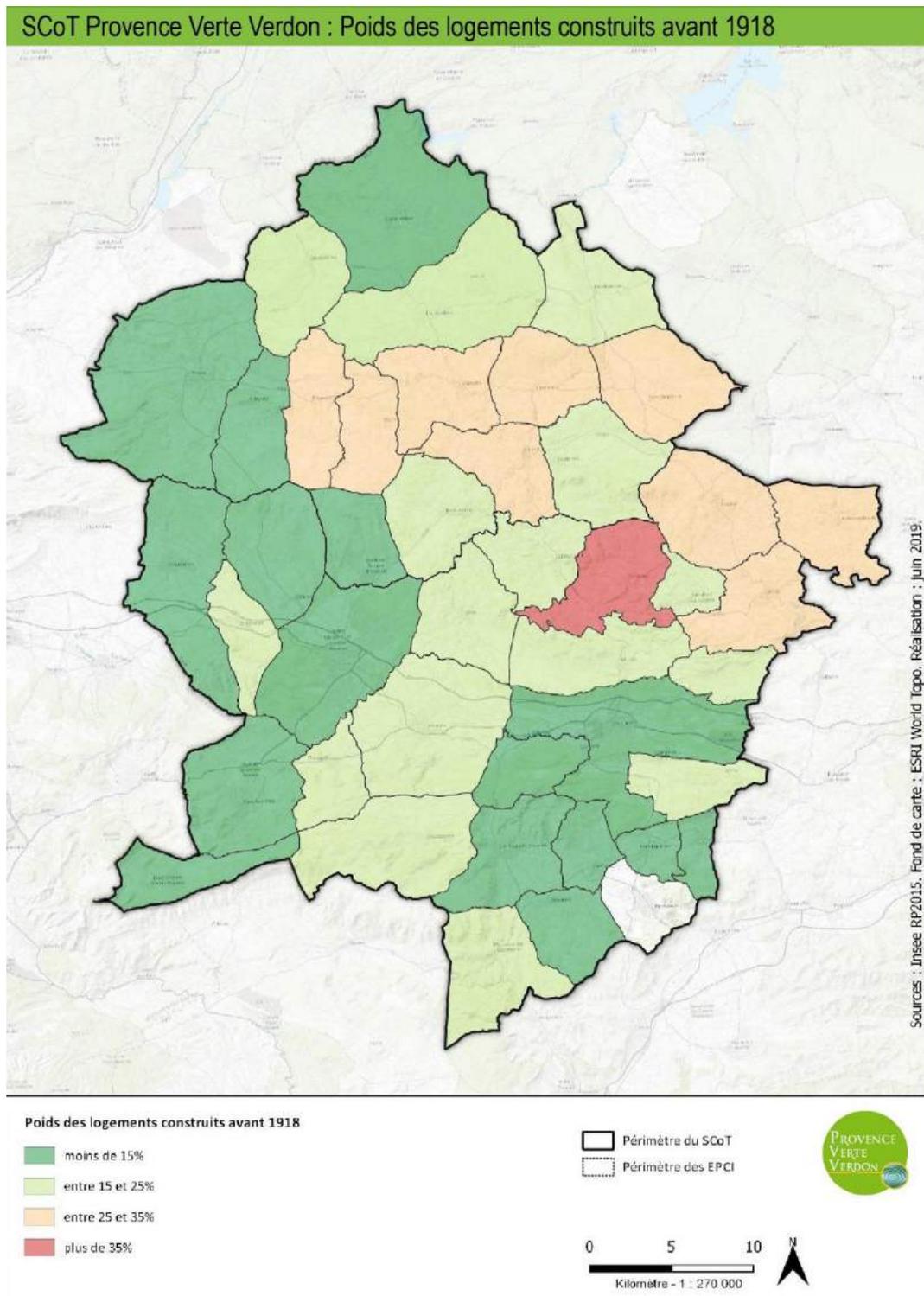


Figure 10 : Evolution des logements autorisés de 2004 à 2013

## IV.2. UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUI AFFAIBLIT LES CENTRES ANCIENS



Dans ce contexte de développement résidentiel en individuel souvent situé en périphérie des centralités, l'habitat en centre ancien s'est vu délaissé.

Les indicateurs de vacance viennent souligner le délaissement d'une partie du parc de logements du

territoire de la Provence Verte Verdon . Le taux de vacance de la Provence Verte Verdon s'élève à 9,3% en 2015, soit un niveau supérieur aux territoires varois limitrophes et à l'ensemble du département. C'est un niveau de vacance supérieur à la nécessaire fluidité des marchés de l'habitat (généralement admis entre 5 et 7%) et qui traduit un certain délaissement d'une partie du parc de logements, comme le souligne la vacance de plus de 3 ans supérieur en Provence Verte Verdon (1,8% des logements en 2013) que dans l'ensemble du département (1,2%).

En outre, les indicateurs de vacance permettent de faire un lien direct avec les époques de construction les plus anciennes (d'avant 1949), puisque l'on observe qu'entre 41% et 52% des logements vacants dans la Provence Verte Verdon en 2013 datent d'avant 1949. Une grande partie de la vacance en Provence Verte Verdon se localise ainsi dans les centres anciens des communes.

| Sources : FILOCOM 2013 via ODH<br>selon périmètre EPCI 2014 | Logement<br>vacants<br>en 2013 | Taux de<br>vacance | Taux de<br>vacance de<br>plus de 3 ans | Poids du parc<br>ancien dans la<br>vacance |
|---|--------------------------------|--------------------|--|--|
| <b>BV de Brignoles</b>                                      | 2 281                          | 9,8%               | 2,1%                                   | 51%  |
| <b>BV de Rians et Barjols</b>                               | 1 274                          | 9,3%               | 2,2%                                   | 54%  |
| <b>BV St Maximin</b>  | 959                            | 6,1%               | 1,2%                                   | 43%  |
| <b>BV du Val d'Issole</b>                                   | 682                            | 6,2%               | 1,4%                                   | 42%  |
| <b>VAR</b>  | 46 084                         | 6,7%               | 1,2%                                   | 39%  |

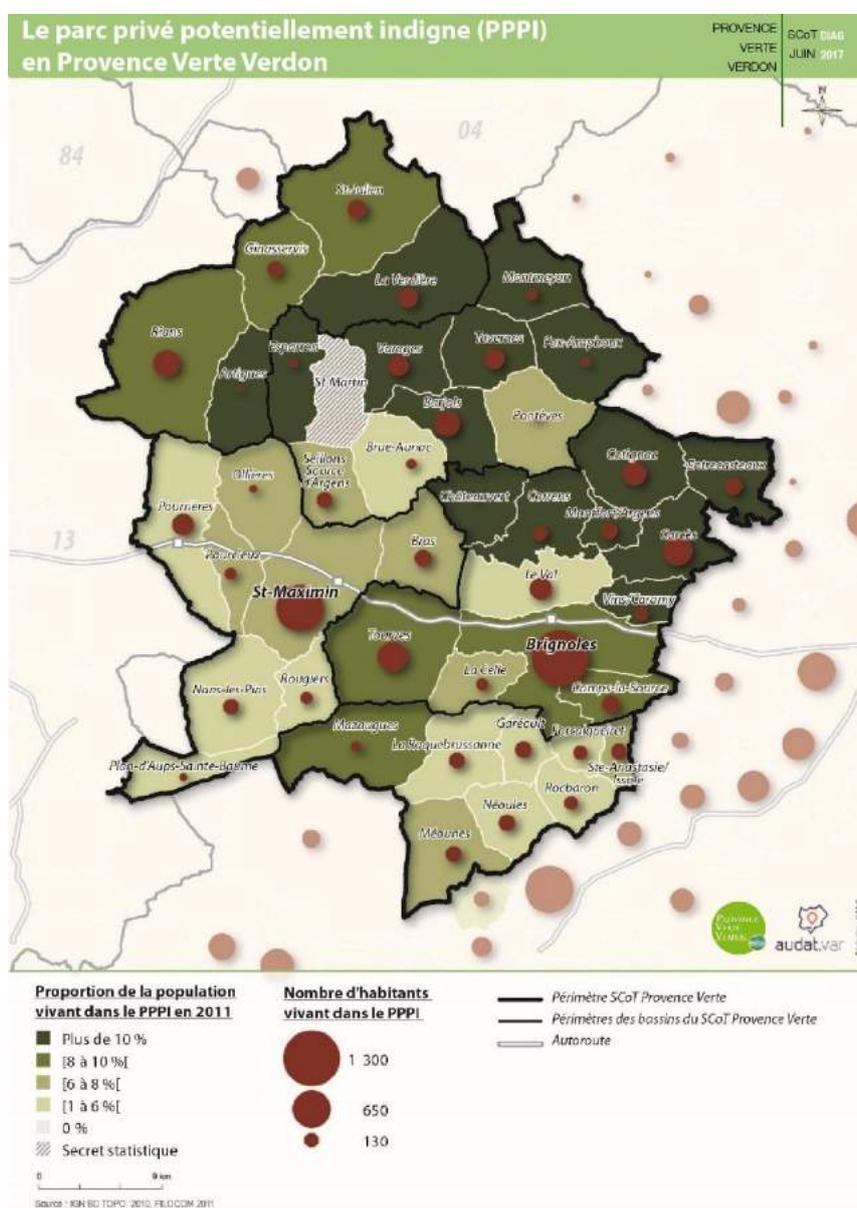
Les indicateurs de délaissement liés à la vacance sont particulièrement élevés, dans le bassin de vie de Brignoles et les bassins de Barjols et Rians (Provence Verdon), là où le poids du parc ancien est important (respectivement 28% et 29% des résidences principales datent d'avant 1949). Dans ces territoires, la vacance dépasse 9% de l'ensemble des logements, et la vacance de plus de 3 ans dépasse 2% de logements.

Conjointement, les centres anciens ont tendance à se dégrader et à se paupériser. L'analyse du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) permet d'approcher ces phénomènes<sup>13</sup>. En Provence Verte Verdon, on estime le PPPI à 3 895 logements soit 15% du PPPI du département (alors que le territoire ne regroupe que 7% du parc de logement départemental). Dans le SCoT, les phénomènes de paupérisation et de dégradation sont plus particulièrement marqués dans le bassin de vie de Brignoles et les bassins de vie de Barjols et Rians (Provence Verdon), où l'on observe des taux de PPPI de plus de 10%, soit des niveaux particulièrement importants et nettement supérieurs à la moyenne départementale de 6%.

<sup>13</sup> le PPPI regroupe les résidences principales privées de catégorie cadastrale 6 occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 70 % du seuil de pauvreté (source FILOCOM), et les résidences principales privées de catégories cadastrale 7 et 8 occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 150 % du seuil de pauvreté

| Sources : FILOCOM 2011 via ODH<br>Selon périmètre EPCI 2014 | Parc potentiellement indigne (PPPI) 2011 | privé Poids du PPPI* dans le parc privé en 2011 | Poids du parc ancien dans le PPPI |
|---|--|---|-----------------------------------|
| BV de Brignoles   | 1 640                                    | 10,4%   | 72%                               |
| BV de Rians et Barjols                                      | 1 012                                    | 11,4%   | Nc                                |
| BV de Saint Maximin   | 787                                      | 6,3%  | 58%                               |
| BV du Val d'Issole  | 456                                      | 5,4%  | 50%                               |
| VAR   | 25 888                                   | 5,9%  | 68%                               |

Concernant le PPPI, un lien est également établi avec les époques de construction les plus anciennes (d'avant 1949). On observe ainsi dans la Provence Verte Verdon qu'entre 50% et 72% du Parc privé Potentiellement Indigne en 2011 concerne des logements construits avant 1949.



#### IV.2.1. Le logement, une source de précarité énergétique probable des ménages du SCoT

Les consommations d'énergies pour un logement varient selon le nombre d'habitants et leurs modes de vie, mais également selon l'âge du logement, sa forme d'habitat et son mode de chauffage.

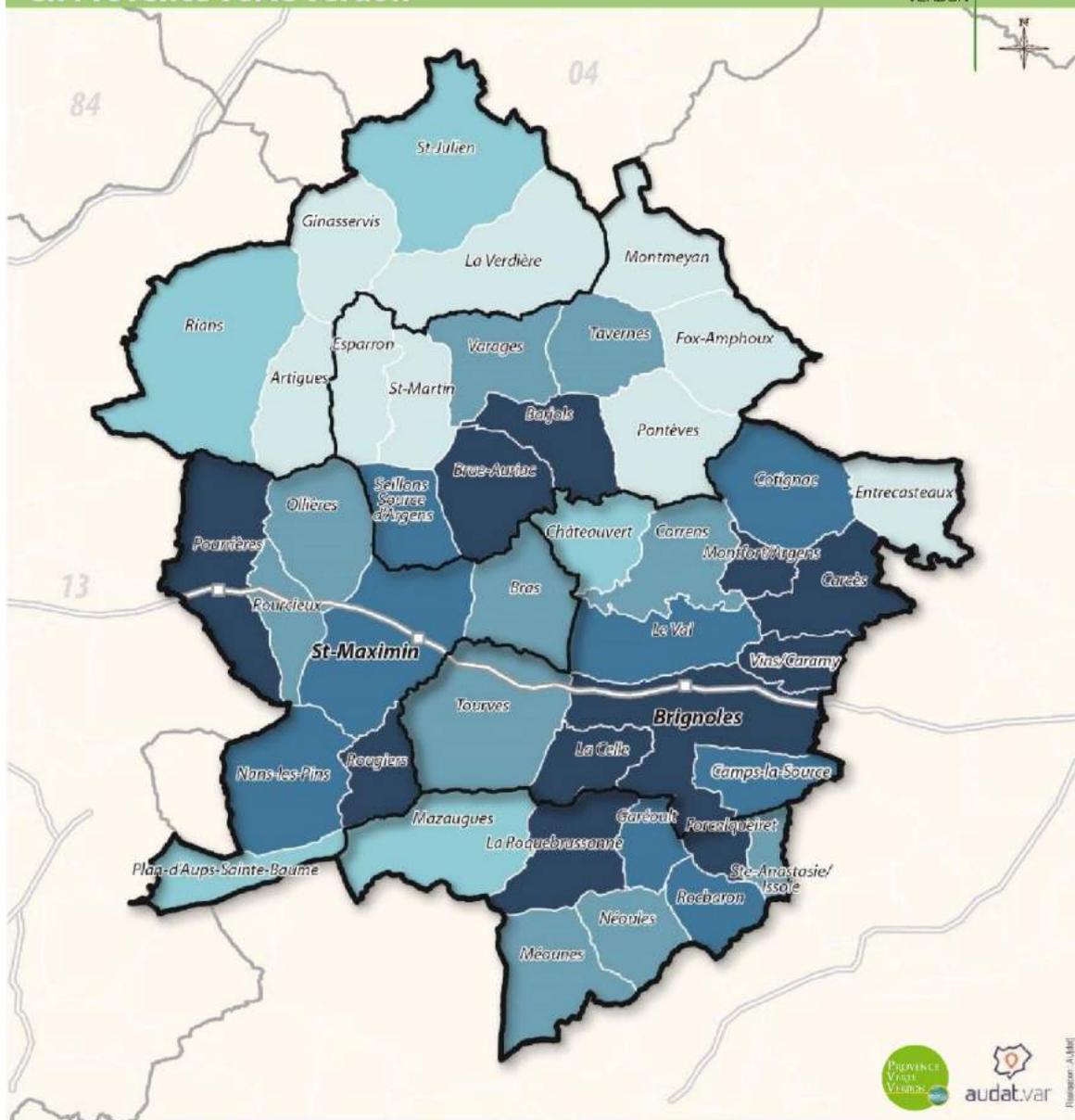
Les caractéristiques du parc de résidences principales de la Provence Verte Verdon laissent penser que le potentiel de logements fortement consommateurs d'énergie est important compte tenu :

- Des logements construits avant 1975 : ces logements construits avant les premières réglementations thermiques, et qui n'ont pas été rénovés sont généralement très consommateurs d'énergie, notamment les logements semi-récents construits entre 1949 et 1975. Dans la Provence Verte Verdon les logements semi-récents représentent entre 9% et 13% des résidences principales des territoires.
- De l'importance des maisons individuelles, forme d'habitat qui consomme proportionnellement plus d'énergie qu'un logement collectif. En effet les maisons construites à partir de la 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont généralement non mitoyennes et la déperdition par les parois (murs et combles) s'en trouve plus importante. Pour rappel, 78% des résidences principales de la Provence Verte Verdon sont des maisons.
- Notons que les logements très consommateurs d'énergies peuvent fragiliser les ménages occupants dans un contexte d'augmentation continue des prix des énergies. D'autant plus que la majorité des résidences principales sont chauffées à l'électricité (carte ci-avant), mode de chauffage le plus coûteux.

# Le chauffage dans les résidences principales en Provence Verte Verdon

PROVENCE  
VERTE  
VERDON

SCoT DIAG  
JUN 2017



## Poids des résidences principales équipées en chauffage électrique

- Plus de 50 %
- [45 à 50 %[
- [40 à 45 %[
- [35 à 40 %[
- Moins de 35 %

- Périimètre SCoT Provence Verte
- Périimètres des bassins du SCoT Provence Verte
- Autoroute

0 0 km

Source : IGN BD TOPO 2010, INSEE 2012



#### IV.2.2. Des besoins et donc un potentiel important d'amélioration de l'habitat

L'amélioration de la qualité du parc existant et la revalorisation des logements dégradés figurent parmi les objectifs des Programmes Locaux de l'habitat de Le bassin de vie de Saint Maximin et de Bassin de vie de Brignoles.

Par ailleurs le territoire de Le bassin de vie de Saint Maximin a mis en place depuis plusieurs années un Programme d'Intérêt Général (PIG), dispositif intercommunal d'amélioration de l'Habitat. Un PIG a également été mis en place sur le territoire de Bassin de vie de Brignoles. Les enjeux de ces dispositifs sont multiples : lutte contre la précarité énergétique, éradication de l'habitat indigne et insalubre ainsi que le maintien à domicile des personnes âgées, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.

Le bilan du dispositif d'amélioration de l'habitat mis en place par le Département entre 2012 à fin 2014, montre que le potentiel d'amélioration de l'habitat est important sur le territoire de la Provence Verte. En effet, le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la « Précarité Energétique » qui comportait un volet animation et suivi du dispositif les 3 territoires de Provence Méditerranée (hors agglomération toulonnaise disposant déjà d'un PIG intercommunal), de Cœur du Var et de Provence Verte<sup>14</sup> (hors CC de Le bassin de vie de Saint Maximin disposant déjà d'un PIG intercommunal et hors périmètre OPAH de Brignoles), a connu une activité importante en Provence Verte Verdon : 47% des projets étudiés concernent la Provence Verte Verdon et 49% des logements réhabilités étaient localisés en Provence Verte.

En 2016, la Communauté de Commune Provence Verdon a lancé une étude sur l'Habitat qui pourrait voir le jour en 2017 sur un PIG intercommunal.

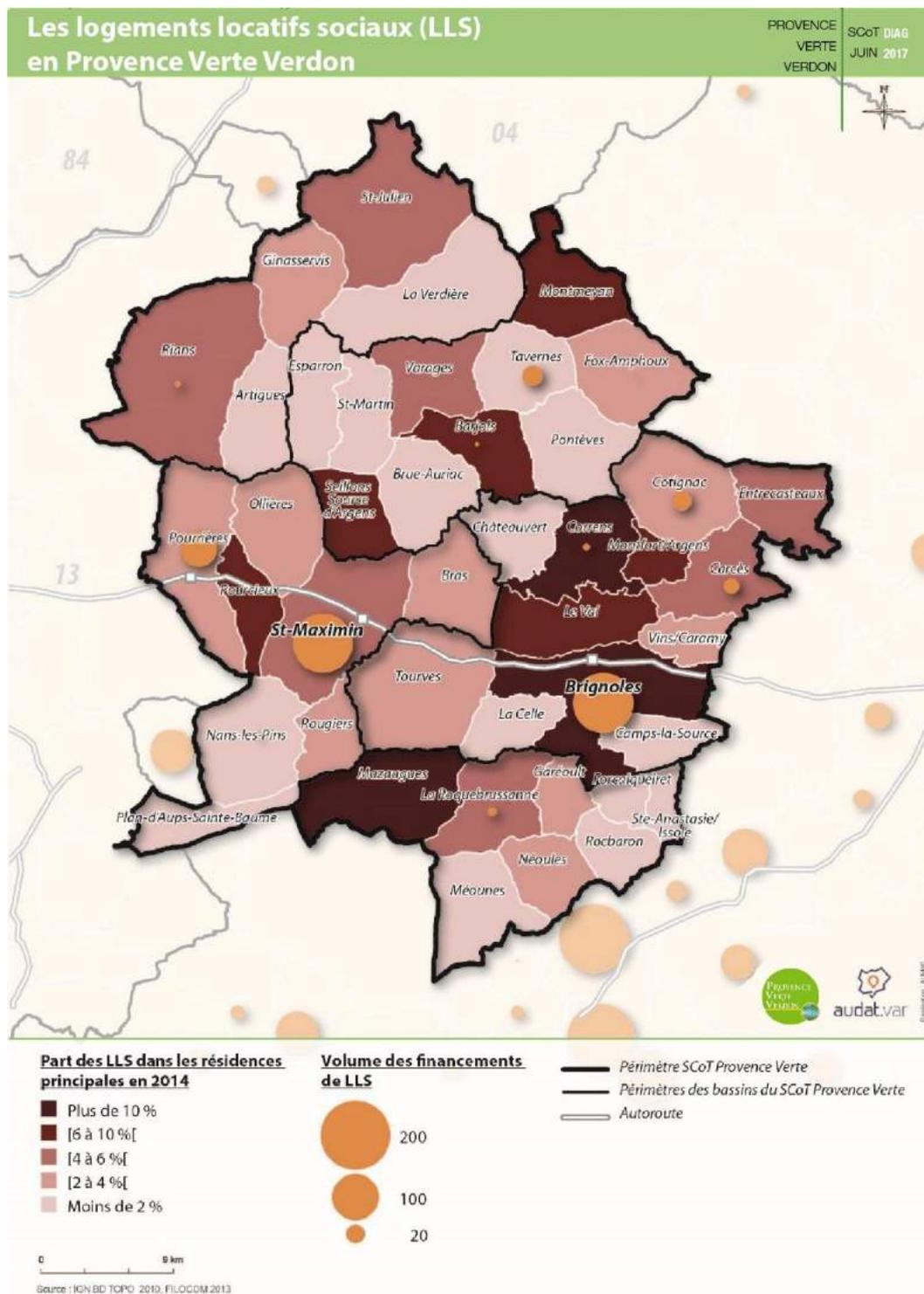
---

<sup>14</sup> incluant Saint Zacharie et Saint Antonin du Var.

### IV.3. UN PARC DE LOGEMENTS QUI NE SATISFAIT PAS L'ENSEMBLE DES PARCOURS RESIDENTIELS

#### IV.3.1. Un parc locatif social faible, concentré, et qui peine à se développer dans le neuf

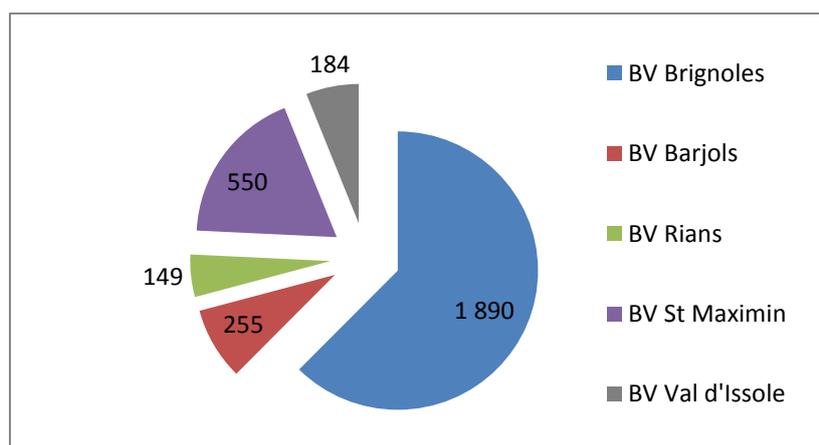
Avec un peu plus de 3 000 logements locatifs sociaux en 2014, soit 6,1% des résidences principales de la Provence Verte, le parc locatif social du territoire est globalement faible.



Le parc locatif social apparaît plus important dans Bassin de vie de Brignoles, où il représente 10,8% des résidences principales soit un taux supérieur à celui du département (10,3%). Dans les autres territoires de Provence Verte, le parc locatif social ne dépasse pas 5% des résidences principales.

| Sources : DDTM 83             | Total des logements locatifs sociaux 2014 | Poids dans les résidences principales |
|-------------------------------|---|---------------------------------------|
| Bassin de vie de Brignoles    | 1 890                                     | 10,8%                                 |
| Bassin de vie de Barjols      | 255                                       | 5%                                    |
| Bassin de vie de Rians        | 149                                       | 3,5                                   |
| Bassin de vie Ste-Maximin     | 550                                       | 4%                                    |
| Bassin de vie du Val d'Issole | 184                                       | 2%                                    |
| SCoT                          | 3 028                                     | 6,1%                                  |
| Var                           | 50 829                                    | 10,3%                                 |

Répartition géographique des logements locatifs sociaux en 2014 (source : DDTM 83)

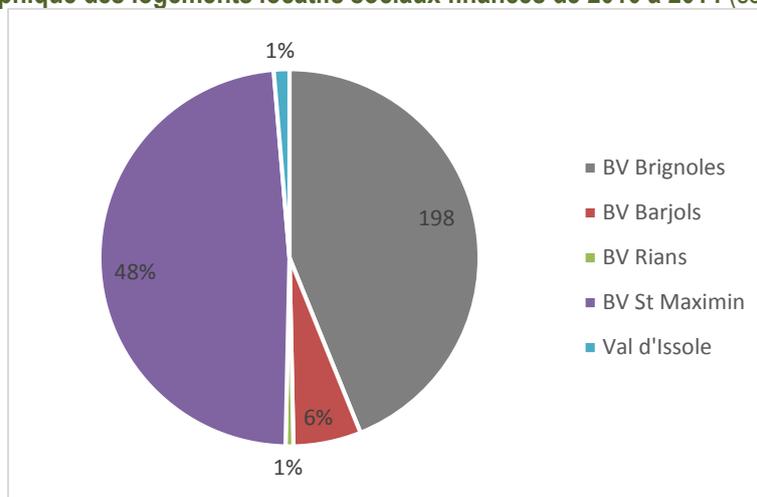


Le bassin de Bassin de vie de Brignoles regroupe aujourd'hui 66% des logements locatifs sociaux du SCoT. Cette concentration s'explique par l'activité de production de logements locatifs sociaux historiquement localisée dans la ville-centre de Brignoles, alors que la production de logements locatifs sociaux est bien plus récente sur le reste du territoire.

| Sources : RPLS 2014           | Logements des bailleurs sociaux en 2014 | Entrée patrimoine < à 1970 | Entrée patrimoine 1970-1989 | Entrée patrimoine 1990-1999 | Entrée patrimoine depuis 2000 |
|-------------------------------|---|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Bassin de vie de Brignoles    | 1 558                                   | 14%                        | 59%                         | 7%                          | 21%                           |
| Bassin de vie de Barjols      | 99                                      | 0%                         | 100%                        | 0%                          | 0%                            |
| Bassin de vie de Rians        | 84                                      | 0%                         | 100%                        | 0%                          | 0%                            |
| Bassin de vie Ste-Maximin     | 442                                     | 5%                         | 43%                         | 3%                          | 48%                           |
| Bassin de vie du Val d'Issole | 158                                     | 0%                         | 69%                         | 11%                         | 20%                           |
| SCoT                          | 2 341                                   | 10%                        | 60%                         | 6%                          | 24%                           |
| VAR                           | 44 675                                  | 23%                        | 39%                         | 15%                         | 23%                           |

Cette concentration perdure aujourd'hui dans la production récente qui traduit une attractivité inégale des territoires de la Provence Verte Verdon auprès des bailleurs sociaux.

#### Répartition géographique des logements locatifs sociaux financés de 2010 à 2014 (source : DDTM 83)



A l'intérieur de la Provence Verte Verdon l'activité de financements se concentre à 92% dans les deux bassins de vie de Saint Maximin et de Brignoles. Notons que dans ces deux territoires, des aides à la production de logements locatifs sociaux ont été mis en œuvre dans le cadre de Programmes Locaux de l'Habitat.

| <b>Logements<br/>locatifs<br/>sociaux<br/>publics<br/>financés</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2012</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> | <b>Total<br/>2010-2014</b> | <b>Moyenne<br/>annuelle<br/>2010-2014</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------|---|
| <b>Sources :<br/>DDTM 83</b>                                       |             |             |             |             |             |                            |   |
| <b>BV de<br/>Brignoles</b>   | 15          | 54          | 58          | 71          | 0           | 198                        | 40  |
| <b>BV de Barjols</b>   | 0           | 2           | 0           | 0           | 24          | 26                         | 5,2                                       |
| <b>BV de Rians</b>   | 3           | 0           | 0           | 0           | 0           | 3                          | 0,6                                       |
| <b>BV de vie St-<br/>Maximin</b>                                   | 118         | 3           | 9           | 14          | 74          | 218                        | 44  |
| <b>BV du Val<br/>d'Issole</b>                                      | 6           | 0           | 0           | 0           | 0           | 6                          | 1,2                                       |
| <b>SCoT</b>  | 142         | 59          | 67          | 85          | 98          | 451                        | 75  |
| <b>Var</b>   | 1 516       | 1 123       | 1 599       | 2 183       | 2 059       | 8 480                      | 1 696                                     |

De manière générale le développement de l'offre locative sociale publique en Provence Verte Verdon se confronte à la faible intervention des opérateurs en dehors de Brignoles et Saint Maximin et surtout au nord de l'A8. On note ainsi de fortes fluctuations des volumes de financements entre les années dans Bassin de vie de Brignoles et Le bassin de vie de Saint Maximin, et l'absence de financements sur plusieurs années dans les bassins de Barjols, de Rians. Le SCoT, compte 7 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU en 2014, et où le volume de demandes enregistrées en logements locatifs sociaux est moins important qu'ailleurs dans le Var, souffre d'une faible attractivité auprès des opérateurs de logements locatifs sociaux publics.

| <b>Sources : DDTM 83</b>          | <b>Nombre de logements sous<br/>convention ANAH en 2014</b> | <b>Poids des logements<br/>conventionnés ANAH<br/>dans les logements<br/>locatifs sociaux</b> |
|-----------------------------------|---|---|
| <b>Bassin de vie de Brignoles</b> | 94  | 5%  |
| <b>BV de Barjols</b>              | 46  | 18%   |
| <b>BV de Rians</b>                | 48  | 32,5%   |
| <b>BV de vie St-Maximin</b>       | 29  | 5%  |
| <b>BV du Val d'Issole</b>         | 10  | 5,4%  |
| <b>SCoT</b>                       | 227   | 7,5%  |
| <b>Var</b>                        | 1 795   | 3,5%  |

L'analyse de la composition du parc locatif social souligne ainsi qu'une part non négligeable du parc locatif social de Provence Verte Verdon est composée de logements privés conventionnés ANAH, notamment dans les territoires les plus éloignés de l'autoroute, généralement peu attractifs pour les opérateurs publics. Les logements conventionnés ANAH représentent 7,5% du parc locatif social et jusqu'à 32,5% du parc locatif social total de Verdon Mon Major (contre 3,5% du parc locatif social départemental).

#### IV.3.2. Une offre locative privée faible dont une partie est de mauvaise qualité

Le parc locatif privé en Provence Verte Verdon est assez peu développé, même s'il occupe dans le parc une part supérieure au parc locatif social. L'analyse des statuts d'occupation des ménages de Provence Verte Verdon indique que le parc locatif privé représente moins d'un logement sur quatre (23%) et seulement 1 logement sur six dans la CC de Val d'Issole (16%).

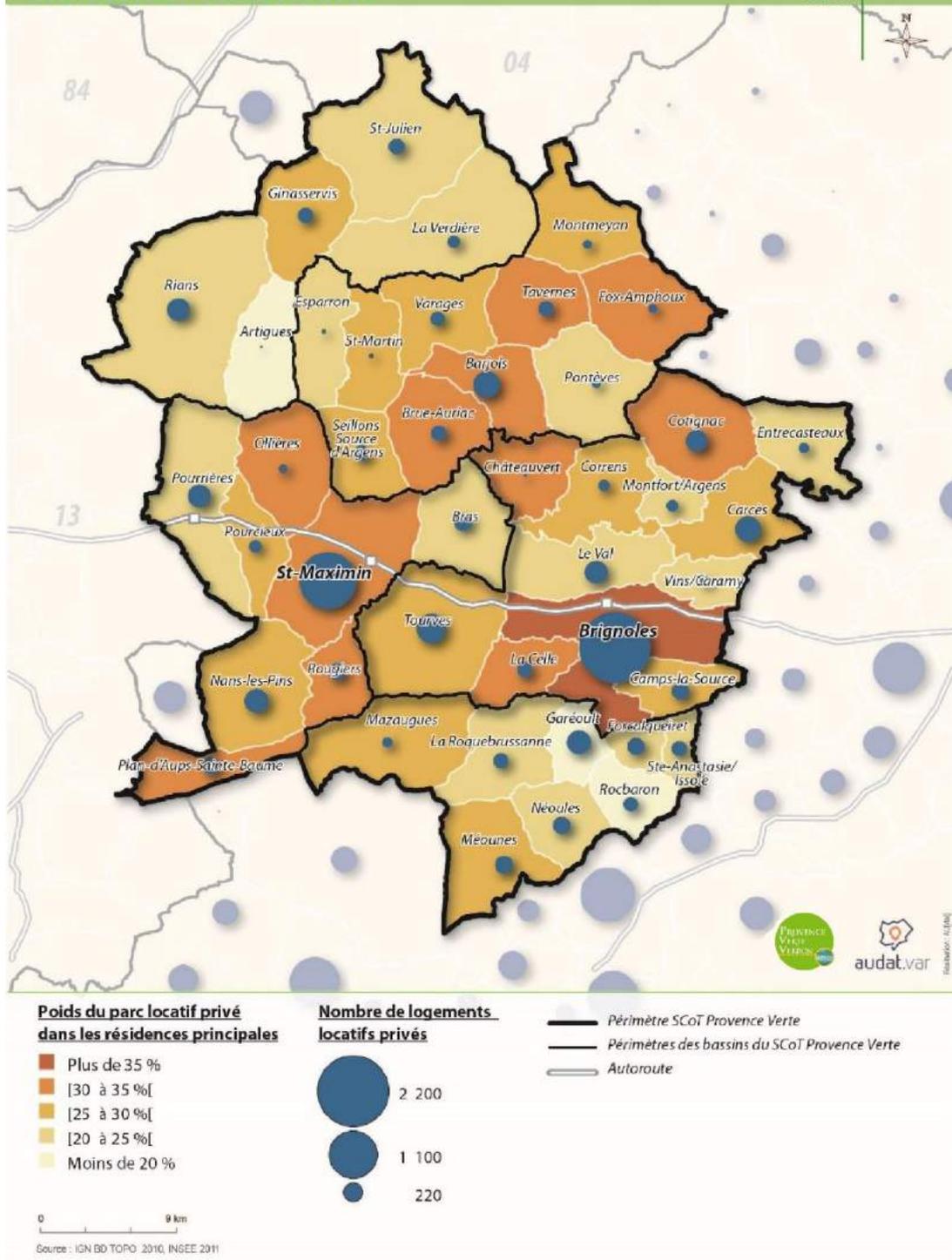
Le parc locatif se concentre dans les villes de Brignoles et Saint-Maximin qui comptent respectivement 2 153 et 1 509 locataires du parc privé en 2011 soit, à elles deux, près d'un ménage locataire du parc privé sur trois de la Provence Verte Verdon (pour environ 27% de l'ensemble des ménages). En dehors de ces communes, le parc locatif est très peu développé et ne dépasse pas 500 locataires par commune.

| Sources : INSEE 2011,<br>FILOCOM 2011 via<br>ODH<br>*selon périmètre EPCI<br>2014 | Locataires du parc<br>privé en 2011 | Poids du parc locatif<br>privé dans les<br>résidences principales | Poids des ménages<br>locataires du parc privé<br>dans les occupants du<br>PPPI |
|---|-------------------------------------|---|--|
| BV Brignoles  | 4 208                               | 26%   | 62%*   |
| CC Provence Verdon  | nd                                  | nd  | 54%*   |
| BV Barjols  | 1 177                               | 24%   | Nd   |
| BV Rians  | 716                                 | 18%   | nd   |
| BV St Maximin   | 2 842                               | 24%   | 66%*   |
| BV du Val d'Issole  | 1 392                               | 16%   | 56%*   |
| SCoT  | 10 335                              | 23%   | nd   |
| Var   | 13 3840                             | 30%   | 69%  |

## Les logements locatifs privés en Provence Verte Verdon

PROVENCE  
VERTE  
VERDON

SCoT DIAG  
JUN 2017



Outre la faiblesse de l'offre en volume, on observe également la faiblesse de l'offre locative de qualité obligeant les ménages locataires à se reporter sur une offre qui ne correspond plus aux standards actuels, voire sur une offre en très mauvais état. Sur le territoire de la Provence Verte, entre 54% et 66% occupants du Parc Privé Potentiellement Indigne sont locataires.

Malgré la faiblesse de l'offre locative privée en volume et en qualité, on observe des niveaux de loyers

équivalents aux agglomérations voisines de Toulon et d'Aubagne voire supérieurs pour les typologies T4.

#### IV.3.3. Une demande locative difficile à satisfaire qui pénalise les ménages actifs locaux

Dans un contexte de croissance démographique forte, face à la faiblesse de l'offre locative, les ménages locaux éprouvent des difficultés croissantes d'accès aux parcs locatifs, privés ou publics. Fin 2013 on enregistrait 1 421 demandes de logements locatifs sociaux, dont plus d'une demande sur cinq (22%) était enregistrée depuis plus de 2 ans, délai considéré comme anormalement long. Si le taux de demandes supérieures à deux ans apparaît inférieur au taux départemental (impacté par une tension très élevée dans les principales agglomérations varoises et sur le littoral), il n'en demeure pas moins important, notamment dans Val d'Issole où les demandes supérieures à 2 ans atteignent 29% des demandes exprimées.

Par ailleurs, notons que la demande locative sociale enregistrée ne permet pas d'estimer pleinement le besoin locatif en tant que tel, notamment dans les communes où l'offre locative sociale est faible ou absente, et où la demande en logement locatif social ne peut pas s'exprimer.

| Sources : Numéro Unique via ODH | Demandes<br>sociales 2013 | locatives | Taux de demandes<br>supérieures à 2 ans |
|---------------------------------|---------------------------|-----------|---|
| BV de Brignoles                 | 747                       |           | 21%                                     |
| BV Barjols                      | 41                        |           | 15%                                     |
| BV Rians                        | 63                        |           | 16%                                     |
| BV St Maximin                   | 484                       |           | 24%                                     |
| BV du Val d'Issole              | 86                        |           | 29%                                     |
| SCoT                            | 1 421                     |           | 22%                                     |
| Var                             | 27 405                    |           | 33%                                     |

L'importance des ménages locataires du parc privé dont les revenus entrent dans les plafonds de ressources du logement locatif social PLUS donne une autre approche de la demande locative sociale potentielle : en 2013, ceux-ci- représentait entre 76% et 86% de l'ensemble des locataires du parc privé des territoires de la Provence Verte.

La faiblesse du parc locatif social sur le territoire, ainsi que celle des mutations ne permettent actuellement pas de répondre à l'ensemble des demandes exprimées, et on observe que l'essentiel des ménages aux revenus modestes et très modestes, en attente ou non d'un logement locatif social, se loge dans le parc locatif privé. 80% de ménages locataires du parc privé de Provence Verte Verdon ont ainsi des revenus en dessous des plafonds PLUS et 49% en dessous de 60% des plafonds PLUS (correspondant aux niveaux de revenus des logements PLAI), contre 74% et 43% à l'échelle du département.

| Sources : FILOCOM 2013 via ODH<br>périmètre EPCI 2014 | Ménages ayant des revenus<br>inférieurs aux plafonds PLUS en<br>2013 parmi les locataires du parc<br>privé |
|---|--|
| BV de Brignoles                                       | 80%  |
| BV de Barjols et Rians<br>BV Barjols et BV Rians      | 86%  |
| Bassin St Maximin                                     | 76%  |
| BV du Val d'Issole                                    | 78%  |
| Var   | 74%  |

Ce rôle social « de fait » du parc locatif privé auprès de la population aux revenus très modestes apparaît particulièrement prononcé dans les bassins de Provence d'Argens en Verdon et de Bassin de vie de Rians, où les ménages aux revenus très modestes (inférieurs à 60% des plafonds PLUS) représentent 58% des ménages locataires du parc privé. C'est en effet dans ces territoires que le parc locatif social est particulièrement important. En Provence Verte, le parc locatif privé joue ainsi un rôle social particulièrement important, mais parfois dans de mauvaises conditions (sur-occupation, occupation du parc dégradé, loyers inadaptés).

L'insuffisance de l'offre locative privée et publique (en terme de volume et en terme de loyer) ainsi que les problèmes de qualité dans le parc privé pénalise les ménages aux revenus très modestes mais également les ménages actifs-occupés aux revenus modestes à moyens.

| Sources : Numéro Unique via ODH | Poids des demandeurs de logements locatifs sociaux 2014 ayant un emploi |
|---------------------------------|---|
| Bassin de vie de Brignoles      | 31%   |
| Provence d'Argens en Verdon     | 29%   |
| Bassin de vie de Rians          | 24%   |
| Bassin de vie de St Maximin     | 44%   |
| Val d'Issole                    | 36%   |
| Provence Verte                  | 35%   |
| Var                             | 40%   |

L'analyse de la demande locative sociale montre ainsi une part importante de ménages actifs-occupés parmi les demandeurs signe de leurs difficultés en logements (35%). Les ménages actifs-occupés parmi les demandeurs de logements locatifs sociaux apparaît forte dans Val d'Issole (36%) et le bassin de vie de Saint Maximin (44%). Faute d'offre adaptée, une partie des ménages à la recherche d'une location part du territoire pour se loger dans les territoires plus urbains (notamment les jeunes ménages locaux).

#### IV.3.4. Une accession plus abordable pour les ménages venus de l'extérieur que pour les ménages locaux

Malgré des niveaux de prix d'acquisition moins élevés en Provence Verte Verdon que sur les territoires voisins, on observe que l'accession est difficile pour une partie des ménages locaux. L'approche de la solvabilité<sup>15</sup> des ménages résidents vis-à-vis des prix d'acquisition (réalisée dans la Photographie de l'habitat du Var<sup>16</sup>) donne une vision des difficultés d'accession. En 2012, moins de 30% des ménages (toutes tailles confondues) des bassins de vie de Brignoles, de Saint Maximin et du Val d'Issole avaient les revenus nécessaires pour acheter une maison ancienne (de plus de 5 ans), principal vecteur de l'offre sur le marché de l'accession.

L'offre en maisons apparaît plus accessible aux ménages locaux des bassins de vie de Barjols et de Rians où entre 34% et 41% des ménages fiscaux ont les revenus nécessaires pour acheter une maison (de plus de 5 ans). Notons que l'offre en appartement apparaît accessible à une grande majorité de ménages (entre 71% et 75%), et ce sur l'ensemble du SCoT. Néanmoins il s'agit d'une offre encore peu abondante sur le territoire et souvent moins recherchée que les maisons par les ménages à la

<sup>15</sup>L'approche de la solvabilité est réalisée en fonction de la part des ménages solvables selon le type de bien, à partir des éléments de prix, de revenus des ménages par décile, ainsi que d'hypothèses de financement de l'acquisition réalisées d'après des données nationales.

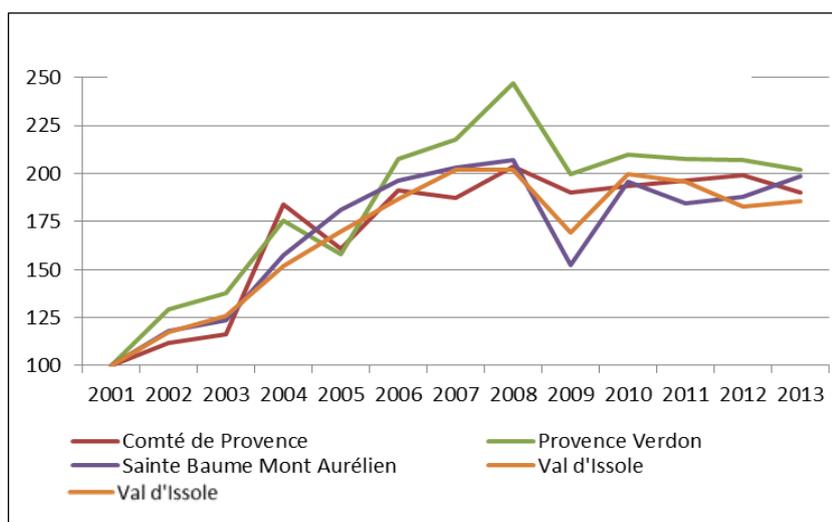
<sup>16</sup> Etude réalisée par l'AU[dat]-var dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'habitat – juillet 2014.

recherche d'un bien à acheter.

| Sources : Photographie de l'Habitat dans le Var | Part des ménages solvables pour l'acquisition d'un appartement ancien | Part des ménages solvables pour l'acquisition d'une maison ancienne |
|---|---|---|
| Bassin de vie de Brignoles                      | 71%   | 20%   |
| Bassin de vie de Rians                          | 75%   | 41%   |
| Bassin de vie de Barjols                        | 75%   | 34%   |
| Bassin de vie de St Maximin                     | 74%   | 28%   |
| Bassin de vie du Val d'Issole                   | 71%   | 29%   |

Les difficultés d'accès des ménages locaux se sont accrues au fur et à mesure de l'évolution des prix. En effet, à l'image de l'ensemble du Var, et même du territoire national, les prix d'acquisition des biens ont fortement augmenté dans la Provence Verte. Depuis 2001, les prix des maisons sur le marché de la revente, principal vecteur d'offres sur le marché de l'accession, ont augmenté sur le territoire de + 85% à + 102% (de + 68% à + 178% pour un appartement).

#### Evolution des prix des acquisitions de maisons – base 100 en 2001 (source : PERVAL via ODH)



Notons que les difficultés d'accès de la population locale ont été accentuées par la demande en résidence principale extérieure au territoire et bénéficiant souvent de capacités d'achat supérieures aux ménages locaux : celle en provenance des ménages des pôles d'emplois des Bouches du Rhône ou de l'agglomération toulonnaise, à laquelle s'ajoute la demande en résidence secondaire dans les bassins de Provence d'Argens en Verdon et de Bassin de vie de Rians.

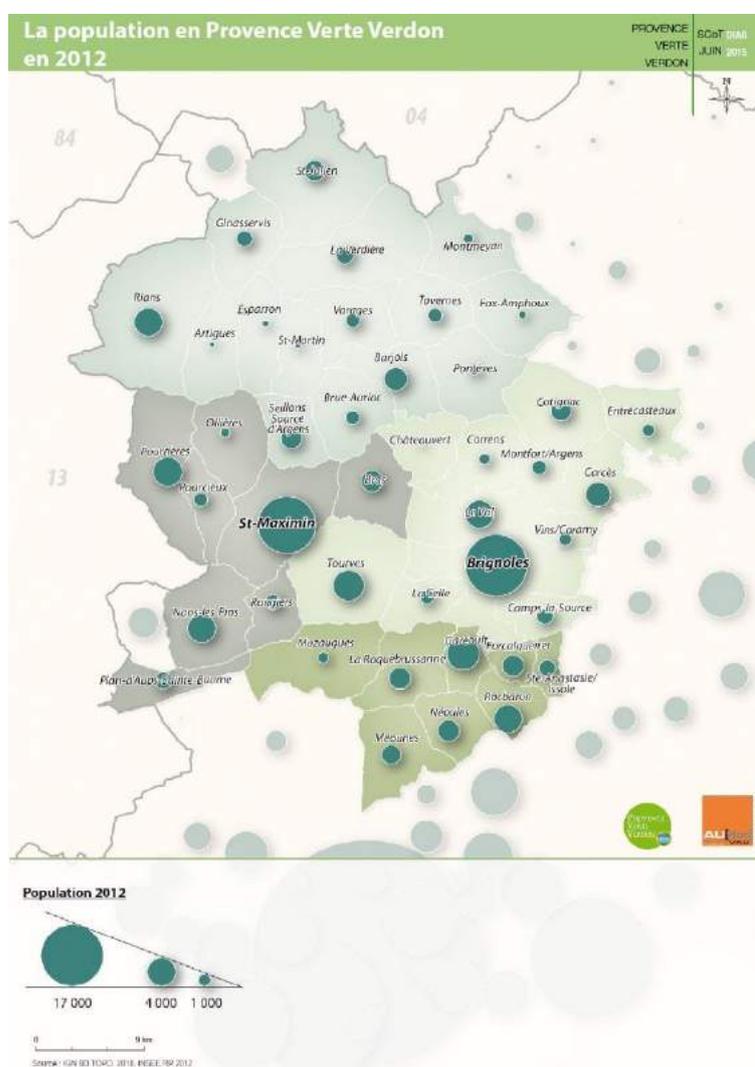
## V. UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES JEUNES MÉNAGES ACTIFS

### V.1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

#### V.1.1. Une densité de peuplement plutôt faible

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Le SCoT comptait 118 809 habitants, soit environ 11 % des résidents du Var, qui se répartissent sur 1 603 km<sup>2</sup>. La densité est ainsi de 74 habitants au km<sup>2</sup>, contre 174 hab/km<sup>2</sup> pour le département dans son ensemble. Le sud du périmètre est plus densément peuplé que le nord (densité de 120 habitants au km<sup>2</sup> au sud de l'A8 et de 42 habitants au km<sup>2</sup> au Nord).

Provence Verte Verdon comptant 43 communes, le nombre moyen d'habitants par ville est donc de 2 763 habitants. Néanmoins, seules 12 municipalités affichent une population supérieure à cette valeur, tirée vers le haut par Brignoles (16 690 habitants) et Saint-Maximin-la-Sainte Baume (15 753 habitants). L'écart entre les populations de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Garéoult, troisième ville la plus peuplée de Provence Verte, est de plus de 10 000 habitants. Les trois communes les moins peuplées (Châteauvert, Artigues et Saint-Martin), comptant une population de moins de 300 habitants, se situent toutes au nord de l'autoroute A8.



### V.1.2. Un périmètre en forte croissance démographique

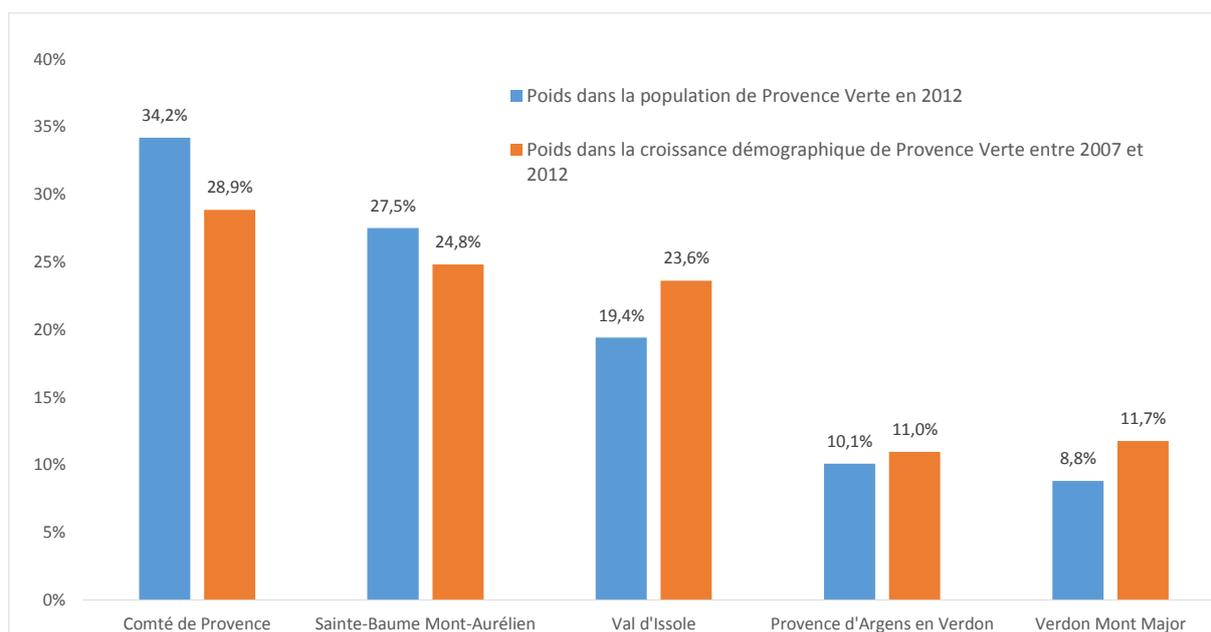
En trente trois ans, la Provence Verte Verdon a gagné plus de 70 555 habitants, affichant un taux annuel moyen de croissance de sa population de 2,77 %/an sur la période 1982-2015, soit 2,3 fois plus que ce qui est mesuré pour l'ensemble du département (1,2 %/an). Le rythme d'augmentation a nettement diminué, 2,16%/an sur les 16 années de 1999 à 2015 et 1,49%/an sur 2010-2015 mais reste largement supérieur à la moyenne varoise (respectivement 0,97%/an et 0,79% / an).

Ce constat s'applique à toutes les composantes de la Provence Verte Verdon . Ainsi, dans les 2 communautés de communes, la croissance de la population tend à ralentir, mais les gains relatifs de population restent plus élevés que ceux mesurés pour le département.

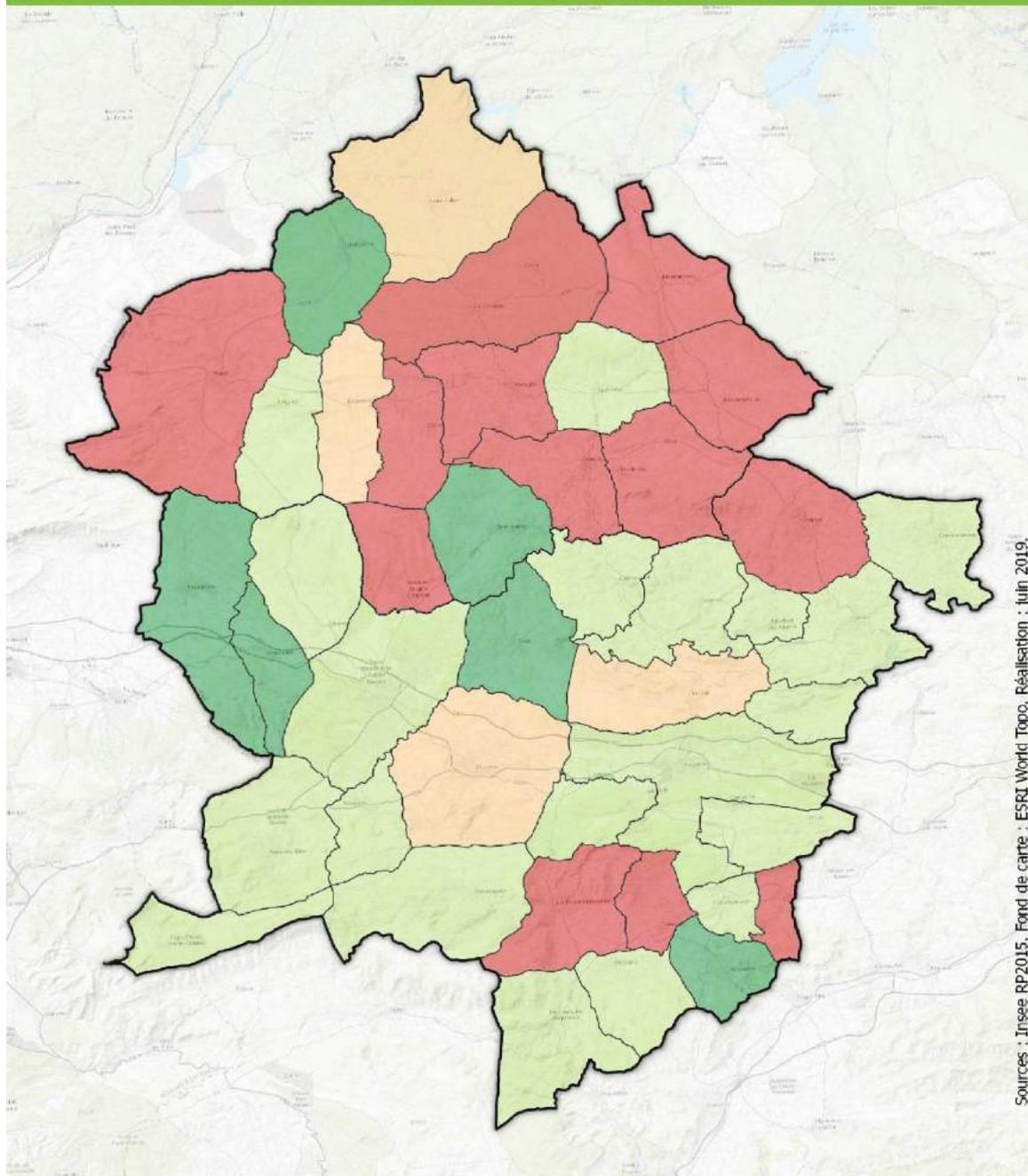
#### Evolutions démographiques de la population du périmètre SCoT Provence Verte Verdon , du département et de la région, des 2 communautés de communes (source INSEE-RP)

|                                   | 1968          | 1975          | 1982          | 1990          | 1999          | 2010           | 2015           | 1968-2015   | 1999-2015  |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-------------|------------|
| PACA                              | 3 298 654     | 3 675 575     | 3 965 072     | 4 257 773     | 4 506 012     | 4 898 946      | 5 007 771      | 51%         | 11%        |
| Var                               | 555 926       | 626 093       | 708 331       | 815 449       | 898 441       | 1 008 183      | 1 048 652      | 87%         | 17%        |
| <b>SCoT Provence Verte Verdon</b> | <b>36 580</b> | <b>39 844</b> | <b>48 254</b> | <b>67 149</b> | <b>84 358</b> | <b>110 357</b> | <b>118 809</b> | <b>221%</b> | <b>41%</b> |
| CA de la Provence Verte           | 28 110        | 31 379        | 38 931        | 54 945        | 69 361        | 89 787         | 96 752         | 239%        | 39%        |
| CC Provence Verdon                | 8 470         | 8 465         | 9 323         | 12 204        | 14 997        | 20 570         | 22 057         | 160%        | 47%        |

Poids des bassins de vie dans la population en 2012 et la croissance démographique de Provence Verte Verdon entre 2007 et 2012 (source INSEE-RP)



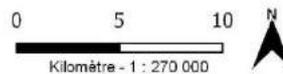
## SCoT Provence Verte Verdon : Evolution du nombre d'habitants entre 2010 et 2015



### Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015

- moins de 0%
- entre 0 et 0,2% / an
- entre 0,2 et 0,5% / an
- plus de 0,5% / an

- Périmètre du SCoT
- Périmètre des EPCI



### V.1.3. Les migrations comme moteur principal de l'accroissement démographique

Entre 1999 et 2015, La Provence Verte Verdon a gagné environ 34 450 habitants. Près de 90 % de cette augmentation sont dus aux échanges migratoires, c'est-à-dire à la différence entre les arrivées et les départs de résidents. Le périmètre affiche un solde migratoire relatif de 2,1 %, là où la valeur pour l'ensemble du Var est de 0,9 %. De manière générale, les valeurs pour les communes situées au Nord de l'A8 sont plus élevées que celui des communes situées au Sud de l'axe. Ainsi, le solde migratoire relatif pour le bassin de vie Rians est supérieur à 2 %.

#### Solde naturel et solde migratoire entre 1999 et 2015

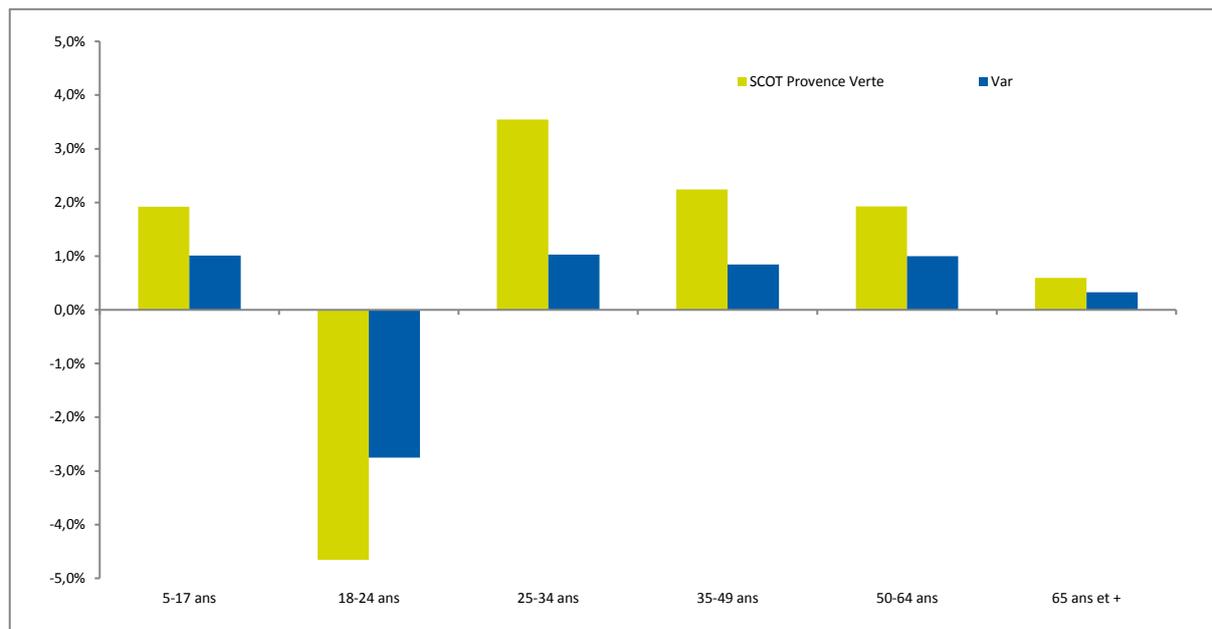
| Sources : Insee RP2015       | Naissances     | Décès          | Solde naturel | Solde migratoire |
|------------------------------|----------------|----------------|---------------|------------------|
| <b>SCoT</b>                  | <b>18 138</b>  | <b>15 798</b>  | <b>2340</b>   | <b>32 111</b>    |
| dont CA de la Provence Verte | 14 964         | 12 389         | 2575          | 24 816           |
| dont CC Provence Verdon      | 3 174          | 3 409          | - 235         | 7 295            |
| <b>Var</b>                   | <b>172 945</b> | <b>162 935</b> | <b>10 010</b> | <b>140 201</b>   |

### V.1.4. Le territoire particulièrement attractif pour les personnes en âge d'être actifs

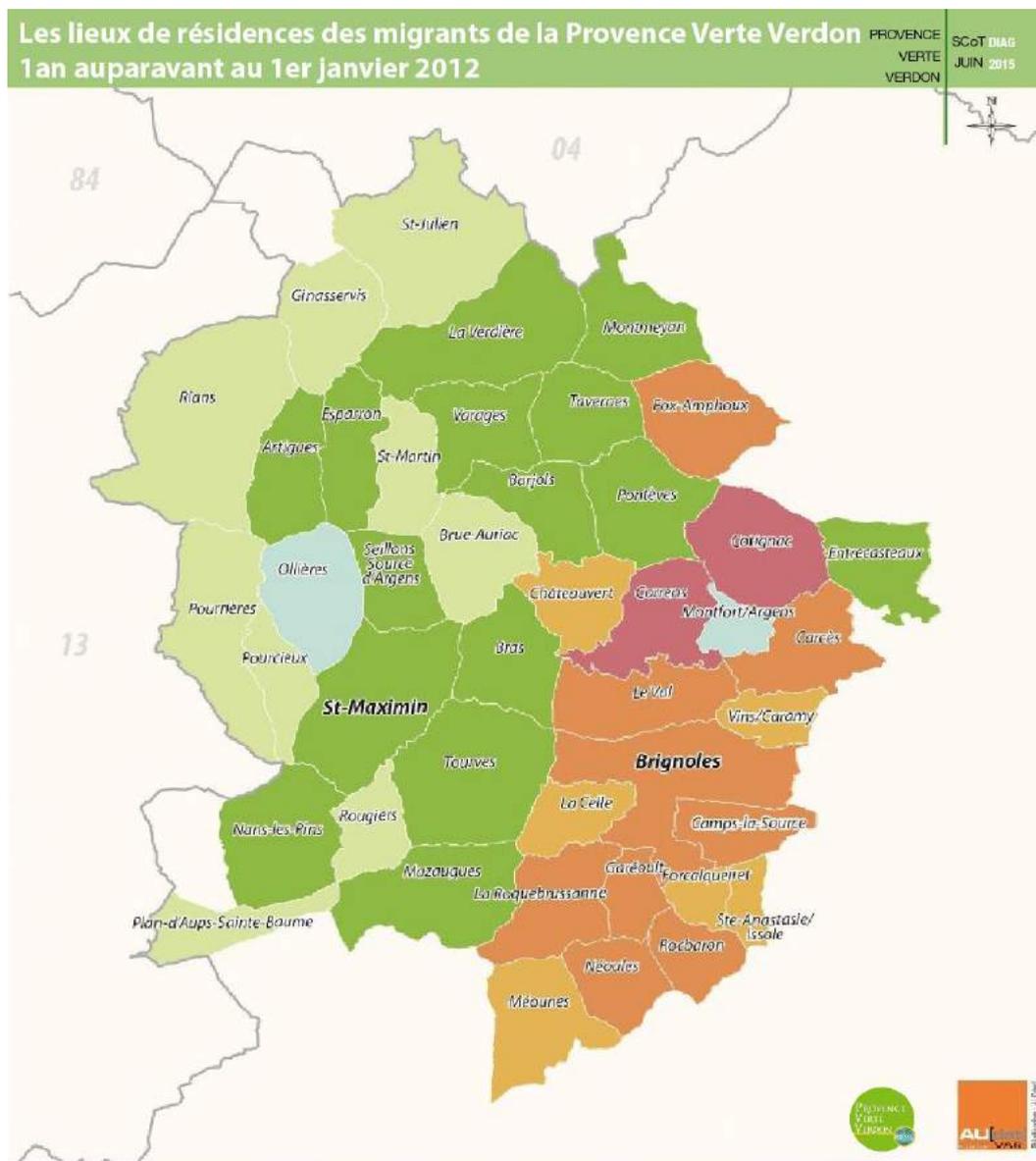
Le solde migratoire relatif pour les personnes âgées de 25 à 34 ans est particulièrement important dans Provence Verte Verdon . Les valeurs sont particulièrement élevées dans Val d'Issole et dans les Bourgs. En revanche, le déficit migratoire est important entre 18 et 24 ans, ce qui peut s'expliquer par les migrations de jeunes adultes vers de grandes agglomérations pour y faire des études. Val d'Issole et les communes « centralités de bassin » sont les composantes du territoire les plus concernées. Bassin de vie de St Maximin paraît par ailleurs particulièrement attractif pour les 65 ans et plus. Les deux bassins du Verdon présente un profil assez proche des moyennes pour le périmètre, avec toutefois une attractivité un peu plus importante pour les moins de 18 ans.

Les données diffusées par l'INSEE offrent la possibilité d'avoir une idée du lieu de résidence un an auparavant des habitants de Provence Verte Verdon . Ainsi, il apparaît que les personnes arrivées dans la communauté d'agglomération Provence Verte Verdon résidaient pour la majorité dans une autre commune du Var un an auparavant. Les nouveaux résidents de la communauté de communes Provence Verdon arrivent davantage d'autres départements de la région, ce qui s'explique notamment par la situation géographique de ces intercommunalités, proches des Bouches-du-Rhône. Cette composition des origines migratoires confirme tout à fait l'effet du moteur résidentiel et du marché du logement dans le développement démographique de Provence Verte Verdon décrit plus haut.

### Soldes migratoires relatifs entre 2007 et 2012 selon la tranche d'âges (source INSEE-RP)

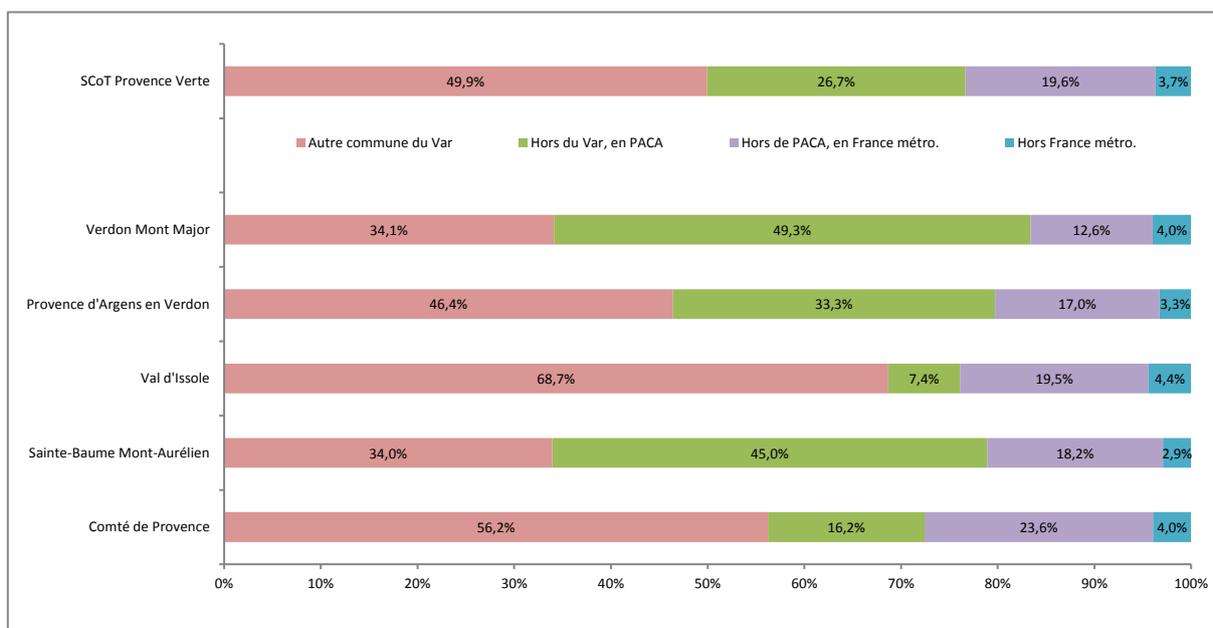


Répartition au 1er janvier 2012 des personnes ayant changé de lieu de résidence au cours de l'année passée selon le lieu de résidence antérieur (source INSEE-RP)



**Typologie des communes de Provence Verte selon le lieu de résidence des migrants un an auparavant au 1er janvier 2012**

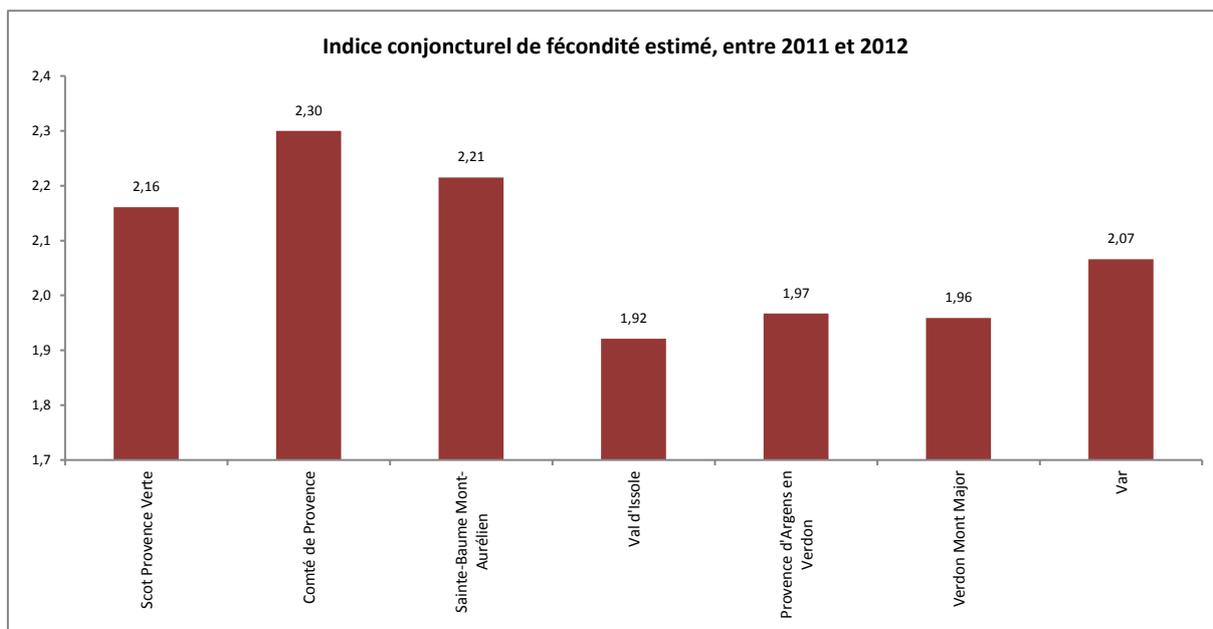
- Très fortes proportions de migrants venus d'autres communes du Var
- Fortes proportions de migrants venus d'autres communes du Var, forte proportion de migrants venus d'une autre région de France Métropolitaine
- Très fortes proportions de migrants venus d'un autre département de PACA
- Fortes proportions de migrants venus d'un autre département de PACA, forte proportion de migrants venus d'une autre région de France Métropolitaine
- Fortes proportions de migrants venus d'autres régions de France Métropolitaine
- Fortes proportions de migrants venus de l'extérieur de la France Métropolitaine



### V.1.5. Un niveau de fécondité assez important

Si le solde naturel (l'écart entre les naissances et les décès) ne contribue qu'à 6,8 % de l'accroissement du nombre d'habitants du périmètre, il n'en demeure pas moins plutôt élevé. Ainsi, le solde naturel relatif est de 1,8 pour 1 000 dans Provence Verte Verdon Verte, contre 0,7 pour 1 000 dans le Var. A l'inverse de ce qui est mesuré pour le mouvement migratoire, les valeurs sont plus élevées au Sud de l'A8 (2,6 pour 1 000) qu'au Nord (0,6). Les communes « centralités de bassin » présentent un solde naturel relatif négatif (-1,6 pour 1 000), du fait notamment d'une surreprésentation des personnes de 50 ans et plus (voir plus bas) et malgré un niveau de fécondité assez important.

Elle varie fortement selon le bassin de vie : ainsi, de 2,20 dans les deux bassins de vie les plus peuplés (Bassin de vie de Brignoles et Sainte-Baume Mont Aurélien), les valeurs tombent à moins de 2 dans les trois autres bassins. Ces valeurs, mises en relation avec les fortes proportions de couples avec enfants dans les communes les moins peuplées, tendent à dessiner des parcours résidentiels et de vie où les ménages auraient davantage leurs enfants en ville, souvent dans les pôles d'emplois majeurs voisins de la Provence Verte, mais iraient ensuite s'installer dans des localités moins peuplées, et dans logements plus adaptés, tant en taille qu'en coût, à la vie en famille.

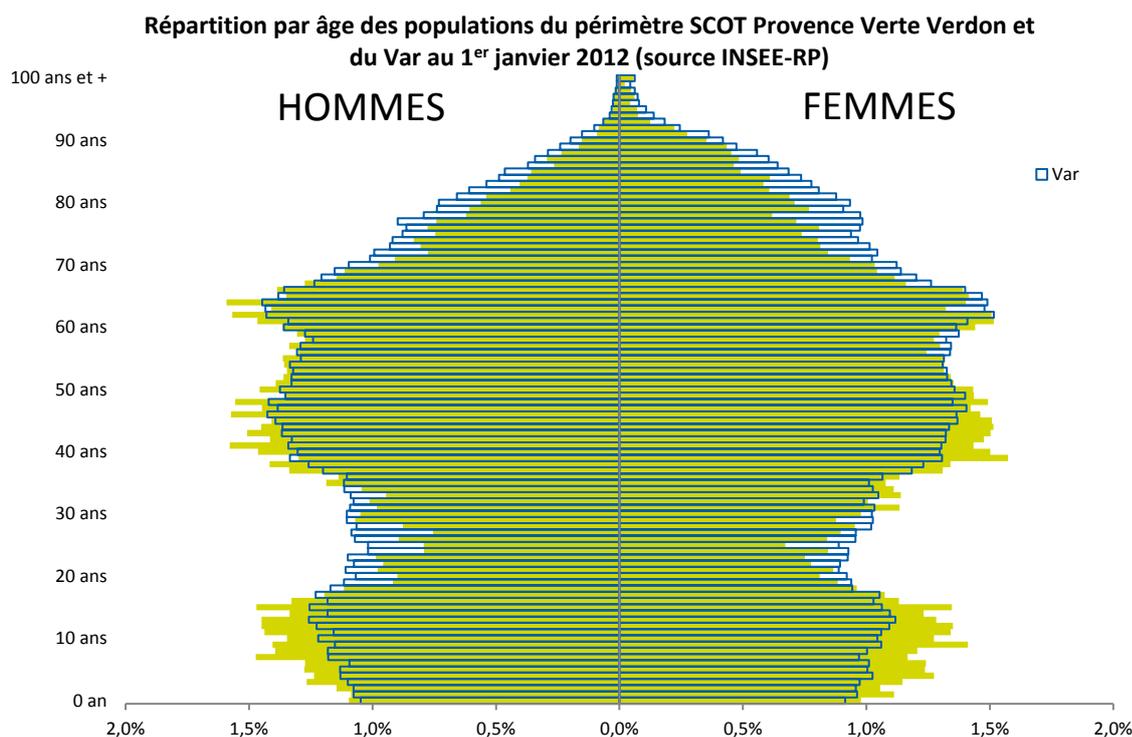


#### V.1.6. Des proportions de personnes âgées plus faibles que la moyenne varoise

Provence Verte Verdon compte en 2015 près de 29 000 personnes âgées de moins de 20 ans, soit 24,4 % de sa population.

Pour l'ensemble du Var, la proportion est de 21,3 %. Le poids des 0-20 ans varie assez peu d'un bassin de vie à l'autre. De façon très logique, les 45-65 ans sont également surreprésentés dans le périmètre (28,1 % contre 27 % dans le Var), et en particulier dans les Bourgs. Le poids des 50-64 ans est assez important, ce qui fait de Provence Verte Verdon un territoire au potentiel de vieillissement plutôt élevé.

La proportion de 65 ans et plus est en revanche faible en Provence Verte, étant de 20,8 % (24,6 % de moyenne départementale). Le poids des personnes âgées est plus élevé dans le Nord de la zone, et notamment dans le bassin Provence d'Argens en Verdon. Autre sous-représentation notable, celles des 18-34 ans, comptant pour moins de 16 % de la population du périmètre SCoT, contre plus de 17 % au niveau du département. Leur proportion est plus faible dans le Nord du périmètre, et notamment dans le Verdon.



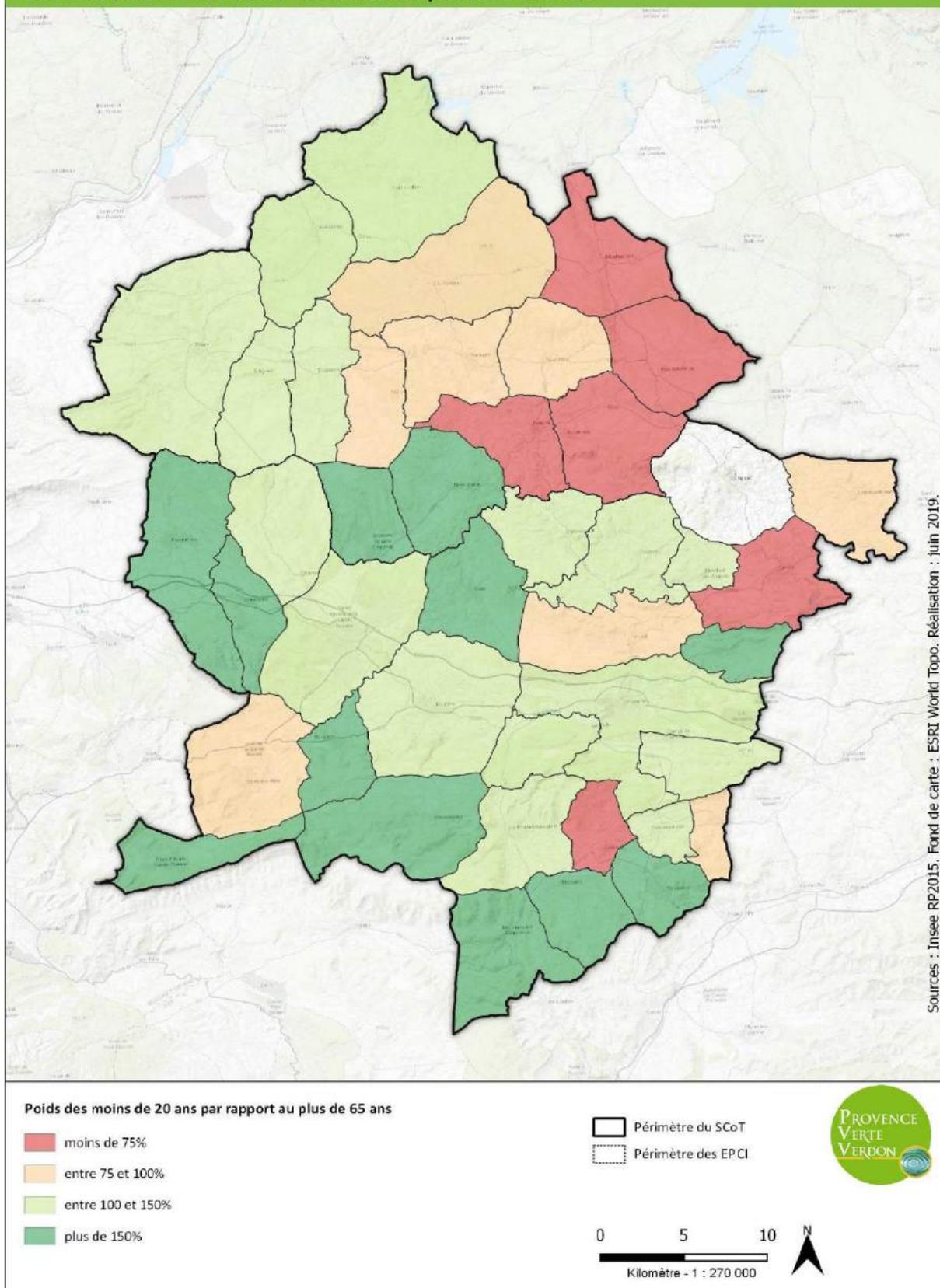
**Répartition de la population selon le groupe d'âges au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (source INSEE-RP)**

| Sources : Insee RP2015                     | < 20 ans | 20 – 44 ans | 45 – 65 ans | > 65 ans |
|--|----------|-------------|-------------|----------|
| <b>SCoT Provence Verte Verdon</b>          | 24,4%    | 26,6%       | 28,1%       | 20,8%    |
| <b>dont CA de la Provence Verte Verdon</b> | 24,6%    | 26,8%       | 28,1%       | 20,4%    |
| <b>dont CC Provence Verdon</b>             | 23,6%    | 25,7%       | 28,0%       | 22,7%    |
| <b>Var</b>                                 | 21,3%    | 27,0%       | 27,0%       | 24,6%    |

#### V.1.7. Un vieillissement récent mais accentué

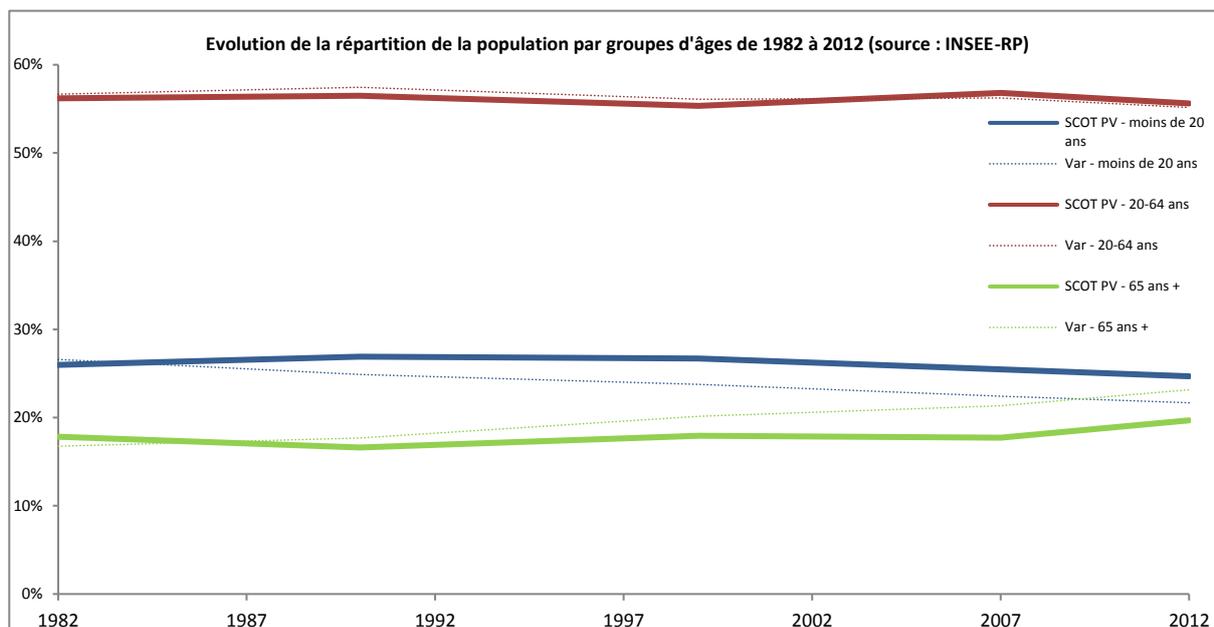
La proportion des 65 ans et plus a augmenté de façon continue dans le Var entre 1982 et 2015, gagnant 7,3 points durant la période. En Provence Verte Verdon, le vieillissement de la population est plus récent : ainsi, le poids des 65 ans et plus était presque le même en 1982 et en 1999, mais a gagné 3 points entre 1999 et 2015. Ce rythme est plus important que celui mesuré au niveau du département lors de la même période. Parallèlement, la baisse de la proportion des moins de 20 ans est assez récente dans la Provence Verte Verdon, alors qu'elle a été continue dans le Var depuis sur la période d'observation. Si le nombre de moins de 20 ans reste à l'heure actuelle supérieur à celui des 65 ans et plus, cela devrait changer dans les années à venir, notamment avec l'arrivée dans la tranche d'âge des personnes âgées de nombreux 60-64 ans, tel que constaté sur la pyramide des âges.

## SCoT Provence Verte Verdon : Indicateur de jeunesse en 2015



A l'intérieur de Provence Verte Verdon et sur la période la plus récente (2010-2015), le vieillissement a été davantage accentué pour Bassin de vie de St Maximin que dans les autres bassins de vie, même si tous sont concernés. Ainsi, la proportion de 65 ans et plus y a augmenté de 3 points durant les cinq

ans. Le poids des moins de 20 ans a fortement diminué durant cette même période.

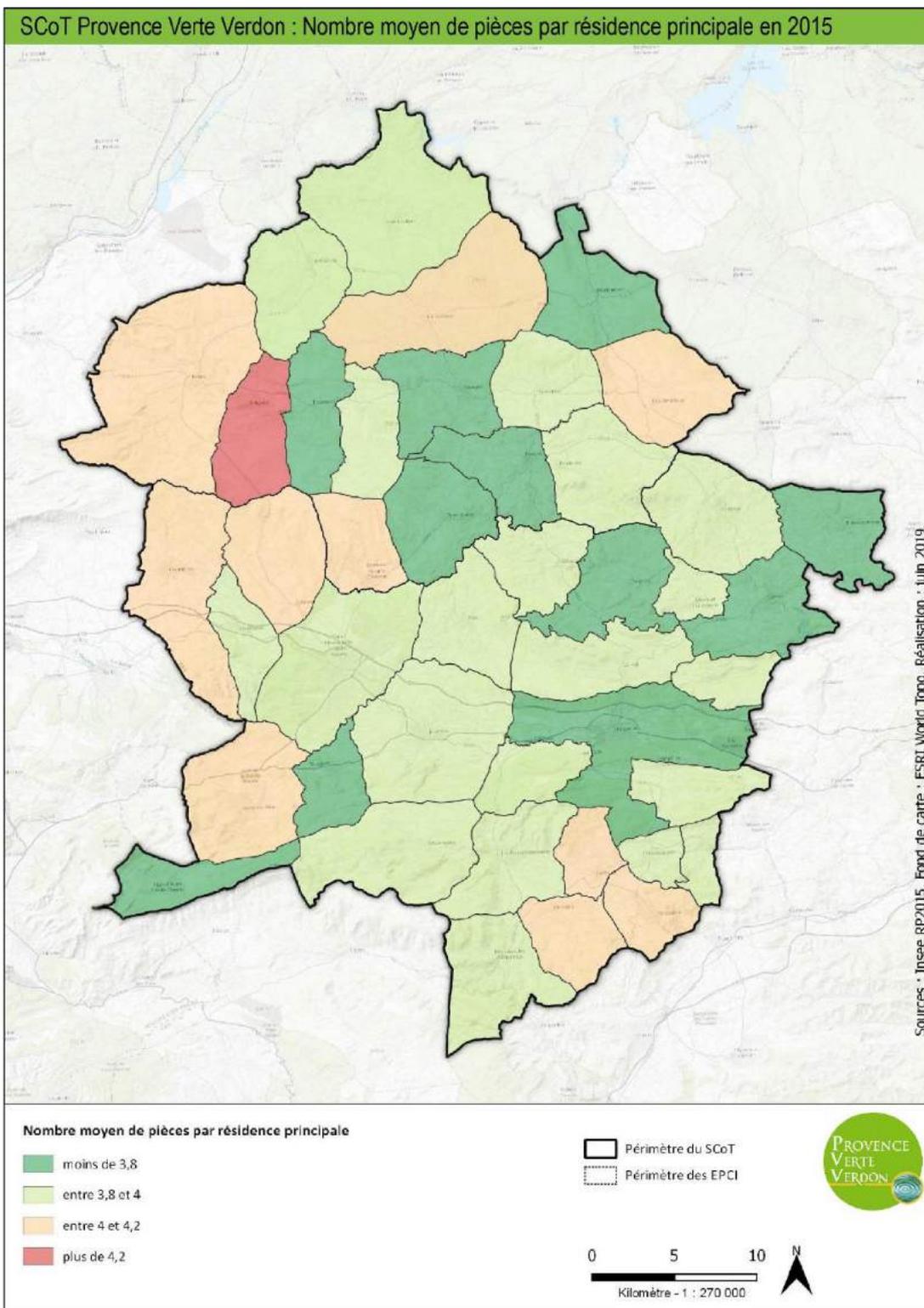


### Evolution des proportions des groupes d'âges entre 2010 et 2015

| Sources : Insee RP2015                     | < 20 ans | 20 – 44 ans | 45 – 65 ans | > 65 ans |
|--|----------|-------------|-------------|----------|
| <b>SCoT Provence Verte Verdon</b>          | 0,6%     | 1,8%        | -0,3%       | -2,1%    |
| <b>dont CA de la Provence Verte Verdon</b> | 0,5%     | 1,8%        | -0,4%       | -1,8%    |
| <b>dont CC Provence Verdon</b>             | 0,9%     | 1,8%        | 0,4%        | -3,1%    |
| <b>Var</b>                                 | 0,6%     | 1,4%        | 0,2%        | -2,3%    |

#### V.1.8. Les couples avec enfants surreprésentés

La proportion de couples avec un ou plusieurs enfants est particulièrement importante en Provence Verte Verdon (31 % des ménages du secteur contre 24 % pour le Var). Quelle que soit la composante du territoire, la valeur mesurée est supérieure à la moyenne départementale. Les couples avec enfants sont nettement surreprésentés dans les bassins de vie de Bassin de vie de St Maximin, Val d'Issole et de Bassin de vie de Rians. Ces constats peuvent s'expliquer en partie par le fait que les logements de grande taille (cinq pièces ou plus) sont très nombreux dans le périmètre, et plus particulièrement dans les bassins de vie cités.



Dans le même ordre d'idée, la faible proportion de petits logements dans le périmètre contribue également à expliquer la part peu importante des ménages composés d'une personne vivant seule. Les couples sans enfant paraissent enfin légèrement surreprésentés (32 % des ménages de Provence Verte Verdon, 30 % de ceux de l'ensemble du Var), notamment dans les communes « centralités de bassin », dans le Nord du département et dans le Val d'Issole.

Près de 29 % des familles de Provence Verte Verdon ont deux enfants ou plus (24 % pour l'ensemble du Var). La proportion est généralement au Sud de l'autoroute A8.

### Répartition des ménages selon le type au 1<sup>er</sup> janvier 2015

| Sources :<br>RP2015           | Insee | Ménage 1<br>personne | Autres sans<br>famille | Couple<br>sans<br>enfant | Couple avec<br>enfant(s) | Famille<br>monoparentale |
|-------------------------------|-------|----------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| SCoT                          |       | 26,9%                | 2,3%                   | 32,0%                    | 29,7%                    | 9,1%                     |
| dont CA<br>Provence<br>Verte  |       | 26,6%                | 2,2%                   | 31,8%                    | 30,1%                    | 9,3%                     |
| dont CC<br>Provence<br>Verdon |       | 28,2%                | 2,5%                   | 32,9%                    | 28,3%                    | 8,1%                     |
| Var                           |       | 35,0%                | 2,4%                   | 29,6%                    | 23,6%                    | 9,5%                     |

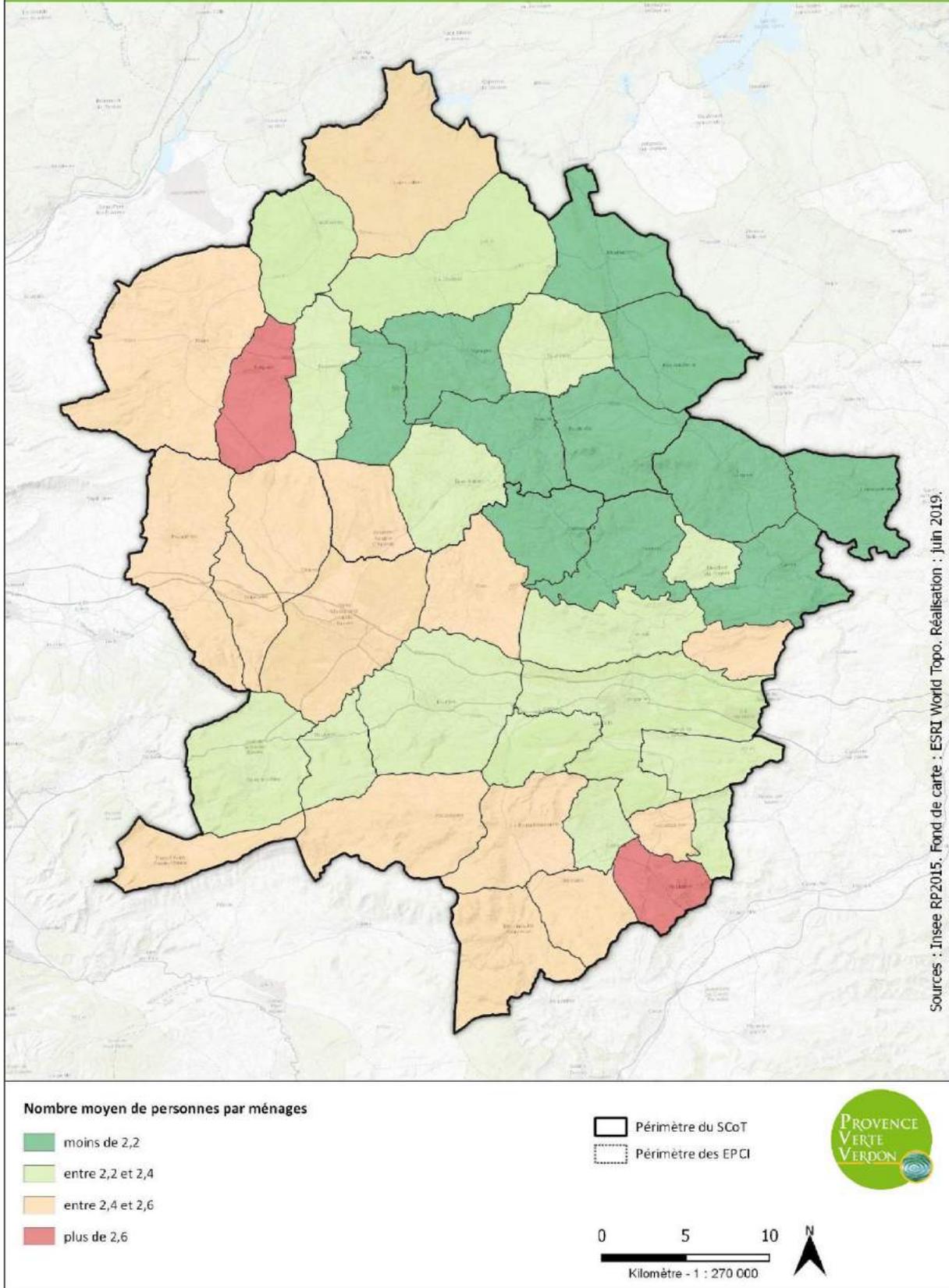
#### V.1.9. La taille moyenne des ménages en diminution

Sous l'effet notamment des fortes proportions de couples avec enfants, la taille moyenne des ménages de la Provence Verte Verdon est nettement plus importante que la valeur pour l'ensemble du Var (2,37 contre 2,15 en 2015). Néanmoins, entre 2010 et 2015, la population a augmenté aussi fortement que le nombre de ménages, ce qui implique que le nombre moyen d'habitants par résidence principale a diminué, perdant 0,06 points (2,43 en 2010). Les baisses ont été beaucoup plus importantes au Sud de l'autoroute A8, et notamment dans les bassins de vie de St Maximin (de 2,60 à 2,49). Dans les villes-centres, la diminution a également été assez importante (de 2,48 à 2,40 personnes).

Comme évoqué plus haut, cette évolution semble en partie due au recul de la proportion des couples avec enfants, passée de plus de 31,5 % à 29,7% entre 2010 et 2015 en Provence Verte Verdon. La baisse a été particulièrement importante dans le bassin de vie de St Maximin et dans les villes-centres. On remarque également dans ces espaces une hausse significative du poids des personnes vivant seules, autre facteur contribuant à expliquer le desserrement des ménages, dans ces territoires comme au niveau du périmètre SCoT. Ce phénomène peut se relier au vieillissement des familles arrivées dans les années 90 en Provence Verte Verdon, vieillissement qui se traduit par le départ des enfants, devenus majeurs, étudiants voire actifs.

Parallèlement, le poids des couples sans enfant a diminué dans tous les espaces composant le périmètre. La part des familles monoparentales est plus importante en 2015 qu'elle ne l'était en 2010, augmentant de près de 1,5 points.

## SCoT Provence Verte Verdon : Taille moyenne des ménages en 2015



## Evolution de la répartition des ménages selon le type entre 2010 et 2015

| Sources :<br>RP2015 | Insee                      | Ménage 1<br>personne | Autres sans<br>famille | Couple<br>sans<br>enfant | Couple avec<br>enfant(s) | Famille<br>monoparentale |
|---------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>SCoT</b>         |                            | 15,0%                | 5,7%                   | 7,8%                     | 4,0%                     | <b>31,7%</b>             |
| dont <b>CA</b>      | <b>Provence<br/>Verte</b>  | 15,0%                | 2,0%                   | 7,7%                     | 4,6%                     | <b>33,7%</b>             |
| dont <b>CC</b>      | <b>Provence<br/>Verdon</b> | 14,8%                | 22,3%                  | 8,1%                     | 1,4%                     | <b>22,8%</b>             |
| <b>Var</b>          |                            | 10,9%                | -1,5%                  | 3,6%                     | 1,6%                     | <b>12,2%</b>             |

De manière générale, entre 2010 et 2015 les familles monoparentales sont en augmentation sur l'ensemble du territoire et accentuent la baisse de la taille moyenne des ménages. Cela pose la question des résidences principales et de la taille des logements. Il est nécessaire d'adapter le marché du logement au besoin de la population.

### V.1.10. Des proportions de diplômés du supérieur plus faibles que la moyenne départementale

Dans l'ensemble, le niveau de diplôme moyen de Provence Verte Verdon est légèrement inférieur à celui du département dans sa globalité. Ainsi, 27 % des 15 ans et plus du périmètre SCoT ont pour diplôme le plus élevé un CAP ou un BEP, contre 25 % des Varois. Pour un diplôme d'enseignement supérieur long (licence, master, doctorat), les proportions sont respectivement de 25 et 26 %. La valeur est de 61 % pour les villes-centres et de 56 % pour les Bourgs. Cette hiérarchie est la même si on se limite à l'examen de générations plus jeunes, les 35-44 ans, en moyenne plus diplômées que la moyenne globale.

Environ 39 % des 18-24 ans résidant dans le périmètre du SCoT sont scolarisés. La proportion est de 44 % pour l'ensemble du Var. L'écart est donc assez prononcé, et peut s'expliquer par des migrations sélectives, c'est-à-dire notamment les départs des jeunes diplômés du baccalauréat vers les grandes villes pour y effectuer des études supérieures.

### Répartition des 15 ans et plus ayant achevé leur scolarité par niveau de diplôme au 1<sup>er</sup> janvier 2015

| Sources : Insee<br>RP2015 | CEP, BEPC,<br>brevet des<br>collèges | CAP, BEP | BAC  | Enseignement<br>supérieur |
|---------------------------|--------------------------------------|----------|------|---------------------------|
| <b>SCoT</b>               | 14,6%                                | 13,3%    | 9,4% | 12,7%                     |
| dont <b>CA</b>            | 14,5%                                | 13,0%    | 9,6% | 12,9%                     |

|                                |       |       |      |       |
|--------------------------------|-------|-------|------|-------|
| <b>dont CC Provence Verdon</b> | 14,9% | 14,5% | 8,9% | 11,8% |
| <b>Var</b>                     | 15,1% | 12,3% | 9,6% | 13,0% |

#### V.1.11. Des revenus élevés dans l'Ouest et le Sud du périmètre

Les niveaux de vie<sup>17</sup> médians les plus élevés sont mesurés dans l'Ouest du périmètre, dans des communes limitrophes des Bouches-du-Rhône (Pourrières, Nans-les-Pins, Plan-d'Aups Sainte-Baume), où ils sont supérieurs à 21 800 € (19 600 € pour l'ensemble du Var). Les valeurs sont également importantes dans le Val d'Issole, et notamment à Garéoult, Rocbaron et Néoules. Les niveaux de vie les plus faibles sont inférieurs à 17 000 €. Ils concernent des communes de Provence Verdon (Fox-Amphoux, Montmeyan, Varages) et de bassin de vie de Brignoles (Correns, Entrecasteaux).

Les informations par bassins de vie montrent ainsi une valeur plutôt élevée pour le bassin de vie de St Maximin (21 193 €). Seule la communauté d'agglomération de Sud Sainte-Baume présente un niveau de vie médian plus élevé dans le département. Les valeurs sont en revanche faibles pour le bassin de vie de Brignoles (18 135 €), Provence d'Argens en Verdon (18 139 €) et le bassin de vie de Rians (18 811 €). Artuby Verdon est, à la date de référence des données, la seule intercommunalité varoise à présenter un niveau de vie médian plus faible (16 781 €).

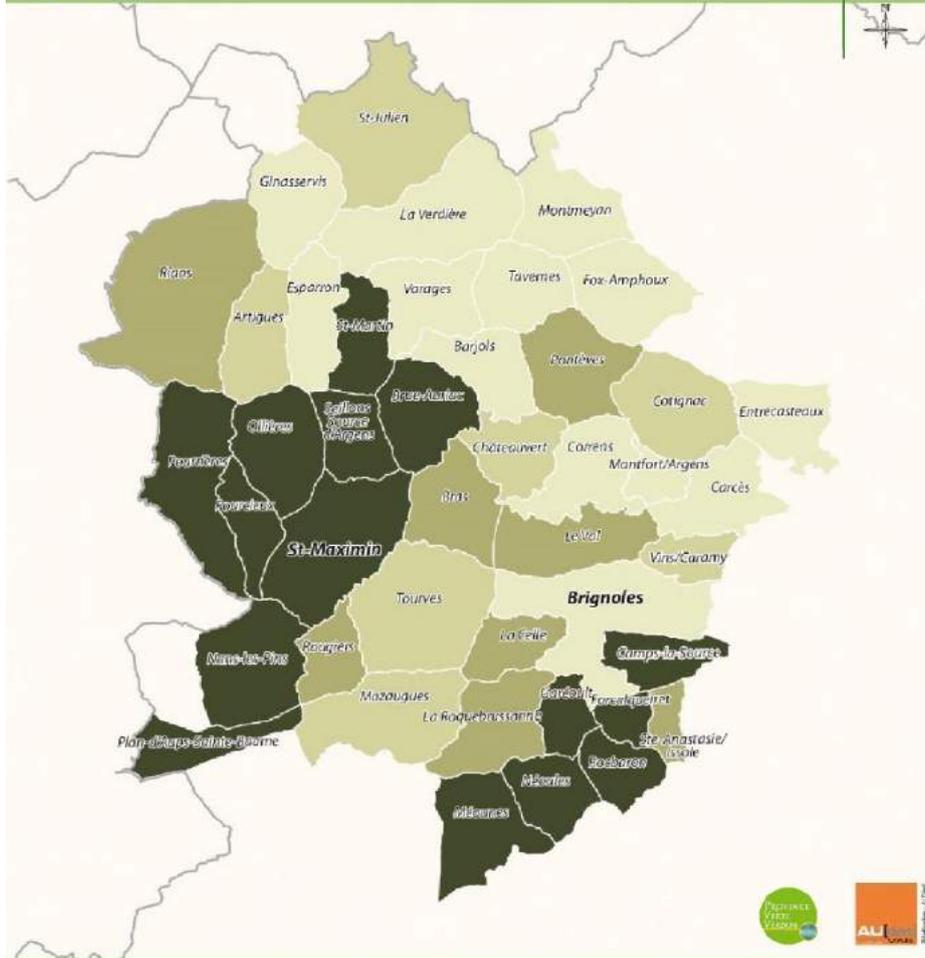
Le niveau de vie médian décliné par type de ménages montre que, quelle que soit la CA de Provence Verte, la valeur pour les femmes seules est inférieure à la moyenne départementale. Leur revenu est particulièrement faible dans les bassins de vie de Brignoles et Barjols. Néanmoins, dans les cinq bassins de vie, les familles monoparentales affichent les niveaux de vie médians les moins élevés.

<sup>17</sup> « Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans » (définition INSEE). Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous. La moitié de la population varoise vit donc en 2012 dans un ménage qui dispose d'un niveau de vie de 19 600 € sur l'année (soit environ 1 630 € par mois).

# Le niveau de vie en Provence Verte Verdon en 2012

PROVENCE  
VERTE  
VERDON

SCoT DIAG  
OCT 2015



## Médiane du niveau de vie en 2012

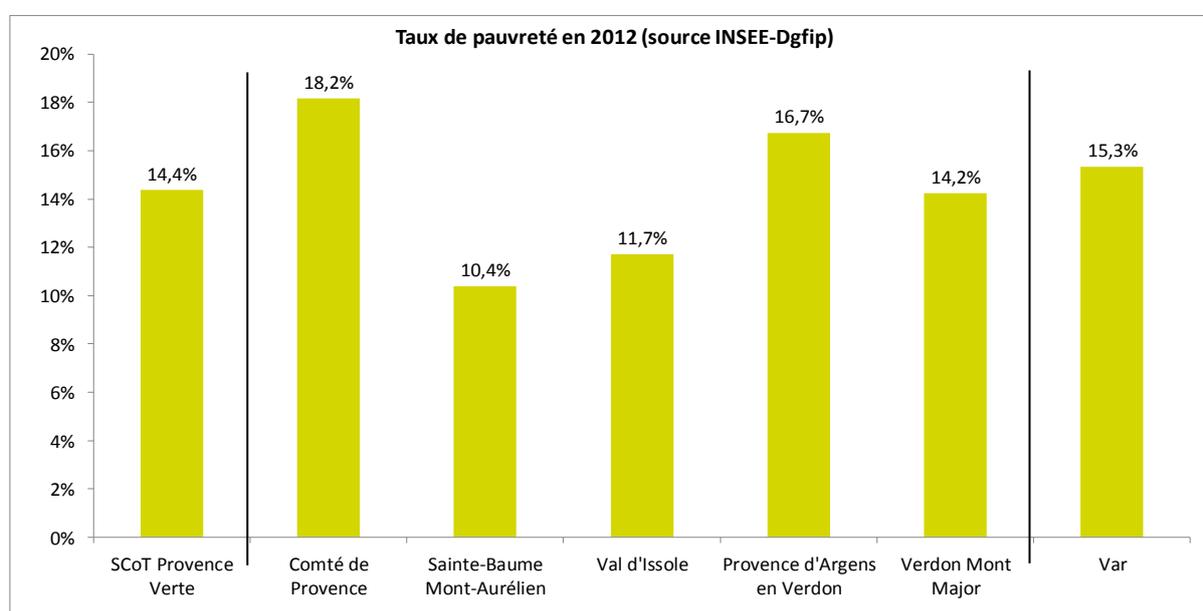
- 20 000 € et plus
- [19 200 à 20 000 €]
- [18 400 à 19 200 €]
- Moins de 18 400 €

0 5 km  
Source : IGN BD TOPO 2010, INSEE DGFIP 2012

### V.1.12. Une pauvreté assez peu fréquente dans l'ensemble, mais des contrastes évidents

La fréquence de la pauvreté apparaît plus faible pour Provence Verte Verdon que pour l'ensemble du département. Toutefois, de fortes disparités existent dans le périmètre. Ainsi, dans le bassin de vie de Brignoles, ce sont plus de 18 % des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté<sup>18</sup>, alors que la valeur pour le bassin de vie de St Maximin est inférieure de près de 8 points.

Les personnes vivant dans un ménage dont le référent a moins de 30 ans sont les plus concernées par la pauvreté, quel que soit le bassin de vie. Dans les bassins de vie de Brignoles, de Rians et de Barjols, les personnes âgées apparaissent bien plus fréquemment touchées que la moyenne départementale : ainsi, ce sont plus de 12 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent a 75 ans ou plus qui sont considérées comme pauvres (10 % au niveau varois dans la tranche d'âges). Dans ces mêmes bassins, la prévalence de la pauvreté apparaît également importante pour les ménages propriétaires occupants.



<sup>18</sup> Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En général, et dans le présent travail, un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie est utilisé. En 2012, notre année de référence, la valeur du seuil de pauvreté était de 987 € par mois. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à cette valeur.

## VI. UNE CROISSANCE ECONOMIQUE VIGOUREUSE ET UN REEL POTENTIEL DE DIVERSIFICATION

### VI.1. UNE FORTE DYNAMIQUE ECONOMIQUE, ENCORE TRES RESIDENTIELLE

#### VI.1.1. Une croissance très forte

- **Un taux d'activité de la population en hausse**

Le nombre des actifs a augmenté de 53,6 % entre 1999 et 2015, soit plus de 12 points plus rapidement que la population totale sur la même période (+40,8%) et 16,1 points de plus que les 15-64 ans qui du fait du vieillissement général de la population a augmenté moins vite que l'ensemble de la population.

Source : RP 2015 - INSEE

|                            | Population totale | Population 15-64 ans | % 14-64 ans/<br>pop totale | Actifs 15-64 ans |
|----------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|------------------|
| 1999                       | 84 358            | 52 488               | 62%                        | 33 773           |
| <i>Evolution 1999-2010</i> | <i>30,8%</i>      | <i>30,4%</i>         |                            | <i>40,7%</i>     |
| 2010                       | 110 357           | 68 463               | 62%                        | 47 531           |
| <i>Evolution 2010-2015</i> | <i>7,7%</i>       | <i>5,4%</i>          |                            | <i>9,1%</i>      |
| 2015                       | 118 809           | 72 169               | 61%                        | 51 867           |
| <i>Evolution 1999-2015</i> | <i>40,8%</i>      | <i>37,5%</i>         |                            | <i>53,6%</i>     |

Concernant les 15-64 ans, cette évolution est supérieure à celle constatée pour l'ensemble du département du Var (12% au lieu des 37,5 % du SCoT) et encore plus par rapport à l'observation sur la région PACA avec +7%

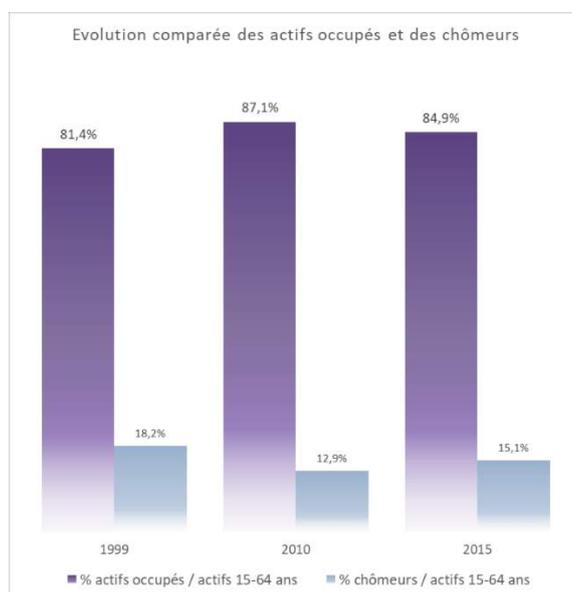
Concernant les actifs de 15-64 ans, cette évolution est très supérieure à celle constatée pour l'ensemble du département du Var (23% au lieu des 53,6% du SCoT) et encore plus par rapport à l'observation sur la région PACA avec +15%

Ces observations renforcent l'idée d'une dynamique beaucoup plus rapide sur le territoire du SCoT que pour l'échelle régionale ou départementale.

### VI.1.2. Une tendance similaire de croissance pour les actifs occupés, pour les actifs inoccupés

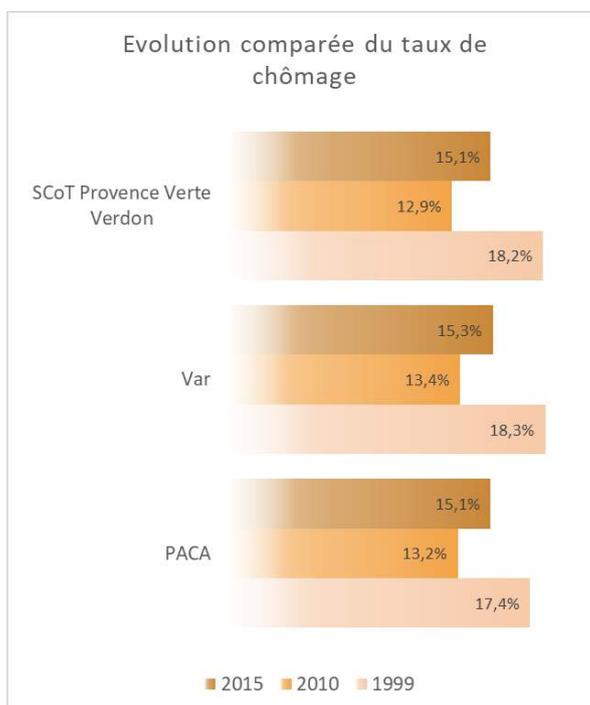
La part des actifs occupés a également augmenté dans des proportions importantes puisque de 81% des actifs de 15-64ans, cette part est passée à 85% en 2015, après avoir dépassé les 87% en 2010.

Pour autant, la part des chômeurs (actifs inoccupés) est encore forte avec 15% environ.



Source : RP 2015 - INSEE

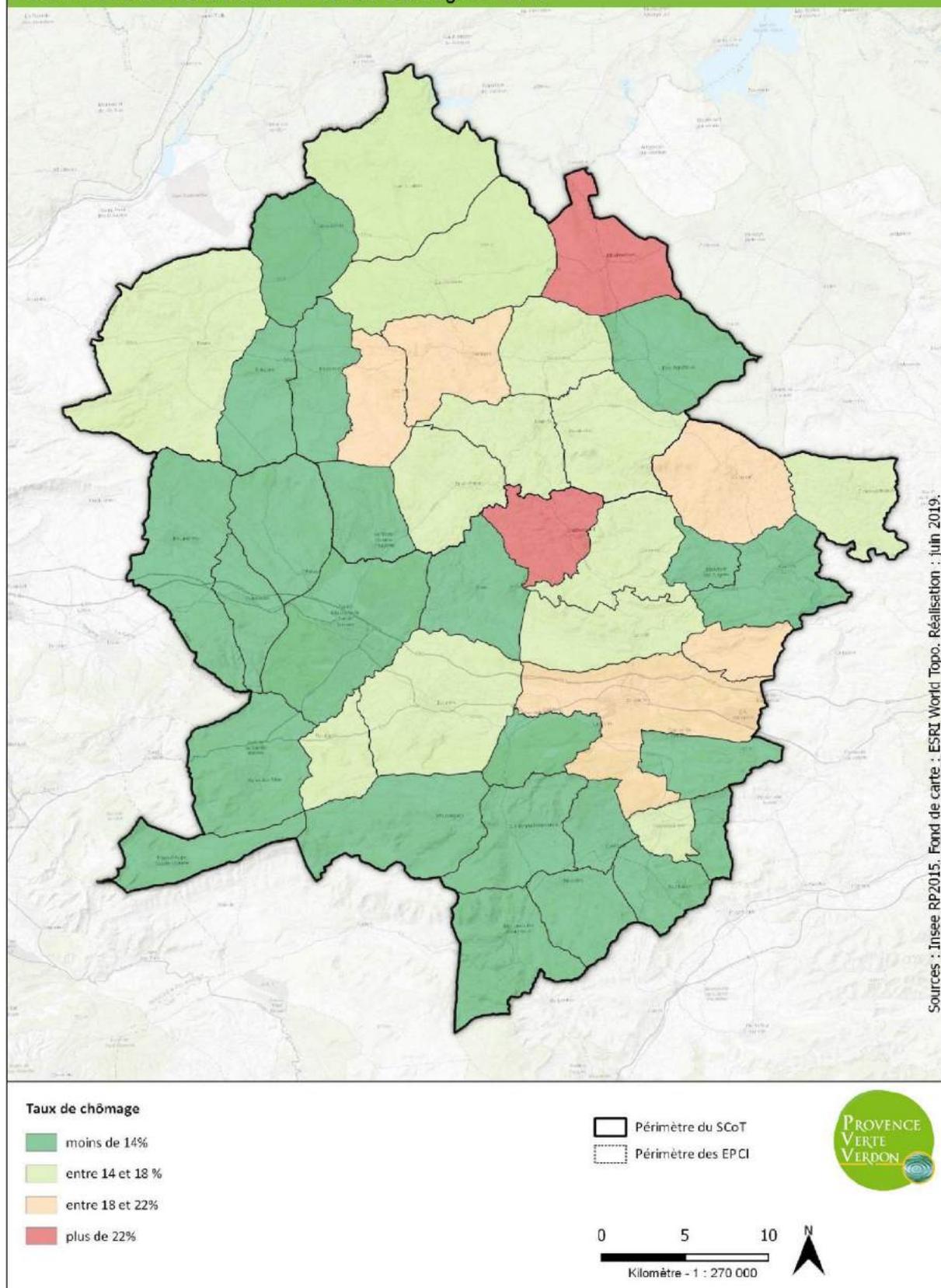
Ce renforcement de la part des actifs occupés est également observé à l'échelle départementale, de 81,4% en 1999 à 84,7% en 2015, et à l'échelle régionale à 84,9% en 2015, avec également une part équivalente des actifs inoccupés.



Source : RP 2015 - INSEE

Au plan territorial, on observe un lissage des taux avec une diminution des écarts entre les 2 communautés de communes ; ainsi, de près de 2 points en 1999, l'écart est de 0,6 points en 2015.

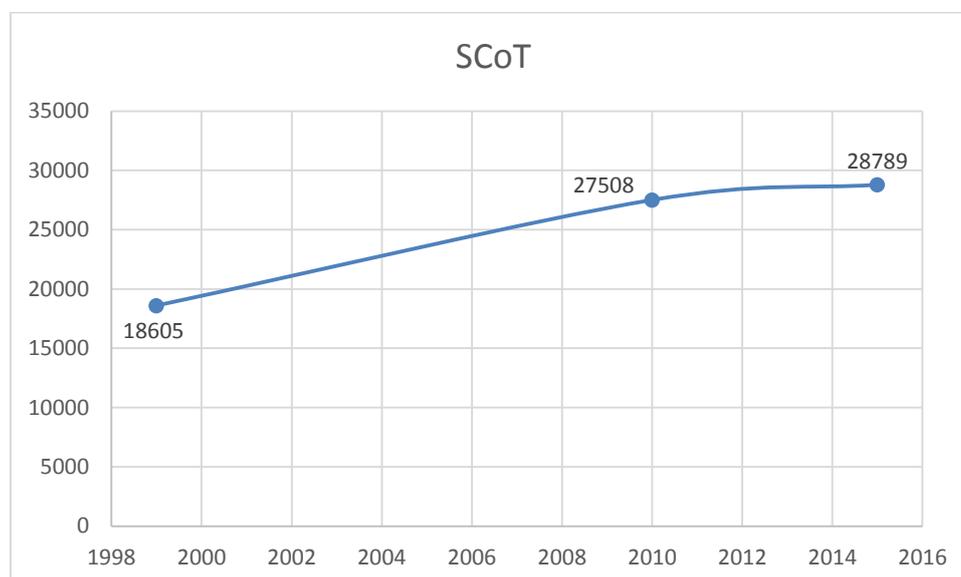
## SCoT Provence Verte Verdon : Taux de chômage en 2015



On peut noter que Brignoles se situe dans la fourchette haute des communes avec 20% alors que Saint Maximin se situe dans la moyenne avec 15%.

- Une croissance d'emplois très importante ...

Dans ce contexte de forte croissance des actifs, la dynamique de création d'emplois a été forte avec près de 55% de croissance entre 1999 et 2015 :



Source : RP 2015 - INSEE

Cette croissance a été plus forte jusqu'en 2010 puis cette dynamique s'est un peu ralentie entre 2010 et 2015.

Cette croissance forte est bien supérieure à ce qui a été observé aux niveaux départemental et régional sur la même période :

|                            | 1 999         | 2 010         | 2 015         | Evolutions |           |            |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|------------|-----------|------------|
|                            |               |               |               | 1999-2010  | 2010-2015 | 1999-2015  |
| PACA                       | 1 575 819     | 1 881 418     | 1 891 064     | 19%        | 1%        | 20%        |
| Var                        | 282 697       | 348 342       | 356 827       | 23%        | 2%        | 26%        |
| SCoT Provence Verte Verdon | <b>18 605</b> | <b>27 508</b> | <b>28 789</b> | <b>48%</b> | <b>5%</b> | <b>55%</b> |
| CA de la Provence Verte    | 15 855        | 23 729        | 24 824        | 50%        | 5%        | 57%        |
| CC Provence Verdon         | 2 750         | 3 779         | 3 965         | 37%        | 5%        | 44%        |

Source : RP 2015 - INSEE

Ainsi, que ce soit sur la période 1999-2010 ou la période 2010-2015 (et donc sur la période 1999-2015), cette croissance des emplois a été deux fois plus forte que la croissance des emplois dans le Var et près de 3 fois plus forte que les emplois pour l'ensemble de la Région PACA sur la même période

Cette évolution très positive concerne les 2 communautés de communes, avec toutefois des dynamiques différentes entre 1999 et 2015 :

- Communauté de Communes de la Provence Verte Verdon : +57%
- Communauté d'agglomération Provence Verdon : + 44% %, ce qui reste très position

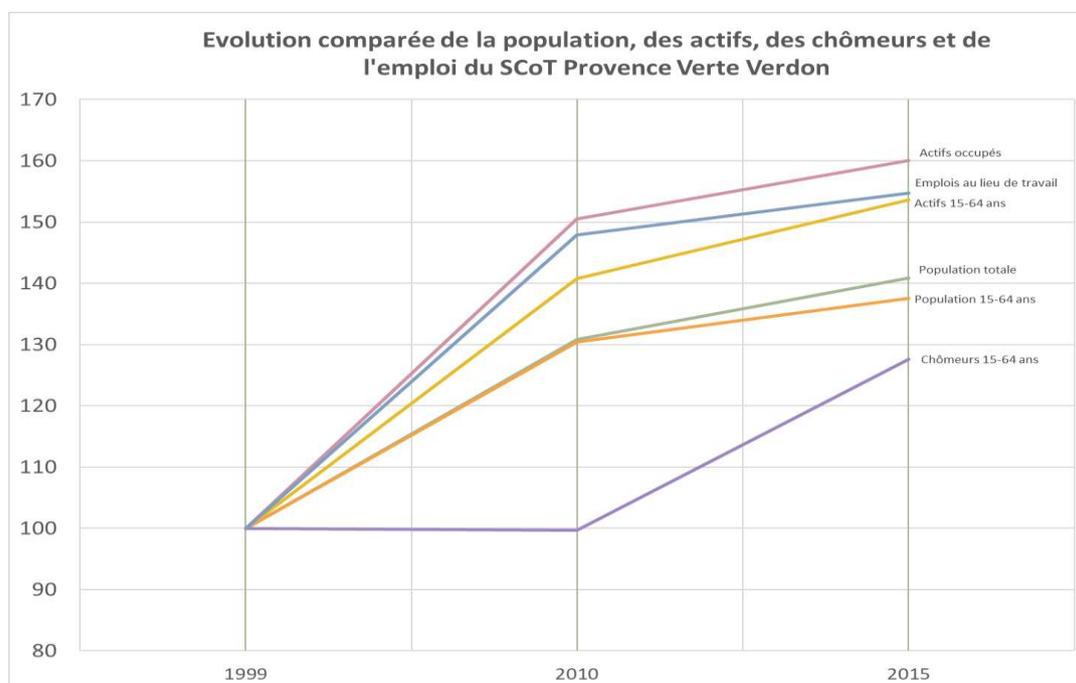
- ... en phase avec la croissance des actifs 15-64 ans mais légèrement moins importante que la croissance des actifs occupés

L'observation montre une croissance des emplois légèrement moins importante que la croissance du nombre des actifs occupés ce qui induit une légère augmentation du recours à l'emploi extérieur au territoire :

|                  | Population totale | Population 15-64 ans | Actifs 15-64 ans | Actifs occupés | Chômeurs 15-64 ans | Emplois au lieu de travail |
|------------------|-------------------|----------------------|------------------|----------------|--------------------|----------------------------|
| <b>1999</b>      | <b>84 358</b>     | <b>52 488</b>        | <b>33 773</b>    | <b>27 503</b>  | <b>6 145</b>       | <b>18 605</b>              |
| <i>1999-2010</i> | <i>31%</i>        | <i>30%</i>           | <i>41%</i>       | <i>51%</i>     | <i>0%</i>          | <i>48%</i>                 |
| <b>2010</b>      | <b>110 357</b>    | <b>68 463</b>        | <b>47 531</b>    | <b>41 404</b>  | <b>6 127</b>       | <b>27 508</b>              |
| <i>2010-2015</i> | <i>8%</i>         | <i>5%</i>            | <i>9%</i>        | <i>6%</i>      | <i>28%</i>         | <i>5%</i>                  |
| <b>2015</b>      | <b>118 908</b>    | <b>72 169</b>        | <b>51 867</b>    | <b>44 026</b>  | <b>7 841</b>       | <b>28 789</b>              |
| <i>1999-2015</i> | <i>41%</i>        | <i>37%</i>           | <i>54%</i>       | <i>60%</i>     | <i>28%</i>         | <i>54,74%</i>              |

Source : RP 2015 - INSEE

Ainsi, la croissance du nombre des emplois locaux<sup>19</sup>, de 55% entre 1999 et 2015 a été quasiment la même que la croissance du nombre des actifs de 15-64 ans (54%). On peut en conclure que sur le plan de l'emploi, le territoire a fait face à ses responsabilités sociales.



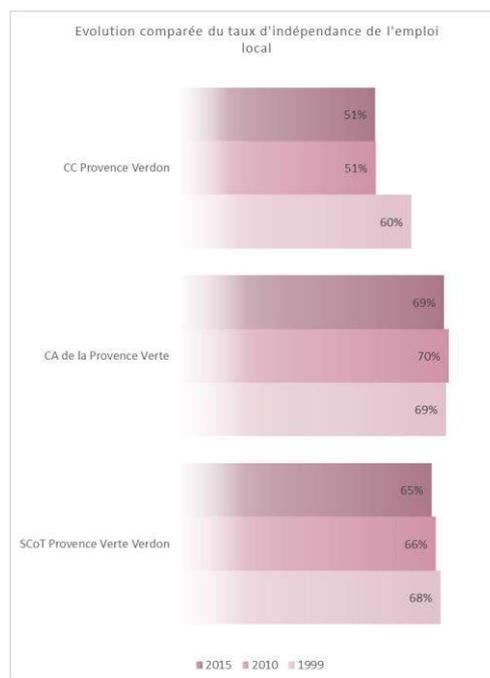
Source : RP 2015 - INSEE

<sup>19</sup> Les emplois locaux sont appelés « Emplois au lieu de travail » pour l'INSEE

Sur la même période, le nombre d'actifs occupés a augmenté sur la période de +60%, soit plus vite que le nombre d'actifs de 15-64 ans, ce qui signifie que malgré cette dynamique d'emplois remarquable, le recours à l'emploi a augmenté sur la période.

De 32% d'actifs sortant du territoire pour occuper un emploi situé à l'extérieur (sur les agglomérations de Toulon et de Aix-en-Provence principalement, le recours à l'emploi extérieur s'est élevé jusqu'à 35 % en 2015.

Le taux d'indépendance<sup>20</sup> a donc diminué de 3 points, passant de 35% à 32%.



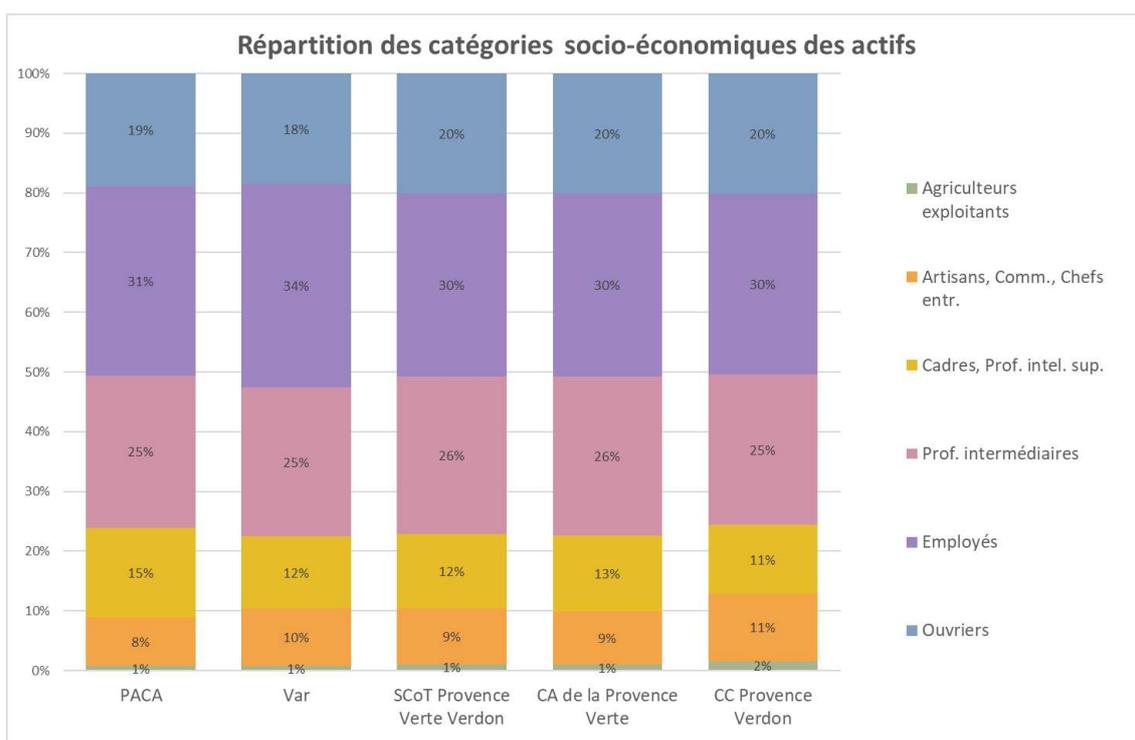
Source : RP 2015 - INSEE

- **Une typologie socio-économique en cohérence avec la typologie régionale**

Plus de 50% des actifs sont des ouvriers et des employés comme dans le Var et en PACA.

La seule différence notable réside dans la plus petite part de cadres et de professions intellectuelles supérieures (-3%), compensée par une part un peu supérieure d'artisans et commerçants et de professions intermédiaires.

<sup>20</sup> Taux d'indépendance = nombre d'emplois locaux / Nombre d'actifs occupés



Source : RP 2015 - INSEE

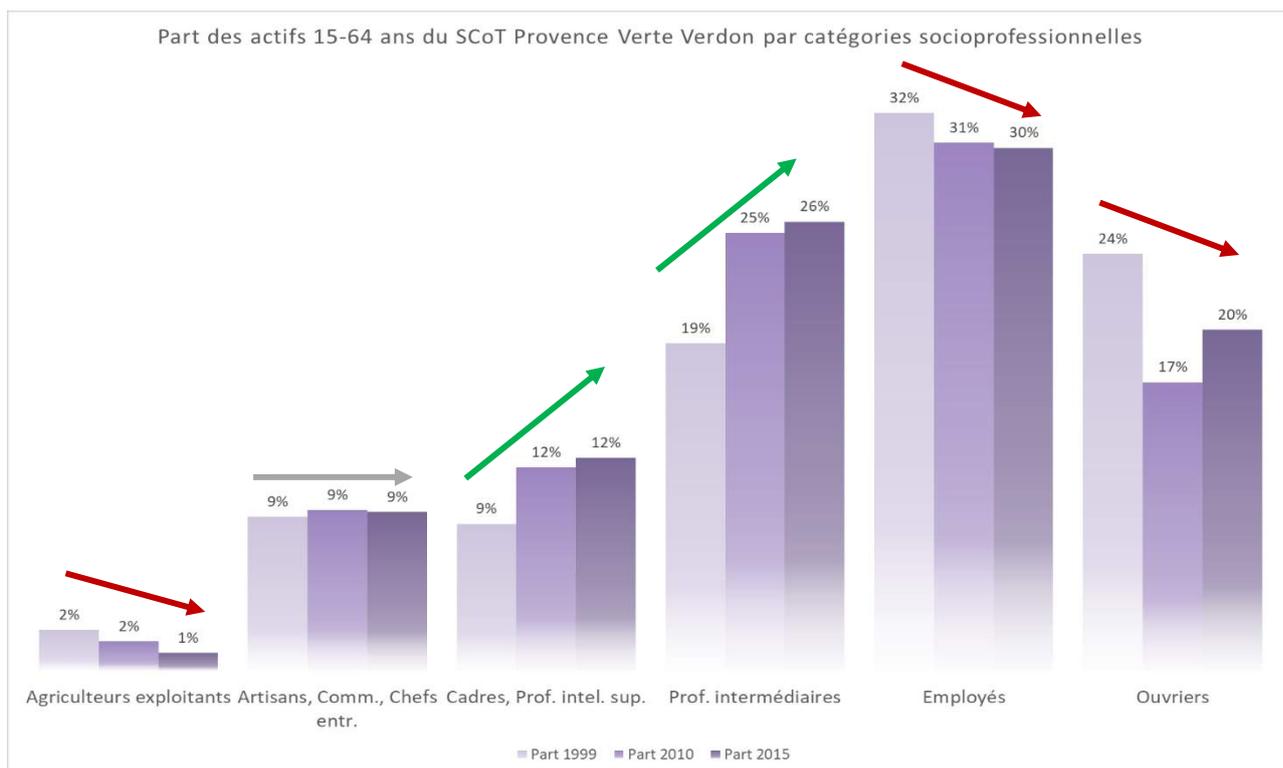
Pas de différences importantes entre les deux EPCI, avec juste la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures et celui des professions intermédiaires encore inférieures de 1 point, compensées par un % encore un peu plus important d'artisans et commerçants.

Ces différences s'expliquent par la structure urbaine des 2 communautés de communes et des ensembles départementaux / régionaux.

L'observation des évolutions montre les types d'emplois qui ont très fortement progressé sur la période 1999-2015 :

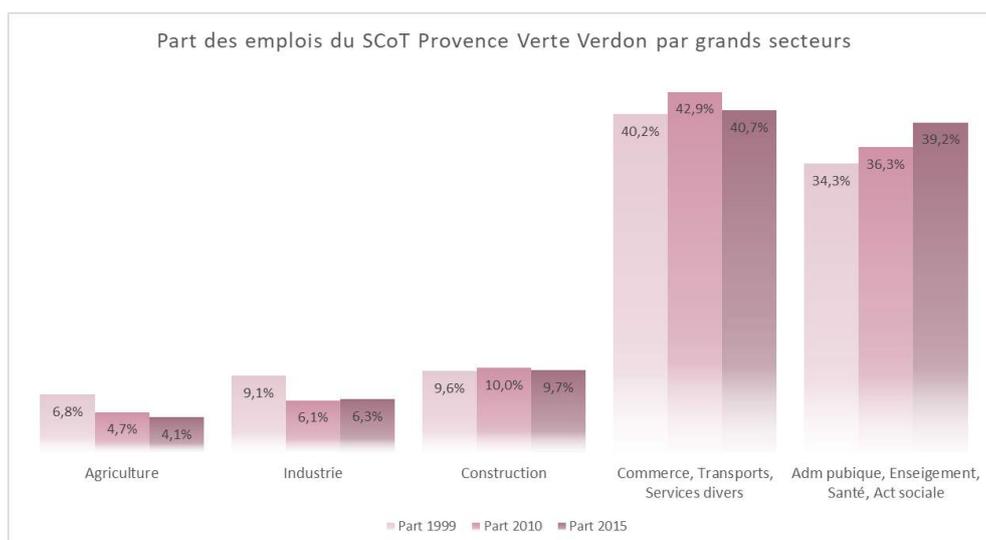
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures (+123%), ce qui argumente un rattrapage par rapport aux niveaux départemental et régional,
- Les professions intermédiaires (+110,9%) ,
- Les agriculteurs exploitants, seule catégorie dont le nombre diminue à la même tendance qu'aux niveaux régional et départemental.
- Les artisans et commerçants (+44,3%), qui progressent moins vite que l'ensemble (55%),
- Les employés (44%)
- Les ouvriers (26%)

Ces éléments traduisent en partie une tertiarisation de l'économie.



- **Des activités et des emplois de plus en plus tournés vers la satisfaction des besoins de la population locale**

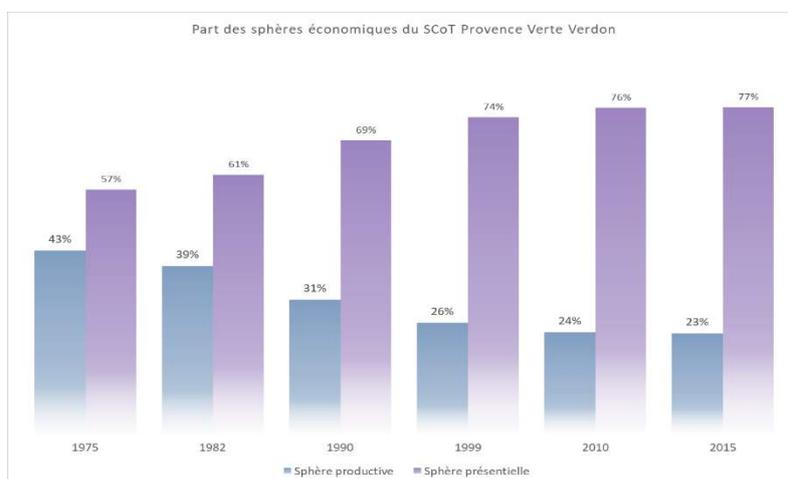
En classant l'emploi par secteurs d'activité, le premier employeur est le secteur des commerces, transports et services divers. De plus celui-ci est particulièrement dynamique et gagne plus de 4.100 emplois depuis 1999. Le second secteur est celui de l'administration, de la santé et de l'action sociale, qui en gagne 4.800.



Cette répartition est très cohérente avec celle du VAR, et un peu décalée avec l'ensemble de la région

PACA, un peu moins administratif et un peu plus commerces et services privés :

Autrement dit le profil économique du territoire est de plus en plus orienté vers la satisfaction des besoins de ses habitants. Soit une activité présenteielle qui ne s'exporte pas et dépend des habitants « locaux » et aussi des touristes. La sphère présenteielle représente 77% des emplois sur le territoire en 2015 contre 57% en 1975.

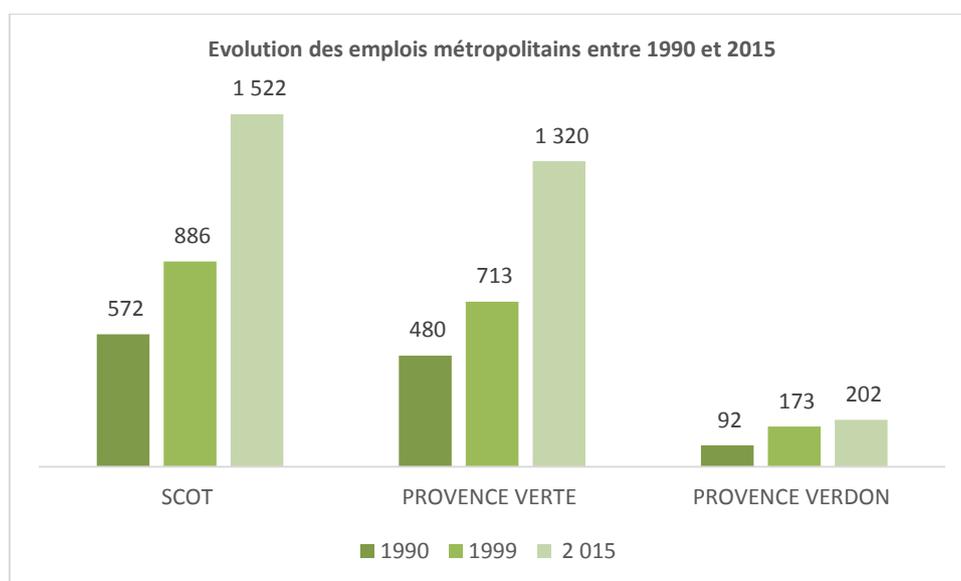


Source : RP 2015 - INSEE

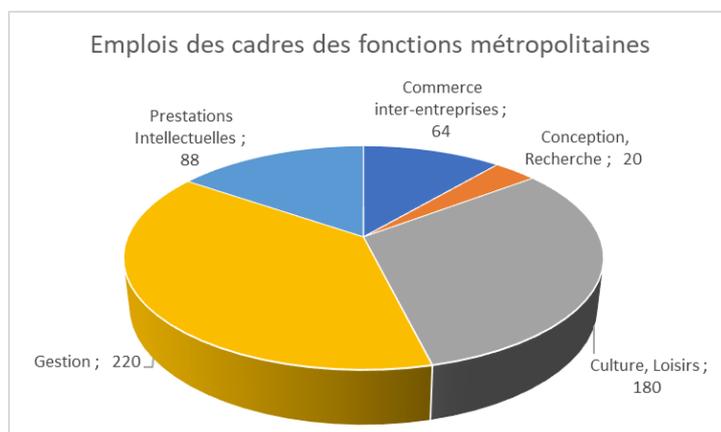
Source : RP 2015 - INSEE

- **Les emplois métropolitains**

Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines reflètent le potentiel de développement d'un territoire, du fait de leur rôle d'entraînement sur d'autres fonctions productives<sup>21</sup>. Le terme d'emplois métropolitains désigne tous les emplois qui n'ont pas de localisation imposée par l'activité (au contraire des activités dites présentes), autour de cinq secteurs : prestations intellectuelles (conseil, expertise, droit, architecture...), conception et recherche, gestion, commerce interentreprises, culture et loisirs. Ce sont des fonctions intellectuelles et de décision et beaucoup sont des emplois très qualifiés de cadres.



Source : RP 2015 - INSEE



Sur le territoire du SCoT Provence Verte Verdon, le nombre de ce type d'emplois a augmenté de +166% en 25 ans, soit deux fois plus vite que l'ensemble des emplois.

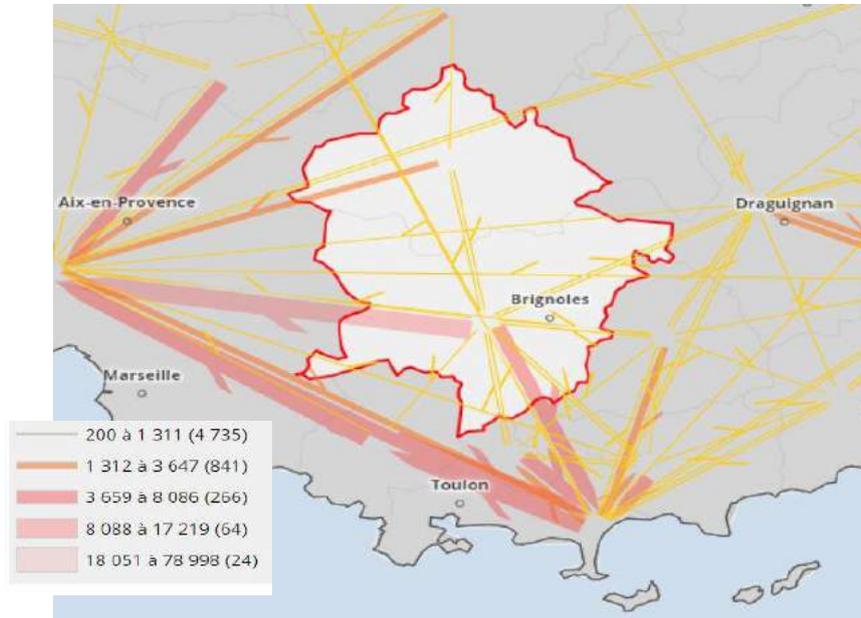
Ainsi, bien que l'on soit encore inférieur à la moyenne régionale (24,7%) qui les concentre dans deux grandes aires urbaines de rayonnement national, le territoire du SCoT renforce sa capacité d'entraînement de son développement.

Les emplois de gestion sont les plus nombreux, suivis de près par les emplois concernant la culture et les loisirs. Seuls les emplois de cadres des fonctions de recherche et de conception sont en nombre faible. Même en nombre encore mesuré, ces nouveaux emplois constituent un signe encourageant

<sup>21</sup> Le terme d'emplois métropolitains désigne tous les emplois qui n'ont pas de localisation imposée par l'activité (au contraire des activités dites présentes), autour de cinq secteurs : prestations intellectuelles (conseil, expertise, droit, architecture...), conception et recherche, gestion, commerce interentreprises, culture et loisirs. Ce sont des fonctions intellectuelles et de décision et beaucoup sont des emplois très qualifiés de cadres.

pour le futur.

- **Les déplacements domicile-travail : un territoire sous influence**

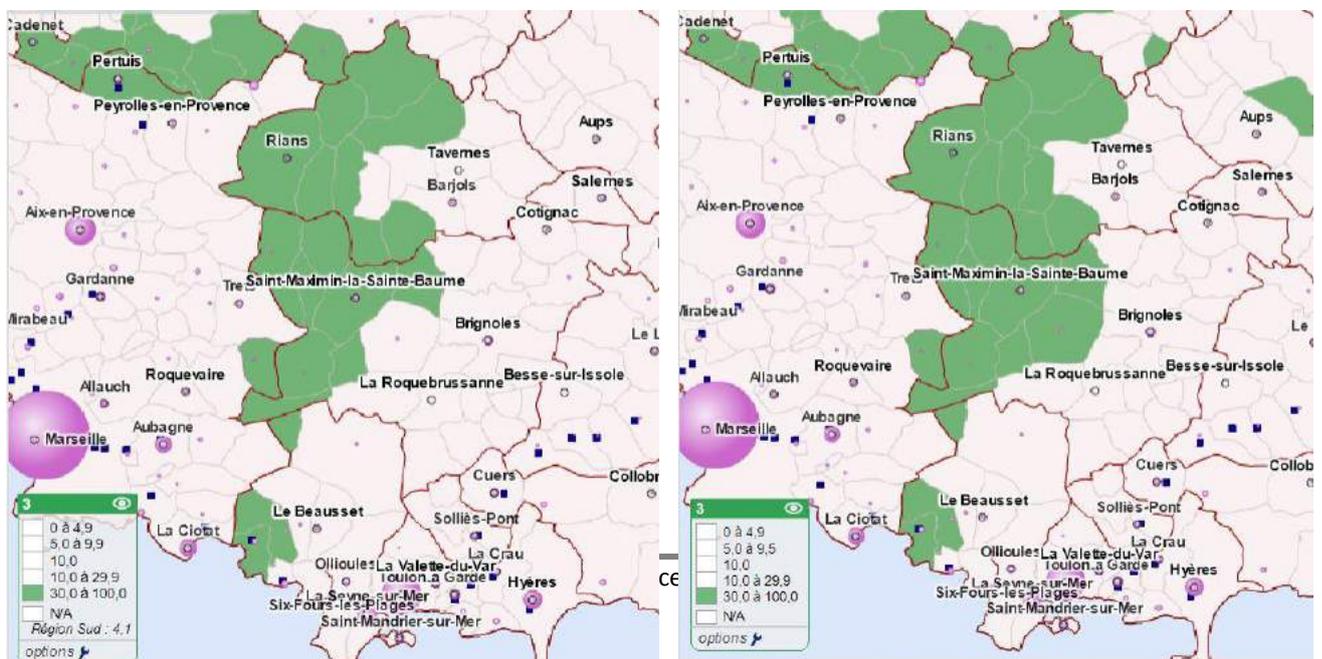


Source : RP 2015 - INSEE

Un peu plus du tiers des actifs occupés soit 35% ont un emploi situé à l'extérieur du territoire du SCOT.

Les destinations principales sont les métropoles Aix-Marseille-Provence et Toulon Provence Méditerranée.

L'illustration des espaces dont 30% au moins des actifs occupés travaillent sur le territoire de la métropole Aix Marseille Provence montre la dynamique de ce phénomène qui s'étend vers l'est entre 2010 et 2015 :



L'INSEE comptabilise près de 18 559 flux d'actifs en 2015 depuis le territoire du SCOT pour seulement 3 419 actifs qui habitent à l'extérieur du SCoT et qui viennent y travailler :

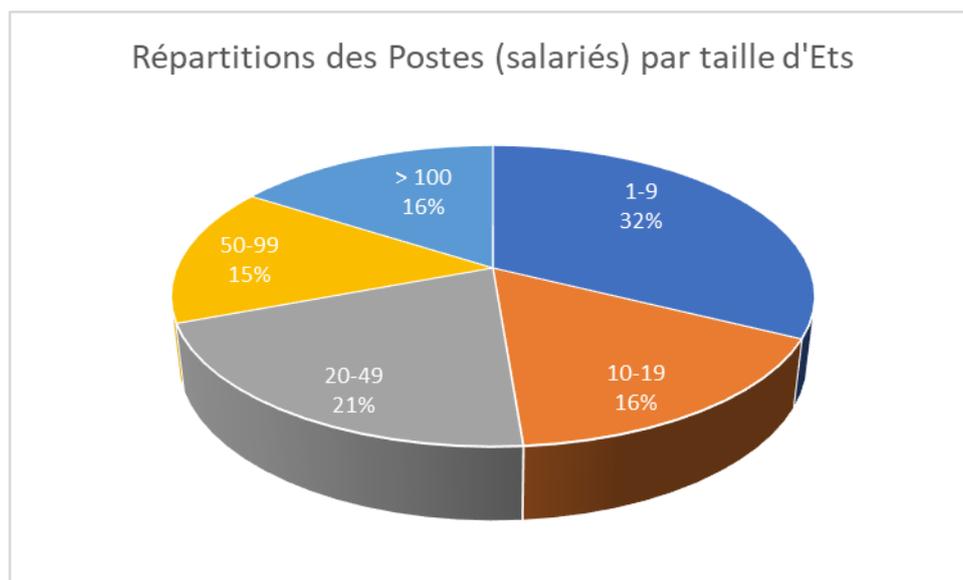
| Lieux de résidence                                       | Flux ( 200)   | Lieux de travail                  |
|--|---------------|-----------------------------------|
| CA Provence Verte  | 28 595        | CA Provence Verte                 |
| CA Provence Verte  | 996           | CC Provence Verdon                |
| CA Provence Verte  | 8 732         | M Aix Marseille Provence          |
| CA Provence Verte  | 3 661         | M Toulon Provence méditerranée    |
| CA Provence Verte  | 569           | CC Vallée du Gapeau               |
| CA Provence Verte  | 304           | CA Sud Sainte Beaume              |
| CA Provence Verte  | 582           | CA Dracénoise                     |
| CA Provence Verte  | 909           | CC Cœur du Var                    |
| CA Provence Verte  | 575           | CC Méditerranée Portes des Maures |
| Total des trajets dom-travail vers l'extérieur de la CC  | 16 328        | 36% des actifs occupés            |
| <b>dont trajets vers l'exter. Du SCoT</b>                | <b>15 332</b> |                                   |
| CC Provence Verdon                                       | 244           | CA Provence Verte                 |
| Aix Marseille Provence                                   | 769           | CA Provence Verte                 |
| Toulon Provence méditerranée                             | 614           | CA Provence Verte                 |
| CC Vallée du Gapeau                                      | 211           | CA Provence Verte                 |
| CA Dracénoise  | 261           | CA Provence Verte                 |
| Cœur du Var  | 1 292         | CA Provence Verte                 |
| CC Méditerranée Portes des Maures                        | 272           | CA Provence Verte                 |
| Total des trajets dom-travail vers la CA PV              | 3 663         |                                   |
| <b>dont trajets depuis l'exter. du SCoT</b>              | <b>3 419</b>  |                                   |
| CC Provence Verdon                                       | 2 722         | M Aix Marseille Provence          |
| CC Provence Verdon                                       | 505           | CA DLVA                           |
| CC Provence Verdon                                       | 244           | CA Provence Verte                 |
| Total des trajets dom-travail vers l'extérieur de la CC  | 3 471         | 38% des actifs occupés            |
| <b>dont trajets vers l'exter. Du SCoT</b>                | <b>3 227</b>  |                                   |
| Travers Domicile-Travail depuis le SCoT vers l'extérieur | 18 559        | 35% des actifs occupés            |
| Trajets Domicile-Travail Vers le SCoT depuis l'extérieur | 3 419         |                                   |

À noter les seulement 2,5% d'actifs occupés de la CC Provence Verdon qui vont travailler sur le territoire de la Provence Verte Verdon et les 2,1% d'actifs de la Provence Verte Verdon qui vont

travailler sur le territoire de la CC Provence Verdon.

- **Un tissu économique composé de petits établissements**

Un tiers des salariés du territoire (hors secteur agricole) travaille dans un établissement compris entre 1 et 9 postes, un tiers des salariés travaillent dans des entreprises de plus de 50 postes, dont la moitié dans des entreprises de plus de 100 postes.



source : RP 2015 - INSEE

Le nombre d'emplois par établissement s'échelonne entre 0,7 poste et 5,3 postes .

| Sources : Insee RP2015                   | Total         | Agriculture | Industrie    | Construction | Commerces et services | Administration publique |
|--|---------------|-------------|--------------|--------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>Nombre d'établissements</b>           | <b>12 654</b> | <b>931</b>  | <b>727</b>   | <b>2 000</b> | <b>7 416</b>          | <b>1 580</b>            |
| <b>Nombre de postes</b>                  | <b>20 283</b> | <b>671</b>  | <b>1 060</b> | <b>1 467</b> | <b>8 674</b>          | <b>8 411</b>            |
| <b>Nombre de postes / établissements</b> | <b>1,6</b>    | <b>0,7</b>  | <b>1,5</b>   | <b>0,7</b>   | <b>1,2</b>            | <b>5,3</b>              |

Source : RP 2015 - INSEE

Les établissements d'agriculture et de la construction sont les établissements où l'on compte le plus d'indépendants ou de non-salariés dont le chiffre de salariés / entreprise < 1.

À l'inverse, le niveau le plus élevé pour les administrations est dû aux quelques grands établissements (hôpital, lycée, ...).

En démographie d'entreprises par type d'activités, les entreprises les plus représentées sont de très loin les entreprises relevant des activités des commerces et services (59%) suivis par les Ets de construction (16%), les administrations (12%).

Les établissements d'agriculture et d'industries « ferment la marche » avec respectivement 7% et 6% de l'ensemble.

| Sources : Insee<br>RP2015 | Total         | Agriculture | Industrie  | Construction | Commerces<br>et services | Administration<br>publique |
|---------------------------|---------------|-------------|------------|--------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>SCoT</b>               | <b>12 654</b> | <b>931</b>  | <b>727</b> | <b>2 000</b> | <b>7 416</b>             | <b>1 580</b>               |
| Provence Verte            | 10 534        | 721         | 589        | 1 651        | 6 229                    | 1 344                      |
| <i>Part</i>               | <i>83%</i>    | <i>77%</i>  | <i>81%</i> | <i>83%</i>   | <i>84%</i>               | <i>85%</i>                 |
| Provence Verdon           | 2 120         | 210         | 138        | 349          | 1 187                    | 236                        |
| <i>Part</i>               | <i>17%</i>    | <i>15%</i>  | <i>19%</i> | <i>17%</i>   | <i>16%</i>               | <i>15%</i>                 |

source : RP 2015 - INSEE

**Les établissements de 0 salarié**, soit des personnes autoentrepreneurs ou de professions libérales, ou agriculteurs **représentent la grande majorité des établissements** avec 9 861 établissements sur les 12654 que compte le territoire du SCoT, **soit 78%**.

| Sources : Insee<br>RP2015 | Total        | %          | Agriculture | Industrie  | Construction | Commerces<br>et services | Administration<br>publique |
|---------------------------|--------------|------------|-------------|------------|--------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>0 salariés</b>         | <b>9 861</b> | <b>78%</b> | <b>714</b>  | <b>551</b> | <b>1 600</b> | <b>5 804</b>             | <b>1 192</b>               |
| 1 à 9 salariés            | 2 352        | 19%        | 208         | 146        | 371          | 1 430                    | 197                        |
| 10 à 19 salariés          | 244          | 2%         | 8           | 22         | 23           | 115                      | 76                         |
| 20 à 49 salariés          | 134          | 1%         | 1           | 7          | 4            | 47                       | 75                         |
| > 50 salariés             | 63           | 0%         | -           | 1          | 2            | 20                       | 40                         |

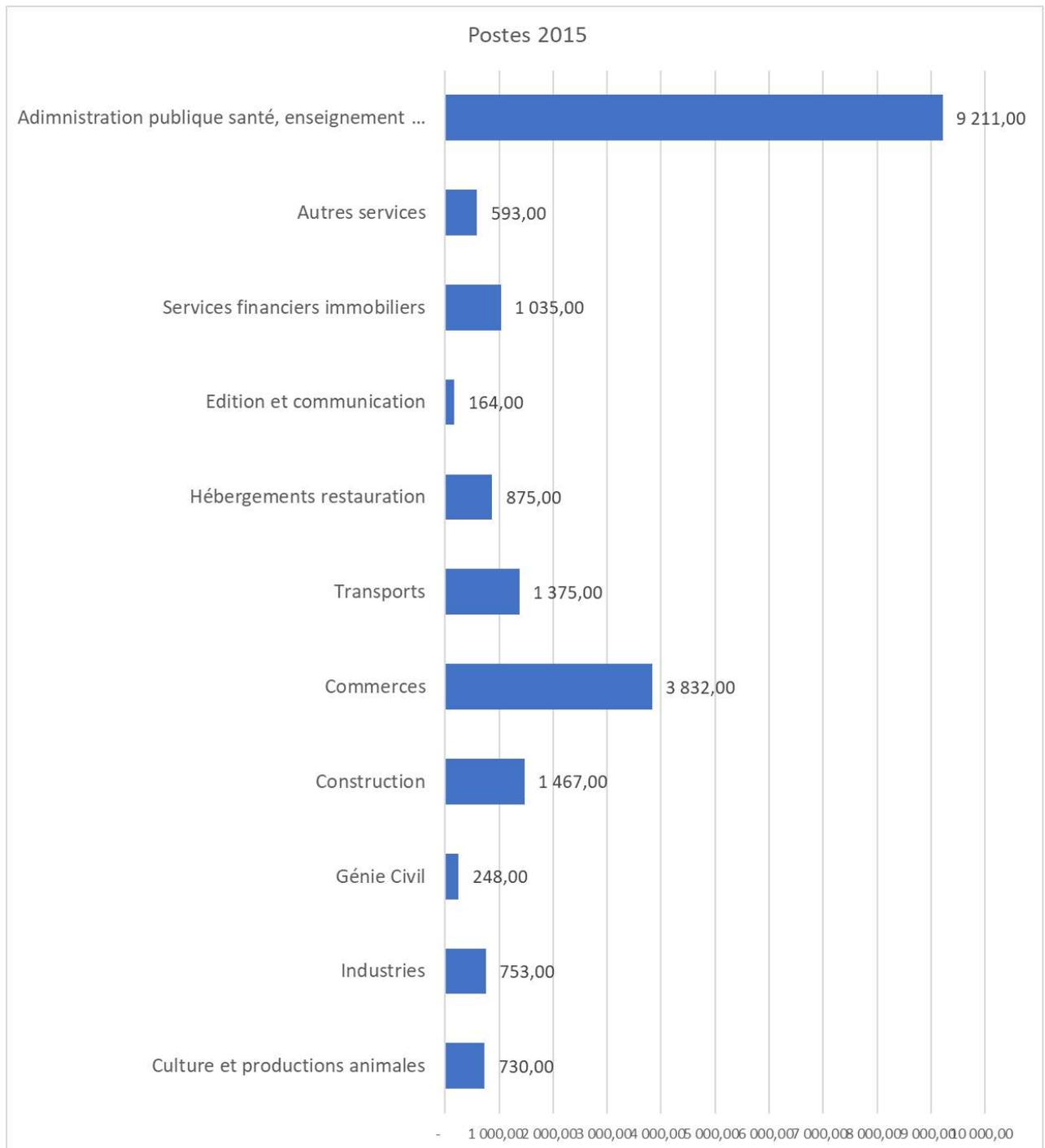
Source : RP 2015 - INSEE

- Les filières

### L'offre économique globale du territoire

Comme vu précédemment, la part des activités productives est relativement faibles. La part de l'agriculture est mesurée (3,6%), juste supérieure à celle des industries (3,7%).

La construction est dans la norme avec 7,2%, comme les activités de transport (6,8%)/

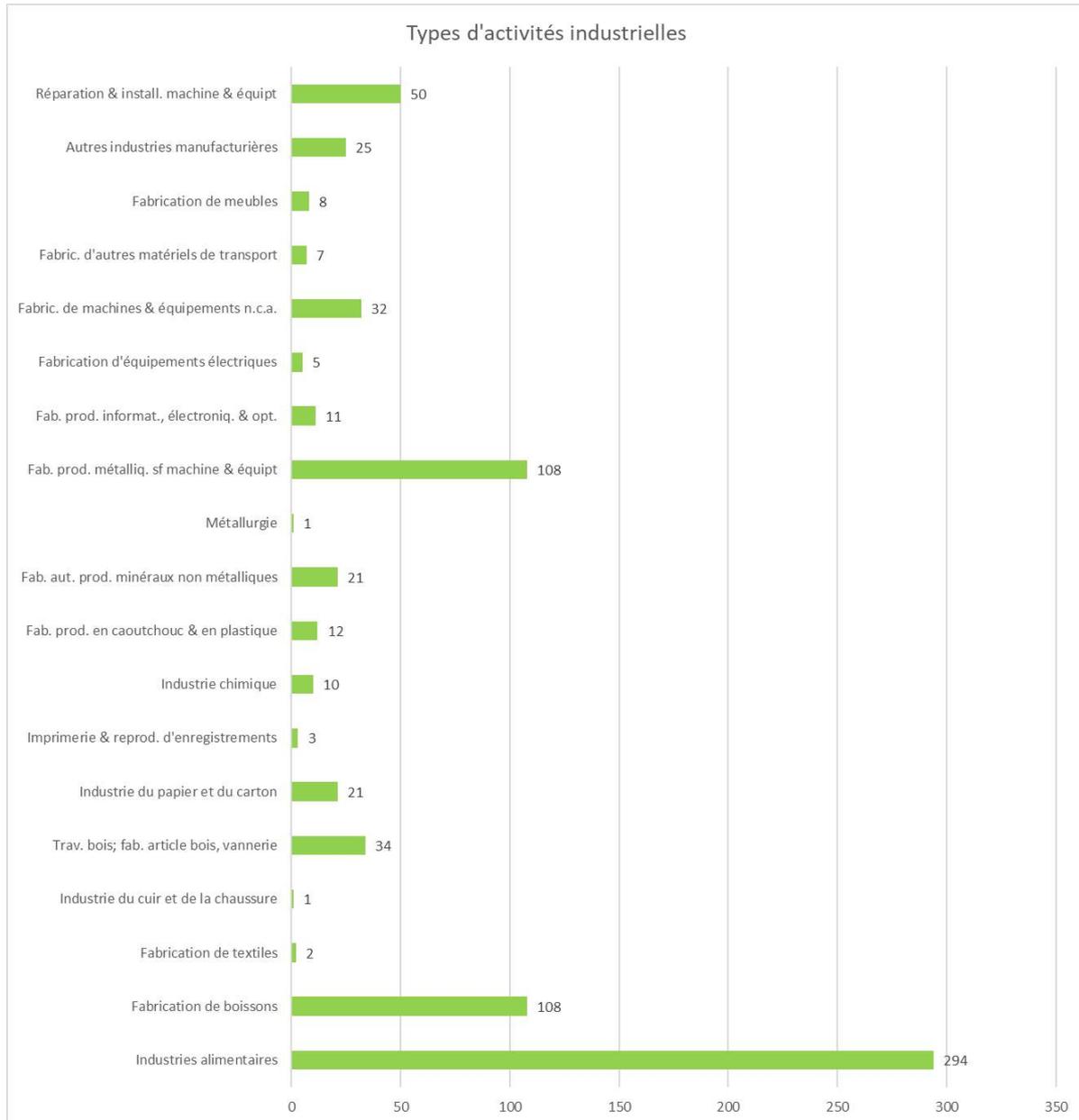


source : RP 2015 - INSEE

2

## Zoom sur les activités industrielles

Les seules activités industrielles bien représentées sont les industries alimentaires et dans une moindre mesure la fabrication de produits métalliques, de machines et d'équipement.

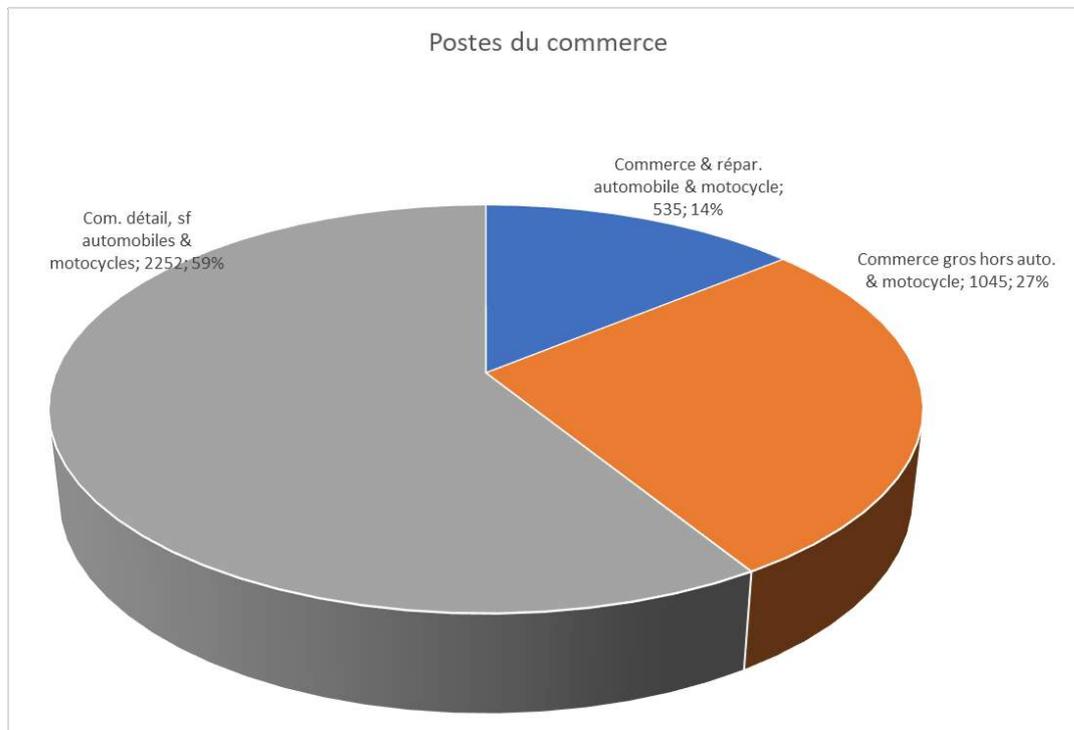


Source : RP 2015 - INSEE

### Zoom sur le commerce

Avec 3 832 postes, soit 18,9% du total des postes existants sur le territoire du SCoT, le commerce constitue l'une des activités majeures de Provence Verte Verdon ..

Le commerce de gros représente 27% de ces emplois du commerce et le commerce de détail 73%, ce qui se situe dans la norme (le plus souvent 1/3 – 2/3).



source : RP 2015 - INSEE

### Zoom sur les activités d'administration publique

Les activités d'administration publique représentent près de la moitié des postes salariés 31 décembre 2015., soit 45 ,4%.

Les postes majeurs concernent :

- L'enseignement : 2648 emplois (13% de l'ensemble des postes salariés)
- Administration publique : 1 910 emplois (9%)
- Action sociale : 1 335 emplois (7%)
- Activités pour la santé humaine : 1 268 emplois (6%)
- Hébergement médico-social et social : 1 250 emplois (6%)

## VI.2. L'AGRICULTURE EN PROVENCE VERTE VERDON

Avec 23 400 hectares de Surface Agricole Utilisée (SAU) et 1 240 exploitations, la Provence Verte Verdon apparaît, en 2010 comme le premier territoire agricole du Var, concentrant près de 35% de la surface agricole du département<sup>22</sup>.

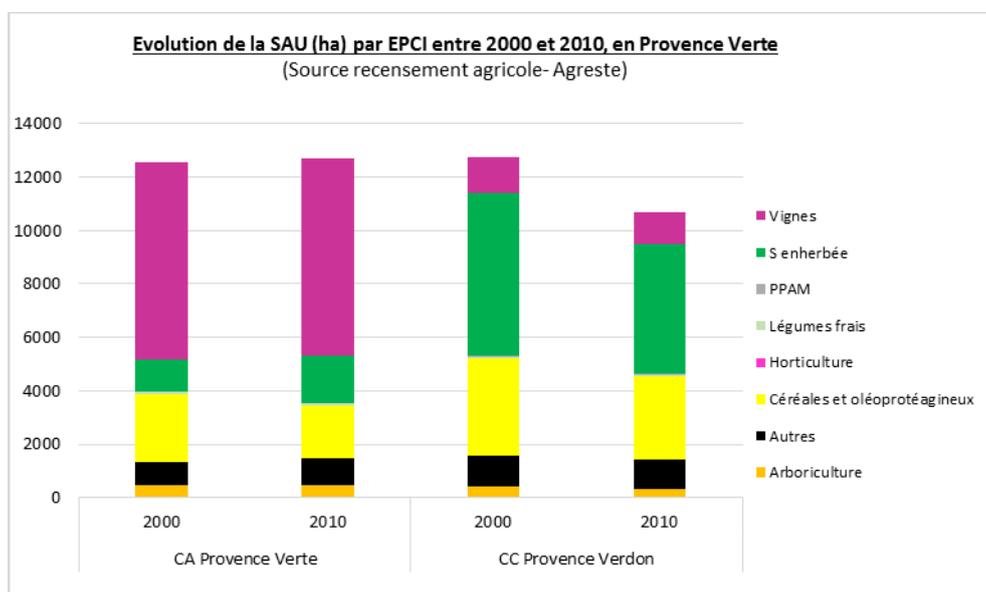
L'agriculture constitue une filière économique majeure du territoire, puisqu'elle emploie environ 1 400 personnes. Elle contribue par ailleurs à la qualité des paysages et participe significativement à la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue et à la prévention des risques naturels, en particulier inondations et incendies.

Les 4 bassins de vie du territoire ont un profil agricole très différent :

- **Provence Verdon**, qui concentre 46% de la SAU du territoire (environ 10 700 ha - 400 exploitations), est largement dominé par les surfaces en herbes et par les céréales et oléoprotéagineux.
- **Bassin de vie de Brignoles et Le bassin de vie de Saint Maximin** comptent respectivement 5800 et 4400 ha de SAU, surface largement dominée par la viticulture.
- **Val d'Issole, ne possède que 2 500 ha de SAU**, environ la moitié étant localisée sur la commune de la Roquebrussanne.

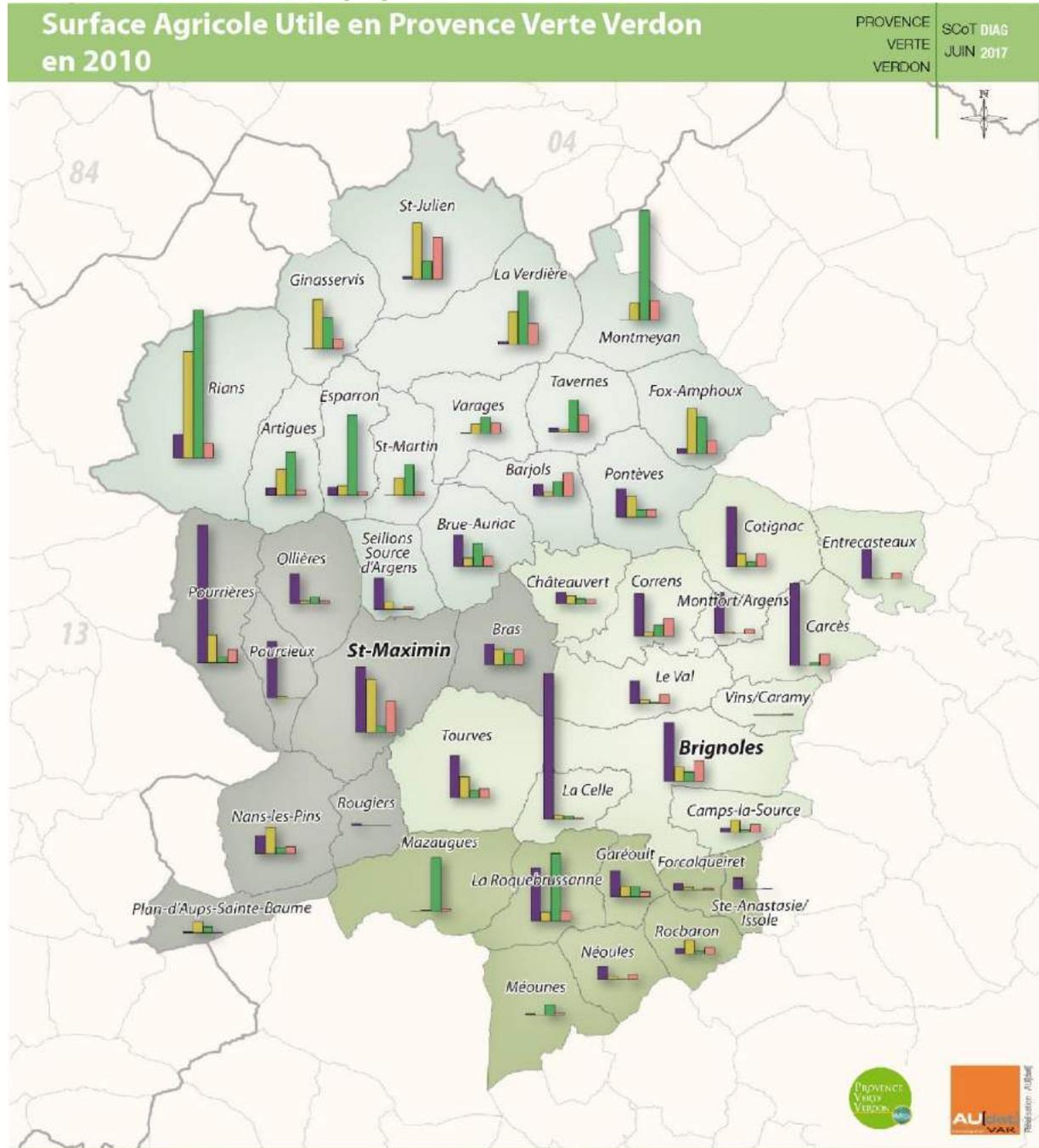
Les données d'évolution des SAU entre 2000 et 2010 montrent une diminution de l'ordre de 8% en 10 ans, principalement liée à une diminution des surfaces en Provence Verdon et dans une moindre mesure, sur le territoire du bassin de vie de Saint Maximin.

**Figure 67 : Répartition de la SAU par type de culture en Provence Verte. Source : RGA 2010, traitement : AU[dat]**



<sup>22</sup> NB : L'essentiel des données quantitatives présentées est issue du Recensement Agricole qui comporte plusieurs limites :

- Toute donnée se rapportant à moins de 3 exploitations étant soumise au secret statistique, seules des données consolidées, à l'échelle des EPCI ou du SCOT ont pu être exploitées.
- Les surfaces recensées sont rattachées au siège d'exploitation de la commune. Ex : les surfaces qu'un agriculteur de Brignoles exploite au Val, sont recensées à Brignoles...



**Surface agricole utile en hectare par type de culture**

- Vigne
- Céréales, oléagineux et protéagineux (COP)
- Enherbée
- Autres

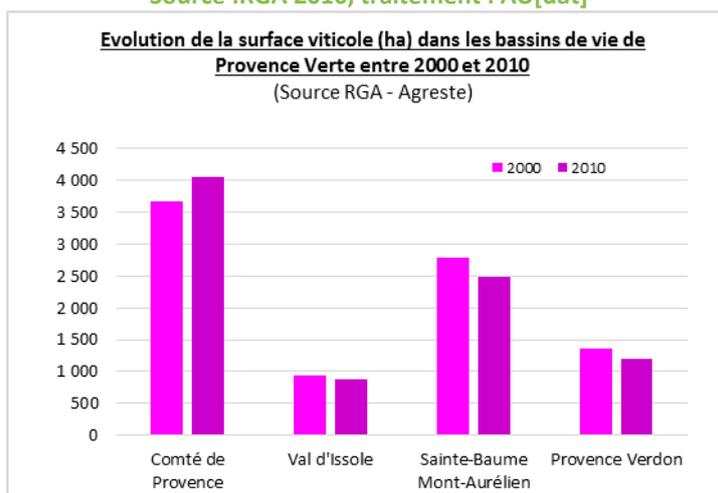
0 9 km  
 Source : IGN BD TOPO 2010, RGA 2010

### VI.2.1. Une agriculture assez peu diversifiée

- **La viticulture, une production stable et dominante**

Depuis 2000, la surface viticole, qui représente 37% de la SAU du territoire, est restée relativement stable (8 700 ha en 2000 – 8 600 ha en 2010). Elle s'est renforcée dans le bassin de vie de Brignoles (+10%), a régressé dans les 4 autres bassins de vie.

**Evolution de la SAU viticole en Provence Verte Verdon entre 2000 et 2010.**  
Source :RGA 2010, traitement : AU[dat]



Cette filière économique se porte plutôt bien et tend à se renforcer. Elle bénéficie de 3 AOC (Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux varois en Provence, Côtes de Provence), d'une forte image associée à la Provence et à la coopération viticole, et d'une bonne dynamique commerciale, en France comme à l'étranger.

Cette forte spécialisation de l'agriculture du territoire pourrait à terme être affectée par les changements climatiques qui devraient tendre à se renforcer : épisodes de sécheresse qui posent la question de l'adaptation des cépages actuels à ces stress hydriques et celle de la gestion de la ressource en eau, mais également épisodes climatiques extrêmes (grêle – inondations...), qui ont affecté la Provence Verte Verdon ces dernières années.

Enfin, notons qu'il existe un potentiel de production viticole AOC encore sous-exploité, que ce soit au sein des espaces agricoles (friches) ou naturels.

- **Les productions animales et céréalières en diminution**

En Provence Verte Verdon, l'élevage est généralement très extensif. Le pastoralisme (hors brûlage) peut contribuer au débroussaillage, utile dans la prévention du risque incendie de forêt.

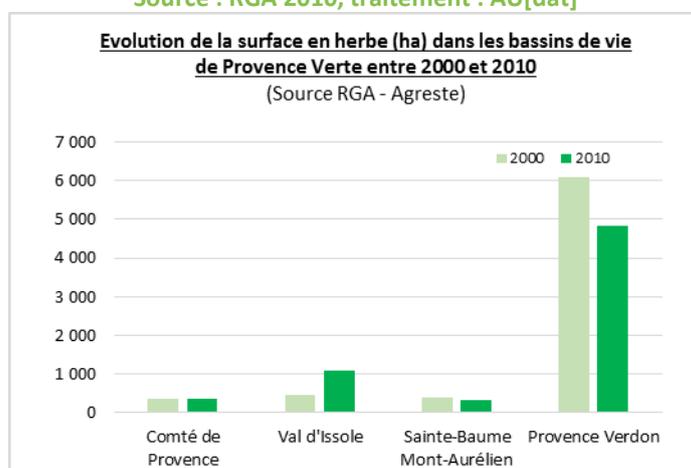
La filière élevage est présente sur tout le territoire avec une prédominance sur la Communauté de Communes Provence Verdon. La production animale (3900 équivalents gros bovins), dominée par la production ovine (72%), est majoritairement localisée dans le Nord du territoire. Elle accuse une baisse

importante d'activité (-34% du cheptel en 10 ans), la filière ovine souffrant en particulier d'un manque d'abattoir à proximité des lieux de production. Pour pallier à ce manque, un travail a été engagé depuis 2018 sur la mise en place d'un système d'abattage dans le Var. Un groupe d'éleveur s'est structuré sur Provence Verte Verdon, nommé « Abattoir Paysan de Provence Verte », et étudie un projet d'implantation sur St Maximin.

Parmi les motifs de recul de la filière, il s'agit également de la problématique de la prédation par le loup et des difficultés de renouvellement des générations. Sur ce dernier point, une étude « transmission », conduite sur l'intercommunalité Provence Verdon, a mis en avant ce problème.

Malgré un déclin observé du pastoralisme, un projet est en cour sur le territoire pour le favoriser. Ce projet intitulé « Viti-Pastoralisme » vise à démontrer la complémentarité entre les activités agricoles sur une même parcelle. Il pourrait avoir des conséquences positives pour l'avenir de la filière.

**Évolution des surfaces enherbée en Provence Verte Verdon entre 2000 et 2010,**  
**Source : RGA 2010, traitement : AU[dat]**

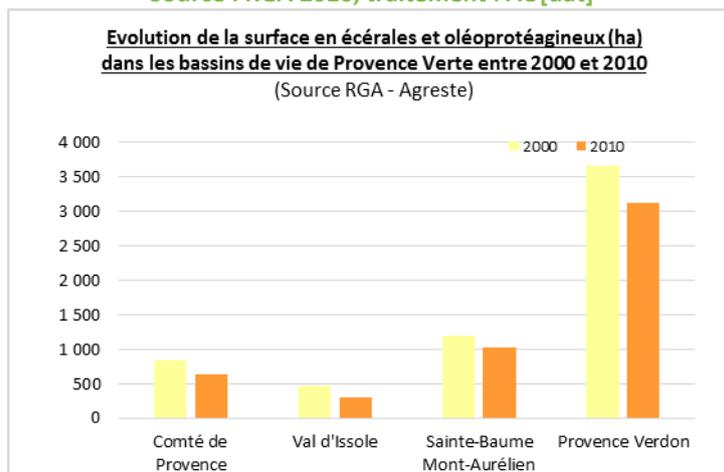


Malgré cette baisse d'activité, les surfaces enherbées n'ont chuté que de 9%, principalement dans le nord du territoire.

Particulièrement affectée par les réformes de la PAC, la production de céréales et oléoprotéagineux (près de 5 100 ha en 2010) est quant à elle, en net recul entre 2000 et 2010 en Provence Verte Verdon (-18%).

## Evolution de la SAU des céréales et oléo-protéagineux en Provence Verte Verdon entre 2000 et 2010

Source : RGA 2010, traitement : AU[dat]



Les changements climatiques pourraient également avoir des incidences sur cette production (baisse des rendements – évolution des types de production).

- **D'autres productions à forte valeur ajoutée**

**L'arboriculture**, qui concerne **800 ha** en 2010, se concentre essentiellement dans les bassins de vie de Brignoles et de Barjols. Entre 2000 et 2010, la surface arboricole a chuté d'environ 7%. **L'oléiculture représente l'essentiel des surfaces arboricoles (673 ha en 2010)**. Emblématique des paysages provençaux, elle est présente au sein des entités paysagères qui disposent de relativement peu d'espaces agricoles. L'oléiculture bénéficie d'une bonne diversité variétale, d'un signe officiel de qualité et représente un apport économique non négligeable pour les agriculteurs. En revanche, elle souffre d'une concurrence internationale importante et est particulièrement vulnérable aux maladies.

**La production de légumes** demeure assez faible sur le territoire de Provence Verte Verdon, avec seulement 143 ha en production en 2010 (156 en 2000). Le maraîchage représente un potentiel important, que ce soit pour répondre aux besoins de consommation de la Provence Verte Verdon ou à ceux des bassins voisins, plus urbanisés. Par ailleurs, ce type de production, sous réserve d'un potentiel irrigable, est assez bien adapté aux espaces agricoles en milieu péri-urbain.

La production de plantes pharmaceutiques, aromatiques et médicinales (PPAM) représente 31 ha et la production horticole seulement 7 ha.

**Certaines productions « identitaires »** sont exploitées par quelques agriculteurs : prunes de Brignoles, coing de Cotignac, pois chiche de Rougiers, châtaignes de Camps. Ces productions peuvent constituer des niches pour un développement futur.

- **Qualité, circuit court et diversification**

Sur les 1 240 exploitations que compte le territoire de la Provence Verte Verdon :

- **670 (54%)** sont engagées dans des **démarches de signe officiel de qualité** (principalement

AOC, mais également agriculture biologique (AB) ou Indication géographique protégée (IGP)). C'est beaucoup plus que la moyenne départementale (49%), régionale (41%), ou nationale (40%). Notons que le territoire compte parmi ses communes Correns, 1er village bio de France. En dehors des 3 AOC viticoles précédemment évoquées, le territoire bénéficie de l'AOC « huile d'olive de Provence » et des IGP « Agneau de Sisteron » et « Miel de Provence ».

- Seulement **293** (24%) valorisent leur production via des **circuits courts**. Ce chiffre sous-estime probablement la part de la production agricole valorisée localement puisqu'il exclut de fait la production viticole des coopérateurs, commercialisée via les caves coopératives. Néanmoins, ce mode de commercialisation en circuit court répond à une demande sociétale forte et semble particulièrement destiné à se renforcer en Provence Verte Verdon pour servir les grands bassins de consommations voisins.

Par ailleurs, de nombreuses démarches sont organisées dans le Var pour soutenir la commercialisation en circuit court : Bienvenue à la ferme – Terres du Var – Marchés de Producteurs de Pays – Découverte des terroirs du Var - Associations pour le maintien d'une agriculture Paysanne – Points de vente collectifs – la Route des Vins.... L'usage des circuits courts pour la restauration collective devrait également se renforcer. En effet, le Département du Var souhaite les développer dans les collèges publics. Certains d'entre eux en sont d'ailleurs déjà actuellement à ce niveau. Depuis le 2 octobre 2018, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable a été adoptée par le parlement, c'est la loi EGalim. Elle poursuit trois objectifs qui devrait favoriser cette perspective :

- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

- **121 exploitations** (10%) sont impliquées dans une activité de **diversification, majoritairement dans la Communauté de communes Provence Verdon**. D'une manière générale, cette activité intéresse surtout les exploitants agricoles de type « domaine » à fort pouvoir d'investissement (visites suivies de dégustation, expositions Art et Vin...) et assez peu les petits exploitants qui n'ont ni l'espace ni le temps nécessaires à consacrer à l'accueil touristique.

La Communauté d'Agglomération Provence Verte fait partie des 33 lauréats de l'appel à projet national 2017-2018 lancé par l'Etat (376 candidatures déposées) pour la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'objectif étant d'impliquer les acteurs institutionnels, socio-professionnels et citoyens pour privilégier une alimentation locale, de saison et de qualité, accessible à tous.



Créés par la LAAF<sup>23</sup> en 2014, les PAT doivent répondre à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Programme National pour l'Alimentation et revêtir l'une des dimensions suivantes :

- sur le plan économique : structurer et consolider des filières en rapprochant offre et demande, maintenir la valeur ajoutée sur le territoire du PAT, contribuer à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- sur le plan environnemental : développer la consommation de produits locaux de qualité, plutôt agroécologique, dont la production biologique, la préservation de l'eau et des paysages, la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- sur le plan social : participer à l'éducation alimentaire, la création de liens, l'accessibilité sociale, le don alimentaire, la valorisation du patrimoine.

Le PAT finalisé bénéficiera de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » et du logo associé.

#### VI.2.2. Localisation et caractéristiques des exploitations

##### • Localisation des exploitations

Les agriculteurs sont plus nombreux dans les grandes plaines de l'axe est-ouest (Pourrières, Saint-Maximin, Tourves et Brignoles), également sur les communes de Barjols, Tavernes et Varages, et sur les zones viticoles (Carcès, Cotignac et Correns).

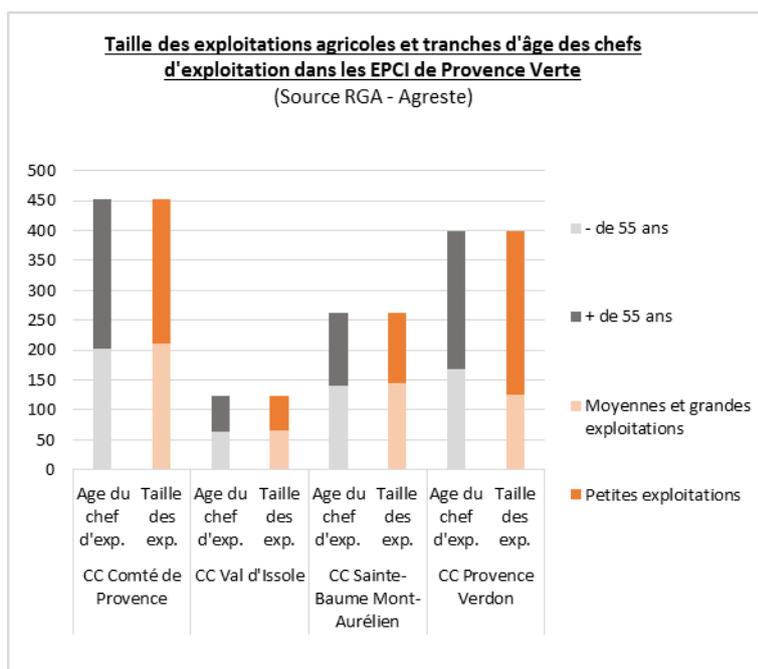
Ils sont peu nombreux dans les communes trop en altitude ou au relief difficile (Mazaugues, Plan d'Aups ou Méounes).

Le type de culture explique en partie cette répartition des agriculteurs et l'on remarque que les communes à dominante viticole rassemblent le plus grand nombre d'exploitants.

---

<sup>23</sup> Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014

- **Un tissu important de petites exploitations**



Parmi les 1240 exploitations, on recense un nombre particulièrement important de « petites exploitations », c'est-à-dire ne pouvant générer plus de 25 000 euros de produit brut standard : 56% (693 exploitations pour 13% de la SAU). À l'échelle nationale, ces petites exploitations ne représentent que 36% des exploitations (7% de la SAU), en région PACA 47% (16% de la SAU) et dans le Var 52% (13% de la SAU). Leur part relative dans le tissu agricole diminue, illustrant ainsi leur fragilité (elles représentaient 60% des exploitations en 2000).

Aussi, même si ces petites exploitations ne représentent « que » 13% de la SAU en Provence Verte Verdon, leur disparition pourrait avoir une incidence considérable sur l'animation des villes et villages du SCoT.

Notons que **Provence Verdon** est le territoire le plus concerné puisque 69% des exploitations sont classées parmi ces « petites » exploitations (273).

**Taille des exploitations agricoles et tranche d'âge des chefs d'exploitation dans les EPCI de Provence Verte Verdon, Source : RGA 2010, traitement : AU[dat]**

- **Une présence plus forte dans les grandes plaines et les espaces viticoles**

Les agriculteurs sont plus nombreux dans les grandes plaines de l'axe est-ouest (Pourrières, Saint-Maximin, Tourves et Brignoles), également sur les communes de Barjols, Tavernes et Varages, et sur les zones viticoles (Carcès, Cotignac et Correns).

Ils sont peu nombreux dans les communes trop en altitude ou au relief difficile (Mazaugues, Plan d'Aups ou Méounes).

Le type de culture explique en partie cette répartition des agriculteurs et l'on remarque que les communes à dominante viticole rassemblent le plus grand nombre d'exploitants.

### VI.2.3. Une dynamique démographique inquiétante

- **Un vieillissement des exploitants**

Phénomène probablement lié au précédent, la population agricole de plus de 55 ans en Provence Verte Verdon est relativement importante : elle concerne 54% des chefs et coexploitants contre 36% à l'échelle nationale. La situation paraît particulièrement préoccupante en **Provence Verdon** puisque sur

ce territoire, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans atteint désormais 58%. Cela signifie que l'on risque d'assister à un départ massif en retraite dans les prochaines années.

Sur l'ensemble du territoire, environ 40% de l'ensemble des exploitations n'ont pas de successeur connu, 471 exploitations. A Brignoles, cette problématique concerne 43 exploitations (63% des exploitations). La situation est également particulièrement préoccupante à Tavernes (37 exploitations), Saint Maximin la Sainte Baume (33), Barjols (31), Cotignac (27), Correns (23)...

- **Une variété d'exploitations et de modes de faire valoir**

On retrouve dans la réalité trois groupes d'agriculteurs, différents d'un point de vue structurel et économique : l'agriculture de type « entreprise », « traditionnelle » et « de loisirs ».

- Les exploitations de type « **entreprise** » sont de taille importante (plus de 60 ha de vignes). Souvent achetées récemment par des investisseurs étrangers ou de riches familles de viticulteurs de la région, ces exploitations tendent à s'agrandir. Ce sont des caves particulières, qui bénéficient de moyens fonciers et financiers, investissant dans des replantations de nouveaux cépages et diversifiant l'activité par d'autres productions (oliviers, plantes aromatiques) ou/et par l'agritourisme. Les chefs d'exploitations sont des chefs d'entreprise qui s'entourent d'employés qualifiés. Ce type d'exploitation est sous forme sociétaire, consommateur d'espace, le plus souvent tourné vers l'export, porteur d'emploi et de qualité.
- Les exploitations de type « **agriculture traditionnelle** » sont de taille moins importante mais non négligeable (20-30 ha) et ne sont pas dans une logique d'agrandissement. Ce sont souvent des exploitations familiales qui apportent leur production en coopérative, ou qui ont une cave particulière. La main d'œuvre est familiale et l'amélioration du système d'exploitation est fonction du contexte économique de la filière et du dynamisme de la coopérative. Lorsque ces structures prédominent, le soutien de la coopérative s'avère vital. Ce type d'exploitation est dominant en nombre en Provence Verte Verdon , mais un glissement de ce modèle vers le modèle « entreprise » est en train de s'opérer, comme l'illustre l'évolution importante de la SAU moyenne des exploitations.
- Les exploitations de type « **loisirs** » sont gérés par des pluriactifs qui cultivent de petites parcelles, principalement pour leur consommation personnelle, ou réalisent quelques ventes à la ferme. L'agriculture de loisirs apparaît généralement dans les communes ayant un potentiel agricole faible, mais elle représente tout de même un enjeu important car elle permet de maintenir des surfaces en culture dans des zones où l'agriculture est maintenant marginale. Dans d'autres zones, souvent proches des pôles urbains, c'est la pression foncière qui fait passer des terrains agricoles dans les mains d'actifs urbains qui souhaitent garder autour d'eux une « ambiance agricole ».

Trois modes de faire-valoir co-existent :

- Le **fermage** est le mode de faire-valoir le plus répandu en Provence Verte Verdon . Il concerne 60% de la SAU du territoire (51% en 2000), ce qui est bien plus important que sur l'ensemble du département (50%). Ce mode de faire-valoir concerne jusqu'à 68% de la

surface de du bassin de vie de St Maximin et 70% de la SAU de Provence Verdon. Anciennement plutôt exploitées en céréales, les terres détenues par des propriétaires non exploitants ont continué à faire l'objet de fermages malgré le passage en vignes.

Assez contraignant pour le propriétaire, ce mode de faire-valoir ne favorise pas les transactions et donc la mobilité des terres, ce qui peut parfois conduire les propriétaires à ne pas remettre leurs terres en fermage dans l'attente d'une possible vente, générant ainsi des friches agricoles dans les paysages. Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs tentent de se constituer un fonds propre d'exploitation.

- **Le faire-valoir direct** est en diminution en proportion de la SAU. Il concernait 41% de la SAU en 2000 et ne concerne plus que 34% en 2010. Il est surtout présent sur le bassin de vie de Brignoles (51% de la SAU), beaucoup moins dans les autres bassins de vie (23 à 29%).
- Le **métayage** est peu répandu dans le Pays, on en trouve plutôt dans les zones viticoles. Plus maniable que le fermage, ce mode de faire-valoir apparaît bien souvent comme le moyen de transmettre et installer progressivement, et est de ce fait à nouveau utilisé. Cependant, il n'est pas un moyen de location des terres à long terme puisqu'il implique de faibles cotisations sociales et de faibles retraites. Par ailleurs, une bonne répartition des charges et des prises de décisions entre propriétaire et métayer est nécessaire pour le maintien du potentiel de production des terres.

#### VI.2.4. Les grandes mutations observées des 10 dernières années

- **Une perte de 25 % du nombre d'exploitations en 10 ans**

En 2010, la Provence Verte Verdon compte **1 240 exploitations**, soit 26% de moins qu'en 2000 (perte de 436 exploitations).

Ces dix dernières années, c'est **Provence Verdon** qui a vu son nombre d'exploitations le plus fortement chute. Brignoles et Cotignac sont les deux communes les plus touchées par ce phénomène, avec une perte respective de 73 et 65 exploitations sur les 141 et 123 qu'elles comptaient en 2000.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette baisse importante du nombre d'exploitations :

- L'absence de reprise d'exploitations en difficulté, l'absence de transmission lorsque le chef d'exploitation a atteint l'âge du départ à la retraite. Les surfaces agricoles concernées ont pu bénéficier à l'agrandissement d'autres structures. Les petites exploitations sont probablement les plus concernées par ce phénomène.
- L'arrêt d'activité de certaines exploitations dans les espaces récemment urbanisés.

- **Une perte relativement modérée de 6% de la SAU en 10 ans**

Entre 2000 et 2010, la Provence Verte Verdon a perdu **1 900 ha de SAU** (soit une baisse de 8%). Même si importante, cette baisse a été relativement modérée par rapport à ce que l'on a pu observer dans le Var (-22%) et en région (-12%), plus proche de la moyenne nationale (-3%). Cette baisse correspond à une diminution de surfaces exploitées par les agriculteurs.

Par ailleurs, notons que les surfaces irrigables ont été particulièrement impactées puisqu'elles ont baissé de 32% entre 2000 et 2010, passant de 3 360 ha en 2000 à 2 280 ha en 2010.

C'est principalement dans les environs de Pourrières et de Saint Maximin la Sainte Baume que ces surfaces irrigables ont disparu, mais également dans les communes du bassin de vie Provence Verdon. Si ce phénomène est avéré, cette forte chute est particulièrement préoccupante, alors même qu'avec les perspectives de réchauffement climatique, l'irrigation risque de devenir un enjeu majeur pour la pérennisation de l'agriculture sur le territoire.

Plusieurs conséquences :

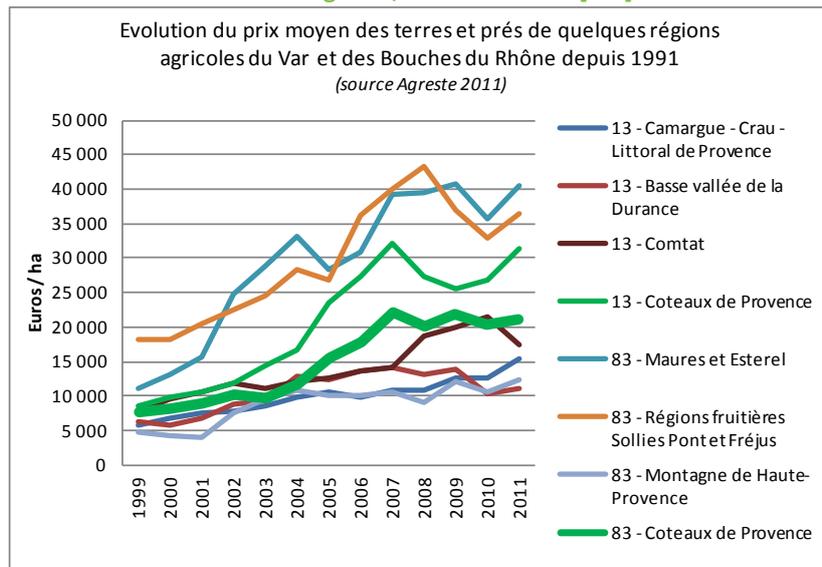
- Une augmentation de 25% de la SAU moyenne des exploitations : la forte baisse du nombre d'exploitations (-26%) constatée, corrélée à une plus faible baisse de la SAU (-8%) conduit à une élévation de la SAU moyenne par exploitant. : + 25% entre 2000 et 2010, passant de 15 à 19 ha par exploitation, principalement constatée en Bassin de vie de Brignoles et Val d'Issole.
- Une baisse de l'emploi agricole : alors qu'en France, en région et dans le Var, la perte d'exploitation (environ 25%) s'est accompagnée d'une perte d'emploi du même ordre (environ 20%), l'emploi agricole semble s'être mieux maintenu en Provence Verte Verdon (-9%).

Ceci peut probablement s'expliquer par la disparition d'une part importante de petites exploitations peu mobilisatrices d'emplois, mais également par la disparition essentiellement de surfaces céréalières, également assez peu mobilisatrices d'emplois.

#### VI.2.5. Une difficulté croissante à accéder au foncier en raison, notamment, du prix en augmentation

En 2011, la valeur marchande d'un ha de Côtes de Provence, dans la zone « coteaux », avoisinait les **30 000 euros / ha (20 000 euros / ha pour les terres et prés agricoles)**. Ce prix a globalement été multiplié par 2.5 entre 1999 et 2011, ce prix a probablement évolué à la hausse autour de 45 000€/ha.

Évolution du prix du foncier agricole entre 1999 et 2011,  
Source : Agreste, traitement : AU[dat]



Outre la valeur agricole des terres, l'attractivité de la Provence Verte Verdon, que ce soit pour les actifs travaillant à l'extérieur de la Provence Verte Verdon ou pour l'achat de résidences secondaires, surtout au-dessus de l'A8, pèse indiscutablement sur le prix (concurrence entre les usages – spéculation foncière) mais aussi sur la disponibilité du foncier agricole.

En effet, on assiste à un **gel de certaines terres agricoles**, pourtant non constructibles. Ces terres, ne sont ni cédées (espoir d'une urbanisation future), ni mises en fermage (statut jugé trop contraignant pour le propriétaire).

Ceci a pour conséquence :

- **l'augmentation des surfaces laissées en friche** : friches périurbaines dans l'espoir d'une urbanisation future (zone d'influence d'Aix et de l'aire toulonnaise – Brignoles) ou reconquête par les espaces naturels (reforestation, « fermeture des paysages ») ;
- **la difficulté d'installation des jeunes agriculteurs.**

Pour lutter contre ce phénomène, plusieurs outils ont été développés ou mis en œuvre localement :

- Plusieurs **Zones Agricoles Protégées (ZAP)** ont été mises en place à La Celle, La Roquebrussanne, Pourrières, Pourcieux et Saint-Maximin. D'autres sont en projet comme à Pontevès et à Rougiers. A ce jour, ce sont environ 6 000ha de zones agricoles qui sont sécurisées sur la Provence Verte Verdon, territoire comprenant le plus de surfaces classées en ZAP dans le Var. Ces ZAP s'accompagnent de mesures en faveur de l'agriculture (entretien des chemins, animation foncière, recensement des terres en friches...);
- Pour consolider cette dynamique, l'Agglomération Provence Verte a déposé un dossier FEADER Foncier intitulé «*Pérenniser le socle agricole de la Provence Verte et contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire*». Ce projet a pour ambition de mettre en place 10 nouvelles ZAP sur le territoire, d'animer les périmètres de ZAP existants afin de dynamiser l'agriculture notamment par la revalorisation du foncier en friche, de mobiliser le foncier agricole dans les périmètres de ZAP pour favoriser l'implantation de productions

alimentaires. Ce dossier, porté par l'Agglomération, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var et la SAFER, est en cours d'instruction.

- La commune de **Mazaugues** projette la mise en place d'une Cabane pastorale dans le cadre de l'association transhumance hivernale.
- Des **Conventions d'Aménagement Rural** et **Conventions d'Interventions Foncières** ont été signées avec la SAFER dans l'objectif de lutter contre le développement de friches et de contribuer au développement de l'agriculture. Ces conventions permettent de disposer d'un observatoire foncier et d'une animation foncière. Elles permettent également de mettre en place différents outils, parmi lesquels, des conventions de mise à disposition, un soutien financier pour la remise en état de parcelles en friches, des incitations à la réalisation d'échanges, la cession de petites parcelles ou encore la préemption et le stockage de terrains.
- Sur la **Communauté de Communes Provence Verdon** la politique agricole en cours est le développement de filières du chanvre et de plantes aromatiques, le renouvellement des générations en agriculture ... . Sur la commune de Tavernes, il est à noter un projet d'aménagement foncier en collaboration avec la commune, le Département, la Chambre d'Agriculture et la SAFER.
- Sur la **Communauté d'Agglomération Provence Verte**, la politique agricole en cours est l'accompagnement à la mise en place d'aires de lavage et de remplissage, l'installation de nouveaux exploitants, l'accompagnement technique des maraîchers pour consolider la filière ...

**La Chambre Départementale d'Agriculture du Var**, en partenariat avec l'Etat, le Conseil Départemental, l'association des maires du Var, l'Association des maires ruraux, l'association des maires des communes forestières, et les deux autres chambres consulaires, ont élaboré une charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole qui décline plusieurs outils en faveur de la préservation des espaces agricoles (guide méthodologique pour le maintien du potentiel de production agricole, livre blanc des moyens d'action sur le foncier agricole, suggestion pour rédaction du règlement de la zone « A » des PLU).

#### VI.2.6. L'agriculture et l'environnement en Provence Verte Verdon

##### • **Fonction écologique**

Au-delà de sa fonction productive, l'agriculture joue également un rôle majeur dans la Trame Verte et Bleue en tant qu'espaces support de déplacement (corridor), espaces ouverts nécessaires dans le cycle de vie des espèces (alimentation) et zones tampons entre l'urbanisation et les cœurs de nature (voir partie TVB dans l'EIE).

Des dispositifs contractuels commencent également à être développés avec les agriculteurs pour l'entretien des milieux naturels notamment dans les milieux les plus sensibles (Natura 2000). Ainsi, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été mises en place notamment sur la commune de Fox-Amphoux, pour préserver les prairies naturelles permanentes et les prairies humides, mais aussi soutenir le maintien et l'entretien de haies et la création de mares.

Sur l'ensemble du territoire, certaines pratiques telles que le sylvopastoralisme, l'agropastoralisme (pâturage des vignes et des vergers), la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires, mais aussi l'enherbement des vignes et/ou des oliveraies, se développent de plus en plus et contribuent fortement au maintien et au développement de la biodiversité. La mosaïque de petites parcelles, grâce notamment à l'organisation en structure coopératives oléicoles et viticoles, le maintien du réseau de restanques, la diversification des cultures, contribuent également à la biodiversité.

- **Qualité des paysages**

L'agriculture contribue également largement à la **qualité des paysages** de la Provence Verte Verdon et lui confère son identité et une part de son attractivité. Les plaines agricoles structurent le paysage et constituent des espaces de respiration au sein d'une matrice forestière dominante et des coupures d'urbanisation entre les noyaux urbains. **Le patrimoine bâti et traditionnel agricole** est également un élément fort du paysage : restanques, cabanons, murs de pierre, canaux d'irrigation.

Les phénomènes de déprise agricole constatés dans les zones de relief, de développement de l'habitat diffus, contribuent à la fermeture des milieux et constituent un risque pour la pérennité de la qualité des paysages du territoire.

- **Prévention des risques**

L'agriculture participe également à la **prévention des risques naturels** sur le territoire.

Les espaces agricoles jouxtant les cours d'eau jouent un rôle de Zone d'expansion des crues et participent ainsi à la prévention du risque inondation par écrêtement des crues.

Les espaces agricoles sont également souvent des zones tampons par rapport aux risques incendies et constituent des zones coupe-feu ou des coupures de combustibles permettant de cloisonner les massifs forestiers ou de limiter les risques sur les zones d'interface habitat/forêt. Le développement du sylvopastoralisme permet également de limiter la végétation inflammable.

- **Impacts environnementaux**

Les activités agricoles en Provence Verte Verdon peuvent néanmoins générer des impacts quantitatifs et qualitatifs sur la ressource en eau (voir EIE ; ressource en eau).

Le SDAGE Rhône Méditerranée a notamment identifié des problèmes liés à l'utilisation des pesticides par l'agriculture mais aussi pour les autres usages (jardinage) en fixant comme objectif de réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique notamment en zones agricoles. Il est également prévu de sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides en prévoyant les installations nécessaires (aires de remplissage et de lavages des engins agricoles). Les masses d'eau concernées sont : le lac de Carcès, l'Argens depuis sa source, l'Eau Salée, le Caramy et l'Issole.

- **Périmètres de protection des captages publics**

Un programme d'actions spécifiques en vue de la protection des eaux contre la pollution par les produits phytosanitaires du captage du Lac Sainte Suzanne a d'ailleurs été approuvé par arrêté préfectoral en 2012 (l'aire d'alimentation de ce captage est en effet classée en Zone Soumise à Contrainte Environnementale). Ainsi ce programme prévoit notamment la modification des pratiques agricoles : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, développement de l'agriculture biologique; sens des labours, maintien de la couverture hivernale des sols.

#### VI.2.7. Les enjeux retenus pour le SCoT en matière d'agriculture

Le SCoT conçoit l'agriculture comme une activité économique à part entière, facteur d'identité et d'attractivité pour le territoire, contribuant à l'aménagement du territoire et à la qualité de l'environnement et des paysages. Les axes du projet de SCoT retenus sont alors les suivants :

- Préserver le potentiel agricole
- Favoriser l'accès au foncier des agriculteurs
- Favoriser la diversité des activités et productions agricoles
- Renforcer la compétitivité de l'agriculture locale en dynamisant la commercialisation et en poursuivant les démarches de qualité
- Développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement
- Valoriser le rôle d'entretien des espaces et paysages de l'agriculture
- Éviter les concurrences quant à l'usage du sol entre activités agricoles et production d'énergies renouvelables
- Mutualiser les compétences et développer la formation pour accompagner la mutation de l'agriculture
- Concilier activités agricoles et préservation de la biodiversité
- Encourager les activités agricoles jouant un rôle dans la prévention des risques
- Développer le foncier agricole

### VI.3. DES FILIERES PORTEUSES D'AVENIR

#### VI.3.1. Le tourisme , une activité économique à part entière

« Est considérée comme touriste toute personne en déplacement hors de son environnement habituel pour une durée d'au moins une nuitée et d'au plus un an, pour des motifs non liés à une activité rémunérée dans le lieu visité. »

- **Clientèles et fréquentations**

#### **Les chiffres clefs**

La fréquentation touristique sur le territoire de la Provence Verte Verdon est évaluée à 522 000 touristes/an, ce qui représente près de 5,80 % des touristes du Var. La population attirée par notre territoire reste pour des séjours courts (sur un week-end) ou un peu plus étendus (entre 4 et 6 jours,

durée moyenne du séjour touristique : 5,1 jours). Tous modes confondus, ce sont près de 2,5 millions de nuitées qui sont réalisées sur le territoire, soit 3,75 % des nuitées du département.

À l'échelle du Var, près de 6% des séjours du Var se font en Provence Verte. Si l'afflux de visiteurs en saison estivale reste fort, la fréquentation sur les ailes de saison est en augmentation : été 51 %, printemps 25 %, automne 13 %, hiver 11 %.

### **Un tourisme provenant de diverses régions**

Les facteurs d'attractivité sont d'abord l'héliotropisme (28% des réponses) suivis de l'attractivité générée par la famille ou les amis, puis viennent les résidences secondaires (16 %). La Provence Verte Verdon n'est une destination de découverte que pour 13% des touristes.

Plus des ¾ des touristes arrivent du territoire national (88 %). Cependant, plus précisément, seulement trois régions représentent 70 % de ces séjours : Paca 38 %, Ile de France 20 %, Rhône-Alpes 13 %, et seulement 12 % des visiteurs de la Provence Verte Verdon sont d'origine étrangère. L'afflux de population résidant hors des frontières de l'Etat vient majoritairement de cinq pays représentent plus de ¾ de ces séjours étrangers : Belgique 39 %, Pays-Bas 11 %, Royaume-Uni 10 %, Allemagne 8 % et Italie 8 %.

La clientèle touristique de la Provence Verte Verdon est essentiellement constituée de familles ou de cercles restreints d'amis : 83% des séjours.

Les séjours sont organisés pour près des ¾ (74 %) dans le secteur non-marchand (résidences secondaires, famille, amis ...).

Les motivations du séjour sont liées pour une part au lieu du séjour, puisque 54 % des séjours ont pour objectif la visite de famille/amis. En revanche, près de 39 % ont pour but les loisirs (principalement : repos, randonnée, visite de villages/sites) et seulement 3 % pour des motifs professionnels.

- **Contribution du tourisme et des loisirs à la richesse locale**

Le tourisme est un vecteur de développement économique. Il apporte une valeur ajoutée non délocalisable et participe aux dynamiques économiques internes du territoire, notamment au travers de la consommation locale, des commerces locaux, artisanat et de services du territoire. La promotion touristique est également un outil de communication et de marketing territorial : en valorisant la destination touristique Provence Verte, c'est l'ensemble du territoire que l'on valorise auprès des visiteurs comme des habitants avec pour conséquence un gain d'attractivité.

Les apports directs sur le territoire peuvent être chiffrés, la dépense moyenne par personne et par jour d'un visiteur de la Provence Verte Verdon est estimée à 45 € (98 € dans le secteur marchand et 27 € dans le secteur non marchand) soit une augmentation de 33 % par rapport au chiffre de 2003.

Ces dépenses se répartissent de la sorte : hébergement 50 %, nourriture 21 %, transport (hors frais de transport pour venir en Provence Verte Verdon et en repartir) 16 %, loisirs 8 %, biens durables 5 %<sup>24</sup>.

Aux vues du nombre de nuitées annuelles et de la dépense moyenne/personne/jours, les retombées

---

<sup>24</sup> Source: étude clientèle CG-ADT 2012

économiques du tourisme en Provence Verte Verdon peuvent donc être estimées à 112,5 millions d'euros.

En 2005, le tourisme représentait 19,6 % de la richesse du territoire du SCoT. On peut donc avancer, en lien avec les études mentionnées précédemment, que ce chiffre dépasse désormais les 20 %<sup>25</sup>.

On compte 649 structures professionnelles du tourisme recensées en 2012 par l'Office de Tourisme de la Provence Verte, dont les principaux secteurs d'activités sont : la restauration (145), l'hébergement privé, chambres d'hôtes (126), les caves et domaines viticoles (96), les métiers d'art (83) et enfin, les activités sportives ou de pleine nature (69), sachant que ce nombre n'inclut qu'une faible partie des loueurs de meublés, dont les réservations, durant la période estivale, ne désemplissent pas.

- **Les impacts du tourisme sur le territoire**

En moyenne, la population de la Provence Verte Verdon peut croître de plus de 40 % en été. Cette fréquentation touristique a des répercussions en termes de transport, de consommation d'eau et de production de déchets dont l'évaluation reste floue.

- **Les secteurs de développement de l'offre touristique**

### **Le tourisme vert**

La position géographique de la Provence Verte Verdon lui permet de développer une identité propre vis-à-vis de la côte méditerranéenne. Point de passage pour accéder au Verdon, ce territoire possède de réels atouts liés à son environnement. Son réseau hydrographique comporte des pièces maîtresses pour le développement du tourisme nature telles que le fleuve Argens et le Lac de Carcès, potentiellement plan d'eau touristique du territoire mais inexploitable à ce jour. Ces développements touristiques dont 30 km sont navigables en Canoë-kayak, se doivent néanmoins d'intégrer les critères de protection et de respect des zones humides et des ripisylves.

Les reliefs du territoire offrent également des possibilités d'activités touristiques telle que randonnée pédestre avec 45 circuits balisés FFRP soit 361,5 km ou Vélo Tout Terrain – 30 circuits labellisés FFCT soit 394 km – ou encore des sites d'escalades : Vallon Sourn et Carcès soit 250 voies de tous niveaux.

Les voiries de faibles circulations à proximité des agglomérations possèdent un réel potentiel pour des circuits cyclotouristiques, ainsi il existe 5 circuits départementaux. Le Département du Var développe un projet de création de Vélo-route / voie-verte sur le réseau européen reliant Cadix à Athènes grâce à une voie des Réseaux Ferrés de Provence désaffectée. Cet itinéraire se nomme Eurovélo 8 (EV8). Cette ancienne voie ferrée, actuellement en piste stabilisée dessert le Nord du territoire de Provence Verte Verdon et pourrait irriguer les communes par une activité touristique respectueuse de l'environnement.

Une dizaine de centres équestres co-existent et répondent à un secteur marchand touristique mais également à une clientèle locale. 2 Golfs à Brignoles et Nans les Pins permettent de diversifier la typologie de la clientèle touristique.

---

<sup>25</sup> Source: étude Laurent Davezies/ L'oeil – 2009

Ces activités sont encore à développer en favorisant la cohabitation des pratiques et le respect de l'environnement.

### **Le patrimoine culturel**

Avec 13 musées et expositions permanentes dont le Musées du pays brignolais, Musée de la glace, des faïences de Varages, du santon, ... et plus particulièrement grâce à la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » obtenue en 2005, ce territoire développe un atout supplémentaire pour conforter sa dimension touristique culturelle.

On y note la présence de sites incontournables tels que la Basilique de Saint-Maximin et le Massif de la Sainte-Baume, la vieille ville de Brignoles, une dizaine de châteaux dont ceux d'Entrecasteaux, de Saint-Martin, de Pontevès et de Vins, le rocher de Cotignac, le circuit des fontaines de Barjols, ... L'ensemble de ce gisement patrimonial est en cours de structuration afin de le mettre en valeur, de concourir à une professionnalisation des personnels d'accueil et à une mise en réseau pour sa promotion touristique.

Cependant, à ce jour, cette offre culturelle est encore difficile à vendre car elle souffre de problèmes de fonctionnement liés à son harmonisation et à son accès, notamment pour la valorisation du tourisme culturel.

- **Enjeux du tourisme en Provence Verte**

#### ***Des atouts diversifiés***

- ▶ un territoire de qualité, une image de poumon vert
- ▶ une identité affirmée face au littoral
- ▶ bonne accessibilité pour être un terrain de jeu pour les agglomérations voisines
- ▶ bonne desserte routière et point de passage obligé du département
- ▶ une économie touristique à affirmer autour des activités
- ▶ patrimoine riche (label PAH)
- ▶ intercommunalité en place
- ▶ mobilisation des acteurs
- ▶ politique de Marque Territoriale avec animation des professionnels
- ▶ une réelle identité du territoire
- ▶ saisonnalité moins marquée qu'ailleurs et une offre toutes saisons
- ▶ une centrale de réservation
- ▶ un territoire d'animation

#### ***Des freins puissants***

- ▶ pas d'atout majeur
- ▶ répercussions de l'image négative de la Côte d'Azur
- ▶ contraintes foncières
- ▶ difficile cohabitation de certains usages
- ▶ hôtellerie de petite capacité
- ▶ surcapacité en chambres d'hôtes

- ▶ perte de qualité sur les meublés
- ▶ nature peu accessible aux familles et pas d'offre « enfants »
- ▶ manque d'un équipement structurant
- ▶ pas de plan d'eau à vocation touristique
- ▶ mauvaise communication entre les acteurs
- ▶ manque d'implication des acteurs dans le tourisme
- ▶ un positionnement à affirmer

### ***Des menaces***

- ▶ banalisation du tourisme vert
- ▶ une destination noyée dans l'offre varoise
- ▶ économie souterraine
- ▶ pression foncière
- ▶ faire de tout, ne pas faire de choix
- ▶ se priver d'une nécessaire cohérence
- ▶ une concurrence touristique élevée

### ***Des opportunités***

- affirmer une identité et un positionnement autour des activités de pleine nature et du patrimoine
- une région vivante et authentique
- faire du territoire un point de passage voulu et non subi
- poursuivre le développement des APN
- exploiter l'aspect identitaire, culturel
- travailler en réseau pour décroisonner les hommes et les filières
- développer la formation

### VI.3.2. Le Patrimoine : Le Pays d'Art et d'Histoire

#### • Un gisement patrimonial riche et diversifié

Le patrimoine est riche et diversifié en Provence Verte Verdon : grottes ornées du Néolithique, dolmens des Adrets, sites gallo-romains, Villae du Loou à La Roquebrussanne, Trophée de Marius, Voie Aurélienne, nombreux oppida, Collégiale de Barjols, monuments des Templiers, patrimoine vernaculaire... et friches des activités industrielles des tanneries et des sites d'extraction de Bauxites délaissés dans les années 80.

Le Pays de la Provence Verte Verdon est un véritable réservoir de monuments patrimoniaux dont les 4 sites patrimoniaux culturels « phares » sont Notre Dame des Grâces à Cotignac (100 000 visiteurs/an), la Basilique de Saint Maximin (100 000 visiteurs/an), l'Abbaye de La Celle (23 000 visiteurs/an) et le Site de la Sainte Baume (360 000 visiteurs/an).

Des abris peints du Chalcolithique au garage atelier dessiné par Le Corbusier, le patrimoine de « La Provence Verte Verdon » est riche de diversité. Fort de ces atouts patrimoniaux, le Label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) est accordé par la Commission Nationale. Cette démarche se concrétise par une Convention du Pays d'art et d'Histoire signée le 02 mai 2005 avec l'État.

#### • Un outil de valorisation en plein essor

Le Pays d'Art et d'Histoire porté par le SMPVV développe un projet culturel axé sur une politique :

##### ▶ **de connaissance et de protection de l'architecture et du patrimoine :**

- missions d'identification du patrimoine bâti avec le centre PARTIR et l'école d'architecture de Marseille Luminy ;
- mission d'inventaire en partenariat avec le Service régional de l'Inventaire ;
- encouragement à l'étude de SPR (Site Patrimonial Remarquable) anciennes ZPPAUP (zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et AVAP (dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine);
- édition des « Cahiers du patrimoine ».

##### ▶ **d'animation et de développement du tourisme culturel :**

- mise en place de visites-conférences ;
- conception de circuits historiques dans les communes ;
- site Internet [www.la-provence-verte.org](http://www.la-provence-verte.org) avec une partie spécifique sur la découverte du patrimoine.

##### ▶ **d'actions de sensibilisation des habitants à leur patrimoine :**

- création d'un service éducatif ;
- mise en place de l'animation « Un dimanche en Provence Verte Verdon » ;
- participation aux manifestations nationales (Journées du patrimoine...).

La volonté de « La Provence Verte Verdon » de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :

- Mieux connaître en favorisant la recherche, parfois en l'initiant, et surtout en centralisant la documentation existante au sein d'un centre de ressources ;

- Sensibiliser la population pour créer une prise de conscience collective de la richesse du patrimoine local ;
- Valoriser l'existant pour encourager les actions de remise en état du bâti dans un souci de protection, en apportant une aide technique ;
- Structurer pour organiser une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire ;
- Diffuser en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine local ;
- Coopérer en favorisant la création de contacts dans un but de partage d'expériences et de savoirs ;
- Exploiter en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation.

Cette volonté affichée dévoile deux grands objectifs :

- ▶ Le **renforcement de l'identité locale** par la valorisation du patrimoine et la sensibilisation à l'architecture : la labellisation du territoire permet la mise en place d'actions pour la population locale afin de développer une sensibilisation et une meilleure connaissance de l'architecture et du patrimoine. Sa valorisation concrétise encore plus cette réappropriation. Cela facilite un renforcement de l'identité locale, nécessaire pour que le territoire garde son authenticité et préserve son originalité ;
- ▶ Une **valorisation globale du territoire par l'image culturelle** : si l'image provençale est forte et déjà valorisante pour le pays, l'image culturelle née du projet de Pays d'Art et d'Histoire, est un atout supplémentaire en termes de développement et de promotion. Cette image renforce l'identité globale du pays. Elle donne à chacun des éléments qui le composent la sensation d'appartenance à un tout : la Provence Verte.

Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique en articulant le patrimoine et les équipements culturels. Cette politique culturelle se décline notamment par :

- ▶ la sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- ▶ la présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale ;
- ▶ l'initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- ▶ l'offre au public touristique de visites de qualité par un personnel qualifié.

Le PAH a comme objectif la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est :

- ▶ pour la collectivité territoriale, un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère ;
- ▶ pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et les projets urbains et paysagers ;
- ▶ pour les touristes, un espace d'information donnant les clés de lecture du pays ;
- ▶ pour les jeunes, un support pédagogique dans le cadre des ateliers d'architecture et du patrimoine.

Véritable lieu de ressources et de débats, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est un équipement de proximité conçu de manière originale. Il présente une exposition permanente didactique sur l'évolution du pays et les principales caractéristiques de son architecture et de son patrimoine. Le CIAP développe une scénographie originale de manière à mieux faire comprendre le pays aux visiteurs, leur donner l'envie d'en connaître plus et découvrir par eux-mêmes

les différents aspects évoqués de l'identité du Pays d'Art et d'Histoire. Des expositions temporaires et des conférences prenant en compte l'actualité de l'architecture et du patrimoine sont régulièrement organisées.

À la vue de ces actions et de la volonté affirmée de « La Provence Verte Verdon » de mieux valoriser son patrimoine culturel, le SMPPV a donc pris conscience de l'importance de développer une politique pluriannuelle d'animation et de sensibilisation de la population locale (tout particulièrement des jeunes) pour appréhender, redécouvrir et protéger son patrimoine.

Du point de vue du SCoT, un CIAP représente un vecteur de communication et de sensibilisation pédagogique sur les orientations que le document d'urbanisme développe. L'impact positif des actions de valorisation du patrimoine sur l'économie locale a été en partie quantifié dans une étude menée par le Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte Verdon. Elle fait apparaître en substance que les retombées en termes d'emplois s'élèvent à plus de 1000, directs et indirects, et qu'en termes de retombées économiques, celles-ci s'élèvent à plus de 8 millions d'euro (Données sous-évaluées en raison du manque de retour d'informations).

Les actions de restauration et de préservation engagées par les communes ou les intercommunalités sont nombreuses. En 2009, les communes ont attribué plus de 2 millions d'euros à la restauration du patrimoine bâti.

- **Enjeux et perspectives du patrimoine**

L'enjeu principal est de faire de la culture un élément dynamique du développement territorial. Ceci se décline par un projet global à l'échelle du territoire, s'appuyant sur des équipements structurants et permettant l'émergence d'un réseau avec les structures et les collectivités.

Les enjeux sont de développer les offres culturelles là où elles sont absentes et/ou d'en faciliter l'accessibilité. Cette offre gagnerait à se professionnaliser, à se former pour améliorer qualitativement les services rendus.

- **Les enjeux/objectifs sont donc les suivants**

- ▶ Renforcer les services de bibliothèques-médiathèques ;
- ▶ Développer l'offre d'enseignement musical ;
- ▶ Soutenir les structures professionnelles de création et de diffusion ;
- ▶ Problématique des structures muséales du territoire ;
- ▶ Installation d'un multiplex cinématographique sur le territoire ;
- ▶ Développer l'offre d'événementiels culturels sur le territoire ;
- ▶ La valorisation du patrimoine doit participer au développement économique du territoire ;
- ▶ La valorisation des centres anciens des villages ;
- ▶ Placer le Pays d'Art et d'Histoire au cœur de la réflexion.

### VI.3.3. La croissance verte (énergies renouvelables, eau, carrières, bois...)

Bénéficiant d'un ensoleillement et de courants d'air importants, plusieurs collectivités de la Provence Verte Verdon ont souhaité encourager le développement des énergies renouvelables. Des projets ambitieux ont ainsi émergé au cours des dernières années générant de nouveaux emplois et de nouvelles ressources.

Ainsi, de nombreuses communes ont développé des projets d'installation photovoltaïques et d'éoliennes – voir par ailleurs précision de l'Etat initial de l'environnement.

L'installation de plusieurs champs d'éoliennes et le projet d'installation, sur la partie nord de Nicopolis, de 18 000 panneaux photovoltaïques (soit une couverture de 3 ha au total). D'autres projets sont également en cours d'étude pour poursuivre le développement de ces installations sur d'autres communes.

Le développement de filières bois construction ou énergie ou bien encore l'hydraulique, constitue également des pistes à envisager dans la stratégie de développement économique de Provence Verte Verdon.

#### VI.4. Les pôles économiques du territoire (SMPPV)

Le territoire de la Provence Verte Verdon compte 29 zones d'activités existantes, hors projet de création. Ces 29 zones représentent 332 hectares de foncier d'accueil et de développement des activités, des entreprises et des emplois :

| Types de surfaces       | Surfaces occupées | Disponibilités |
|-------------------------|-------------------|----------------|
| ZAE centrales           | 200               |                |
| ZAE Relais              | 84,5              | 2              |
| ZAE Communales          | 47,7              | 7,8            |
| <b>Total dispositif</b> | <b>332,2</b>      | <b>9,8</b>     |

La communauté d'agglomération de la Provence Verte comprend la grande majorité des zones d'activités et la communauté de communes Provence Verdon, ne compte aucune zone relais ou centrales mais uniquement des zones communales.

| Types de surfaces  | Surfaces occupées | Disponibilités |
|--------------------|-------------------|----------------|
| CA Provence Verte  | 318,2             | 9,8            |
| CA Provence verdon | 14                | 0              |
|                    | <b>332,2</b>      | <b>9,8</b>     |

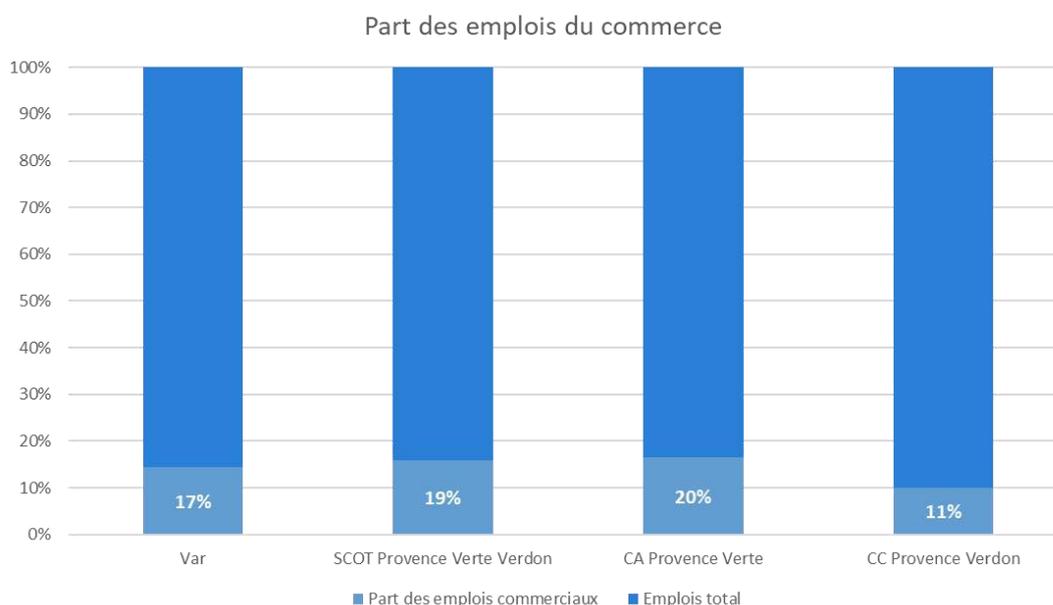
Ainsi que les chiffres le démontrent, le territoire du SCoT est en panne d'offre de foncier d'activités, d'autant que la grande majorité des disponibilités (7,7 ha pour 9,8ha soit 80% environ) se situe dans des zones communales (artisanales le plus souvent voire tertiaires) donc en dehors des standards du marché pour des entreprises de taille moyenne à grosse.

| Communes                        | EPCI  | Nom de la ZAE                  | Surface actuelle de la ZAE (ha) | Surfaces mobilisables dans la ZAE avant arrêt révision SCoT (hors PC en cours) |
|---------------------------------|-------|--------------------------------|---------------------------------|--|
| Brignoles                       | CA PV | Nicopolis                      | 200                             | 0  |
| <b>Sous total ZAE Centrales</b> |       |                                | <b>200</b>                      | <b>0</b>   |
| Saint Maximin                   | CA PV | Chemin d'Aix                   | 23                              | 0  |
| Brignoles                       | CA PV | Consacs                        | 38                              | 0  |
| Brignoles                       | CA PV | ZA le Plan                     | 15                              | 0  |
| Tourves                         | CA PV | Les Ferrages                   | 6,5                             | 2  |
| Carcès                          | CA PV | Les Praderies                  | 4                               | 0  |
| <b>Sous total ZAE Relais</b>    |       |                                | <b>86,5</b>                     | <b>2</b>   |
| Brignoles                       | CAPV  | ZA Les Censiés                 | 2                               | 0,5  |
| Pourrières                      | CA PV | ZA Pourrières                  | 3                               |  |
| Correns                         | CA PV | ZA Correns                     | 0,5                             |  |
| Rougiers                        | CA PV | ZA Rougiers                    | 1,5                             |  |
| Cotignac                        | CA PV | ZA Loup à Loup                 | 2,5                             | 1,8  |
| Camps la Source                 | CA PV | Les Cavières                   | 3                               |  |
| Garéoult                        | CA PV | ZAC Le Tilleul                 | 2                               |  |
| Néoules                         | CA PV | ZA Néoules                     | 2                               |  |
| Forcalqueiret                   | CA PV | Les Fontaites                  | 6                               | 0,5  |
| Mazaugues                       | CA PV | ZA de Mazaugues                | 5                               | 0,5  |
| Sainte Anastasie                | CA PV | ZA Les Négadisses              | 1                               |  |
| Saint Maximin                   | CAPV  | ZA Distillerie                 | 13                              | 4,5  |
| Tavernes                        | CC PV | Le Roucasset                   | 3                               |  |
| Barjols                         | CC PV | Les Gavottes partie artisanale | 1                               |  |
| Barjols                         | CC PV | Les Carmes                     | 1                               |  |
| Barjols                         | CC PV | Bourgneuf (Tanneries)          | 1,5                             |  |
| Brue-Auriac                     | CC PV | Saint Esteve                   | 2,5                             |  |
| Pontevès                        | CC PV | Clos de Panse                  | 1,5                             |  |
| Varages                         | CC PV | Les Faienceries                | 1                               |  |
| Montmeyan                       | CC PV | Les Brégous                    | 1                               |  |
| Rians                           | CC PV | Sainte Catherine               | 0,5                             |  |
| Saint Julien                    | CC PV | Saint Pierre                   | 1                               |  |
| <b>Sous total ZAE Relais</b>    |       |                                | <b>55,5</b>                     | <b>7,8</b>   |
| <b>TOTAUX</b>                   |       |                                | <b>342</b>                      | <b>9,8</b>   |

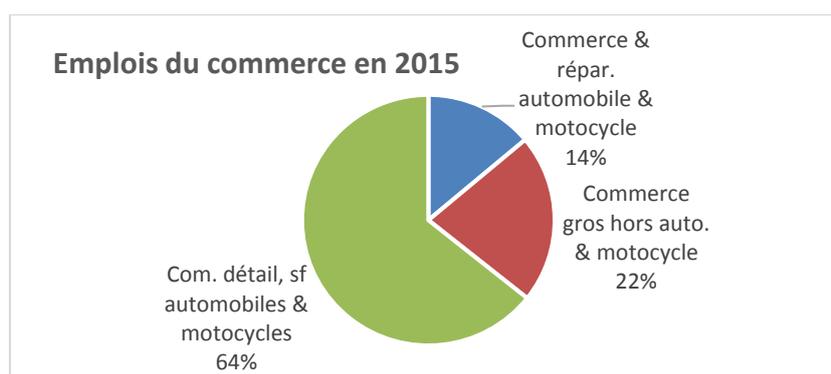
## VI.5. L'ACTIVITE ET L'APPAREIL COMMERCIAL DE LA PROVENCE VERTE VERDON

### VI.5.1. L'importance du commerce dans l'économie générale du territoire

L'emploi dans le commerce contribue pour 19% des emplois du SCoT, contre 17% pour dans le Var. le commerce de détail, hors commerce de gros et réparation-vente automobiles, contribue à 11% des emplois salariés du territoire



Les emplois du commerce se répartissent à 64% pour le commerce de détail hors automobiles et cycles, 14% pour commerces automobiles et cycles et 22% pour le commerce de gros :



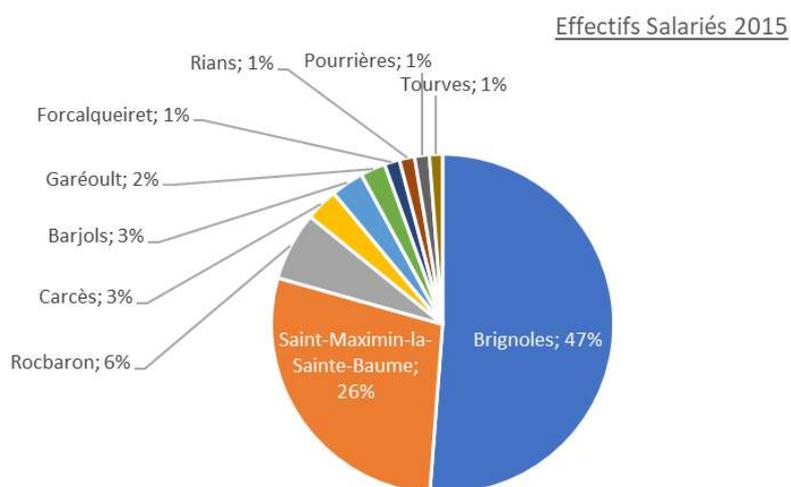
Sur les 8 dernières années, l'évolution de +6% de l'emploi dans les activités de commerce entre 2007 et 2015 est cohérente avec celle de l'emploi total sur la même période (7%) :

| Effectifs salariés | Commerce et réparation automobile | Commerce de gros, intermédiaires | Commerce de détail hors automobiles et cycles | Total des effectifs salariés |
|--------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---|------------------------------|
| 2007               | 636                               | 1 060                            | 1 933   | 3 629                        |
| 2015               | 535                               | 1 045                            | 2 252   | 3 832                        |
| 2007-2015          | -16%                              | -1%                              | 17%   | 6%                           |
| Var 2007-2015      | -9%                               | -7%                              | 4%  | 0%                           |

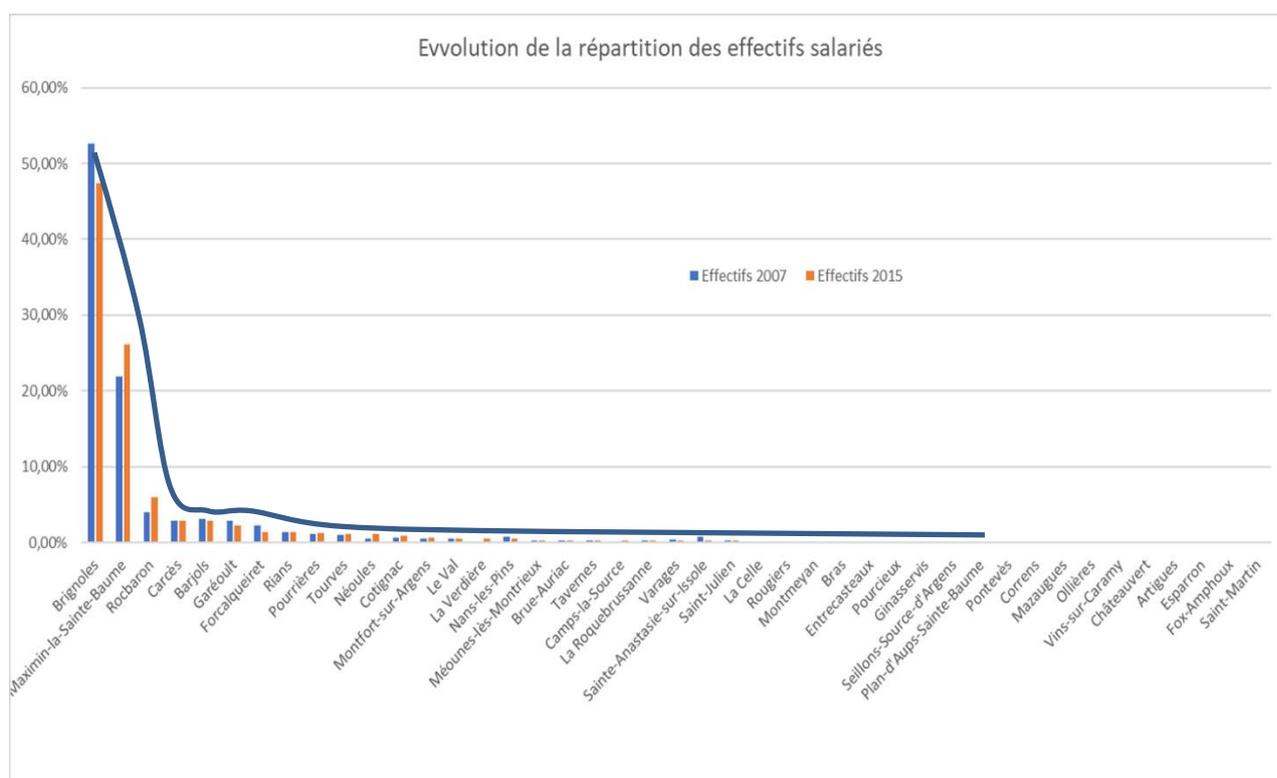
Dans le détail, on observe une baisse (-16%) de l'emploi dans les « commerces – réparations automobiles » entre 2007 et 2015 et une quasi-stabilité (-1%) pour le commerce de gros (pourtant relativement faible en raison du niveau moyen de Brignoles et Saint-Maximin dans l'armature régionale/nationale)

### VI.5.2. La territorialisation des emplois du commerce

En termes de localisation, 73% des emplois sont implantés dans les 2 villes du 1<sup>er</sup> niveau et 90% de ces emplois sont situés dans 8 communes :



À l'inverse, 10 % des communes n'ont pas de salariés du Commerce ou 1 seul.



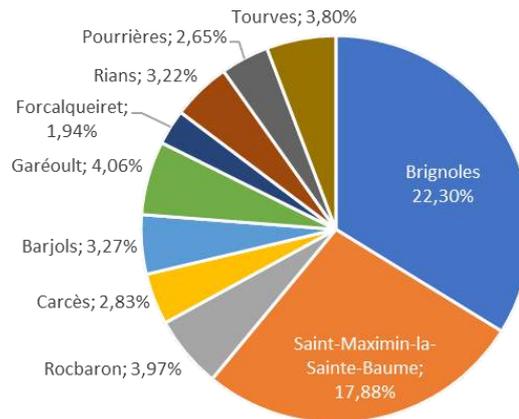
La répartition et les poids relatifs respectifs des communes évoluent sensiblement. Ainsi, sur la période 2007-20175, le nombre d'emplois du commerce a baissé de 5% à Brignoles alors que Saint-Maximin et Rocbaron ont vu leurs nombres de salariés du commerce augmenter respectivement de +4 % et +2%.

### VI.5.3. Une démographie d'entreprises commerciales dynamique

La démographie des entreprises commerciales a connu une évolution (49%) bien supérieure à l'évolution du nombre des salariés (6%), et même 2 fois supérieure à l'évolution départementale. Dans le détail, les évolutions sont dans le même sens pour le commerce de détail : +62 % (+17% pour les effectifs salariés) et la filière du commerce automobiles (+50%) alors que le nombre de salariés baisse (-16%)

| Nombre d'établissements | Commerce et réparation automobile | Commerce de gros, intermédiaires | Commerce de détail hors automobiles et cycles | Nombre total Etablissements |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|
| <b>2007</b>             | <b>184</b>                        | <b>396</b>                       | <b>936</b>                                    | <b>1 516</b>                |
| <b>2015</b>             | <b>276</b>                        | <b>474</b>                       | <b>1 515</b>                                  | <b>2 265</b>                |
| <b>2007-2015</b>        | <b>50%</b>                        | <b>20%</b>                       | <b>62%</b>                                    | <b>49%</b>                  |
| <b>Var 2007-2015</b>    | <b>34%</b>                        | <b>8%</b>                        | <b>28%</b>                                    | <b>24%</b>                  |

Selon la même logique, le nombre d'établissements du commerce de gros est resté stable alors que dans le même temps les effectifs ont diminué de 1%.



La concentration moins forte du nombre des établissements témoigne d'une taille très supérieure des commerces dans les pôles.

#### VI.5.4. L'offre commerciale actuelle

Dans la logique de la définition des localisations préférentielles du commerce, le diagnostic distingue les polarités de centres-villes et les sites périphériques.

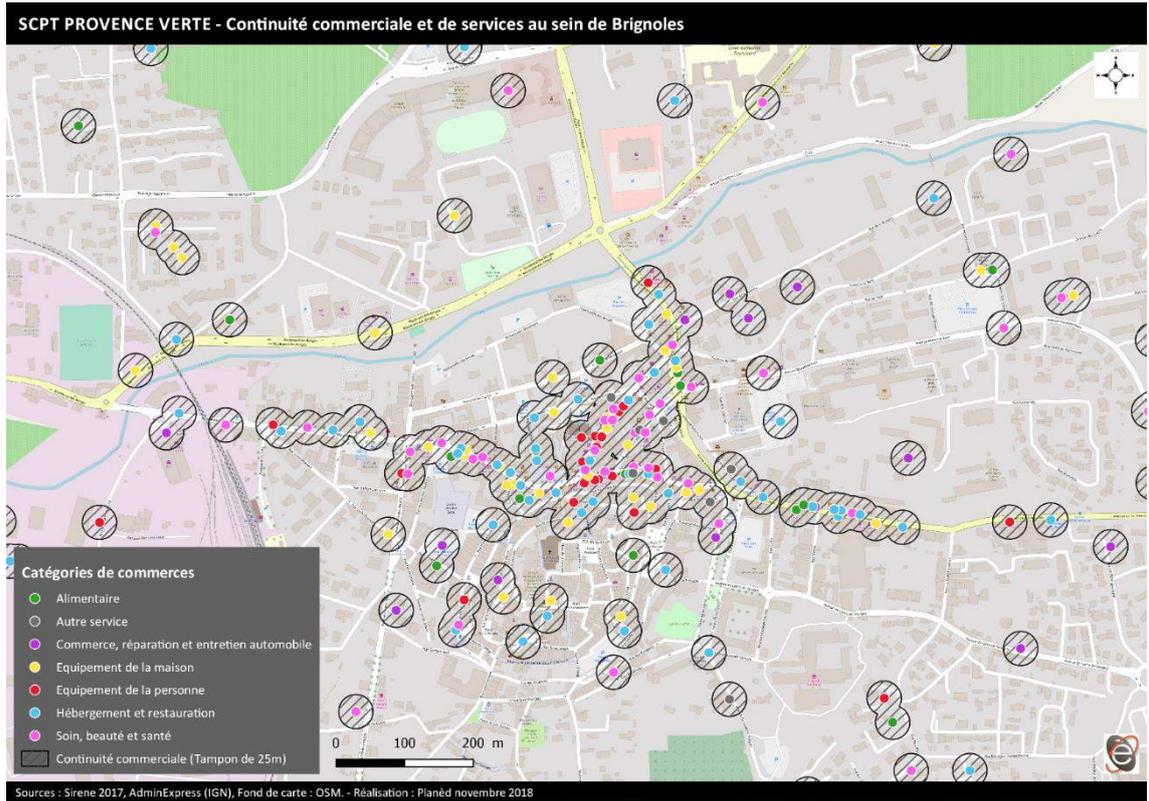
- **Les polarités de centres villes**

#### Brignoles

L'hypercentre historique de Brignoles regroupe de nombreuses activités commerciales, souvent sur des petites surfaces de vente. Les principaux axes commerçants sont les suivants :

- la place Caramy avec notamment un supermarché Spar (626m<sup>2</sup>), un opticien, un grand Café, une pharmacie, une banque (LCL), un magasin de chaussures, un bijoutier, une boulangerie, etc.
- la rue Jules Ferry avec un opticien, un primeur, des magasins de beauté (Yves Rocher), un magasin de chaussures, un coiffeur, etc.
- la rue Barbaroux avec des, un magasin de décoration, une parfumerie, un magasin de téléphonie), une quincaillerie, etc.
- la rue de la république avec une librairie, un coiffeur, un magasin de prêt-à-porter, etc.
- la rue du 8 mai 1945 avec un fleuriste, un coiffeur, un magasin de décoration, un primeur, etc.



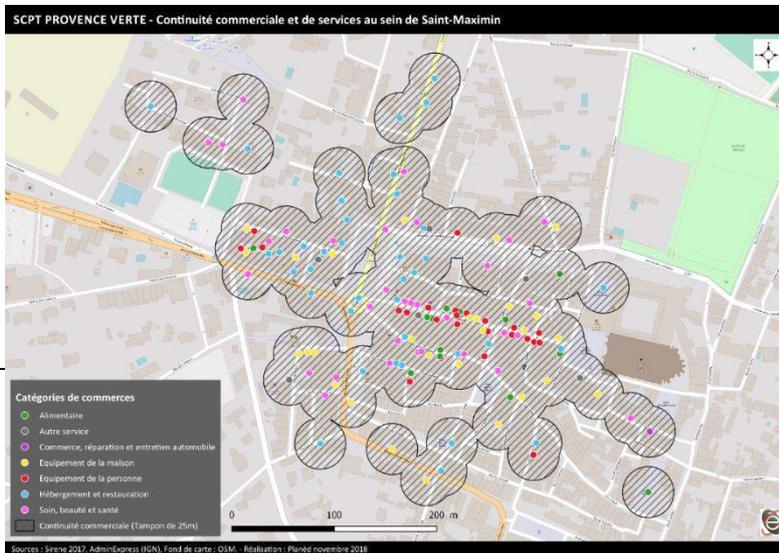


## Saint Maximin-la Sainte-Baume

- L'hypercentre historique de Saint-Maximin est très dynamique. Il regroupe ainsi de nombreuses activités commerciales, souvent sur des petites surfaces de vente.

Les principaux axes commerçants sont les suivants :

- La rue Général de Gaulle, axe principal avec une supérette petit Casino (120m<sup>2</sup>), des magasins de prêt-à-porter, de l'alimentaire, etc.
- La place Malherbe : restaurants et cafés, banque, pharmacie, etc.
- La rue de la République, plus intimiste avec une boucherie, un fleuriste, un bar, etc.
- Le Pré de Foire, en frange ouest du centre-ville, avec des restaurants notamment, etc.



- **Les autres bourgs de Barjols, Carcès, Garéoult et Rians**

Avec des linéaires plus réduits, mais qui assurent leurs fonctions de proximité.



À noter le bourg patrimonial de Rians, tout récent qui accueille quelques commerces (Caisse d'épargne, autoécole, auberge, restaurant,...)



## Synthèse thématique des polarités des centres-villes

### Qualité paysagère et architecturale

- Les 2 villes sont caractérisées par un centre ancien très dense irrigué par de multiples rues tortueuses (notamment à Brignoles). Le bâti est aligné à la voie. Les espaces verts sont rares ; les platanes, parfois centenaires, en alignement ou en composition y font office.
- Les commerces, le plus souvent de petite taille, s'insèrent dans un tissu urbain historique dense et mixte et contribuent à la valorisation et à l'animation des façades et des espaces publics. Cependant la vacance est parfois critique dans certaines rues.



### Confort d'usage

- Les voiries sont en bon état, avec un pavage en matériaux locaux sur les trottoirs voir sur toute la chaussée quand elle est entièrement piétonne. La largeur des rues fait qu'elles sont partagées; les trottoirs et la voie centrale étant au même niveau.
- Une signalétique dédiée à hauteur du piéton est mise en place à Saint-Maximin, qui accompagne l'agrandissement de la zone piétonne (place Malherbes). La circulation est le plus souvent en sens unique.
- L'accessibilité est facilitée par des petites venelles et, dans le cas de Brignoles, des passages voutés dans les immeubles depuis les parkings extérieurs.



### **Consommation et partage de l'espace**

- Du stationnement en grande capacité est accessible de 2 à 5 minutes de marche des axes commerçants des 2 centres-villes. Ces espaces sont aménagés en couronne de l'hypercentre.
- Néanmoins, la vacance dans certaines rues est forte (surtout à Brignoles) avec une faible diversité de l'offre commerciale :
  - Rue Barbaroux et Rue République à Brignoles
  - Rue de la République à Saint-Maximin



### • **Les sites périphériques**

On recense 11 sites commerciaux périphériques existants :

- Route de Nice, Brignoles
- Saint-Jean, Brignoles
- Pré de Pâques, Brignoles
- Fray Redon, Rocbaron
- Zone d'activité, Garéoult
- Zone d'activité, Forcalqueiret
- Zone d'activité, Pourrières
- Cap Sainte-Baume, Saint-Maximin
- Chemin d'Aix, Saint-Maximin
- La Laouve, Saint-Maximin
- Zone d'activité, Rians

### **Le site périphérique de la Route de Nice, Brignoles**

- Situé à l'Est du centre-ville, en bordure de la RD12, ce pôle est composé d'un supermarché Intermarché de 2 016m<sup>2</sup> et d'un magasin Bricomarché de 2 309 m<sup>2</sup>.
- Les deux magasins seront transférés et agrandis vers le secteur du Vabre (CDAC avis favorable 9 janvier 2018, voir plus loin)

|  |  |
|--|--|
| <b>Qualité paysagère et architecturale</b> | Qualité médiocre, 2 blocs dénivelés<br>Espace public négligé   |
| <b>Confort d'usage</b>                     | État moyen de la voirie, mode doux compliqué et peu entretenu<br>Pas de signalétique propre, seulement totem des enseignes<br>Très bonne accessibilité routière (D7n, D12) |
| <b>Consommation et partage de l'espace</b> | Parkings privatifs à chaque enseigne<br>Déconnecté du tissu urbain à proximité (lotissement d'habitat)<br>Pas de locaux vacants  |
| <b>Développement durable</b>               | Pas d'aménagements spécifiques<br>Gestion des eaux pluviales à revoir  |



## Le Site périphérique de Saint-Jean, Brignoles

- Situé à l'ouest du centre-ville, en bordure de la RDN7 (route de Marseille), ce pôle s'est développé à partir du centre commercial Saint-Jean constitué d'un hypermarché Leclerc et de sa galerie marchande (Jennifer, Espace Culturel, Micromania, SFR, Mag Press, Optic 2000,...). Il s'agit d'un des plus grand site exclusivement commercial du territoire SCoT.
- La CNAC du 25/06/2015 a autorisé l'agrandissement de l'hypermarché Leclerc (surface de vente totale projetée de 7208m<sup>2</sup>) et l'extension de 3563m<sup>2</sup> de la galerie marchande, portant ainsi la surface de vente de l'ensemble à 12 271m<sup>2</sup>.
- À proximité immédiate de cet hypermarché sont implantées des grandes et moyennes surfaces spécialisées : Célio, Camaïeu, Leclerc Espace Habitat (1000m<sup>2</sup>), Gémo (1300m<sup>2</sup>), La Halle (2024m<sup>2</sup>), Orchestra (450m<sup>2</sup>), Intersport (1000m<sup>2</sup>), Jouet Club (750m<sup>2</sup>), Gamm vert (3535m<sup>2</sup>), Mr Bricolage (3814m<sup>2</sup>+876m<sup>2</sup>), Mc Donald's.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Qualité paysagère et architecturale | <p>Architecture vieillissante à dominante hangar.</p> <p>La zone est majoritairement structurée par ses parkings.</p> <p>Avenue intéressante bordée d'arbres d'alignement entre des cellules commerciales de petites tailles.</p> <p>Nombreux arbres d'ombrage sur les parkings</p>                 |
| Confort d'usage                     | <p>État moyen de la voirie, modes doux compliqués, pas d'aménagements cyclables, nombreux flux automobiles qui se croisent</p> <p>Pas de signalétique interne seulement totem des enseignes</p> <p>Très bonne accessibilité routière (DN7), 1 km du centre-ville et 3 km de l'échangeur de l'A8</p> |
| Consommation et partage de l'espace | <p>Parkings mutualisés en majorité</p> <p>Déconnecté du tissu urbain à proximité (lotissement d'habitat)</p> <p>Très peu de locaux vacants</p>  |
| Développement durable               | <p>Containers de tri, poubelles</p>   |





## Le Site périphérique de Pré de Pâques, Brignoles

- Situé au nord de la ville de Brignoles, ce site secondaire est composé d'un supermarché Casino (1 544m<sup>2</sup>), d'un magasin Gifi (1 200m<sup>2</sup>) et d'un magasin de discount alimentaire Lidl (800m<sup>2</sup>).

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Qualité paysagère et architecturale | Implantation clairsemée de bâtiment à faible hauteur et toiture en tuiles rouges<br>Végétalisation importante : arbres d'alignements, arbres d'ombrage sur parkings                        |
| Confort d'usage                     | Voirie et trottoir en bon état<br>Pas de bandes cyclables<br>Pas de signalétique propre, éclairage enterré, mobilier de ville rudimentaire<br>Très bonne accessibilité routière (D7n, D12) |
| Consommation et partage de l'espace | Parkings privatifs adaptés à chaque enseigne<br>Activités mixées avec le tissu urbain d'habitat de première couronne.<br>Proximité immédiate du centre-ville<br>Pas de locaux vacants      |
| Développement durable               | Pas d'aménagements spécifiques   |



## Le Site périphérique de Fray Redon, Rocbaron

- Ce pôle important est constitué d'un supermarché Super U (2533m<sup>2</sup>), d'un supermarché ALDI et d'un magasin de bricolage Weldom (1625m<sup>2</sup>), ainsi que divers petits commerces : pharmacie, restaurants, garage, services aux particuliers, etc.

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Qualité paysagère et architecturale | Ensemble cohérent : implantations, mutualisation des bâtiments, mixité des toitures<br>Mixité des bardages (crépis, métallique)<br>Végétalisation importante : îlots avec haies et arbres d'ombrage des parkings |
| Confort d'usage                     | Voirie en bon état, accessibilité modes doux, pas d'aménagement cyclable<br>Pas de signalétique propre, seulement totem des enseignes<br>Très bonne accessibilité routière (D7n, D12)                            |
| Consommation et partage de l'espace | Parkings mutualisés en majorité<br>Inséré au tissu urbain à proximité (lotissements d'habitat), bonne densité<br>Pas de locaux vacants   |
| Développement durable               | Gestion des eaux pluviales<br>Containers de tri, poubelles   |



## Le Site périphérique de Garéoult

- Petit pôle périphérique, en linéaire d'une route départementale, composé d'un supermarché Casino, d'un magasin de matériau Point P et de cellules commerciales de services à la personne

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Qualité paysagère et architecturale | Mixité des formes sans cohérence (hangar et immeuble collectif), opération au coup par coup, sans liens entre elles<br><br>Aménagement paysager : arbres d'ombrages...                 |
| Confort d'usage                     | Voirie en bon état<br><br>Trottoir sur la RD54, pas d'aménagement cyclable<br><br>Pas de signalétique interne, mats d'éclairage<br><br>1 km des 2 centres de Garéoult et Forcalqueiret |
| Consommation et partage de l'espace | Parkings privatifs adaptés à chaque enseigne<br><br>Extension sans lien avec le tissu urbain à proximité (habitat diffus)  |
| Développement durable               | Containers de tri, poubelles   |



### Le Site périphérique de la Zone d'activités, Forcalqueiret

- Petit pôle périphérique, d'abord artisanal, le long de la RD43, composé d'un supermarché Casino avec une surface moyenne alimentaire Leader Price

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Qualité paysagère et architecturale | Médiocre, hétérogénéité des bâtiments<br>Végétation absente, espaces très minéraux<br>Supermarché rénové  |
| Confort d'usage                     | Voirie en bon état<br>Pas de signalétique interne, mats d'éclairage basiques<br>Accessibilité excellente par la D43 (Brignoles-Toulon). 1 km du centre de Forcalqueiret |
| Consommation et partage de l'espace | Parkings privatifs, aucune mutualisation<br>Extension sans lien avec le tissu urbain à proximité (habitat diffus)   |
| Développement durable               | Containers de tri<br>Imperméabilisation importante  |



## Le Site périphérique de la Zone d'activité, Pourrières

- Petit pôle périphérique, au sud du centre-ville, composé d'un supermarché Carrefour Contact, d'un opticien, d'un restaurant, d'une épicerie fine, d'une biscuiterie, d'un garage, etc.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Qualité paysagère et architecturale | Implantations au coup par coup sauf ensemble de cellules commerciales organisé autour d'un parking commun<br>Médiocre, hétérogénéité des bâtiments (hauteur, façades, toitures ...)<br>Peu végétalisé, arbres d'ombrages en alignement                |
| Confort d'usage                     | Voirie en bon état, notamment la RD, avec aménagement dédiés aux modes doux pour liaison entre centre-ville (à 500 m) et site (néanmoins manque d'entretien, peu utilisés, reste 50 mètres à aménager).<br>Totem publicitaire des enseignes présentes |
| Consommation et partage de l'espace | Parking mutualisé pour supermarché et cellules commerciales<br>Extension déconnectée du tissu urbain du centre-ville (coupure agricole en devenir)  |
| Développement durable               | Containers de tri   |



## Le site périphérique des Gavottes, Barjols

- Petit pôle périphérique, au nord du centre-ville, composé d'un supermarché Intermarché, d'un magasin d'électroménager, un coiffeur, une banque.

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Qualité paysagère et architecturale | Implantations au coup par coup sauf ensemble de cellules commerciales organisé autour d'un parking commun<br>Platanes centenaires sur RD et arbres d'ombrages sur parking du supermarché |
| Confort d'usage                     | Voirie en bon état, notamment la RD, avec aménagement dédié aux modes doux limité aux trottoirs non revêtus<br>Totem Intermarché<br>Accessibilité route de Rians par giratoire           |
| Consommation et partage de l'espace | Parking privatif<br>Extension déconnectée du tissu urbain du centre-ville (secteur d'habitat diffus ou lotissement, et parcelles agricoles)  |
| Développement durable               | Rien à signaler  |



## Le Site périphérique de Sainte-Baume, Saint- Maximin-la-Sainte-Baume

- Ce site périphérique important aménagé d'un seul tenant est exclusivement dédié au commerce. Il comprend un hypermarché Hyper U + Drive (8 814 m<sup>2</sup>) avec un Flunch, un Mr Bricolage (3 200 m<sup>2</sup>), un Espace U Culture (650 m<sup>2</sup>), un Sport 2000 (1 200 m<sup>2</sup>), un PRO & Cie (790 m<sup>2</sup>) et des magasins de vêtement.
- Le pôle est complété par un Aldi (768 m<sup>2</sup>), un Lidl (515 m<sup>2</sup>), un primeur (541 m<sup>2</sup>) le long de la RDn7.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Qualité paysagère et architecturale | Ensemble cohérent de hangars (harmonie des coloris de façade. Ambiance minérale, quelques arbres d'ombrage, bosquets le long de l'Hyper U   |
| Confort d'usage                     | Voirie en bon état, notamment la RD, avec aménagements dédiés aux modes doux limité aux trottoirs non revêtus<br>Pas de signalétique interne (enseignes font le rôle), grands mâts d'éclairage<br>Accessibilité excellente depuis la RDn7 et la RD560 |
| Consommation et partage de l'espace | Parking mutualisé (parking silo en construction en nov. 2018)<br>Extension déconnectée du tissu urbain du centre-ville (secteur d'habitat diffus ou lotissement, et parcelles agricoles)  |
| Développement durable               | Recyclage dans le centre commercial   |



## Le Site périphérique du Chemin d'Aix, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

- Cette grande zone artisanale, comprend du commerce avec par exemple un Gamm Vert (1 666 m<sup>2</sup>), un magasin de bois PACA Bois (950 m<sup>2</sup>) et de nombreux magasins d'équipements de la maison

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p>Qualité paysagère et architecturale</p> | <p>Mixité des formes urbaines (hangar, R+2, toiture terrasse, toiture à 2 pentes, etc.)<br/>Façade commerciale assez ordonnée le long de la RDn7<br/>Ambiance minérale importante, très peu d'arbres d'ombrage. Quelques espaces verts entretenus.</p>  |    |
| <p>Confort d'usage</p>                     | <p>Voirie en bon état, avec aménagements dédiés aux modes doux limité aux trottoirs non revêtus<br/>Signalétique interne qualitative, réseau d'éclairage enterré, du mobilier urbain peu utilisé (bancs)<br/>Accessibilité depuis la RDn7 (giratoire, seul accès), zone irriguée par 2 voies internes principales</p> |    |
| <p>Consommation et partage de l'espace</p> | <p>Parking privatif par enseigne, stationnement en épi et sur trottoir (parfois illégal)<br/>Extension linéaire le long de l'axe RDn7 sans lien direct avec le secteur d'habitat à l'est)<br/>Quelques locaux vacants (artisans)</p>  |   |
| <p>Développement durable</p>               | <p>Containers de tri<br/>Gestion des eaux avec bassins de rétention</p>   |  |



## Le Site de La Lauve, Saint- Maximin-la-Sainte-Baume

- Site récent dédié au commerce, et complémentaire à Cap Sainte-Baume regroupant un magasin de jouet (Maxi Toys : 1 000 m<sup>2</sup>), de puériculture (Aubert : 2 000 m<sup>2</sup>, Orchestra : 400 m<sup>2</sup>), d'électroménager (MDA : 300 m<sup>2</sup>), d'habillement (GO Sport 800 m<sup>2</sup>, Kiabi : 956 m<sup>2</sup>, Chauss'expo : 600 m<sup>2</sup>), d'équipements (GIFI : 2000 m<sup>2</sup>, Casa : 417 m<sup>2</sup>), etc.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Qualité paysagère et architecturale | Homogénéité des formes urbaines, implantation des bâtis et –ouest-<br>Enseigne publicitaire discrète<br>Aménagement paysager qualitatif (îlots de haies et de cyprès), arbres d'ombrage sur parkings, pas d'alignements d'arbres le long des voiries internes                             |
| Confort d'usage                     | Voirie en excellent état avec aménagements dédiés aux modes doux limité aux trottoirs non revêtus<br>Signalétique interne qualitative, Relais Information Service, réseau d'éclairage enterré,<br>Accessibilité excellente depuis la RD560 (2 giratoires) à 2 km de l'échangeur avec l'A8 |
| Consommation et partage de l'espace | Parking privatif par enseigne sauf pour quelques cellules (GIFI, CASA), stationnement sur voirie en épi et en bataille  |
| Développement durable               | RAS   |



## Le Site du quartier Sainte Catherine, Rians

- Petit pôle périphérique, au sud du centre-ville, composé d'un supermarché Carrefour Contact, d'une agence Crédit Agricole, d'un négoce-réparateur de motoculture, d'un magasin Pont P, d'un restaurant bar-tabac (l'Atrium), de quelques artisans du bâtiment, un commerce-garage d'attelages de voitures,...

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Qualité paysagère et architecturale | Hétérogénéité des formes urbaines et des architectures<br>Zone très peu arborée, pas de haie, aménagement très minéral  |
| Confort d'usage                     | Voirie en bon état.<br>Signalétique limitée, mais adaptée à la taille réduite du site<br>Grande proximité du bourg<br>Accessibilité excellente depuis le giratoire sur la D3 (contournement de Rians) |
| Consommation et partage de l'espace | Parking partagé sur la partie nord, mais productivité assez moyenne entre Carrefour et Caisse d'Épargne<br>Parkings plus séparés au sud du site   |
| Développement durable               | RAS   |



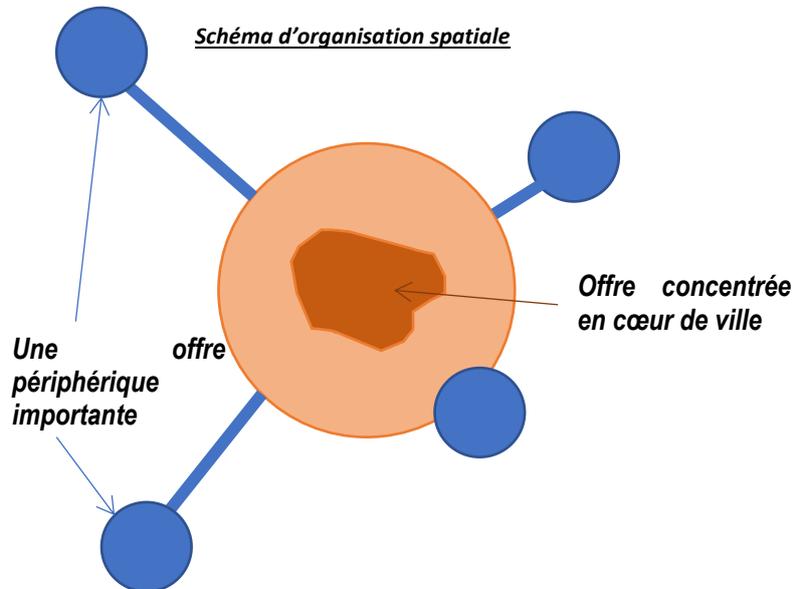
### VI.5.5. L'armature urbaine du commerce ; analyse des niveaux différenciés de l'offre

Les polarités commerciales de Provence Verte Verdon peuvent être classées en plusieurs catégories d'offre en fonction du quantitatif et de l'organisation de l'offre. 3 catégories sont distinguées :

- Niveau structurant
- Niveau relais
- Niveau de proximité

- **Le niveau structurant : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Brignoles**

L'offre présente dans les polarités de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Brignoles est considérée comme structurante à l'échelle du territoire de Provence Verte. L'offre commerciale est diversifiée par des locomotives alimentaires et des enseignes nationales non alimentaires. Une partie de l'offre globale est concentrée dans le cœur de ville et l'autre partie est répartie dans des sous-ensembles périphériques aux portes d'entrée/sortie. Les polarités structurantes drainent une zone de chalandise large et les déplacements domicile/travail des communes limitrophes.



- **Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**

L'offre commerciale sur cette commune se caractérise par :

- Un centre-ville avec une offre commerciale plutôt avec des petites surfaces de vente
- Une surface commerciale importante aux portes de la ville essentiellement concentrée sur deux zones périphériques : les zones commerciales de la Laouve et Cap Sainte-Baume/ZA route d'Aix/projet Mirade.

Le cœur de ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dispose des caractéristiques du centre-ville c'est-à-dire une vaste place centrale avec des commerces et des rues adjacentes commerçantes. La place centrale Malherbe est en cours de requalification, elle se veut être vecteur de rassemblement et de convivialité. Les commerces installés sur le pourtour permettent de concentrer une offre tournée vers la restauration permettant d'avoir un dynamisme commercial. Les rues commerçantes du centre sont localisées en rayon par rapport à la place Malherbe. La rue Générale de Gaulle concentre des commerces de type équipement de la personne, alimentaire (boulangerie/pâtisserie/restauration rapide), santé. Le caractère rue piétonne est incitatif pour le chaland. Cette rue apparaît comme la plus animée hormis la place Malherbe.

D'un point de vue qualitatif, cette rue du centre-ancien a conservé une ambiance d'hypercentre et les façades sont assez bien conservées. La rue de la République est peu animée, plusieurs locaux sont vacants et les commerces présents sont peu dynamiques (façade peu qualitative notamment). Elle est

cependant accessible aux véhicules. Les rues Gabriel Péri et le Bd Jean Jaurès sont également peu attractives alors qu'elles sont directement connectées à la place ou aux parkings.

Les commerces présents dans ces rues sont diversifiés (Poste, banque, restaurants notamment), mais ces rues sont passantes et donc bruyantes ce qui n'incite pas à la déambulation. De manière générale, les grandes enseignes sont peu présentes dans le centre-ville, ce sont des commerces locaux qui sont implantés.



*Rue peu attractive* – Rue de la République



*Rue animée* – Rue G. de Gaulle



*Place fédératrice* – Place Malherbe

En termes de stationnement, 3 aires de stationnement sont présentes à proximité du centre-ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (parking des Cerisiers, Pré de Foire, bd. du Dr. Bonfils). Les parkings sont saturés régulièrement et manquent de signalisation. Des places sont également présentes le long de la DN7. La commune a mis en place une heure de stationnement gratuit par demi-journée permettant de faciliter l'accès et valoriser l'offre en centre-ville. L'accès au centre-ville en voiture reste une problématique forte pour les habitants du territoire.

Les zones périphériques localisées en bordure de l'A8 ou la DN7, ont un atout considérable en termes d'accessibilité par rapport au centre-ville. Offrant des grandes nappes de parking, elles apparaissent facilement accessibles pour les chalands. Ces zones concentrent les enseignes nationales et alimentaires dont certains pourraient avoir une place dans le centre-ville (santé, équipement de la personne ou de la maison par exemple). Ces zones sont organisées avec un schéma classique de zone commerciale : aire de stationnement peu végétalisée par magasin, un maillage de voirie et des bâtiments standardisés. La zone de la Laouve dispose par ailleurs d'un réseau de cheminements piétons (d'emprise réduite) permettant de parcourir la zone à pieds, mais souvent occupé par du stationnement sauvage. Quelques limites sont traitées avec des plantations permettant de rompre avec la minéralité du site.



*Vaste zone de parking* – Cap Sainte Baume



*Espace piéton réduit* – La Laouve

- **Brignoles**

L'offre commerciale sur cette commune se caractérise par :

- Un centre-ville avec une offre commerciale plutôt avec des petites surfaces de vente
- Une surface commerciale importante aux portes de la ville essentiellement concentrée sur deux zones périphériques : les zones commerciales de Saint Jean et le Plan
- L'hypercentre de Brignoles se caractérise par une offre de petites surfaces de vente essentiellement regroupées autour de la place Caramy et des rues de la République et Jules Ferry, Dr Barbaroux et du 8 mai 1945. La place Caramy regroupe des commerces de bouches et un supermarché. Cette place a fait l'objet d'une requalification récente qui l'ancre dans son rôle de place centrale. Par ailleurs, les rues adjacentes sont peu qualitatives (état de la voirie, façades dégradées et devantures vétustes). Le centre-ville de Brignoles est peu attractif et peu animé. Plusieurs poches de stationnements permettent d'accéder facilement au cœur de ville (par exemple rue du Petit Paradis, rue Lice de Signon). Le vaste parking de la promenade des Berges offre de nombreuses places de stationnement à proximité du centre, mais est régulièrement saturé. Avec le parking place du Gaou, ils constituent les stationnements les plus proches du centre. L'appareil commercial du centre-ville de Brignoles fait face à un phénomène de vacance commerciale important dont la commune s'est saisie, mais qui peine à se résorber. L'offre n'est pas suffisamment importante pour être attractive et générer un dynamisme à la hauteur d'un centre-ville correspondant à la taille de la commune et jouer un rôle central pour les communes alentours.



*Une articulation place/commerces  
- Place Caramy*



*Des commerces en front de place  
- Place Caramy*



*Rue peu qualitative – rue de la  
République*

Par ailleurs, l'offre présente dans les zones périphériques dites satellitaires est fortement attractive et rayonne au sein du territoire de la Provence Verte Verdon. La zone de Saint Jean compte plus de 27 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale et concentre des enseignes nationales de l'équipement de la personne, de la maison, un hypermarché et sa galerie marchande. Cette zone reste fortement attractive malgré qu'elle soit vieillissante du fait de son organisation : grande nappe de stationnement, absence de cheminements piétons, peu de végétation, organisation en « boîte à chaussures » des constructions. Cette zone est coupée en deux par l'avenue du Dr Guistiniani, la traversée piétonne est peu aisée. Elle reste attractive malgré tout, mais demande à être requalifiée pour une meilleure intégration en entrée de ville.

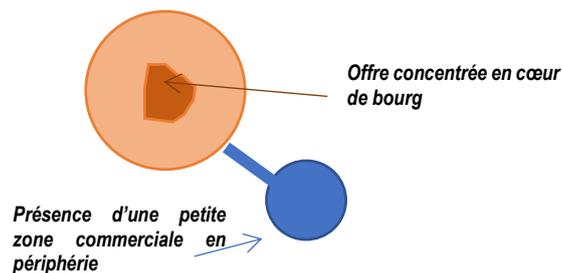


*Stationnements non mutualisés – Zone Saint Jean*

- **Le niveau relais**

Les polarités de niveaux relais correspondent à l'offre commerciale de proximité à laquelle s'ajoutent des commerces complémentaires de type supermarché. L'offre est destinée aux achats du quotidien. L'offre est concentrée dans le centre-bourg, mais la commune comporte une petite zone commerciale périphérique localisée en bordure d'axe structurant. Les secteurs relais quadrillent le territoire, ils permettent de satisfaire les achats du quotidien dans une zone de chalandise rapprochée.

*Schéma d'organisation spatiale*



- **Barjols**

L'offre commerciale sur cette commune se caractérise par :

- Un centre-village avec une offre commerciale diversifiée et assez vaste en linéaire continu
- Une zone commerciale périphérique localisée en entrée de ville nord.

Les commerces du centre-village de Barjols sont implantés le long du Bd Grisolle et rue de la République. Les magasins sont positionnés de manière continue le long de ces deux axes structurants dont le linéaire est d'environ 500 m. Les rues sont circulables aux véhicules, mais sont aménagées de trottoirs permettant un accès piéton facilité. Le Bd Grisolle a été requalifié apportant une meilleure qualité aux déplacements piétons.

La rue de la République semble moins attractive, quelques locaux vacants sont présents et les devantures sont plus sommaires voir vétustes. L'offre en stationnements est essentiellement localisée

sur la place Anatole France le long du Bd de Grisolle. Le vaste parking fait face à un linéaire commercial rue Pasteur. Cet espace pourrait être valorisé, car la rue est piétonne. Le parking demande à être requalifié pour une meilleure intégration paysagère.



*Manque d'intégration paysagère* – zone « Intermarché »



*Peu de végétalisation* – zone « Intermarché »



*Vaste parking peu qualitatif* – place Anatole France



*Espace piétonnier à valoriser* – rue Pasteur



*Rue requalifiée* – Bd Grisolle

Caractéristique du niveau relai, la commune de Barjols compte une zone commerciale périphérique localisée en entrée de ville nord le long de la D554. Cette zone comprend un supermarché et des commerces portés sur les services à la personne, une banque. Cette zone est organisée de part et d'autre de la D554. Ces implantations ont été réalisées au coup par coup et ne suivent pas un plan d'aménagement global. Les voies sont multipliées et l'intégration paysagère des constructions est peu qualitative.

Barjols dispose d'un appareil commercial en cœur de village diversifié et une bonne accessibilité. La zone commerciale périphérique doit conserver sa fonction essentiellement liée aux besoins déplacement domicile/travail afin de ne pas déséquilibrer l'offre en cœur de village. Les commerces de type service à la personne, équipement de la personne ou maison, santé sont à implanter en priorité dans le centre pour alimenter le dynamisme commercial local.

- **Carcès**

L'offre commerciale sur cette commune se caractérise par :

- Un centre-village avec une offre commerciale de petite surface en linéaire continu
- Une zone commerciale périphérique comprenant un supermarché au sud-ouest du centre-village

- Une zone artisanale périphérique dite les Praderies localisée en entrée de ville sud-ouest

L'appareil commercial de la commune de Carcès se compose d'une offre en centre-bourg regroupé essentiellement autour de la rue Maréchal Foch et le Bd de Fourney. Les commerces sont organisés en front quasi continu sur la rue M. Foch et plus discontinu sur le Bd de Fourney. Les commerces sont de petite surface et sont traditionnels (boulangerie, boucherie, presse, restaurant, etc.). Les rues sont circulables aux véhicules. Ces deux rues comptent des places de stationnement sur l'ensemble du linéaire permettant un accès facilité, mais la place du piéton est peu agréable sur certains tronçons (trottoir étroit). L'offre en stationnements est complétée par différentes poches à proximité. Une partie du cœur de village a été rénové, mais les rues commerçantes ont des aménagements vieillissants (état de la voie, peu de végétation, place du piéton).



*Peu de place au piéton – rue M. Foch*



*Des devantures entretenues – rue M. Foch*

À l'instar de son niveau relai, Carcès dispose d'une zone commerciale périphérique de petite taille composé d'un supermarché. Par contre, la zone artisanale des Praderies accueille également des activités commerciales. Cette zone en entrée de ville sud capte des achats spécifiques.

### • Rians

L'offre commerciale sur cette commune se caractérise par :

- Un centre-village avec une offre commerciale de petite taille
- Deux zones commerciales périphériques dont l'une comprenant un supermarché et des commerces divers le long de la D3

Les commerces du centre-village de Rians sont implantés de manière discontinue le long de la rue de la République, rue F. Roosevelt. Ils sont concentrés autour du carrefour routier D2003 et D2551. L'accès aux commerces peut être contraignant du fait de la configuration du centre-village (en escargot). Les espaces de stationnements sont peu importants et plutôt éloignés des commerces (place du Château, rue de la Liberté, place des Moulins à Vent). L'offre au cœur de village est plutôt à destination des habitants à proximité.



*Commerces rassemblés autour d'une placette*



*Linéaire discontinu – D2003*



*Linéaire commercial discontinu le long de la D3*



*Zone commerciale continue – zone « carrefour Market »*

Pour satisfaire les besoins de l'ensemble des habitants et des communes limitrophes, deux zones commerciales sont implantées en bordure de la D3. Les commerces sont implantés de part et d'autre de la voie et constituent un linéaire discontinu. Le tissu commercial est peu organisé : implantation du bâti en milieu de parcelle, stationnements individuels et la qualité d'insertion est faible. La zone commerciale la plus organisée est la zone comprenant un supermarché. Ces deux zones regroupent des commerces qui auraient une place en cœur de bourg (banque, coiffeur, etc.), mais le cœur de bourg de Rians semble peu accessible pour répondre aux besoins.

- **Garéoult**

L'offre commerciale sur cette commune se caractérise par :

- Un centre-village avec un appareil commercial de petite taille
- Une zone commerciale périphérique avec un supermarché et des commerces divers le long de la D554 en entrée nord-est

Les commerces du centre-village de Garéoult sont implantés le long du Bd Louis Brémond et rue du Capitaine Audibert. Les magasins sont positionnés de manière éparse le long de ces deux axes structurants dont le linéaire est d'environ 600 m. Les rues sont circulables aux véhicules. Ces deux rues comptent des places de stationnement sur l'ensemble du linéaire permettant un accès facilité. L'offre en stationnements est complétée par deux vastes aires de stationnement ( le long de la D554 et Jean Moulin) se situant aux entrées nord et sud du centre. Toutefois le cœur de village manque d'attrait car

les aménagements sont vieillissants (état de la voie, peu de végétation, devantures peu qualitatives). Malgré une emprise des voies importante, la voiture tient une place prépondérante. Le centre ne dispose pas de véritable place permettant de créer un dynamisme commercial. La place Jean Moulin est organisée comme un petit centre commercial et ne joue pas un rôle de place. Garéoult a la particularité d'avoir en entrée de centre-bourg une petite zone commerciale composée d'une banque, tabac notamment, correspondant à des typologies d'activités de centre-village.



*Centre commercial en entrée de centre-bourg – D554*



*Des commerces peu visibles – Place Jean Moulin*



*Une large emprise, mais prépondérance de la voiture – Bd Louis Brémond*

L'appareil commercial du village est également caractérisé par l'implantation d'une zone commerciale périphérique en entrée de ville nord-est le long de la D554. Elle comprend un supermarché et des commerces diversifiés (restauration, concessionnaire par exemple). Cette zone a pour objet de capter les besoins essentiellement alimentaires des déplacements domicile/travail.

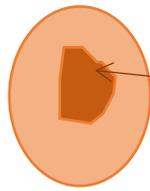


*Vaste zone de parking – Zone « Casino »*

- **Le niveau de proximité**

Les polarités de niveau de proximité correspondent à des communes dont l'appareil commercial comporte les commerces traditionnels de centre-village. Ce sont des commerces avec une petite surface de vente destinés à répondre aux besoins quotidiens des habitants. L'appareil commercial de niveau de proximité a vocation à rayonner à une échelle locale. Ce niveau d'armature commerciale correspond aux petits villages du territoire Provence Verte. L'offre est généralement réduite à quelques commerces dans la rue principale ou autour d'une place.

### Schéma d'organisation spatiale



**Offre concentrée en cœur de bourg**



*Des espaces de stationnement à proximité des commerces – La Celle*



*Rue centrale qualitative – Forcalqueiret*

#### VI.5.6. L'évolution des surfaces commerciales

Sans qu'il y ait une correspondance précise entre le développement des grandes surfaces dans les zones commerciales et les difficultés du commerce des bourgs, le SCoT s'intéresse à l'équilibre des formes commerciales car il peut correspondre à l'équilibre (au potentiel de choix) des modes de consommation.

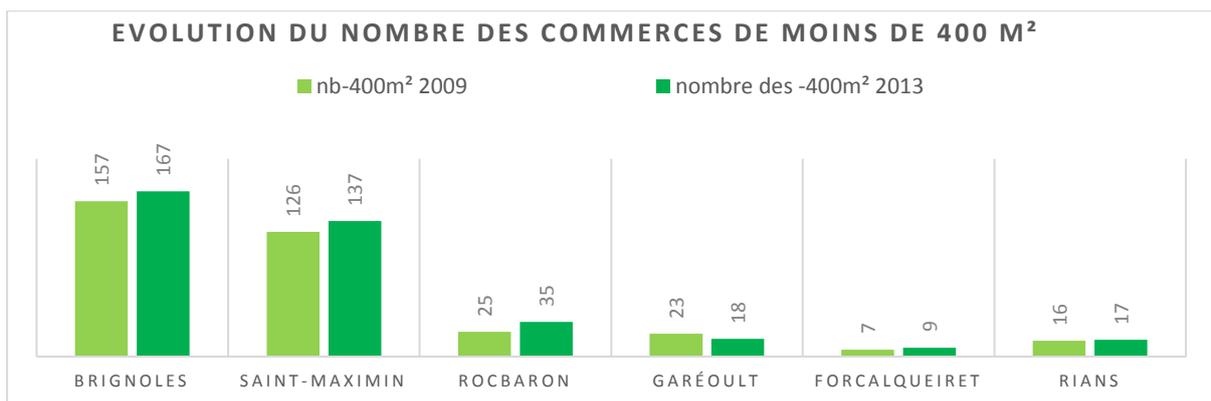
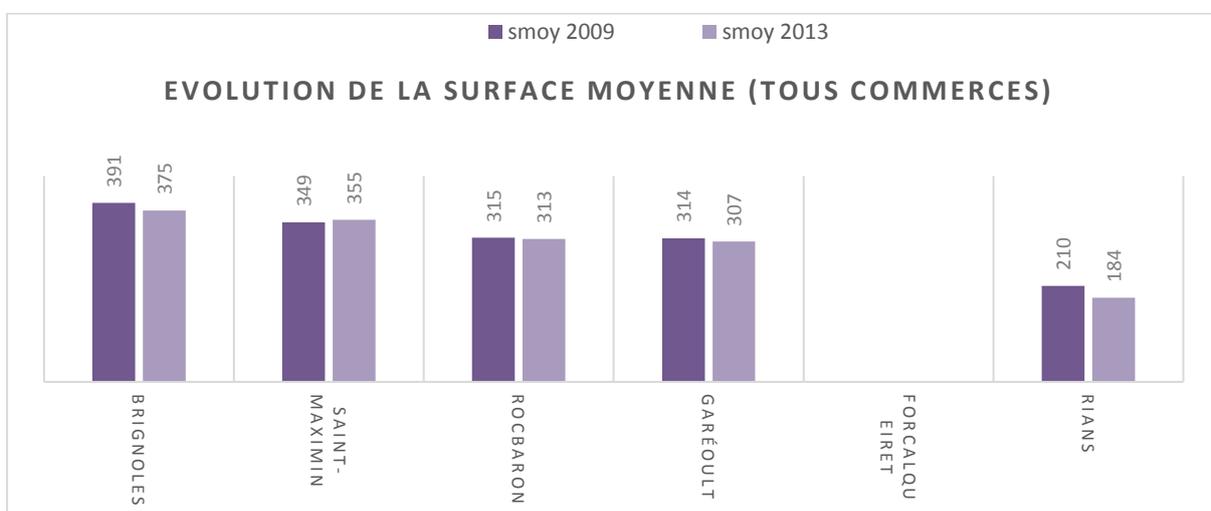
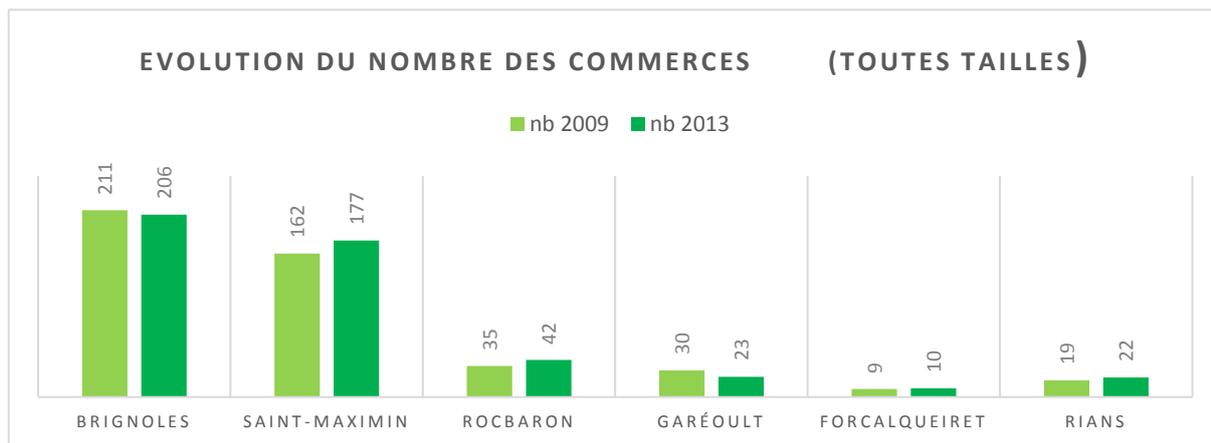
2 périodes sont analysées

- Les 13 années avant l'élaboration du SCoT actuellement en vigueur ;
  - Les 5 années de 2014 à 2018.
- **L'évolution des commerces (Plus ou moins 400 m<sup>2</sup> de surface de vente (source ICODE<sup>26</sup>) sur la période 2009-2013**

L'analyse de la base de données ICODE montre les évolutions en nombre et en surfaces pour les communes de – 400 m<sup>2</sup> ou plus.

---

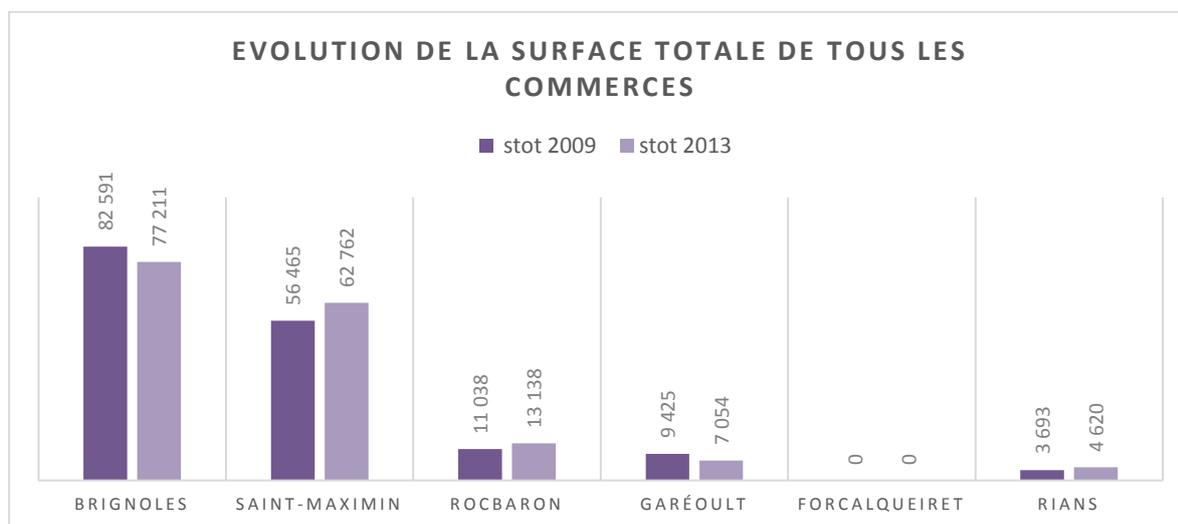
<sup>26</sup> Base de données sur les commerces de détail, créée le 27 mars 2015



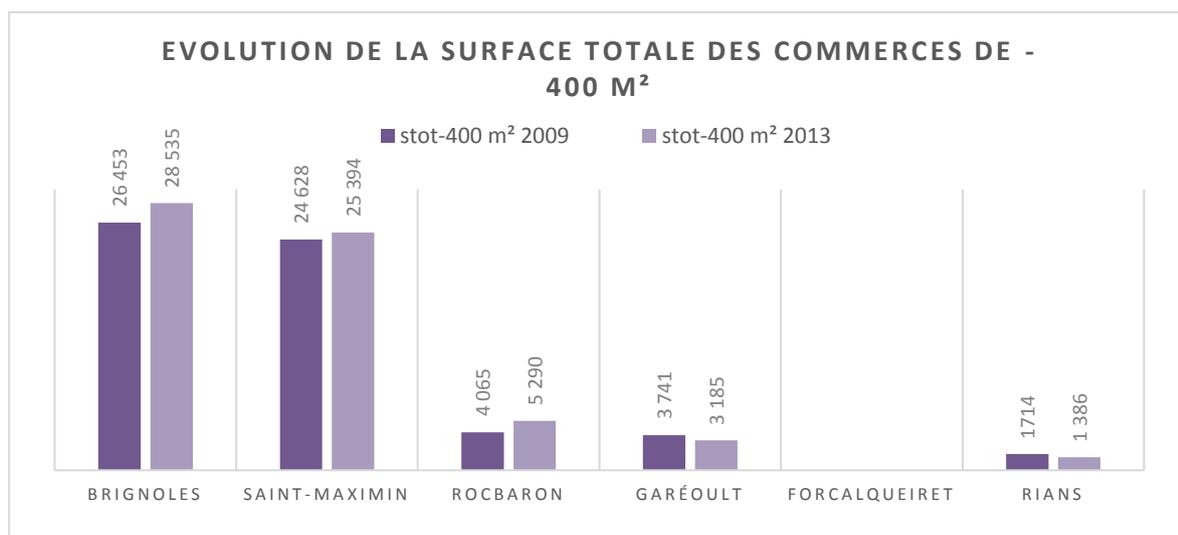
Si l'on concentre l'observation sur les commerces dont la surface est inférieure à 400 m<sup>2</sup>, qu'ils soient situés dans une rue ou dans une galerie commerciale puisque la base ICODE ne permet pas de les distinguer, montre une croissance quasi partout sauf à Garéoult.

Concernant les surfaces de ventes, seule St Maximin a vu la surface moyenne de ses commerces augmenter. Les autres communes de niveaux 1 et 2 ont vu cette surface moyenne baisser alors même

que certaines d'entre elles ont connu une croissance du nombre de commerces.



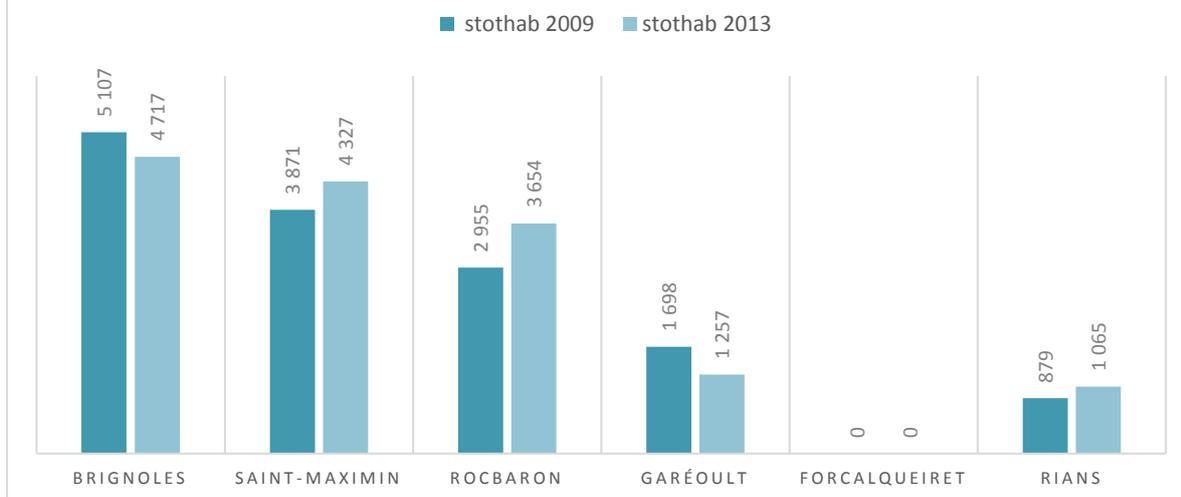
L'observation de la surface totale de l'ensemble des commerces montre une baisse d'environ 5000 m<sup>2</sup> sur Brignoles et de 2400 m<sup>2</sup> sur Garéoult. Partout ailleurs, cette surface globale augmente.



La même analyse conduite pour les seuls commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup> montre une croissance des surfaces pour Brignoles, Saint Maximin et Garéoult.

Même Brignoles connaît une croissance significative de cette surface totale des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>. Dans ce cas précis, la surface moyenne des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> est passée de 157 m<sup>2</sup> à 167 m<sup>2</sup>, ce qui peut s'expliquer par un remplacement de commerces de rues (parfois entre 50 et 100 m<sup>2</sup>) par des commerces de galeries commerciales (souvent 250 à 350 m<sup>2</sup>).

### EVOLUTION DE LA SURFACE TOTALE DE VENTE POUR 1000 HABITANTS

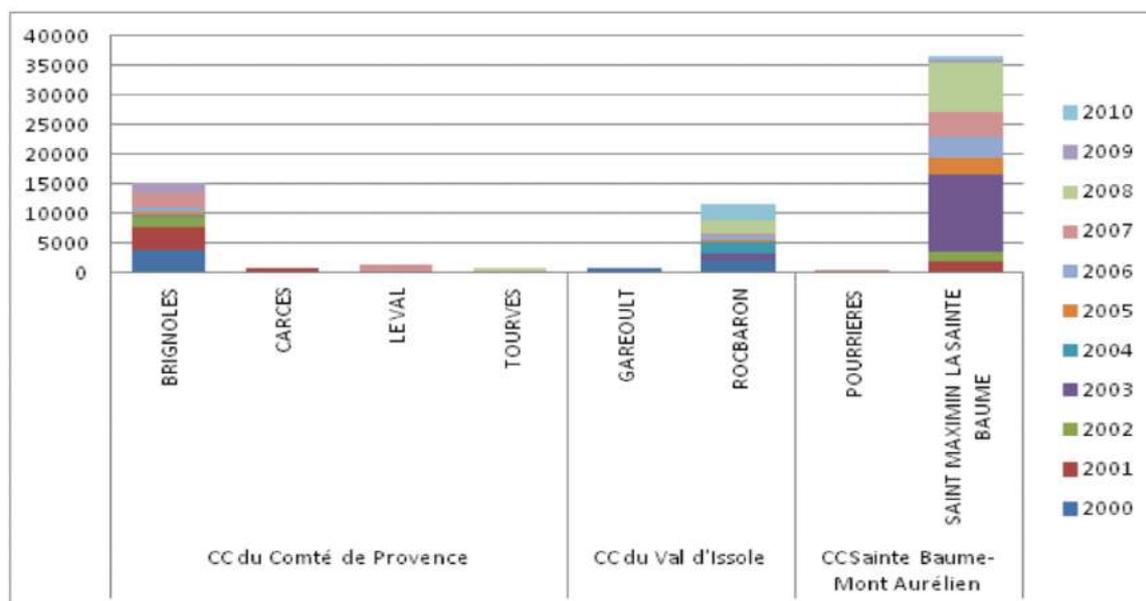


D'une façon générale, hors Brignoles et Garéoult (comme vu pour les observations précédentes), le nombre de m<sup>2</sup> de surface de vente par habitant ont progressé de 15 à 25% supplémentaires.

Les évolutions sur les 2 villes centres ont évolué de façon inversée pour se rejoindre près de 4500 m<sup>2</sup>.

- **L'évolution des commerces de la GMS entre 2000 et 2013**

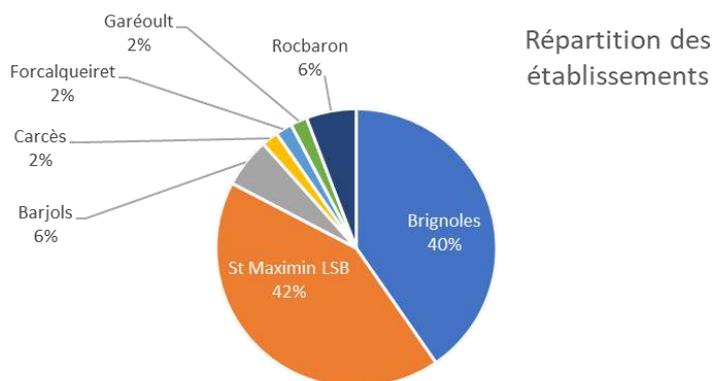
Tiré du rapport de présentation du SCoT de 2014, le tableau des surfaces créées entre 2000 et 2014 montre la très forte progression de Saint Maximin par rapport à Brignoles, le SCoT parlait de rééquilibrage et dans une moindre mesure sur Rocbaron qui capte les flux passants.



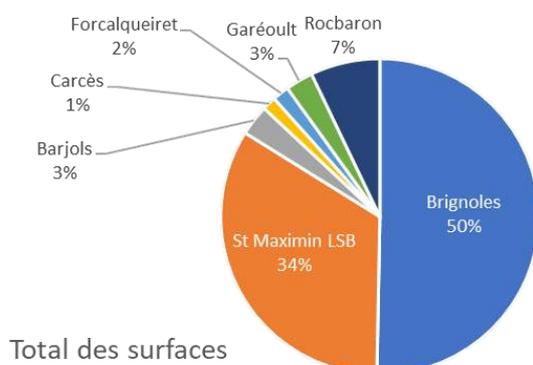
Les sites d'implantations sont essentiellement le pôle commercial de la Laouve à Saint Maximin et la ZAC de Fray Redon sur la commune de Rocbaron, les surfaces étant plus dispersées sur la commune de Brignoles.

L'évolution des commerces de la GMS est de +32 950 m<sup>2</sup> soit +4,89% / an , soit près de 2 fois plus que l'évolution globale de la population sur la même période (+2,47%).

En 2013, l'inventaire commercial comprend 52 établissements commerciaux de grandes enseignes 2013, majoritairement concentrés sur Brignoles et Saint-Maximin :



71 247 m<sup>2</sup> de surface de vente de Grande et Moyenne Distribution (GMS), également très concentrée sur Brignoles et Saint-Maximin, et qui représentent environ 616 mètres<sup>2</sup> de GMS pour 1000 habitants<sup>27</sup> :

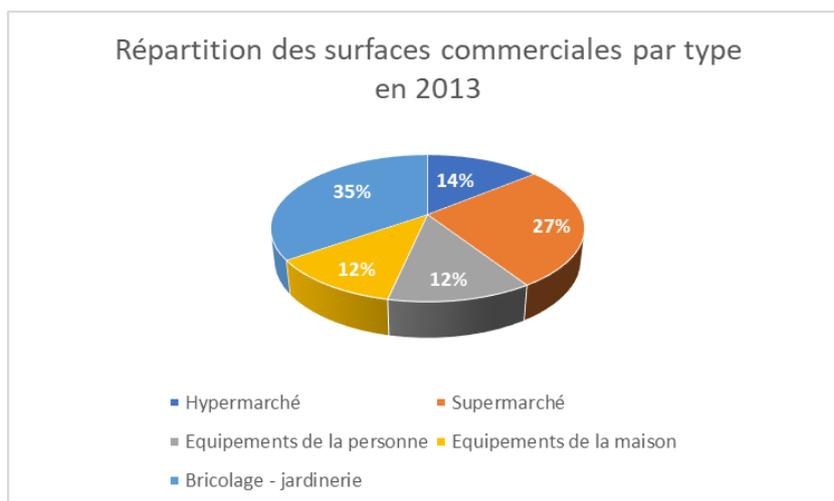


84% des surfaces ont été implantées sur l'un des deux pôles de Brignoles et Saint Maximin.

La typologie des commerces est composée de 14% de supermarché, 27% de supermarchés, 12% d'équipement de la personne et 12% d'équipement de la maison, et 35% de jardinerie-bricolage

<sup>27</sup> Le territoire du SCoT comptait 115 635 habitants en 2013

### Répartition des surfaces commerciales par type en 2013



#### • L'évolution des commerces de la GMS entre 2013 et 2018

Entre 2013 et 2018, 10 projets ont été validés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial :

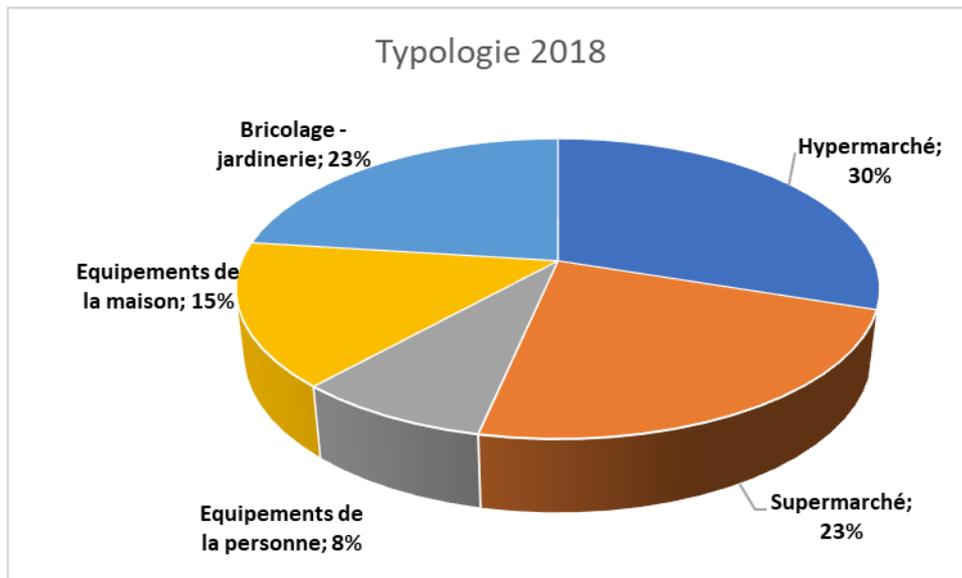
| Commune       | Enseigne                        | Types d'opérations | Surfaces demandées | Surfaces finales | Année |
|---------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|-------|
| SAINT MAXIMIN | INTERMARCHE                     | Extension          | 500                | 2000,00          | 2014  |
| BARJOLS       | INTERMARCHE                     | Extension          | 664                | 1864,00          | 2014  |
| SAINT MAXIMIN | DRIVE                           | création           | 2 553              | 2553,00          | 2014  |
| BRIGNOLES     | BRIDIS                          | extension          | 6 471              | 12271,00         | 2014  |
| SAINT MAXIMIN | DARTY                           | création           | 678                | 678,00           | 2016  |
| SAINT MAXIMIN | ameublement                     | création           | 1 144              | 1144,00          | 2017  |
| SAINT MAXIMIN | M. BRICOLAGE                    | extension          | 800                | 4000,00          | 2017  |
| SAINT MAXIMIN | HYPER U                         | extension          | 4 076              | 8814,00          | 2017  |
| BRIGNOLES     | INTERMARCHE (y compris 1 Drive) | Création           | 15 149             | 15149,00         | 2018  |
| SAINT MAXIMIN | Ens Commercial                  | Création           | 4 717              | 4717,00          | 2018  |

36 752

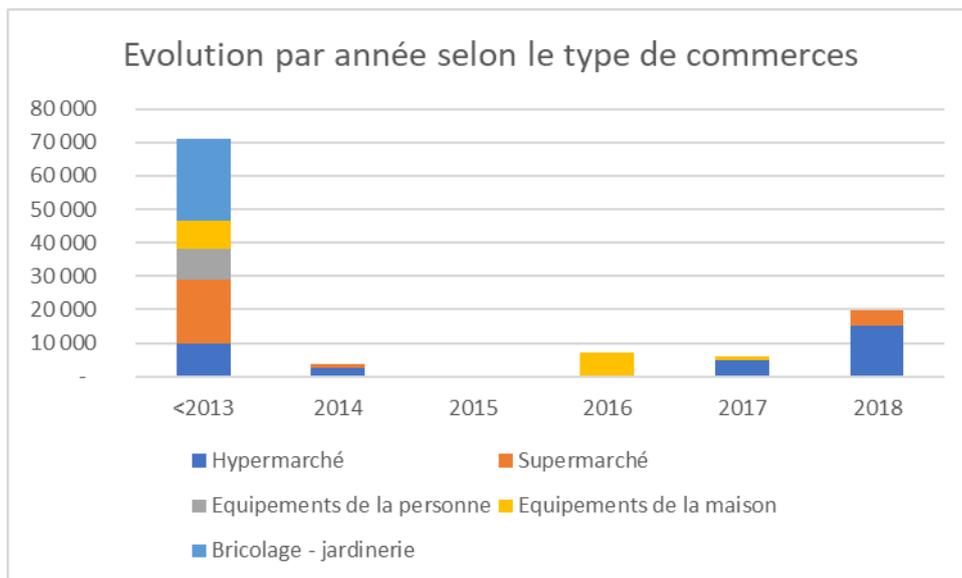
Ils représentent un total de 36.752 m<sup>2</sup> soit une croissance de 8,67% / an par rapport au dispositif existant en 2013. Pour mémoire, la croissance de la population a diminué par rapport à la période précédente et en moyenne s'établit en moyenne à +1,45%/an).

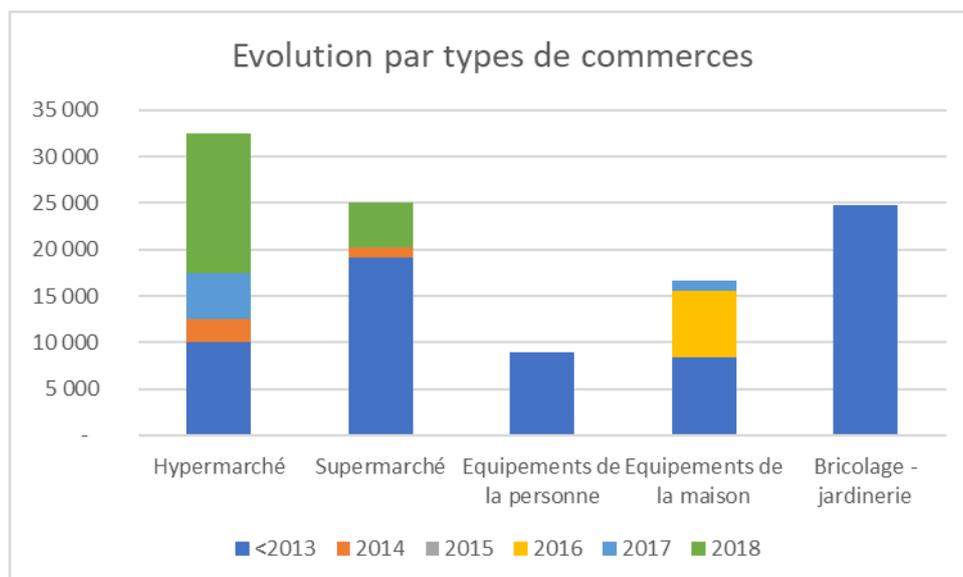
Si tous les projets étaient réalisés, la typologie serait sensiblement modifiée avec le doublement de la part des hypermarchés de 14% à 30%.

|                            | 2013   |      | 2018    |      |
|----------------------------|--------|------|---------|------|
| Hypermarché                | 9 988  | 14%  | 32 566  | 30%  |
| Supermarché                | 19 123 | 27%  | 25 004  | 23%  |
| Equipements de la personne | 8 930  | 13%  | 8 930   | 8%   |
| Equipements de la maison   | 8 415  | 12%  | 16 708  | 15%  |
| Bricolage - jardinerie     | 24 791 | 35%  | 24 791  | 23%  |
|                            | 71 247 | 100% | 107 999 | 100% |



Hormis 2018, avec le grand Projet d'Hypermarché sur Brignoles (15.149 m<sup>2</sup>), la croissance est assez régulière avec environ 4 200 m<sup>2</sup> / an, ce qui correspond à environ +6% de croissance annuelle alors que dans le même temps la croissance de la population est d'environ 1,45%/ an.





Hormis le grand projet de supermarché sur Brignoles, les plus fortes croissances sur la période 2013-2018 concernent les commerces d'équipements de la maison qui, avec 8.293 m<sup>2</sup>, ont quasiment doublé sur la période 2013-2018, suivis par les hypermarchés dotés de 7.429 m<sup>2</sup> (mais +74% de croissance).

En 3<sup>ème</sup> position, les supermarchés ont connu un développement significatif avec 5 881 m<sup>2</sup> soit 31% de croissance par rapport à 2013.

- **Bilan des évolutions sur les 18 dernières années (2000-2018)**

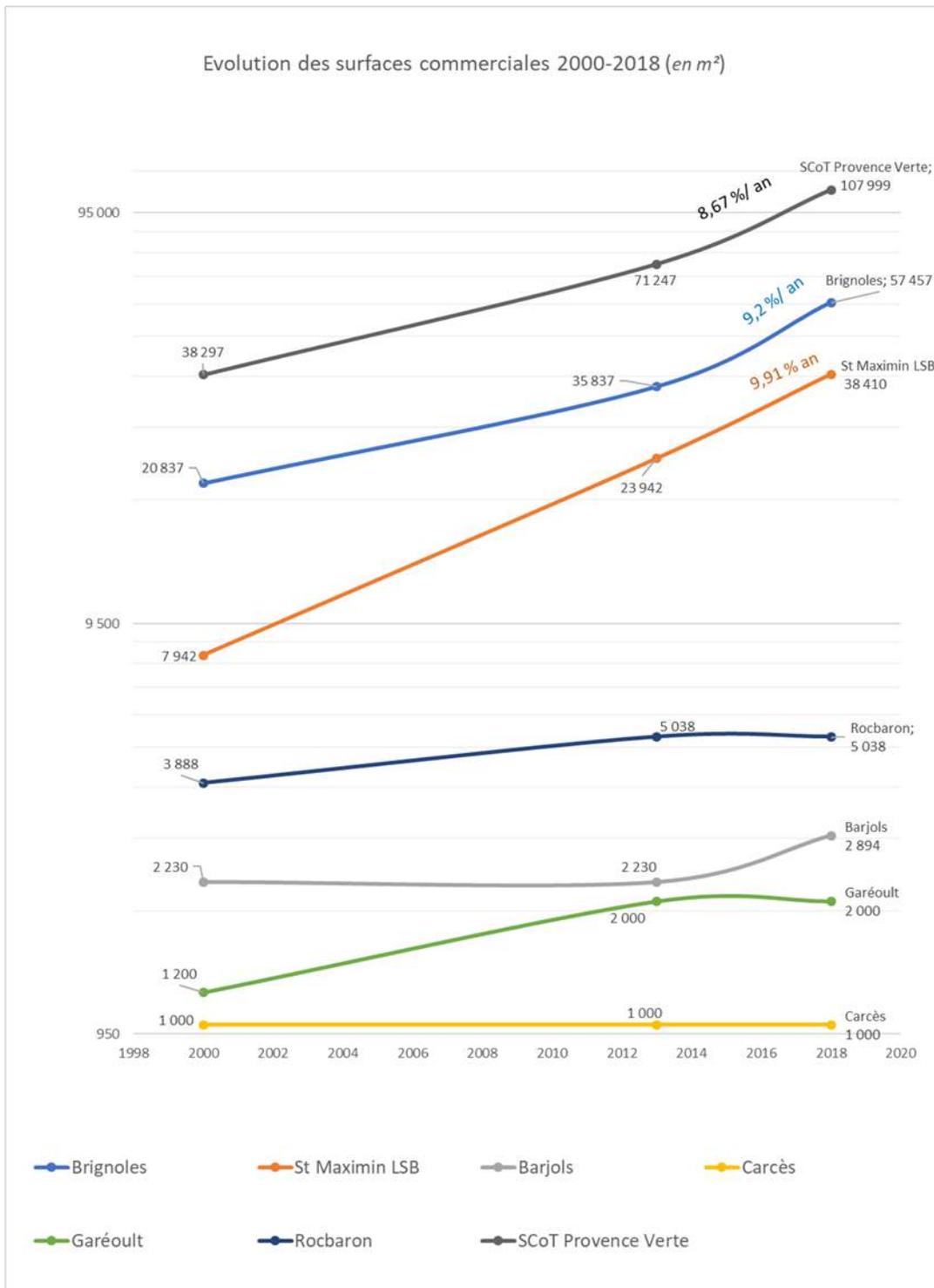
Le bilan des évolutions des surfaces commerciales des grandes enseignes de distribution sur les 18 dernières années est sans équivoque.

La croissance de ces surfaces est très supérieure à la croissance de la démographie donc de la croissance associée du potentiel de chalandise.

Bien évidemment, on peut penser que le territoire, sous-doté au début des années 2000 dans ce type d'équipements commerciaux, a connu un rattrapage.

Cet argument est valable et doit être entendu, mais l'accélération de ce développement dans les années 2013-2014 semble ne plus correspondre à ce qui pouvait apparaître comme une nécessité et ressemble de plus en plus à ce que l'on observe dans les autres territoires urbains du Var (Toulon et le littoral notamment).

D'un point de vue territorial, le rythme de croissance est principalement important sur les 2 pôles de Brignoles et Saint Maximin :



Un rapide calcul du nombre de m<sup>2</sup> de GMS proposé à la population, ramené pour une population de référence de 1000 habitants, montre un ratio qui devient très important, notamment au regard d'autres agglomérations de références, locales ou non.

Ainsi, le nombre de m<sup>2</sup> de GMS pour 1 000 habitants est passé de 451 m<sup>2</sup> / 1000 habitants à 839 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants, avec une part grandissante des hypermarchés et des supermarchés :

|   | 2000          | 2013           | 2018           |
|---|---------------|----------------|----------------|
| <b>Total m<sup>2</sup> GMS</b>  | <b>38 297</b> | <b>71 247</b>  | <b>107 999</b> |
| <b>Population</b>   | <b>85 000</b> | <b>115 500</b> | <b>128 800</b> |
| <b>Surfaces en m<sup>2</sup> de la GMS/ 1000 habitants</b>                    | <b>451</b>    | <b>617</b>     | <b>839</b>     |
| <b>Surfaces en m<sup>2</sup> en Hyper et supermarchés pour 1000 habitants</b> |               | <b>252</b>     | <b>447</b>     |

Pour comparaison, on peut citer plusieurs agglomérations de tailles et de région diverses (références de 2013) :

| Agglomérations              | Population | M <sup>2</sup> en hyper et supermarchés |
|-----------------------------|------------|---|
| Poitiers                    | 127 845    | 415                                     |
| Valence                     | 126 924    | 414                                     |
| Fréjus                      | 92 029     | 417                                     |
| Sète                        | 88 116     | 267                                     |
| Draguignan                  | 75 001     | 285                                     |
| Toulon                      | 557 802    | 251                                     |
| Marseille – Aix-en-Provence | 1 559 780  | 220                                     |

**De cette comparaison rapide, il ressort que le territoire du SCoT se trouve aujourd’hui dans le haut de la fourchette des dispositifs commerciaux**

#### VI.5.7. Synthèse des enjeux et principales questions

##### • Principaux enseignements

- Une contribution du commerce pour 19% des emplois du territoire, avec un emploi sur 5 dans le commerce de gros et 4/5 dans le commerce de détail ;
- Les emplois du commerce suivent la même évolution (6%) que l’emploi total ;
- Brignoles et Saint-Maxim concentrent 73% des emplois commerciaux du territoire ;
- Les polarités urbaines connaissent des fortunes diverses, avec Brignoles dont les commerces de centre-ville souffrent beaucoup alors que dans le même temps, ceux de Saint Maximin semblent connaître un sort plus positif ;
- Les zones commerciales périphériques (ZACOM dans le SCoT de 2014) comprennent un potentiel de 25,4 ha de disponibilités foncières pour l’implantation de nouveaux commerces

dans les ZACOM, qui pourrait correspondre à de nouveaux développements de surfaces de vente, envisageables dans une fourchette de 40.000 à 60 000 m<sup>2</sup> de vente.

- Les développements de la Grande et Moyenne Distribution (essentiellement des enseignes nationales) ont créé +32.950 m<sup>2</sup> soit + 4,89%/an sur la période 2000 – 2013 et + 36.750 m<sup>2</sup> soit 8,67 %/an sur la période 2013 – 2018, ce qui constitue une croissance de plus déconnectée de la croissance démographique
- Cette croissance, qui pouvait apparaître comme un nécessaire rattrapage certain au début de la période, s'inscrit plus aujourd'hui dans le phénomène de périurbanisation commerciale « galopante » qu'ont connu certaines grandes agglomérations françaises (Caen, Poitiers...).

- **Enjeux majeurs et questionnements pour la révision du SCoT**

La question essentielle du territoire du SCoT au plan commercial est bien le maintien de l'équilibre entre les différents modes de consommation proposés aux habitants et notamment la préservation voire le renforcement des centres urbains commerciaux.

S'agissant des centralités urbaines, l'enjeu n° 1 est la revitalisation du centre-ville de Brignoles en croisant l'enjeu de dynamisme commercial avec les enjeux du fonctionnement urbain (circulation et stationnement, qualité des espaces publics...) et du logement.

Dans ce domaine et pour le sujet plus global de la revitalisation des centres villes, la loi Élan offre de nouvelles possibilités qui pourront être valorisées dans le cadre de la révision du SCoT.

Par ailleurs, on peut avancer que l'offre en commerces de la grande et moyenne distribution est mature et que la poursuite de son développement sur le rythme des 5 dernières années va déséquilibrer l'ensemble de l'offre commerciale. Pour autant, des ajustements sur des niches « manquantes » peuvent justifier des développements significatifs. La Loi Élan offre de nouvelles possibilités d'intervention sur ce thème.

Au plan du foncier commercial, le potentiel retenu dans les ZACOM du SCoT actuellement en vigueur permet des perspectives de développement trop importantes. Le SCoT devra donc mesurer voire réduire ces capacités de développement des ZACOM sous peine de voir fragiliser encore plus les centres urbains.

## VII. LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

### VII.1. LA FORMATION : UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE

#### VII.1.1. La formation initiale

##### **La petite enfance**

Les communes et intercommunalités ont fait un gros effort d'équipement et de structuration pour l'accueil de la petite enfance. C'est aujourd'hui une compétence mise en œuvre par les 2 intercommunalités. Les modes de gestions diffèrent d'une collectivité à l'autre (régie, DSP ou associatif selon les structures).

##### **Les écoles du 1<sup>er</sup> degré**

Toutes les communes de la Provence Verte Verdon ont une école primaire publique, à l'exception de Châteauvert, Esparron-de-Pallières et Ollières :

- ▶ La commune d'Esparron-de-Pallières est partie prenante de l'école intercommunale située à Saint-Martin-de-Pallières, les 2 communes s'étant associées à cet effet dans un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ;
- ▶ Les écoliers (et collégiens) de Châteauvert sont scolarisés à Barjols avec un transport scolaire assuré par le réseau Zou ! ;
- ▶ Les écoliers (et collégiens) d'Ollières sont scolarisés à Saint-Maximin (transport des primaires assuré par Saint-Maximin).

2 écoles privées accueillent des élèves du 1<sup>er</sup> degré :

- ▶ l'Institution Sainte Jeanne d'Arc à Brignoles
- ▶ l'École Sainte Marie Madeleine à Saint Maximin

##### **La formation du 2<sup>nd</sup> degré**

Les collèges et lycées de la Provence Verte Verdon font partie du bassin d'éducation et de formation de Brignoles, lequel est dépendant de l'Académie de Nice.

- ▶ 8 collèges publics sur la Provence Verte Verdon : à Barjols, Brignoles (2 établissements), Carcès, Garéoult, Rocbaron, Saint-Maximin (2 établissements),
- ▶ 6 communes du territoire du SCoT sont sectorisées en dehors du territoire :
  - sur le collège de Vinon : Saint-Julien, Ginasservis, Rians et Artigues,
  - sur le collège de Saint-Zacharie : Nans les Pins et Plan d'Aups
- ▶ 4 établissements privés accueillent des élèves collégiens à Saint-Maximin, Brignoles et la Celle.

La capacité d'accueil du territoire dans le public est de 6060 élèves pour 5785 élèves scolarisés à la rentrée 2018.

- ▶ 2 lycées publics polyvalents à Brignoles et Saint-Maximin qui proposent quelques formations professionnelles (BAC PRO, BTS) ;
- ▶ 1 école privée « sous contrat » déclinant 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles à Brignoles avec une antenne pour le 1<sup>er</sup> cycle à Saint-Maximin ;
- ▶ 1 cours privé « hors-contrat » à La Celle ;

- ▶ 1 école de coiffure et esthétique à Brignoles délivrant des CAP en 1 et 2 ans.

Cette liste doit être complétée par les établissements ne relevant pas de l'Éducation Nationale :

- ▶ 1 Lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP) à Saint-Maximin (agrée par le Ministère de l'Agriculture) ;
- ▶ le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Saint-Maximin (dépendant de la Chambre des Métiers).

L'offre en formation initiale du 2<sup>nd</sup> cycle est assez complète et bien implantée sur la Provence Verte, le dispositif de formation rayonne sur un territoire plus vaste qui s'étend hors des frontières du SCoT. Les 12 collèges du territoire (8 publics et 4 privés) accueillent près de 6000 élèves. Les lycéens sont plus de 3 500 à suivre leur scolarité sur Provence Verte. Toutes les communes de Provence Verte Verdon sont rattachées à l'un ou l'autre des 2 lycées polyvalents publics existants à l'exception de :

- ▶ Méounes qui est dans le secteur du lycée du Coudon ;
- ▶ Entrecasteaux qui est dans le secteur du lycée de Lorgues.

Les 2 lycées publics polyvalents ont développé des orientations complémentaires (en Bac Technologique, Bac Pro ou BTS) :

- ▶ Des formations plus tournées vers les services sur le lycée Louis Raynouard de Brignoles ;
- ▶ Des formations à connotation plus industrielle sur le lycée polyvalent Maurice Janetti à Saint-Maximin.

L'Institution privée Sainte Jeanne d'Arc a mis en place une antenne de collège à Saint-Maximin.

**Le Lycée d'Enseignement Agricole Professionnel (LEAP) de Saint-Maximin** est un établissement privé à gestion associative sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Sur le secteur de Saint-Maximin / Pourrières, on observe d'importants flux de déplacements domicile-étude en direction d'Aix-en-Provence. En revanche, le bassin d'éducation et de formation de Brignoles ne comprend pas de lycée professionnel. Il est rattaché au lycée technique de Lorgues. Quelques bacs technologiques et professionnels sont néanmoins proposés dans les lycées polyvalents du territoire. Il n'existe pratiquement pas de formation supérieure sur le bassin d'éducation en dehors de quelques BTS, très demandés.

De plus, le taux de scolarisation des 18-24 ans est relativement faible sur le territoire (38 % contre 44% dans le département et 51 % dans la région). Ceci en raison du départ des étudiants vers d'autres bassins de formation et l'abandon des études par certains jeunes, faute de dispositif local. Pour autant, 19% des 25 à 39 ans ont obtenu un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle (18% en PACA et dans le Var).

Par contre, 9% seulement des personnes non scolarisées de 15 ans et plus ont un diplôme universitaire de 2<sup>nd</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle contre 13% en PACA (niveaux maîtrise et supérieur).

Les projets :

- ▶ La création d'un collège d'une capacité de 600 élèves à Carcès, annoncée pour la rentrée 2017, permettra de désengorger les collèges de Brignoles qui accueillent les collégiens de Carcès et Montfort et celui de Barjols qui accueille les collégiens de Cotignac. Il rapatriera peut-être aussi les collégiens d'Entrecasteaux. Cette programmation apparaît cohérente avec les besoins pressentis (environ 600 collégiens supplémentaires à l'horizon 2020) et avec le rôle de pôle relais joué par Carcès.
- ▶ Pour répondre à un besoin de jeunes en fin de 3ème et à une carence en formation de niveau CAP, le LEAP projette de développer un CFA pour leur proposer des Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) en production agricole par la voie de l'apprentissage avec un accompagnement personnalisé. Cela vise aussi à répondre à une demande de main d'œuvre émanant des professionnels. La première section devrait ouvrir en 2013. À terme, il n'exclut pas d'ouvrir aussi des BTS en alternance.
- ▶ Les problèmes de déplacements des jeunes jusqu'à 18/19 ans sont un facteur limitant pour la poursuite des études et le développement de la formation en alternance.

### *Centre de formation régional aux carrières sanitaires et sociales*

Le Conseil Régional a développé des formations dans le secteur sanitaire et social qui sont dispensées sur Brignoles, notamment par l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS).

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Saint-Maximin accueille forme environ 500 jeunes apprentis chaque année ainsi que des auditeurs de la formation continue (professionnels et demandeurs d'emploi). Son activité s'organise autour des filières suivantes : alimentation, hôtellerie-restauration, vente-entrepôt-messagerie, métiers de l'automobile et de la coiffure. Étant donné la moyenne d'âge du public en formation qui est de 18-19 ans, le plus gros problème rencontré par les jeunes est le manque de moyen de transports en commun et la longueur des temps de trajet. Du fait de sa situation géographique, le CFA est fréquenté par une centaine de jeunes des Bouches-du-Rhône.

#### *VII.1.2. La formation continue*

Il est indispensable d'accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les actifs en situation d'insertion sociale dans leurs démarches d'orientation professionnelle. Plusieurs structures concourent aux objectifs d'insertion professionnelle de ces publics : le Service d'Orientation de l'Éducation Nationale, la Mission Locale Ouest Haut Var, les Agences de Pôle Emploi, l'École de la deuxième chance (E2C)...

Le GRETA Var Méditerranée et SIGMA Formation interviennent sur Brignoles et Saint-Maximin pour préparer les jeunes non qualifiés et les demandeurs d'emploi à l'accès à une qualification professionnelle ou à un emploi, à travers l'Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs (ETAPS).

L'Espace Territorial d'Accès à la Qualification (ETAQ) prépare des jeunes de 16 à 25 ans sans

qualification à une certification reconnue.

Les établissements de formation continue sont peu nombreux à avoir une implantation sur le territoire:

- ▶ Le GRETA, présent dans les 2 lycées publics ;
- ▶ Le CFA de Saint-Maximin ;
- ▶ L'Atelier La Pierre d'Angle à Brignoles qui organise des sessions de formation de maçon et tailleur de pierre débouchant sur un titre professionnel.

Pôle Emploi met en œuvre des formations dans des secteurs variés en fonction des besoins du territoire. Le principal financeur de ces formations reste la Région.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) organise des formations ponctuelles pour répondre à des besoins spécifiques, en matière de commercialisation notamment.

Il convient également de signaler l'existence sur Brignoles d'un Centre de Formation Professionnelle de branche aux métiers de l'automobile. Le Centre GNFA de Brignoles est le site de formation de référence du GNFA sur la région PACA. Il organise des formations qui couvrent l'ensemble du domaine automobile à destination des professionnels et des enseignants.

Installé sur la zone artisanale de Nicopolis depuis 2008, il met à la disposition des professionnels de l'Automobile des matériels de pointe et une capacité d'accueil (20 salles de formation, 2000 m<sup>2</sup> d'ateliers, un showroom) qui autorisent une large palette d'actions :

- ▶ formations auto, moto et véhicules industriels ;
- ▶ organisation deancements de produits ;
- ▶ conception et mise en place d'événementiels.

## VII.2. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Répartition des équipements sportifs

| Communauté de Communes  | Nombre total d'équipements sportifs | Nombre moyen d'habitants par équipement |
|-------------------------|-------------------------------------|---|
| CA de la Provence Verte | 471                                 | 205                                     |
| CC Provence Verdon      | 106                                 | 208                                     |
| Total Provence Verte    | 577                                 | 210                                     |

Figure 11 : Répartition des équipements sportifs (source : MSS-RES 2019)

Le recensement des équipements sportifs (RES) prend en compte des équipements publics et privés de nature très différente (du dojo aux sports de nature). Une analyse comparative basée sur le nombre d'équipements sportifs par commune doit être considérée comme strictement indicative puisqu'elle ne reflète pas le niveau des équipements recensés.

Au regard des données détaillées, il y a des écarts d'équipements importants entre les communes de la Provence Verte Verdon :

- ▶ Brignoles est la commune qui compte le plus grand nombre d'équipements : 78
- ▶ Saint-Maximin apparaît moins équipée sur le plan sportif avec 58 équipements
- ▶ 4 communes sont équipées de bassins de natation sportifs ou mixtes (longueur mini de 25 mètres), Aquavabre à Brignoles (3 bassins dont un de 50m) et 4 non couverts : , Saint-Maximin-la Sainte-Baume, Garéoult, Barjols, Rians.

Plusieurs projets de grands équipements structurants sont programmés à court terme :

- ▶ Aménagement / mise aux normes du complexe sportif du Vabre à Brignoles pour la création d'un pôle de rugby et de football comprenant 3 stades avec des vestiaires, tribunes et club house et pour la réhabilitation du gymnase (échéance : 2013) ;
- ▶ Aménagement du parc des sports avec construction d'une halle des sports et d'une nouvelle piscine couverte à Saint- Maximin ;
- ▶ Construction d'un gymnase adossé au collège de Barjols avec ouverture sur la ville.

À côté des équipements sportifs au sens strict, il ne faut pas négliger les équipements de loisirs de type « parc » ou « espace naturel aménagé » propices à la détente pour le plus grand nombre et notamment pour les familles. Les communes disposent de réels potentiels d'aménagements comme les berges du Caramy à Brignoles qui pourraient permettre de relier en mode doux et les communes de La Celle et Brignoles le long de ce cours d'eau tout en préservant la ripisylve et en luttant contre le risque inondation.

### VII.3. LE SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Pour un territoire rural, l'offre existante sur la Provence Verte Verdon est assez large grâce à la présence du centre hospitalier mais elle présente des fragilités. L'analyse qui suit s'appuie en particulier sur l'état des lieux élaboré par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) et sur les diagnostics que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisés en préparation du projet stratégique régional de santé 2012-2016.

Les indicateurs

En 2008, le territoire de proximité de Brignoles (Provence Verte Verdon + canton de Besse) était très en deçà des moyennes PACA pour toute une série d'indicateurs.

**La médecine ambulatoire** présente des densités de professionnels basses (souvent inférieures de plus de ½ par rapport aux moyennes régionales) :

- ▶ 98 médecins généralistes libéraux, soit un taux de 88/100 000 habitants (moyenne PACA : 126) ;
- ▶ 44 médecins spécialistes libéraux, soit un taux de 40/1 000 000 habitants (PACA : 134) ;
- ▶ 3 pédiatres libéraux, soit un taux de 13/1 000 000 enfants de moins de 16 ans (PACA : 34) ;
- ▶ 3 gynécologues-obstétriciens libéraux, soit un taux de 13/100 000 femmes de 15 à 49 ans (PACA : 35) ;
- ▶ 4 psychiatres libéraux, soit un taux de 3,6/100 000 habitants (PACA : 16)

- ▶ 56 chirurgiens-dentistes libéraux, soit un taux de 51/100 000 habitants (PACA : 83) ;
- ▶ infirmiers libéraux : 186/100 000 habitants (PACA : 210).

**L'offre hospitalière** est également globalement peu dense pour la médecine/chirurgie/obstétrique (MCO) : 147 lits au total, soit un taux de 13 lits/10 000 habitants (PACA : 38).

**Le secteur des soins de suite et de réadaptation (SSR)** (292 lits) dépasse la moyenne régionale (taux de 26 lits pour 10 000 habitants contre 22 lits en PACA). Mais cela est à relativiser si l'on exclut les 102 lits spécialisés du centre de cure pneumologique de Nans qui va quitter le territoire sans compter que les nombreux lits SSR de la clinique gérontologique de Nans sont en partie tournés vers une clientèle qui n'est pas locale. En dehors de l'offre Nansaise, il n'y a que 30 lits sur l'hôpital de Brignoles.

**Le secteur des soins de longue durée**, à la charnière des activités sanitaires et médico-sociales, paraît également bien doté. Il compte 95 lits (taux de 105 lits pour 10 000 personnes âgées de 75 ans ou plus contre 38 lits en PACA). Ce résultat reste à nuancer par le fait que les établissements de Nans (49 lits) ne sont pas forcément tournés vers la clientèle locale.

**L'offre médico-sociale** présente des densités s'écartant moins de la moyenne régionale (sachant toutefois que celle-ci est globalement faible par rapport aux moyennes nationales qu'il s'agisse des personnes âgées ou handicapées).

C'est le cas :

- ▶ Des établissements d'hébergement pour personnes âgées avec 1 199 places, soit un taux de 132 lits pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus (taux PACA : 117). Là encore, il faudrait un éclairage sur la provenance de la clientèle des établissements nansais ;
- ▶ Des établissements hébergeant des adultes handicapés : avec 307 places soit un taux de 5,5 lits pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans, excédant le taux régional (taux PACA : 2,6 lits) ;
- ▶ Des structures d'insertion professionnelle pour adultes handicapés avec 256 places, soit un taux de 4,6 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans (PACA : 4,2).

Par contre, on observe un fort déficit dans :

- ▶ L'hébergement temporaire des personnes âgées ;
- ▶ La prise en charge des enfants handicapés (seulement 60 places –taux inférieur de plus de moitié du taux régional alors que celui-ci est déjà faible rapporté à la moyenne nationale) ;
- ▶ Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile pour l'enfance handicapée (seulement 20 places de SESSAD).

L'un des grands enjeux du Schéma Régional de Prévention (SRP) est d'identifier les territoires, les problèmes de santé et les publics sur lesquels agir en priorité. À ce titre, plusieurs indicateurs révèlent les fragilités sur la Provence Verte, parmi lesquels :

- ▶ La vulnérabilité sociale : le canton de Brignoles fait partie des 35 cantons les plus mal classés pour son taux de bénéficiaires de la CMUC (régime général) et son taux de personnes sans diplôme ;
- ▶ Mortalité prématurée : les cantons de Barjols et Tavernes présentent un taux de mortalité prématurée supérieur au taux moyen régional et ils ont vu leur taux de mortalité prématurée progresser entre 1991 et 2007 (alors qu'il diminuait en PACA). Le canton de Brignoles présente aussi un taux de mortalité prématurée (2001-2007) supérieur au taux moyen régional ;

- ▶ Taux de pauvreté infantile : 8 communes de la Provence Vertes font partie des 50 communes de PACA sur lesquelles on observe les plus forts taux de pauvreté infantile en 2009. Ce sont : Tavernes, Varages, Entrecasteaux, Barjols, Cotignac Brignoles, Carcès et Correns. Les cantons de Barjols et Cotignac sont donc très représentés à ce titre ;
- ▶ Le canton de Brignoles cumulant situation sociale dégradée et indicateurs de santé préoccupants est identifié par le Schéma Régional de Prévention 2012-2016 comme prioritaire (avec 3 autres cantons dans le Var : Toulon, la Seyne et Le Luc).

### VII.3.1. Les grands équipements

L'hôpital intercommunal de Brignoles est l'un des principaux équipements structurants du territoire, sans doute même le plus emblématique et c'est un maillon essentiel de l'offre de santé.

Son aire d'attraction couvre tout le territoire de la Provence Verte Verdon et s'étend au canton de Besse et au secteur du Luc où il est en concurrence avec l'hôpital de Draguignan. La poursuite de son activité de chirurgie a fait l'objet d'âpres discussions avec l'ARS en 2010 et 2011. L'activité de l'hôpital est en croissance régulière, notamment celle des urgences et de la maternité. L'hôpital ouvre son bloc opératoire aux spécialistes libéraux locaux en maintenant des coûts publics pour les patients. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire dit « pôle sanitaire du Centre Var ». Elle permet de retenir sur le territoire certaines spécialités.

De plus, l'hôpital, en partenariat avec l'hôpital Henri Guérin de Pierrefeu développe toute une panoplie de services et équipements psychiatriques, notamment des centres Médico Psychologiques pour adultes et pour enfants sur les communes de Saint- Maximin et Brignoles.

Les projets

- ▶ **Le projet « Hôpital 2012 ».** Il porte sur la construction d'un nouveau pôle des urgences (dimensionné pour 30 000 passages annuels) et de nouveaux locaux pour améliorer l'hébergement des malades (lits des services de médecine, chirurgie, obstétrique). Les études ont été lancées au printemps 2012 après le déblocage de financements de l'Agence Régionale de Santé.
- ▶ **Le projet de pôle de santé.** Ce projet dont l'initiative revient à l'Hôpital de Brignoles vise à faire du « pays brignolais » un site pilote de l'implication et de la coordination des acteurs de soins, de l'accompagnement social et médico-social, de la prévention et de l'éducation thérapeutique autour d'un projet commun structuré. Il donnera lieu à la signature d'une charte et à la mise en place d'un comité de pilotage regroupant tous les professionnels intéressés ainsi que les collectivités territoriales.
- ▶ Le projet de communauté hospitalière de territoire avec Toulon et Hyères

De plus, il y a deux centres médicaux relevant du secteur privé lucratif :

- ▶ **La Polyclinique Gériatrique Saint-François**, dispose de 36 lits de médecine et de 177 lits de soins de suite et de rééducation dont quelques lits de soins de suite lourds. Une coopération régulière existe avec l'hôpital de Brignoles.
- ▶ **Le Centre de Pneumologie et de Rééducation Respiratoire de la Sainte Baume**, installé sur Nans-les-Pins, il dispose de 102 lits

- ▶ Le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie à Brignoles.

### L'offre en soins libérale

| Les professionnels de santé libéraux en 2011   | Nombre total | dont      |        |         |        |        |
|--|--------------|-----------|--------|---------|--------|--------|
|  |              | secteur 1 | CC CP  | CC SBMA | CC VI  | CC PAV |
| Médecins généralistes                          | 83           | 78        | 29     | 26      | 18     | 10     |
| Dont : médecins généralistes de plus de 55 ans | 37           |           | 14     | 14      | 6      | 3      |
| Médecins spécialistes                          | 46           |           | 27     | 14      | 5      | 0      |
| Dentistes                                      | 50           |           | 23     | 14      | 8      | 5      |
| Infirmiers                                     | 187          |           | 66     | 61      | 29     | 31     |
| Population 2009                                |              |           | 38 349 | 27 412  | 20 891 | 13 260 |
| Nb de médecins libéraux pour 100 000 habitants |              |           | 76     | 95      | 86     | 75     |

Figure 12 : Source ARS PACA, 2011 ; Base de donnée SiRSéPACA

En ce qui concerne la Provence Verte, le diagnostic réalisé pour l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins relève que 4 « espaces de santé de proximité » sur 5 sont identifiés comme étant « à risque » sur le plan de l'offre de santé de premier secours (médecins généralistes, pharmacies, infirmiers, chirurgiens-dentistes et masseurs kiné). Ce sont les cantons de Brignoles, Carcès, Barjols et La Roquebrussanne. Les Communautés de Communes du Bassin de vie de Brignoles et de Provence d'Argens en Verdon sont particulièrement sous-dotées en médecins généralistes libéraux : 75 pour 100 000 habitants. Il y a aussi sur l'ensemble de la Provence Verte Verdon un fort déficit de médecins spécialistes libéraux.

## VII.4. L'OFFRE À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES HANDICAPÉS

### VII.4.1. La prise en charge des personnes âgées

La répartition géographique des lits en établissement d'hébergement médicalisé pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est assez équilibrée sur la Provence Verte. Sur 16 établissements, 10 sont privés lucratifs avec une offre limitée en lits habilités à l'aide sociale.

Établissements d'hébergement pour personnes âgées relevant du secteur médico-social

| Communauté de communes |                        | CP  | SBMA | VI  | PAV | Sous-total | TOTAL |
|------------------------|------------------------|-----|------|-----|-----|------------|-------|
| Nombre d'EHPAD         | publics                | 3   | 1    | 0   | 0   | 4          | 16    |
|                        | associatifs            | 1   | 0    | 1   | 0   | 2          |       |
|                        | lucratifs              | 2   | 5    | 1   | 2   | 10         |       |
|                        | Sous-total             | 6   | 6    | 2   | 2   |            |       |
| Nb de lits ouverts     | USLD                   | 46  | 49   | 0   | 0   | 95         | 1 036 |
|                        | EHPAD                  | 334 | 308  | 156 | 143 | 941        |       |
| Nb de lits "vacants"   |                        |     |      |     |     |            | 41    |
| Nb de lits HAS         | Publics et associatifs | 282 | 57   | 0   | 26  | 365        | 474   |
|                        | lucratifs              | 55  | 39   | 0   | 15  | 109        |       |

Figure 13 : Établissements d'hébergement pour personnes âgées relevant du secteur médico-social. Source : Conseil Général du Var, mai 2012

NOTA : Nombre de lits Alzheimer : 171 ; nombre d'accueils de jour autorisés en EHPAD : 9

Il n'y a qu'un foyer-logement sur Saint-Maximin d'une capacité de 31 places. Même si le ratio de lits rapporté à la population paraît satisfaisant au regard des ratios régionaux, il semblerait que les nombreux lits existants en unité de soin longue durée (USLD) et EHPAD sur la commune de Nans soient en partie tournés vers une clientèle venant des Bouches-du-Rhône ce qui limite sans doute les places réellement accessibles à la population locale.

Un équipement dédié à l'accueil de jour Alzheimer d'une capacité de 10 places ouvrira sur Brignoles en septembre 2012. Il permettra la prise en charge de 30 personnes environ. Sa gestion sera assurée par le CCAS de Brignoles.

Un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Gérontologique labellisé au niveau 2 existe sur le Bassin de vie de Brignoles depuis 2004. Il participe à des actions de prévention, de coordination gérontologique et à la définition des plans d'aide aux personnes âgées vivant à domicile.

Sur le Bassin de vie de Brignoles, il est constaté une ascension de la capacité de prise en charge des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Il en existe 3 pour une capacité d'accueil de 147 personnes à Brignoles et 65 personnes à Carcès) et de nombreux services à domicile intervenant dans l'assistance aux personnes âgées (13 structures).

De plus, un phénomène nouveau se développe sur le territoire, il s'agit des résidences sénior. Bien que celles-ci ne relèvent pas du secteur médico-social mais de l'habitat, leur développement ne sera pas sans incidence sur le secteur médico-social lorsque les résidents seront en perte d'autonomie. Une résidence sénior existe à Plan d'Aups. D'autres sont en projet sur les CC Bassin de vie de Brignoles (Brignoles, La Celle, Cotignac) Le bassin de vie de Saint Maximin (Saint-Maximin) et Val d'Issole (Sainte-Anastasia et Rocbaron). Certaines sont prévues dans le centre-ville des principales communes (Brignoles, Saint-Maximin, La Celle), d'autres en sont éloignées.

La plupart ciblent une clientèle relativement aisée non installée sur le territoire. À cet égard, le projet de résidence sénior de Brignoles se présente comme ayant un caractère « social » dans la mesure où il est conçu pour accueillir des personnes âgées ayant des revenus moyens d'environ 1 500 euros. Le projet de La Celle prévoit aussi quelques logements à caractère social.

#### VII.4.2. Les personnes handicapées

##### Les adultes

L'offre à destination des personnes handicapées adultes apparaît assez bien répartie sur la Provence Verte. Elle s'adresse essentiellement à des publics présentant des déficiences intellectuelles.

- ▶ Un établissement de prise en charge des adultes autistes est implanté sur Barjols avec une antenne à Tavernes.
- ▶ Il n'y a pas d'établissement de prise en charge pour des handicaps moteurs lourds.
- ▶ Il existe 4 établissements d'aide par le travail (ESAT) sur Brignoles, Le Val, Garéoult et Saint-Maximin.

Tous les équipements et services relèvent du secteur associatif.

Du fait du déport de la demande de territoires voisins sur la Provence Verte, l'existence d'une offre significative ne permet pas de conclure à la satisfaction des besoins locaux. Les places disponibles peuvent être rapidement occupées par des personnes originaires d'autres territoires.

La liste d'attente établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) recense les besoins suivants au 14/05/2012 :

| Structures PH adultes d'accueil    | Nombre de demandes en attente | Type de handicap principal  |
|------------------------------------|-------------------------------|---|
| Foyer occupationnel (FO)           | 17                            | Déficience intellectuelle et psychiatrique (13)<br>Handicap moteur (3)      |
| Foyer d'accueil médicalisé (FAM)   | 23                            | Déficience intellectuelle et psychiatrique (15)<br>(autisme en particulier) |
| Maison d'accueil spécialisée (MAS) | 16                            | Handicap moteur (12)  |
| ESAT (aide par le travail)         | 63 (à relativiser)            | Déficience intellectuelle et psychiatrique (50)<br>Handicap moteur (6)      |

## Les enfants

On recense 2 structures d'accueil :

- ▶ Pour les enfants souffrant de troubles du comportement : un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) à Châteauvert (40 enfants de 4 à 12 ans en internat) avec une antenne à Barjols pour les enfants scolarisés en milieu ordinaire (8 enfants de 4 à 16 ans en semi-internat) ;
- ▶ Pour les enfants présentant des déficiences intellectuelles : un Institut médico-éducatif (IME) à Brignoles dépendant du groupe « Jean Itard » présentant une capacité de 12 places en semi-internat pour des enfants de 4 à 13 ans avec une section d'éducation et d'enseignement spécialisés (SEES les Cigalons) - Gestion UGECAM.

Et quelques structures offrant des services spécialisés :

- ▶ un service d'accompagnement et de soins à domicile (SESSAD) spécialisé de 20 places dépendant de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique l'Essor qui fait état de listes d'attente importantes ;
- ▶ l'association autisme Solidarité.

Il apparaît, un manque de structures de prise en charge en institution de proximité pour les enfants déficients intellectuels, polyhandicapés ou autistes.

Des projets en attente ou émergents :

- ▶ Un projet de CAMPS (centre de dépistage précoce des 0-6 ans) associé à un CMPP (centre médico-psycho-pédagogique délivrant consultations et soins auprès des 0-20 ans) et à un SESSAD. La concrétisation de ce projet monté par 3 associations partenaires est en attente de l'octroi de financements (terrain mobilisé par la commune de Brignoles) ;
- ▶ Un projet de centre de loisirs pour autistes (enfants et adultes) à Entrecasteaux porté par l'association Autisme Relais Assistance PACA sur un terrain mis à sa disposition par la commune ;
- ▶ Un projet d'ITEP professionnel d'une capacité de 10 places avec une orientation agricole à Châteauvert porté par l'Institut thérapeutique l'Essor en réponse au constat d'une prise en charge déficiente des jeunes filles ayant des difficultés comportementales au-delà de 12 ans (aucune structure de ce type dans le département).

## VII.5. LE PATRIMOINE : LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

### VII.5.1. Un gisement patrimonial riche et diversifié

Le patrimoine est riche et diversifié en Provence Verte Verdon : grottes ornées du Néolithique, dolmens des Adrets, sites gallo-romains, Villae du Loou à La Roquebrussanne, Trophée de Marius, Voie Aurélienne, nombreux oppida, Collégiale de Barjols, monuments des Templiers, patrimoine vernaculaire... et friches des activités industrielles des tanneries et des sites d'extraction de Bauxites délaissés dans les années 80.

Il existe 33 zones de présomptions de prescriptions archéologiques (ZPPA) sur le territoire du SCoT, représentant une superficie totale de 1 910 ha, plutôt concentrées dans les zones aménageables (centres urbains et périphéries). Parmi ces 33 zones, les plus vastes sont sur les communes de Pourrières, d'Ollières, de Tourves, de Saint-Maximin et de Brignoles.

En outre, le territoire du SCoT compte 1 493 sites archéologiques géolocalisés, soit une moyenne de 35 sites par commune (171 rien que sur la commune de Saint-Maximin). Ces sites archéologiques sont à répartir entre la Préhistoire (253), les âges des Métaux (464), les époques romaines (662), médiévales (418) et modernes (252).

Provence Verte Verdon est un véritable réservoir de monuments patrimoniaux dont les 4 sites patrimoniaux culturels « phares » sont Notre Dame des Grâces à Cotignac (100 000 visiteurs/an), la Basilique de Saint Maximin (100 000 visiteurs/an), l'Abbaye de La Celle (23 000 visiteurs/an) et le Site de la Sainte Baume (360 000 visiteurs/an).

Des abris peints du Chalcolithique au garage atelier dessiné par Le Corbusier, le patrimoine de « La Provence Verte Verdon » est riche de diversité. Fort de ces atouts patrimoniaux, le Label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) est accordé par la Commission Nationale. Cette démarche se concrétise par une Convention du Pays d'art et d'Histoire signée le 02 mai 2005 avec l'État.

### VII.5.2. Un outil de valorisation en plein essor

Le Pays d'Art et d'Histoire porté par le SMPPV développe un projet culturel axé sur une politique :

- ▶ de connaissance et de protection de l'architecture et du patrimoine :
  - missions d'identification du patrimoine bâti avec le centre PARTIR et l'école d'architecture de Marseille Lumigny ;
  - mission d'inventaire en partenariat avec le Service régional de l'Inventaire ;
  - encouragement à l'étude de ZPPAUP (zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) / AVAP (dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ;
  - édition des « Cahiers du patrimoine ».
  
- ▶ d'animation et de développement du tourisme culturel :
  - mise en place de visites-conférences ;

- conception de circuits historiques dans les communes ;
  - site Internet [www.la-provence-verte.org](http://www.la-provence-verte.org) avec une partie spécifique sur la découverte du patrimoine.
- ▶ d'actions de sensibilisation des habitants à leur patrimoine :
  - création d'un service éducatif ;
  - mise en place de l'animation « Un dimanche en Provence Verte Verdon » ;
  - participation aux manifestations nationales (Journées du patrimoine...).

La volonté de « La Provence Verte Verdon » de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :

- ▶ Mieux connaître en favorisant la recherche, parfois en l'initiant, et surtout en centralisant la documentation existante au sein d'un centre de ressources ;
- ▶ Sensibiliser la population pour créer une prise de conscience collective de la richesse du patrimoine local ;
- ▶ Valoriser l'existant pour encourager les actions de remise en état du bâti dans un souci de protection, en apportant une aide technique ;
- ▶ Structurer pour organiser une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire ;
- ▶ Diffuser en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine local ;
- ▶ Coopérer en favorisant la création de contacts dans un but de partage d'expériences et de savoirs ;
- ▶ Exploiter en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation.

Cette volonté affichée dévoile deux grands objectifs :

- ▶ Le renforcement de l'identité locale par la valorisation du patrimoine et la sensibilisation à l'architecture : la labellisation du territoire permet la mise en place d'actions pour la population locale afin de développer une sensibilisation et une meilleure connaissance de l'architecture et du patrimoine. Sa valorisation concrétise encore plus cette réappropriation. Cela facilite un renforcement de l'identité locale, nécessaire pour que le territoire garde son authenticité et préserve son originalité ;
- ▶ Une valorisation globale du territoire par l'image culturelle : si l'image provençale est forte et déjà valorisante pour le pays, l'image culturelle née du projet de Pays d'Art et d'Histoire, est un atout supplémentaire en termes de développement et de promotion. Cette image renforce l'identité globale du pays. Elle donne à chacun des éléments qui le composent la sensation d'appartenance à un tout : la Provence Verte.

Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique en articulant le patrimoine et les équipements culturels. Cette politique culturelle se décline notamment par :

- ▶ la sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité

- architecturale, urbaine et paysagère ;
- ▶ la présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale ;
- ▶ l'initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- ▶ l'offre au public touristique de visites de qualité par un personnel qualifié.

Le PAH a comme objectif la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est :

- ▶ pour la collectivité territoriale, un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère ;
- ▶ pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et les projets urbains et paysagers ;
- ▶ pour les touristes, un espace d'information donnant les clés de lecture du pays ;
- ▶ pour les jeunes, un support pédagogique dans le cadre des ateliers d'architecture et du patrimoine.

Véritable lieu de ressources et de débats, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est un équipement de proximité conçu de manière originale. Il présente une exposition permanente didactique sur l'évolution du pays et les principales caractéristiques de son architecture et de son patrimoine. Le CIAP développe une scénographie originale de manière à mieux faire comprendre le pays aux visiteurs, leur donner l'envie d'en connaître plus et découvrir par eux-mêmes les différents aspects évoqués de l'identité du Pays d'Art et d'Histoire. Des expositions temporaires et des conférences prenant en compte l'actualité de l'architecture et du patrimoine sont régulièrement organisées.

À la vue de ces actions et de la volonté affirmée de « La Provence Verte Verdon » de mieux valoriser son patrimoine culturel, le SMPPV a donc pris conscience de l'importance de développer une politique pluriannuelle d'animation et de sensibilisation de la population locale (tout particulièrement des jeunes) pour appréhender, redécouvrir et protéger son patrimoine.

Du point de vue du SCoT, un CIAP représente un vecteur de communication et de sensibilisation pédagogique sur les orientations que le document d'urbanisme développe. L'impact positif des actions de valorisation du patrimoine sur l'économie locale a été en partie quantifié dans une étude menée par le Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte Verdon et l'Agence pour le développement et la valorisation du patrimoine. Elle fait apparaître en substance que les retombées en termes d'emplois s'élèvent à plus de 1000, directs et indirects, et qu'en termes de retombées économiques, celles-ci s'élèvent à plus de 8 millions d'euro (Données sous-évaluées en raison du manque de retour d'informations).

Les actions de restauration et de préservation engagées par les communes ou les intercommunalités sont nombreuses. En 2009, les communes ont attribué plus de 2 millions d'euros à la restauration du

patrimoine bâti.

### VII.5.3. Enjeux et perspectives du patrimoine

L'enjeu principal est de faire de la culture un élément dynamique du développement territorial. Ceci se décline par un projet global à l'échelle du territoire, s'appuyant sur des équipements structurants et permettant l'émergence d'un réseau avec les structures et les collectivités.

Les enjeux sont de développer les offres culturelles là où elles sont absentes et/ou d'en faciliter l'accessibilité. Cette offre gagnerait à se professionnaliser, à se former pour améliorer qualitativement les services rendus.

Les enjeux/objectifs sont donc les suivants :

- ▶ Renforcer les services de bibliothèques-médiathèques ;
- ▶ Développer l'offre d'enseignement musical ;
- ▶ Soutenir les structures professionnelles de création et de diffusion ;
- ▶ Problématique des structures muséales du territoire ;
- ▶ Installation d'un multiplex cinématographique sur le territoire ;
- ▶ Développer l'offre d'événementiels culturels sur le territoire ;
- ▶ La valorisation du patrimoine doit participer au développement économique du territoire ;
- ▶ La valorisation des centres anciens des villages ;
- ▶ Placer le Pays d'Art et d'Histoire au cœur de la réflexion.

## VII.6. L'OFFRE CULTURELLE

### VII.6.1. Les domaines de l'offre culturelle en Provence Verte

#### • Les Musées et les Bibliothèques-médiathèques une offre à professionnaliser

Il existe 4 musées pérennes (Musée du Pays Brignolais, Musée de la glace à Mazaugues, Musée des faïences de Varages, Musée des Gueules Rouges à Tourves) sur le territoire et 6 salles d'expositions permanentes (« Cotignac autrefois et aujourd'hui », « Nécropole Louis Cauvin » à Garéoult, - « Il était une fois Rougiers », Maison de l'Olivier au Val, Musée d'art sacré au Val, Musée du santon au Val). L'offre de structures muséales est diversifiée et les associations sont actives au sein des musées.

L'utilisation du titre de « Musée » est parfois abusive et risque de déprécier la nature de l'offre que le public recherche dans ce type de structure. Les muséographies sont insuffisamment réactualisées au risque de paraître « vieillissantes ».

On dénombre sur le territoire 34 bibliothèques municipales ou associatives. Toutes bénéficient des services de la médiathèque départementale : prêt de ressources documentaires, formations, actions culturelles, accompagnement professionnel individualisé. Une nouvelle médiathèque à Montfort a été inaugurée en septembre 2019, il est prévu l'ouverture d'une médiathèque à Bras au 1er trimestre 2020, et une requalification est en cours à Cotignac.

Aujourd'hui, le schéma départemental de lecture publique 2014/2019 pointe la nécessité de structurer le réseau de bibliothèques et médiathèques. Le prochain schéma départemental de lecture publique, en cours de rédaction, devrait permettre de valoriser cette dynamique et de l'accompagner au mieux, grâce à une connaissance améliorée des territoires et de leurs réalités et à une concertation plus affirmée entre partenaires en présence. Par ailleurs, une offre de formation adaptée et enrichie d'un volet numérique permettra de répondre aux enjeux de professionnalisation dans un contexte de mutation des pratiques culturelles.

- **Écoles de musiques et de danses**

Depuis 2018, deux écoles d'enseignement artistique ont intégré la Communauté d'agglomération de Provence Verte.

- ▶ **Le conservatoire Provence Verte**, inscrit au schéma départemental des enseignements artistiques depuis 2014, est un service à part entière de la CAPV. Il assure des cours d'éveil, des cours d'initiation et de cycle de danse classique, de musique classique, de musique actuelle et de théâtre auprès des enfants et des adultes.

Le Conservatoire regroupe 28 communes : Brignoles, Bras, Camps-la-Source, Carcès, Châteauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, Forcalqueiret, Garéoult, La Celle, La Roquebrussanne, Le Val, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Montfort-sur-Argens, Nans-les-Pins, Néoules, Ollières, Plan d'Aups, Pourcieux, Pourrières, Rocbaron, Rougiers, Ste-Anastasia, St-Maximin, Tourves et Vins-sur-Caramy. Il est installé dans les locaux de la « Croisée des Arts » à Saint-Maximin.

- ▶ **L'école intercommunale de musique, arts plastiques et danse** est également un service de la communauté d'agglomération. Elle est classée conservatoire à rayonnement intercommunal. Elle intervient dans 13 communes : Brignoles, Camps-la-Source, La Celle, Tourves, Le Val, Correns, Châteauvert, Carcès, Entrecasteaux, St-Antonin, Cotignac, Montfort-sur-Argens et Vins-sur-Caramy.

Sur la communauté de communes Provence Verdon, deux associations sont présentes sur ce thème :

- ▶ **Centre artistique Provence Verdon** : école de musique, danse et théâtre à Ginasservis et en itinérance
- ▶ **Orchestre d'Harmonie du Bessillon (OHB)** : école de musique à Barjols

Ce secteur culturel manque de lisibilité et fonctionne principalement sur le bouche à oreille. Un tiers des communes n'est rattaché à aucune école de musique ou de danse et comme pour l'offre en musées et bibliothèques, il n'y a pas de travail en réseau au niveau du territoire.

### Structures porteuses

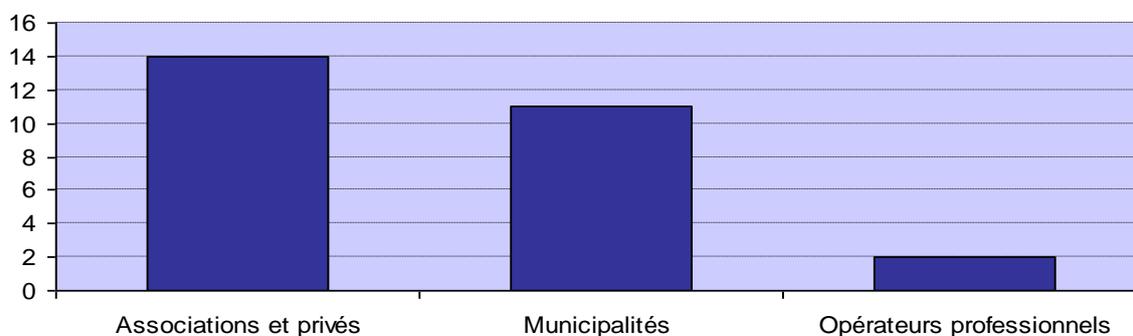


Figure 14 : Structures porteuses. Source: Étude des retombées économiques du patrimoine et de la culture sur le pays de la Provence Verte, SMPPV 2010

Les collectivités locales s'investissent de manières inégales dans ces écoles. Sont aussi inégaux les niveaux de formation des enseignants ainsi que les niveaux d'enseignement des disciplines dans les écoles.

- **L'offre cinématographique**

L'offre en lieux de projections cinématographiques repose sur un réseau de salles polyvalentes (Rocbaron, Garéoult, Correns, Nans les Pins, Bras, Tourves, Carcès).

Il existe 5 salles permanentes :

- ▶ à Brignoles « La boîte à images » ;
- ▶ à Saint-Maximin-la-Ste-Baume « La Croisée des arts » ;
- ▶ à Barjols « L'Odéon » ;
- ▶ à Bras « Le Cercle » ;
- ▶ à Cotignac « Marcel Pagnol ».

L'été, de nombreuses communes proposent des projections en plein air. La création d'une nouvelle salle de projection est à l'étude dans le projet du futur Pôle Liberté à Brignoles.

Quelques salles se sont équipées en projecteurs numériques mais la grande majorité utilise encore des bandes, la programmation des projections est alors subordonnée à la disponibilité des copies des bandes cinématographiques du circuit national. Cela entraîne un temps de latence plus ou moins long entre la sortie nationale et la projection en Provence Verte.

- **Les arts vivants et arts plastiques**

En ce qui concerne le domaine du spectacle vivant, il existe un seul lieu professionnel de création sur le territoire qui est « *Le Chantier* » à Correns. Ce lieu de création et de diffusion professionnelle est de portée nationale. Il emploie à l'année une équipe de dix professionnels. La structure professionnelle

« La Tannerie », située à Barjols, est spécialisée dans la danse contemporaine et a fermé ses portes en 2011 après plus de 10 années de programmation en raison de difficultés financières.

Depuis février 2012, le pôle culturel de la Provence Verte Verdon « La Croisée des Arts » à Saint Maximin-la-Sainte-Baume, propose une programmation en musique, théâtre et danse en partenariat avec les grandes scènes départementales, régionales et nationales. Elle contient une salle de spectacle ayant une capacité de 430 places.

La création d'une nouvelle salle de spectacle est prévue dans le projet du Pôle Liberté à Brignoles.

Enfin, de nombreuses salles d'exposition jalonnent le territoire, pour la grande majorité d'initiative privée.

Néanmoins, nous pouvons compter quelques salles appartenant à des collectivités qui offrent une programmation annuelle :

- ▶ La Croisée des arts à Saint Maximin ;
- ▶ Le pôle culturel des Comtes de Provence à Brignoles ;
- ▶ Le château à Carcès ;
- ▶ Centre d'art contemporain à Châteauvert
- ▶ Centre d'art à Sainte-Anastasia

#### • **Prospectives et enjeux du développement culturel**

L'enjeu principal est de faire de la culture un élément de dynamique de développement du territoire. Ceci se décline par un projet global se développant à l'échelle du territoire, s'appuyant sur des équipements structurants et permettant l'émergence d'un réseau entre structures et avec les collectivités.

Les enjeux sont de développer les offres culturelles là où elles sont absentes et/ou d'en faciliter l'accessibilité. Cette offre gagnerait à se professionnaliser, à se former pour améliorer qualitativement les services rendus.

### VII.6.2. Les autres services et équipements

#### VII.6.2.1. Secteurs régaliens

55 communes dépendent du ressort du tribunal d'Instance situé à Brignoles. Comme l'hôpital ou les lycées, il contribue à étendre le rayonnement du territoire au-delà des frontières de la Provence Verte Verdon.

Les communes de Brignoles et Saint-Maximin disposent, chacune, d'une antenne de justice destinée à faciliter l'accès au droit pour tous.

Un centre éducatif fermé, ouvert en 2007, qui permet une alternative à l'incarcération pour des mineurs multirécidivistes de 15 à 18 ans. Le centre n'accueille pas plus de 10 jeunes simultanément,

encadrés par une équipe pluridisciplinaire comprenant des éducateurs spécialisés, professeurs, psychiatres. Les séjours sont limités à 6 mois, renouvelables une fois.

Cette structure travaille en partenariat avec la Mission Locale et Pôle Emploi pour faciliter l'insertion des jeunes à leur sortie de l'établissement.

La Provence Verte Verdon fait partie du Groupement Territorial Centre qui assure la gestion des interventions régulées par le centre 18.

Il est couvert par :

- ▶ un centre de secours principal à Brignoles qui a inauguré ses nouveaux locaux en 2007 ;
- ▶ un centre d'incendie et de secours à Saint-Maximin équipé d'un atelier de mécanique ;
- ▶ 8 centres de première intervention.

L'activité des centres est en constante augmentation du fait de la croissance démographique du territoire.

Plusieurs casernes sont vieillissantes ou mal situées. Aucun échéancier n'est arrêté pour leur rénovation ou leur transfert dans de nouveaux locaux plus adaptés et plus accessibles. La marge de manœuvre du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour réaliser des investissements est actuellement réduite. Plusieurs communes ont prévues des emplacements réservés dans leur PLU pour une relocalisation de caserne, c'est le cas entre autre de St-Maximin, Carcès, Cotignac, Tourves, Rians, Barjols...

L'unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC7) dépend de l'Armée de terre, peut intervenir pour la protection des populations sur toute catastrophe naturelle ou technologique, en temps de paix, de crise ou de guerre, tant en France qu'à l'étranger. Pendant l'été, c'est le groupement opérationnel de lutte contre les feux de forêts sur le continent. Elle est implantée à Brignoles, au camp Couderc, sur 30 hectares, depuis 1974.

Les gendarmeries sont implantées sur les communes suivantes : Rians, Barjols ; Brignoles ; Carcès ; La Roquebrussanne ; Saint-Maximin.

#### *VII.6.2.2. Autres services et équipements*

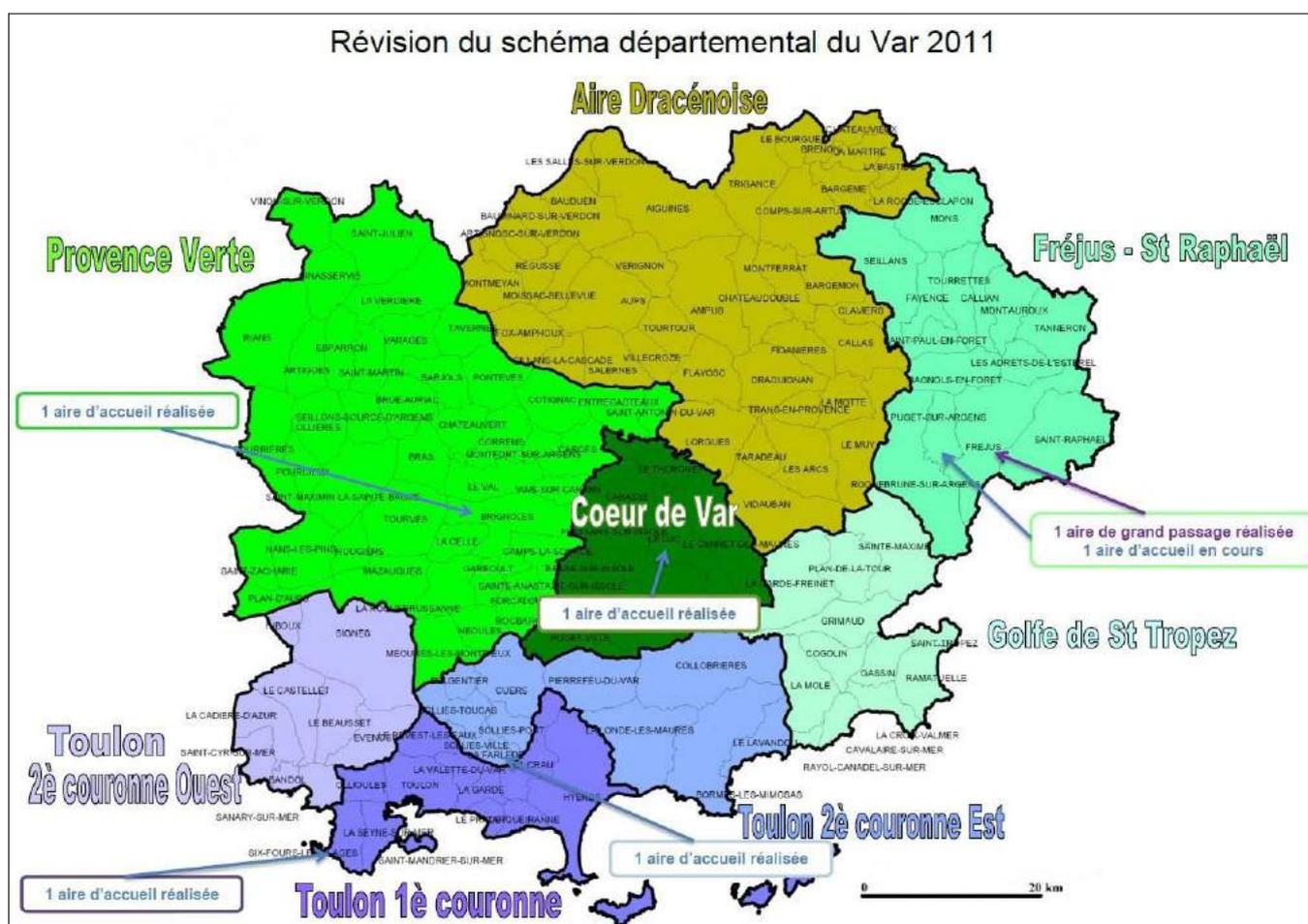
Plusieurs communes de la Provence Verte Verdon ont été confrontées à la fermeture de leur bureau de poste et ont été amenées à créer une agence postale communale en concertation avec La Poste. La Poste a inauguré en mars 2012, sur la zone d'activités de Nicopolis, une plateforme de préparation et de distribution du courrier (PPDC) qui rayonne sur 60 communes, de Saint-Maximin au Luc et du Verdon au Gapeau.

Il est à souligner qu'il existe quatre maisons des services au public (MSAP) sur le territoire, à Barjols, Saint Julien, Rians et Méounes. Deux sont gérées par la Poste (Saint Julien et de Méounes). Ce dispositif est en train d'évoluer avec la création des « maisons France Services ». La liste des MSAP labellisées « maison France Services » sera publiée prochainement par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à compter du 1er janvier 2020.

La Provence Verte Verdon est sujette à près de 45 à 70 stationnements sauvages par an sur les communes de St Maximin, Nans les pins, Tourves, Brignoles et Camps la Source.

La Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 vise à mettre en place dans chaque département un dispositif d'accueil des gens du voyage. Toute commune de plus de 5000 habitants est concernée, à savoir sur le territoire de la Provence Verte Verdon : les communes de Brignoles, Saint Maximin et Garéoult. La compétence a été déléguée aux EPCI. D'après le Schéma départemental 2012-2018, approuvé le 2 juillet 2012 qui prévoit les secteurs d'implantation des aires d'accueil et des aires de grands passages, la Provence Verte Verdon possède une aire d'accueil localisée sur Brignoles de 30 places qui répond aux besoins du bassin d'habitat de la Provence Verte. Ce schéma a été mis en révision depuis le 11 octobre 2018 par le préfet et le président du conseil départemental.

Figure 15 : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. source : DEPARTEMENT 83



### VII.6.3. Enjeux et perspectives des équipements

Maintenir un niveau de services et d'équipements adapté permet au territoire de rester attractif et ainsi éviter la fuite des populations vers d'autres espaces. La croissance démographique prévue à l'horizon 2020, offre un ordre de grandeur pour appréhender les équipements et services supplémentaires à prévoir, en matière de formation initiale ou de structures médico-sociales pour les personnes âgées, par exemple.

Pour le secteur de la formation :

- ▶ Développer un observatoire de la formation et une structure de référence et d'organisation de la formation ;
- ▶ Atténuer les facteurs limitant pour la poursuite des études et le développement de la formation en alternance, notamment les problèmes de déplacements des jeunes ;
- ▶ Proposer de nouveaux locaux ;
- ▶ Développer une offre en formation en lien avec les secteurs porteurs pour le développement du territoire.

Il serait judicieux de réaliser à l'échelle de la Provence Verte Verdon (ou à celle des futures intercommunalités), un schéma directeur des équipements sportifs pour favoriser :

- ▶ un diagnostic objectif de la situation actuelle ;
- ▶ des réponses plus adaptées aux attentes de la population et des pratiquants ;
- ▶ l'optimisation de l'utilisation des moyens publics ;
- ▶ le plein emploi des équipements sportifs ;
- ▶ la solidarité entre les territoires ;
- ▶ compléter l'offre en aires d'accueil des gens du voyage ;
- ▶ localiser les grands équipements dans une logique d'équilibre territorial.

Pour les secteurs de la santé et des soins :

- ▶ Créer un observatoire de l'offre sanitaire et sociale à l'échelle de la Provence Verte Verdon ;
- ▶ Développer et assurer l'irrigation du territoire en maisons de soins (à l'échelle des communes ou des bassins de vie) ;
- ▶ Anticiper la pénurie de médecins et l'accueil de la progression du nombre de personnes âgées ;
- ▶ Évaluer les structures de prise en charge des enfants déficients intellectuels, polyhandicapés ou autistes ;
- ▶ Poursuivre le déploiement des services d'accueil de la petite enfance
- ▶ Conforter le rôle central de l'hôpital de Brignoles sur un territoire en forte expansion démographique.

Pour les secteurs régaliens :

- ▶ Évaluer la couverture du territoire en offre de services publics

## VIII. UNE MOBILITE QUASI MONOMODALE ET DEPENDANTE DE L'EXTERIEUR

### VIII.1. UNE GRANDE ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE UNIQUEMENT ROUTIERE MAIS UNE PROXIMITE AUX GRANDES PORTES D'ENTREE REGIONALES

#### VIII.1.1. Un territoire aux portes des métropoles Aix-Marseille-Provence et Toulonnaise irrigué par un axe autoroutier international

La Provence Verte Verdon est traversée d'Est en Ouest par l'autoroute A8 qui supporte un trafic de 40 000 véhicules par jour. Offrant une connexion rapide entre l'Italie et la vallée du Rhône en évitant les métropoles congestionnées de Marseille et Toulon, elle constitue un axe de transit national et international accueillant des flux de marchandises et des flux touristiques majeurs. Les poids-lourds représentent 20 % du trafic et en période estivale il est constaté une augmentation des trafics routiers de 50 %, soit 20 000 véhicules supplémentaires par jour.

Un territoire à moins de 45 minutes des principaux pôles d'emplois des territoires voisins et des grandes infrastructures de transport

Avec deux échangeurs complets à St-Maximin-la-Sainte-Baume et Brignoles et un demi-échangeur à Pourrières, l'autoroute A8 place le territoire à moins de 45 minutes des grands pôles urbains voisins de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et des polarités de Draguignan et Manosque. Elle permet aussi aux résidents d'accéder aux portes d'entrée nationales maritimes (Port de Marseille, Port de Toulon), aéroportuaires (Aéroport de Marseille Provence) et ferroviaires (Gares TGV d'Aix, de Marseille à l'Ouest, de Toulon au Sud et des Arcs à l'Est).

Cette forte accessibilité s'est accompagnée par une résidentialisation massive du territoire et une multiplication des échanges avec l'extérieur pour l'accès à l'emploi ainsi qu'aux équipements et commerces structurants.

#### VIII.1.2. Un réseau viaire primaire essentiellement Nord-Sud qui vient renforcer la connexion avec les territoires voisins

Le réseau départemental vient compléter la liaison autoroutière par un réseau viaire primaire principalement Nord-Sud ainsi qu'un axe Est-Ouest qui longe l'autoroute A8 (RDN7) et qui relie les deux plus grandes polarités urbaines de Provence Verte, Brignoles et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Au Sud, les RD5, RD554 et RD43 relient Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Brignoles et le Val d'Issole à l'aire toulonnaise et en particulier aux pôles d'emplois de l'Est de TPM, par l'A57 en section gratuite jusqu'à Toulon. La RD560 relie Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Brignoles à Aubagne puis Marseille via l'A52.

Au Nord, la D554 relie le territoire à l'aire urbaine de Manosque et aux Alpes de Hautes-Provence.

# Grande accessibilité du territoire de la Provence Verte Verdon Principales infrastructures de transports environnantes

PROVENCE  
VERTE  
VERDON  
SCoT DIAG  
MAI 2017



## Les infrastructures de transports

- Autoroutes
- Echangeurs autoroutiers
- Voies ferrées principales
- Voies ferrées à grande vitesse (TGV)
- Gares/haltes TER

## Les portes d'entrée régionales

- Grands ports de commerce
- Aéroports internationaux
- Gares TGV
- Echangeurs autoroutiers du SCoT de la Provence Verte
- Population des grandes aires urbaines en 2013

Source : IGN BD TOPO 2010

0 11 km

## VIII.2. L'ACCESSIBILITE ROUTIERE AUX GRANDES METROPOLES VOISINES ET LE DESEQUILIBRE ENTRE LE NOMBRE D'EMPLOIS ET LE NOMBRE D'ACTIFS RESIDANTS GENERENT DES FLUX D'ECHANGES QUOTIDIENS INTENSES VERS LES TERRITOIRES VOISINS

Les migrations pendulaires (déplacements quotidiens entre le lieu d'habitation et le lieu de travail ou d'étude) sont des déplacements réguliers qui structurent la mobilité des habitants, leur programme d'activités ainsi que l'usage des infrastructures de transport du territoire. Leur analyse permet d'appréhender le quotidien des habitants de l'agglomération et la manière dont le territoire interagit avec ses voisins.

### VIII.2.1. Plus de 4 actifs sur 10 quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler

42% des actifs (17 411 actifs) du SCoT Provence Verte Verdon travaillent en dehors du territoire. Cette proportion dépasse les 50% pour les territoires du Val d'Issole et de Sainte-Baume-Mont-Aurélien et se limite à 25% pour les communes du Bassin de vie de Brignoles. Ce dernier, avec près de 50% des emplois du SCoT, bénéficie d'une certaine autonomie.

Les principales destinations sont les pôles d'emplois du Pays d'Aix (29 % des actifs sortants, 11 % pour Aix, 6 % pour Rousset) et de Marseille Provence Métropole (20 % des actifs sortants, 16 % pour Marseille) pour les communes de Provence Verdon et du secteur de St-Maximin-la-Sainte-Baume, ainsi que les pôles d'emplois de Toulon Provence Méditerranée (19 % en tout, 8 % pour Toulon, 3 % pour La Garde et 3 % pour Hyères) pour les communes du Val d'Issole. L'aire urbaine de Manosque exerce également, avec le projet ITER à Cadarache, une attraction sur les communes de Provence Verdon.

Cette dépendance aux territoires voisins s'explique à la fois par les temps de déplacements inférieurs à 45 minutes-60 minutes vers les grands pôles d'emplois de Marseille, Aix-en-Provence et Toulon et à la fois par le caractère résidentiel de la Provence Verte Verdon où résident 43 500 actifs pour 28 000 emplois. La relation avec les territoires voisins pour l'accès à l'emploi tend à s'accroître. Entre 2006 et 2011, les flux sortants de la Provence Verte Verdon ont augmenté de 13%.

### VIII.2.2. Près d'un actif sur quatre travaille à plus de 40 km de sa commune de résidence

La dépendance aux territoires voisins génère d'importantes distances de déplacements au quotidien qui pèsent sur le budget des ménages et sur l'environnement. En moyenne, les actifs de Provence Verte Verdon parcourent 23,4 km pour se rendre sur leur lieu de travail contre 12,8 km pour les actifs varois.

Près de 18 000 actifs (41%) travaillent à plus de 20 km de leur commune de résidence, soit 40 km aller-retour. Parmi eux près de 10 000 travaillent à plus de 40 km de leur commune de résidence, soit presque 1/4 des actifs résidents.

### VIII.2.3. Les actifs résidant à l'extérieur du territoire et travaillant en Provence Verte Verdon représentent une petite minorité

Les emplois du territoire sont très majoritairement occupés par des actifs qui y résident. Sur les 28 000 emplois que comptait le territoire en 2011, seulement 14 % d'entre eux étaient occupés par des actifs résidant ailleurs dans la Région PACA, soit environ 3 900 actifs entrants. Cette proportion est en relative stabilité mais le volume est en augmentation de 15 % par rapport en 2006.

La majeure partie de ces actifs vient travailler dans le Bassin de vie de Brignoles (60 % des 3 896 flux entrant, 53 % pour Brignoles), depuis les communes de Cœur du Var, de la Dracénie et de Toulon Provence Méditerranée, et dans une moindre mesure dans les communes du bassin de vie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (13 %), depuis la Métropole Aix-Marseille-Provence, et Rocbaron (5 %).



| Poids des flux d'échanges   |  | Poids en 2011 |
|---|--|---------------|
|  | Flux entrant en 2011<br>(évolution par rapport à 2006) | 9 %           |
|  | Flux sortant en 2011<br>(évolution par rapport à 2006) | 38 %          |
|  | Actifs qui travaillent<br>et résident dans PV          | 53 %          |
|   |  | 100 %         |

0 0 km  
Source : IGN BD TOPO 2010, RP INSEE 2011

#### VIII.2.4. Les flux internes sont principalement des flux intracommunaux : 15 000 actifs travaillent dans leur commune de résidence

36 % des actifs résidant en Provence Verte Verdon travaillent dans leur commune de résidence. Cette proportion est la plus élevée pour le bassin de vie de Brignoles avec 48% des actifs qui restent travailler dans leur commune de résidence contre 33% des actifs pour le bassin de vie de St Maximin.

Brignoles est à la fois la commune qui compte le plus d'actifs avec 5 886 actifs et celle avec le degré d'autonomie le plus important. 70 % des actifs résidants travaillent dans la commune. En revanche, ce chiffre

est le plus faible pour le Val d'Issole (23% des actifs), territoire fortement polarisé par le SCoT Provence Méditerranée.

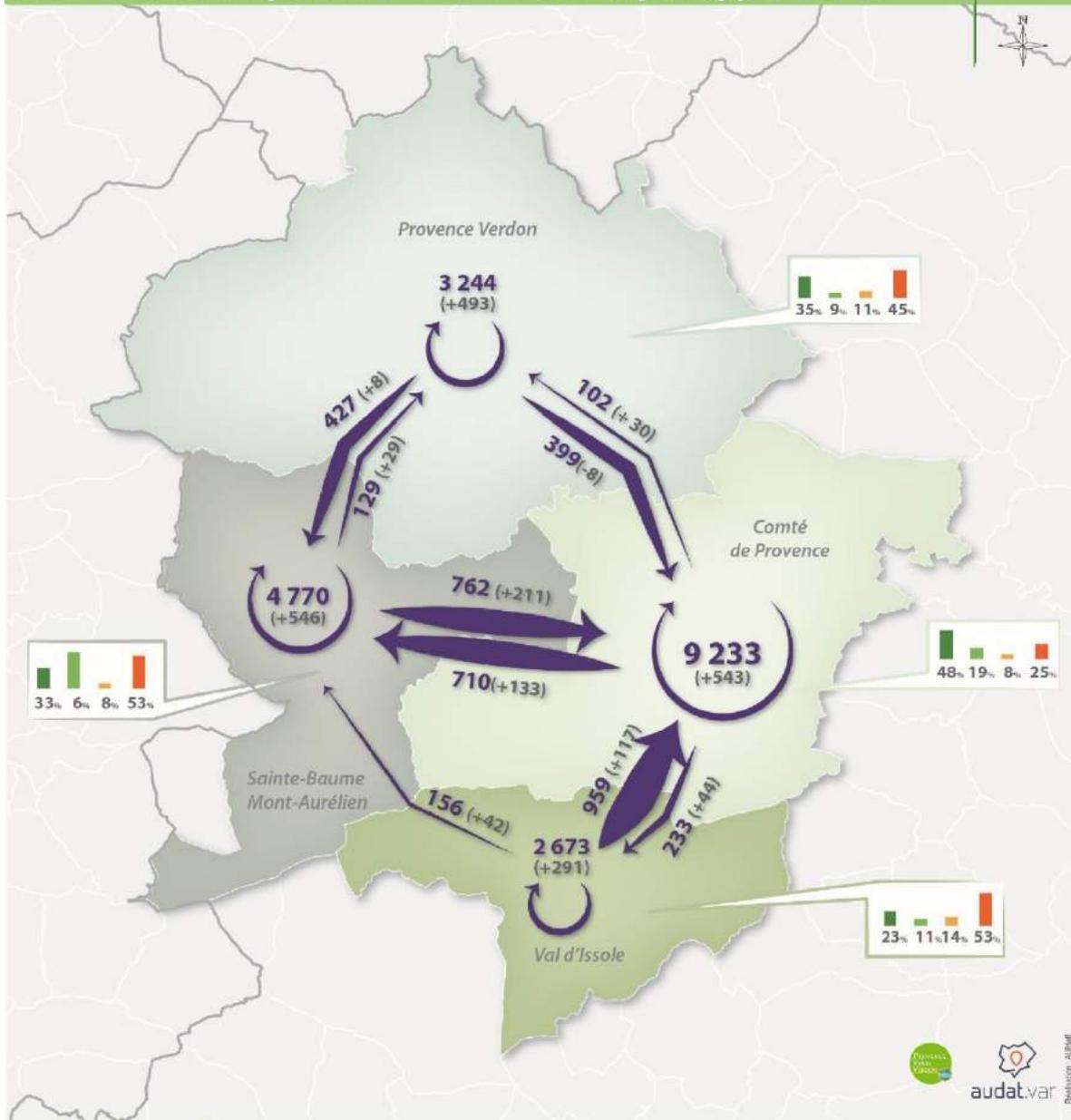
Les actifs ont de plus en plus tendance à sortir de leur commune pour aller travailler. Ce chiffre d'autonomie communale est en très légère baisse à l'échelle du SCoT depuis 2006, avec une baisse légèrement plus marquée pour le bassin de vie de Brignoles où cette proportion passe de 52,4 % à 48,2 %.

#### VIII.2.5. Les navetteurs internes à la Provence Verte Verdon sont relativement peu nombreux

Environ 20 % des actifs sortent de leur commune mais restent en Provence Verte Verdon pour travailler. Un peu plus de la moitié d'entre eux (presque 5 000 actifs) travaille dans une autre commune de leur bassin de vie et presque 4 000 se déplacent dans un des 4 autres territoires de vie de la Provence Verte. Les principaux flux d'échanges sont à destination le bassin de vie de Brignoles qui attire près de 1 000 actifs du bassin de vie du Val d'Issole et 762 de celui de St Maximin. Les flux entre Saint-Maximin et Brignoles sont équilibrés, plus de 700 dans chaque sens. Enfin, les actifs de Provence Verdon sont autant attirés par Saint-Maximin que par Brignoles avec environ 400 actifs qui se rendent quotidiennement dans chacune des deux polarités.

# Flux domicile-travail en Provence Verte Verdon Flux INSEE 2011 supérieurs à 100 et évolution par rapport à 2008

PROVENCE  
VERTE  
VERDON SCOT DIAG  
OCT 2015



### Part (en %) des actifs travaillant...

...dans leur commune de résidence  
 ...dans une autre commune de leur territoire  
 ...dans un autre territoire du SCOT PV  
 ...dans un autre territoire de PACA

### Nombre de déplacements domicile-travail

→ 959 flux en 2011 (+117) évolution depuis 2008  
 ↻ 4 770 flux internes au bassin en 2011 (+546) évolution depuis 2008

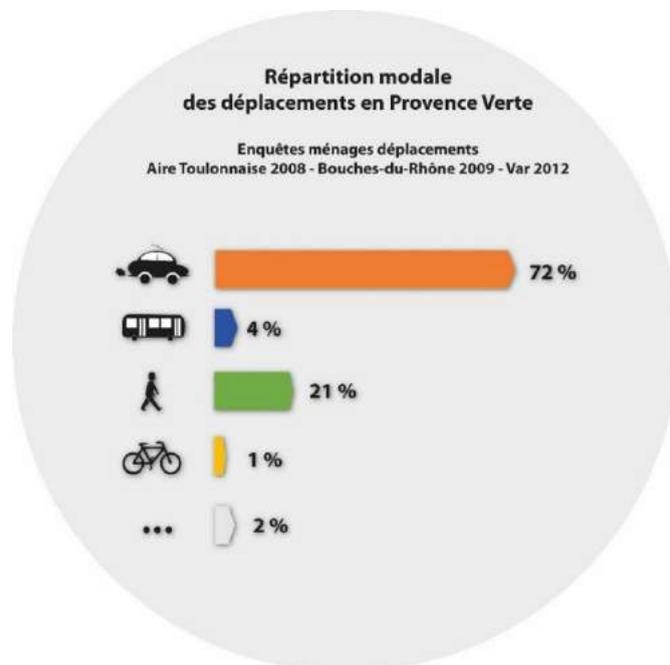
0 9 km  
 Source : IGN BD TOPO 2010

### VIII.3. LA VOITURE DOMINE FORTEMENT L'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS DES RESIDENTS

#### VIII.3.1. La majorité des déplacements tous motifs est réalisée en voiture

L'usage de la voiture dans les déplacements du quotidien est, comme sur l'ensemble des territoires varois, prédominant. 72% des déplacements tous motifs sont réalisés en voiture. Cette part figure parmi les plus élevées du département, avec les territoires de l'est du Var (Var Est, Canton de Fayence, Golfe de Saint-Tropez). La marche occupe également une place importante avec 21% des déplacements.

En ce qui concerne les flux domicile-travail, l'usage de la voiture est encore plus massif. 84,2% des déplacements sont réalisés en voiture contre 1,7% pour les transports en commun. Les transports en commun apparaissent plus attractifs pour les flux de longues distances. 68% des trajets domicile-travail réalisés en transport en commun sont des flux sortant du territoire, ce qui met en évidence le caractère interurbain (grandes liaisons de cars avec les territoires voisins) de l'offre de transports en commun de la Provence Verte.



#### VIII.3.2. Le trafic supporté par le réseau primaire illustre les relations entre les territoires, et en particulier sur 4 axes majeurs

L'organisation démographique de la Provence Verte Verdon et des flux de déplacements quotidiens de ses habitants et visiteurs se traduisent par une distribution du trafic routier qui occupe en majorité la partie Sud du territoire. Les plus forts trafics sont observés sur les deux grands axes Est-Ouest (A8, RDN7) ainsi que sur les axes reliant le sud du territoire aux grands pôles d'emplois voisins :

- L'autoroute A8 enregistre en moyenne un trafic quotidien en 2018 de plus de 62 000 véhicules / jour<sup>28</sup>, avec une part importante liée au trafic de transit ;
- La RDN7 (15 à 18 000 véhicules par jour) a une fonction de desserte interne des 2 grandes polarités de Brignoles et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et constitue une alternative à l'autoroute pour se rendre dans le Pays d'Aix, la Dracénie et le Cœur du Var.
- La RD43 (16 000 véhicules par jour), axe nord-sud, relie Brignoles et le secteur de Rocbaron/Garéoult à l'échangeur de Cuers (A57) et à l'aire toulonnaise, premier pôle d'emplois du Var.
- La RD560 (10 000 véhicules par jour), axe nord-sud, connecte le secteur de St-Maximin à l'autoroute A52 et aux polarités d'Aubagne et Marseille.

<sup>28</sup> Source : Vinci Autoroutes, rapport d'activité 2018

Desserte routière de la Provence Verte Verdon  
 Trafic Moyen Journalier Annuel des RD en 2013 et des autoroutes en 2011

PROVENCE  
 VERTE  
 VERDON

SCoT DIAG  
 OCT 2015



0 9 km  
 Source : IGN BD TOPO 2010



## VIII.4. DES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE INSUFFISAMMENT ATTRACTIVES

### VIII.4.1. Les transports en commun offrent un bon maillage du territoire mais un faible niveau de service

L'offre de transport en commun est composée du réseau de transport interurbain régional Zou 83 et de 2 lignes express régionales (LER).

La vingtaine de lignes régulières du réseau régional est centralisée sur Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Brignoles, et dessert l'ensemble des communes du territoire. Les lignes offrant les meilleures fréquences sont tournées vers l'extérieur du territoire et affirment ainsi la vocation interurbaine du réseau. Le niveau de service des « meilleures lignes » plafonne à une vingtaine de services par jour, ce qui représente environ 10 allers-retours. Le réseau régulier est complété par du transport à la demande dans les communes du nord-est du territoire (autour de Rians).

La fréquence de passage faible et la tarification relativement élevée (3 € pour un billet unitaire, 21 € pour le carnet 10 voyages) ne permettent pas à l'offre interurbaine de constituer une réponse attractive pour les trajets courts (trajets intercommunaux de courtes distances, trajets intracommunaux). Pour les trajets de longues distances, ce sont les temps de parcours peu compétitifs face à l'automobile qui peuvent nuire à l'attractivité de l'offre, malgré l'intérêt économique qu'elle peut constituer pour des trajets quotidiens (domicile-travail) de longues, voire de très longues distances. La complexité de la desserte de certaines lignes (itinéraires multiples...) nuit également à la lisibilité de l'offre et peut décourager le nouvel utilisateur ou l'utilisateur occasionnel.

Deux lignes express régionales (LER) complètent l'offre interurbaine avec la ligne 20 qui relie le territoire à Aix et Marseille en environ 1h30 (halte routière de Brignoles – Marseille Saint-Charles), et à Nice en 2h30, en allers-retours par jour. La ligne 36 relie Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Brignoles à la gare d'Aix-en-Provence TGV et à l'aéroport de Marseille Provence et propose 4 allers-retours par jour.

### VIII.4.2. Le territoire compte 8 aires de covoiturage qui restent faiblement occupées malgré un réel potentiel

Le covoiturage représente un réel potentiel pour les flux quotidiens de longues distances qui constituent une part importante des flux quotidiens des actifs de Provence Verte.

Le territoire compte 8 aires de stationnement (110 places au total) de petite taille dédiée au covoiturage : 10 places au sud de St. Maximin au niveau du carrefour St Pilon sur la RD560, une aire au niveau de la RD560 ZA de la Laouve à Saint-Maximin ; 18 places à Pourcieux; 25 places à Nans les Pins ; 26 places à Néoules ; 27 places à Brue-Auriac ; 30 places à Ginasservis ; et depuis peu, le Super U de Saint-Maximin propose au dernier étage de son nouveau parking aérien une aire de stationnement dédiée au covoiturage.

Ces emplacements sont faiblement occupés. Leur taux de remplissage ne dépasse pas les 25% en 2015.

En revanche les trois parkings des échangeurs autoroutiers de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (51 places) et Brignoles (16 places) sont saturés. Les taux d'occupation sont proches des 100%, voire au-delà pour l'échangeur de Brignoles avec 25 véhicules pour 16 places, ce qui se traduit par du stationnement anarchique sur le site. C'est également le cas pour les aires de covoiturage de Cuers et Solliès-Pont, situées en limite de la Provence Verte.



#### VIII.4.3. Les aménagements cyclables sont faiblement présents et ont une vocation essentiellement touristique

Le réseau est constitué de portions discontinues qui représentent au total 45 km de voiries aménagées pour les cyclistes. Il s'agit uniquement de bandes cyclables aménagées par le département sur les grands axes départementaux et ont une vocation essentiellement tournée vers le cyclotourisme. Les aménagements sont cependant dispersés et n'offrent pas d'itinéraires continus qui permettent de traverser le territoire. L'axe le plus long relie la commune de Rians à Ollières le long de 16 km de voirie.

Les centres-villes et villages n'offrent quasiment pas d'aménagement excepté Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Garéoult et Brignoles. L'importance des flux intra-communaux, et donc de courtes distances, représente un potentiel significatif pour l'usage des modes actifs et en particulier du vélo mais la configuration du réseau viaire en milieu urbain (étroitesse des voies) et le trafic de transit qu'il supporte rend son usage dangereux.



voie verte EuroVelo 8 (EV8)  
 aménagements cyclables

0 9 km  
Source : IGN BD TOPO 2010

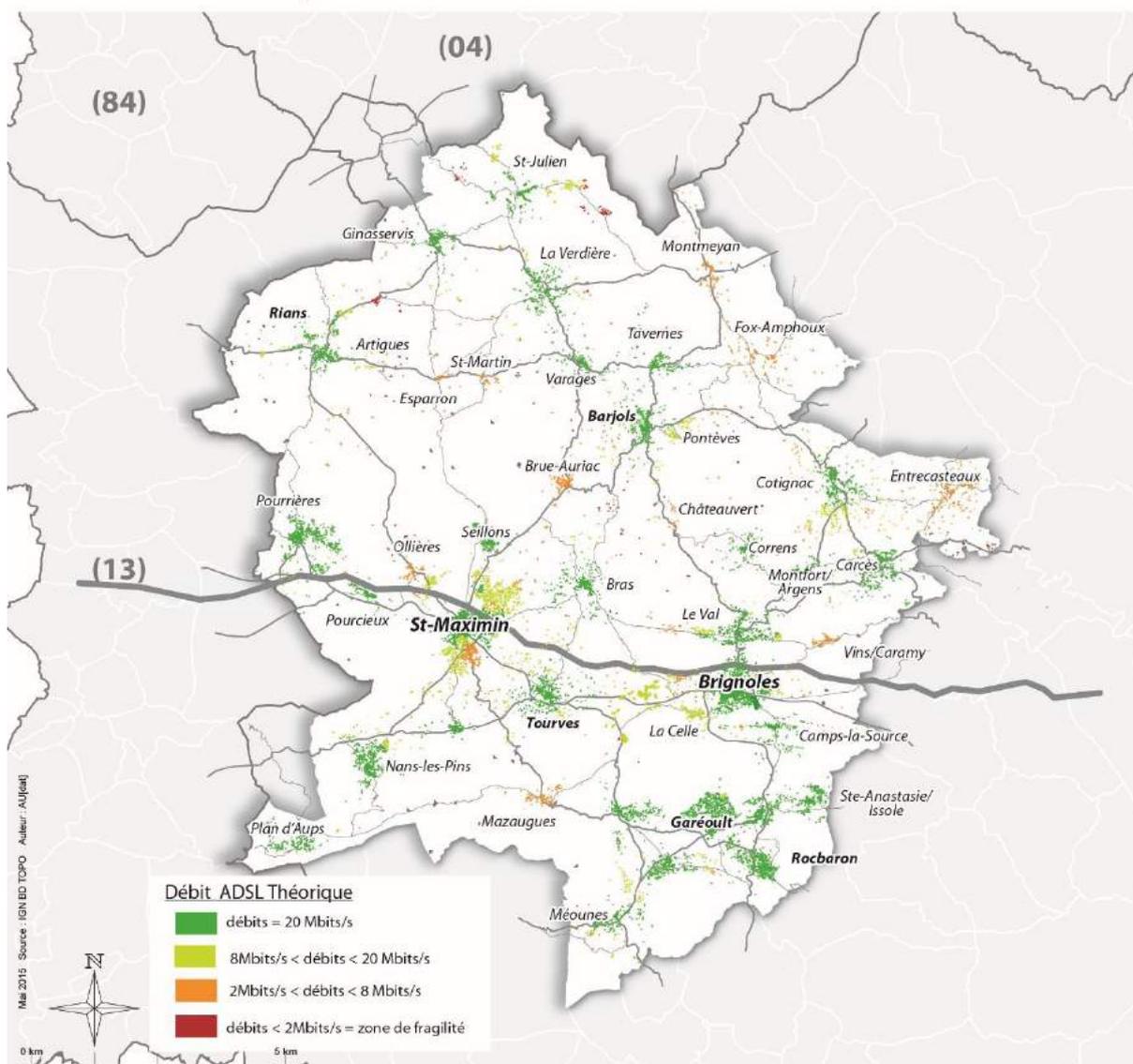
## VIII.5. LA DESSERTE NUMERIQUE NE CORRESPOND PAS A L'ARMATURE URBAINE DE LA PROVENCE VERTE

Toutes les communes bénéficient d'un accès numérique. La commune de Brignoles et le sud-est de la Provence Verte Verdon bénéficient d'un bon niveau de couverture en haut débit.

Saint Maximin souffre d'une couverture relativement hétérogène. Des communes entières ne bénéficient pas d'un débit supérieur à 8 Mbits/secondes : communes du nord-est de la PV, St. Martin, Brue-Auriac, Mazaugues.

### Couverture numérique de la Provence Verte

#### Débit ADSL Théorique



## IX. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Cette note explicite la méthode et les résultats qui ont permis d'aboutir à une estimation de la consommation d'espace de la Provence Verte Verdon entre 2003 et 2014. Ces données serviront d'étalon aux objectifs de limitation de la consommation d'espace (indiqué dans le code de l'urbanisme) que les élus de la Provence Verte Verdon se donneront dans le projet de révision de SCoT soumis à approbation en 2020.

### IX.1. LA MÉTHODOLOGIE

#### IX.1.1. Le choix de la méthode pour la période 2003-2014

Le choix de l'analyse du mode d'occupation du sol réalisée dans le cadre de la révision du SCoT Provence Verte Verdon, diffère de la méthode utilisée dans le précédent SCoT approuvé. Il s'agissait d'une méthode d'extrapolation issue de la base de données des autorisations de construire et des déclarations d'ouverture de chantier ainsi que la base de données SIT@DEL2 pour obtenir une mesure de l'évolution de l'urbanisation depuis 2006 jusqu'en 2012.

La méthode utilisée pour la révision du SCoT est une méthode de photo-interprétation du territoire en 2003 et en 2014 afin d'avoir un mode d'occupation du sol. Ces données permettent de reconstituer et de mesurer sur notre territoire, l'évolution de la consommation d'espace entre deux millésimes. Leur analyse comparée permet d'évaluer la quantité d'espace naturel, agricole et forestier grignotée par l'urbanisation au cours de cette période, et d'avoir ainsi, une première estimation de la consommation foncière sur les premières années de référence du SCoT.

Pour rappel, le code de l'urbanisme précise que le rapport de présentation du SCoT « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. » (Article L. 141-3 du code de l'urbanisme). Le SCoT doit donc faire un état des lieux de sa façon de consommer le territoire et tendre vers un aménagement plus raisonné et moins consommateur d'espaces.

Bien que disposant de l'occupation du sol de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisée par le Centre Régional d'Interprétation Géographique (CRIGE PACA) sur la période 2006-2014, nous avons choisi de réaliser le mode d'occupation du sol, par souci de précision, à l'échelle de notre territoire sur la période 2003-2014. En effet, la donnée de l'occupation du sol PACA est adaptée pour effectuer des analyses à grande échelle telle que la Région ou les Départements. Elle n'est pas adaptée pour effectuer des analyses à des échelles plus fines telles qu'un territoire de SCoT ou un territoire communal.

Le choix de ces années de référence (2003 et 2014) se justifie par la mise à disposition des photo-aériennes du Var sur la plateforme de données du CRIGE PACA. Ce pas de temps permet d'observer les évolutions des différents espaces du territoire sur 11 années.

Enfin, par souci d'homogénéisation des termes et de la codification, notre nomenclature, structurée selon un système emboîté et hiérarchisé, du plus général au plus spécifique, reprend en partie la nomenclature des données de l'Occupation du Sol du CRIGE. Ainsi, elle constitue un socle commun auquel les communes peuvent se référer afin de pouvoir faire ensuite des analyses comparatives inter-territoriales.

### IX.1.2. Présentation de la base de données du mode d'occupation du sol.

Ce mode d'occupation du sol se décompose ainsi en 5 postes :

- Les territoires artificialisés
- Les territoires agricoles
- Les espaces forestiers et milieux semi-naturels
- Les zones humides
- Les surfaces en eau.

Ces postes sont déclinés ensuite en plusieurs niveaux précision allant de 1 à 4.

Face au pas de temps impartis, tous les postes n'ont pu être déclinés au même niveau de précision. Ainsi, seuls les territoires artificialisés ont pu être déclinés au niveau 4, les espaces forestiers et milieux semi-naturels en niveau 2 afin de pouvoir distinguer les espaces forestiers des espaces semi-naturels. Les territoires agricoles, les zones humides et surfaces en eaux sont déclinés à un niveau 1.

#### L'échelle de numérisation

La numérisation de ces espaces s'est faite pour les espaces urbains jusqu'à une échelle au 2000ème et au 5000ème pour les espaces agro-naturels (c'est-à-dire les espaces agricoles et les espaces semi-naturels et forestiers).

| NIV1 | Intitulé                               | NIV2 | Intitulé  | NIV3 | Intitulé   | NIV4 | Intitulé  |      |   |
|------|--|------|---|------|--|------|---|------|---|
| 1    | Espaces artificialisés                 | 11   | zones urbanisées  | 111  | Tissu urbain continu                             | 1110 | Tissu urbain continu                                  |      |   |
|      |  |      |   | 112  | Tissu urbain discontinu                          | 1120 | Tissu urbain discontinu                               |      |   |
|      |  |      |   | 113  | Espace bâti diffus et autre bâti                 | 1130 | Espace bâti diffus et autre bâti                      |      |   |
|      |  | 12   | Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements | 121  | Zone d'activité et équipement                    | 1211 | Zone d'activité industrielle, commerciale, économique | 1211 | Zone d'activité industrielle, commerciale, économique |
|      |  |      |   |      |  | 1214 | Équipement collectif accueillant du public            | 1214 | Équipement collectif accueillant du public            |
|      |  |      |   |      |  | 1215 | Équipement collectifs n'accueillant pas de public     | 1215 | Équipement collectifs n'accueillant pas de public     |
|      |  |      |   | 122  | Réseaux routier et ferroviaire et espace associé | 1216 | Équipement eau, énergies, TIC et déchets              | 1216 | Équipement eau, énergies, TIC et déchets              |
|      |  |      |   |      |  | 1221 | Reseau routier et bâtis techniques associés           | 1221 | Reseau routier et bâtis techniques associés           |
|      |  |      |   |      |  | 1222 | Reseau ferroviaire et batis techniques associés       | 1222 | Reseau ferroviaire et batis techniques associés       |
|      |  | 13   | Mines, décharges et chantiers                                       | 131  | Extraction de matériaux                          | 1224 | Parkings  | 1224 | Parkings  |
|      |  |      |   |      |  | 1225 | Espace associés aux reseaux routier et ferroviaire    | 1225 | Espace associés aux reseaux routier et ferroviaire    |
|      |  |      |   |      |  | 1311 | Carrières   | 1311 | Carrières   |
|      |  | 14   | Espaces ouverts urbains et zones de loisirs                         | 132  | Décharges  | 1321 | Décharges sauvages ou dépôt de matériel               | 1321 | Décharges sauvages ou dépôt de matériel               |
|      |  |      |   |      |  | 133  | Chantier  | 1331 | Sol remanié ou en construction                        |
|      |  |      |   |      |  | 141  | Espaces ouvert urbain                                 | 1411 | Espaces verts urbains                                 |
|      |  |      |   | 142  | Espace bâti de sport et de loisirs               | 1412 | Places  | 1412 | Places  |
| 1413 | Terrain vague en espace urbanisé       |      |   |      |  | 1413 | Terrain vague en espace urbanisé                      |      |   |
| 1414 | Cimetière                              |      |   |      |  | 1414 | Cimetière   |      |   |
| 1415 | Jardins familiaux                      | 1415 | Jardins familiaux   |      |  |      |   |      |   |
| 1416 | Jardins privés                         | 1416 | Jardins privés  |      |  |      |   |      |   |
| 1421 | Espaces bâtis de sport et de loisirs   | 1421 | Espaces bâtis de sport et de loisirs                                |      |  |      |   |      |   |
| 1422 | Espaces ouverts de sport et de loisirs | 1422 | Espaces ouverts de sport et de loisirs                              |      |  |      |   |      |   |
| 2    | Espaces agricoles                      | 20   | Espaces agricoles   | 200  | Espaces agricoles                                | 2000 | Espaces agricoles                                     |      |   |
| 3    | Forêts et milieux semi-naturels        | 31   | Forêts  | 310  | Forêts fermées                                   | 3100 | Forêts fermées  |      |   |
|      |  | 32   | Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée                       | 320  | Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée    | 3200 | Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée         |      |   |
|      |  | 33   | Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation                      | 330  | Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation   | 3300 | Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation        |      |   |
| 4    | zones humides                          | 40   | Zones humides   | 400  | Zones humides                                    | 4000 | Zones humides   |      |   |
| 5    | surface en eau                         | 50   | Surface en eau  | 500  | Surface en eau                                   | 5000 | Surface en eau  |      |   |

Figure 16 : Nomenclature simplifiée de l'occupation du sol du SCoT PV

### IX.1.3. Mise en place de la méthode

#### Les données externes utilisées

Face au temps imparti pour réaliser cette occupation du sol, plusieurs données externes (locales et nationales) ont été utilisées pour mener à mieux cette numérisation du territoire aux deux dates.

- La base des espaces agricoles de 2014 réalisée par le bureau d'étude Terres et Territoires Réalisée dans le cadre de l'étude de compensation agricole lancée par le Syndicat Mixte de la Provence Verte Verdon, cette base a permis d'avoir l'ensemble des espaces agricole pour 2014. Pour 2003, une mise à jour a dû être réalisée en régie sur l'ensemble du territoire.

- La BD CARTO IGN© est la référence des limites communales du territoire.

- **La BD TOPO 2017 IGN©**

Cette riche base de données a été le support de nombreux éléments (les routes et voie ferrée, les bâtis, les cours d'eau, les zones de surface en eau). Toutefois, plus récente que les millésimes à numériser, une mise à jour a dû être effectuée en 2003 et en 2014 que cela soit pour les routes ou les bâtiments voire parfois même pour les surfaces en eau où certains bassins de rétention ont été réalisés après 2014. Concernant les cours d'eau il n'y a pas eu d'évolution, il n'y a donc pas eu de mise à jour de la base.

- **La BD Forêt (IFN)**

Cette base de données élaborée depuis 2007-2008 par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs de la BD ORTHO® a été révisée en 2014. Nous l'avons donc utilisée et réinterprétée aux besoins pour 2003. Seule la forêt fermée a été prise en compte pour le poste « forêt » c'est-à-dire les espaces dont le couvert végétal est supérieur à 40%.

- **La BD ORTHO IGN © et le SCAN25 IGN ©**

Les photos-aériennes de 2003, 2014 et 2017 ont servi de support à la numérisation pour le mode d'occupation du sol et le scan 25 a permis de vérifier en cas de doute comme par exemple la caractéristique du bâti (équipement, habitation, ...).

### **BD ORTHO® v2 2003 - dept83**

La BD ORTHO est l'orthophotographie numérique standard que l'IGN a inscrite dans le programme d'équipement cartographique national de base. Elle utilise des prises de vues aériennes départementales au 1 / 25 000. La BD ORTHO® à 50 cm fait partie du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN (RGE). Les dates de prise de vue sur le département du VAR ont eu lieu les 14, 15, 20 et 22 mai 2003

### **BD ORTHO® 25CM rééchantillonnée 2014 - DEPT 83**

La BD ORTHO® 25CM est issue d'un ré-échantillonnage de la BD ORTHO® 35CM. C'est un produit intermédiaire de la BD ORTHO® 50CM qui est disponible sur le Géoportail de l'IGN-F. La Prise de Vue Aérienne (PVA) a été faite entre le 17/07/2014 et le 18/08/2014

### **ORTHO HR® 2017 20 cm - DEPT 83**

L'ORTHO HR® est une collection de mosaïques numériques d'orthophotographies en couleurs rectifiées en projection légale. Réalisation d'une prise de vues aériennes départementale 2017 de résolution compatible avec une orthophotographie à 20 cm sur le département du Var.

- **Occupation du sol régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2006 - V2 et 2014**

Elaborée par le CRIGE PACA en 2017 cette base a été un support lors de doute d'interprétation, pour vérification.

#### **IX.1.4. Evolution de la méthode de numérisation**

*NB : La méthode de numérisation du MOS de la Provence Verte Verdon ne s'appuie ni sur le cadastre ni sur les documents d'urbanisme en vigueur des communes. Elle est la simple interprétation du terrain sur photo-aérienne en 2003 et en 2014. Elle s'est faite au fur et à mesure, commune par commune à une date puis à l'autre, afin de mieux évaluer les changements.*

*Ainsi, bien que la méthode de numérisation ait évolué entre le début du travail et sa finalisation, par souci d'épuration de la base et de netteté du rendu, cela ne tronquera pas les chiffres à la commune, puisqu'il a*

*été fait en sorte que chaque commune soit numérisée de la même manière en 2003 et en 2014.*

Depuis les premières communes numérisées sur le territoire, la méthode a quelque peu évolué pour tendre à une méthodologie commune avec le CRIGE PACA.

### Les prémices de la méthode

La première méthode de numérisation consistait à réaliser une base de données par poste et par commune en 2003 et en 2014.

Le premier poste à être numérisé est l'urbanisation, c'est-à-dire les zones bâties d'habitat, les zones d'activités et équipements, les zones impactées par l'homme telles que les carrières, chantiers, décharges, les espaces ouverts urbain et les espaces de sport et de loisirs). La numérisation de ces espace prend en compte l'espace construit et de son espace de vie autour. Les espaces agricoles et les espaces forestiers ont été numérisés en s'appuyant sur les bases de données existantes (les données du MOSA, les BD Topo et forêt, et BD de l'IFN). La numérisation du réseau routier et ferré a été réalisée en appliquant une zone tampon de part et d'autre du linéaire.

Ainsi pour la voie ferrée, un tampon uniforme de 4 mètres a été appliqué. Pour les routes un travail portant sur la classification des routes a été fait selon leur largeur. Ainsi, dans cette première méthode, mis à part les chemins que nous n'avons pas pris en compte, car le sol n'est pas considéré comme artificialisé, la totalité des routes avaient été prises en compte et une zone tampon leur avait été attribuée en fonction de leur largeur annoncée par la base de données de la BD\_topo IGN. Ainsi, si dans la base de données une route renseignée comme ayant 10 mètres de largeur, un tampon de 10 mètres de large lui est appliqué.

Enfin, la couche « espaces naturels » a été construite, une fois tous les autres espaces créés, par le comblement des espaces vides.

Des règles de « priorité » sont ensuite appliquées sur les différents postes. Ainsi, le réseau routier et réseau ferré sont prioritaires sur tous les autres espaces. Les surfaces en eau sont prioritaires sur les espaces urbanisés, les espaces urbanisés sont prioritaires sur les espaces forestiers, agricoles et naturels. Enfin les espaces agricoles sont prioritaires sur les espaces semi-naturels et forestiers.

Cette technique de numérisation provoquait beaucoup de petits polygones inutiles et alourdissait la base de données. C'est pourquoi, nous avons choisi de la faire évoluer sur les conseils du CRIGE Paca afin de se rapprocher le plus possible de leur méthode.

### Vers une méthode finalisée

Sur les conseils du CRIGE PACA, nous avons élaboré une seule base de données par commune et par millésime regroupant les différents postes.

Un « squelette » routier et ferré a été ensuite élaboré ainsi qu'un squelette comprenant certains linéaire de surface en eau lorsque ceux-ci sont visibles sur photo-aérienne.

C'est sur cette ossature que les autres espaces vont s'appuyer.

#### 1/ Le traitement du réseau routier et ferré : squelette de cette base de données.

Afin de constituer cette ossature par rapport à la première méthode, il a été nécessaire d'épurer le réseau routier. Un choix a ainsi été fait via le champ « importance » de la table attributaire de la BD TOPO 2017 réseau routier. Les routes, dont l'importance est comprise entre 1 et 4, ont été prises en comptes. Pour les routes d'importance 5, c'est-à-dire les routes de moins grande importance, un tri plus poussé a été effectué

selon le champ « nature ». En conséquence, les « chemins » ont été exclus car nous considérons qu'il n'y a pas d'artificialisation de la route. De même, les « routes empierrées » de largeur annoncée de 0 mètre et sans nom, dans la base de données source, ont été écartées. Ainsi, une route empierrée large de 0 mètre mais ayant un nom de route sera prise en compte.

Une fois la sélection des routes réalisée, une zone tampon à largeur adaptative leur est attribuée. C'est-à-dire qu'en fonction de la largeur annoncée par la base de données BD\_TOPO IGN 2017 pour toutes les routes ayant une largeur supérieure ou égale à 5 mètres on attribue un tampon égal à sa largeur. Par exemple dans la base de données, une route renseignée comme ayant « 10 » de largeur se verra appliquer un tampon de 10 mètres de large. Pour les routes dont la largeur est de 4, 3, ou 2, un tampon de 2 mètres leur est appliqué. Pour les routes dont la largeur est de 1 ou 0 un tampon de 1 est appliqué.

Malgré cette sélection, comme la base de données servant à réaliser cette ossature date de 2017, certaines routes n'étaient pas encore construites ou avaient une autre trajectoire en 2003 et/ou 2014. Par conséquent, un travail manuel au cas par cas s'est fait au fur et à mesure de la numérisation. Il a donc été nécessaire de reprendre manuellement le résultat pour coller au mieux à la photo aérienne.

Une fois l'ossature réalisée, il est possible de numériser les autres espaces (bâti, agriculture, forêt...). La couche espace naturel reste construite en majorité par le comblement des espaces vides lorsque les tous les autres espaces sont créés.

## 2/ Le traitement au niveau de la densité de tissu urbain

Dans les zones urbanisées, concernant le tissu urbain, on distingue le tissu urbain continu, le tissu urbain discontinu et les espaces bâti diffus et autres bâtis. Il est assez facile de photointerpréter le tissu urbain continu représenté par le centre ancien, le tissu du noyau urbain et villageois (cf. illustration ci-dessous) mais il est beaucoup plus compliqué de distinguer le tissu urbain discontinu et l'espace bâti diffus.

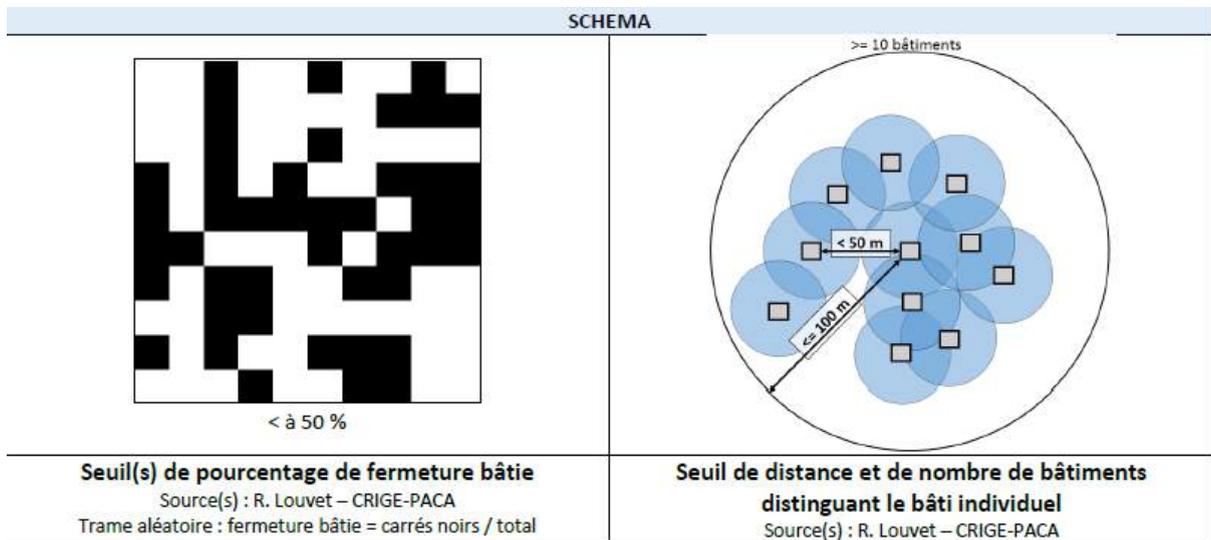


Tissu urbain continue (en rouge) commune de Tavernes

Le tissu discontinu est constitué d'habitations individuelles groupées ou individualisées dans un lotissement dense ou faiblement construit. Afin de trancher les cas litigieux des seuils ont été fixés, même si cela ne remplace pas l'interprétation.

Seuil de définition du tissu discontinu

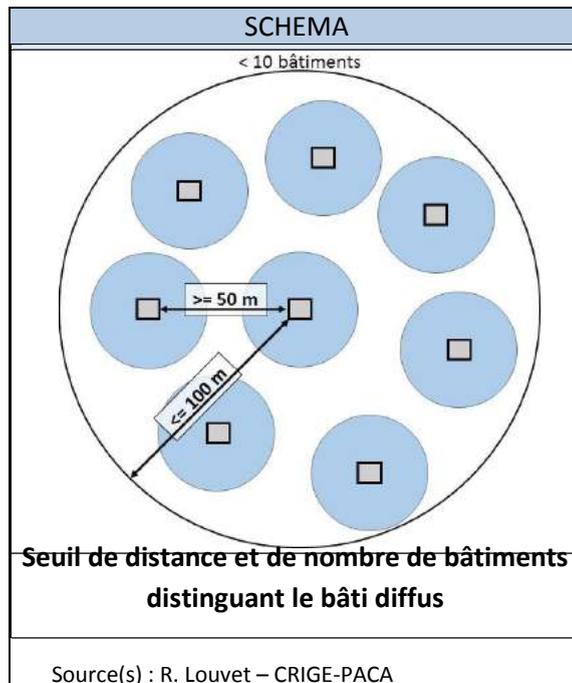
- le bâti occupe moins de 80% de la surface, voir moins de 50% de la surface
- la distance entre les bâtiments est inférieure à 50 m
- il doit y avoir à minima 10 bâtiments dans un rayon de 100m (sinon c'est du diffus)



Extrait annexe technique 2 des fiches descriptives des poste de la nomenclature OSCOLGE PACA (CRIGE PACA)

A l'inverse les seuils pour le bâti diffus sont :

- la distance entre les bâtiments est supérieure ou égale à 50 m
- il doit y avoir à moins de 10 bâtiments dans un rayon de 100m



### IX.1.5. Les biais et limites de la méthode

Bien que la photo interprétation soit peut-être la technique la plus précise pour réaliser le mode d'occupation du sol, cette méthode comporte des biais qui s'expliquent parfois par le manque de qualité des photos aériennes (c'est le cas de la photo-aérienne de 2003), par la subjectivité de la photo-interprétation même. En effet, l'expertise humaine est capable de caractériser finement les typologies d'occupation du sol et l'utilisation de l'espace mais il est possible, plus le niveau de précision est élevé, d'estimer différemment selon le photo-interprète. Ainsi, il peut y avoir des confusions de postes par exemple entre les postes semi-naturels et agricoles. Des surfaces enherbées (poste agricole) peuvent être photo-interprétées comme des pelouses et pâturages naturels (poste semi-naturel) de même que des friches agricoles peuvent être considérées comme des espaces semi-naturels ou vice versa. Il est parfois difficile, malgré les seuils fixés par la méthode, de situer la limite entre le tissu urbain discontinu lâche (bâti individuel lâche) et l'espace bâti diffus. Il peut ainsi y avoir une mauvaise interprétation du tissu urbain. Malheureusement, même si un travail terrain a été fait, tout n'a pas pu être vérifié. Cela explique que dans le futur, certains identifieront parfois des manques ou des incohérences comparé à leur très bonne connaissance du terrain.

Concernant les zones humides, il est important de rappeler qu'il est impossible de certifier par photo-interprétation (sans travaux terrain systématiques avec relevé pédologique et relevé floristique) que les zones cartographiées sont à 100% des zones humides au sens de la loi sur l'eau. En effet, il est difficile par photo-interprétation de distinguer une zone humide, d'une terre enherbée ou d'un espace semi-naturel et peut être classées dans une autre catégorie d'occupation du sol. C'est pourquoi ce poste a souvent été identifié en tant que ripisylves suivant les cours d'eau.

Enfin, comme expliqué plus haut, l'évolution de la méthode entre les premières communes numérisées et les dernières peuvent aussi expliquer certains décalages.

Néanmoins, il est important de rappeler que, même si la méthode de numérisation de l'occupation du sol a évolué, chaque commune a été analysée de la même manière aux deux dates, et est ainsi homogène. L'évolution de l'occupation du sol peut ainsi être évaluée.

A un niveau 1 de précision, la numérisation du MOS de la PV a une marge d'erreur quasi nulle pour l'ensemble du territoire du SCoT. Cette marge d'erreur augmentera avec le niveau de précision ainsi pour un niveau 3, est estimé une marge d'erreur de 5%.

## IX.2. LES RÉSULTATS

### IX.2.1. Rétrospective

Pour déterminer la consommation foncière de la décennie précédant le SCoT, conformément au code de l'urbanisme, la méthode de la photo-interprétation a été utilisée sur la période 2003-2014.

|                   |                             | Surface en 2003 |        | Surface en 2014 |        | Evolutions |       |
|-------------------|-----------------------------|-----------------|--------|-----------------|--------|------------|-------|
| Occupation du sol |                             | Ha              | %      | Ha              | %      | Ha         | %     |
| SCoT              | Espace artificialisé        | 8967,0          | 5,6%   | 10675           | 6,66%  | 1708       | 19,0% |
|                   | Espace agricole             | 29947,7         | 18,7%  | 29394           | 18,33% | -554       | -1,9% |
|                   | Espace naturel et forestier | 120255          | 75,0%  | 119084          | 74,28% | -1171      | -1,0% |
|                   | Zones humides               | 849,5           | 0,5%   | 860             | 0,54%  | 11         | 1,2%  |
|                   | Surfaces en eau             | 301             | 0,2%   | 308             | 0,19%  | 7          | 2,1%  |
|                   | TOTAL                       | 160320          | 100,0% | 160320          | 100,0% | 0          | 0,0%  |
|                   |                             |                 |        |                 |        |            |       |
|                   |                             | Surface en 2003 |        | Surface en 2014 |        | Evolutions |       |
| Occupation du sol |                             | Ha              | %      | Ha              | %      | Ha         | %     |
| CCPV              | Espace artificialisé        | 2512            | 3,9%   | 2939            | 4,53%  | 427        | 17,0% |
|                   | Espace agricole             | 11584           | 17,8%  | 11455           | 17,64% | -129       | -1,1% |
|                   | Espace naturel et forestier | 50270           | 77,4%  | 49965           | 76,94% | -304       | -0,6% |
|                   | Zones humides               | 455             | 0,7%   | 460             | 0,71%  | 5          | 1,1%  |
|                   | Surfaces en eau             | 121             | 0,2%   | 122             | 0,19%  | 1          | 0,9%  |
|                   | TOTAL                       | 64941           | 100,0% | 64941           | 100,0% | 0          | 0,0%  |
|                   |                             |                 |        |                 |        |            |       |
|                   |                             | Surface en 2003 |        | Surface en 2014 |        | Evolutions |       |
| Occupation du sol |                             | Ha              | %      | Ha              | %      | Ha         | %     |
| CAPV              | Espace artificialisé        | 6455            | 6,8%   | 7736            | 8,12%  | 1281       | 19,8% |
|                   | Espace agricole             | 18364           | 19,3%  | 17939           | 18,81% | -425       | -2,3% |
|                   | Espace naturel et forestier | 69985           | 73,4%  | 69119           | 72,46% | -866       | -1,2% |
|                   | Zones humides               | 395             | 0,4%   | 400             | 0,42%  | 5          | 1,4%  |
|                   | Surfaces en eau             | 181             | 0,2%   | 186             | 0,19%  | 5          | 2,9%  |
|                   | TOTAL                       | 95379           | 100,0% | 95379           | 100,0% | 0          | 0,0%  |

### IX.2.2. Evolution de l'occupation du sol depuis 2014

Depuis le travail d'analyse de l'évolution de l'occupation du sol entre 2003 et 2014, une mise à jour a pu être effectuée grâce la photo aérienne du Var 2017 disponible seulement au premier semestre 2018. Cette actualisation portant sur trois années après l'approbation du SCoT a permis d'enrichir l'analyse de l'occupation du sol et de constater des changements dans la consommation d'espace depuis l'approbation du SCoT en 2014.

Nous constatons qu'en trois ans, les **espaces artificialisés augmentent d'environ 230 ha**. Ils évoluent essentiellement sur les espaces forestiers et les espaces semi-naturel (148 ha) dont **60 ha sur les espaces forestiers et 90 ha sur les espaces naturels**. **80 ha d'espaces agricoles** mutent à leur profit. Néanmoins,

cette superficie est à nuancer. En effet, lorsque l'on regarde la consommation d'espaces agricoles on s'aperçoit que 53% des espaces agricoles perdus au profit des espaces artificialisés se situe à l'intérieur de l'enveloppe urbaine<sup>29</sup>.

On observe également une évolution de près de 70ha des différentes catégories d'espaces artificialisés. Ainsi, 50 ha étaient catégorisés par des chantiers en 2014 évoluent vers essentiellement de l'habitat mais aussi des équipements. En trois ans, on observe également un resserrement du tissu urbain. Les espaces de bâtis diffus (8 ha) se densifient et tendent vers un tissu plutôt semi-dense. Les espaces urbains ouverts (terrains vagues en milieu urbain, jardin) se construisent complétant ainsi les dents creuses du tissu urbain (5ha).

**Les espaces agricoles évoluent mais la superficie des terres agricoles sur le territoire reste stable voir même augmente (+4,5ha).** En effet, même si l'on constate une perte de près de 90 ha dont de 80 ha pour les espaces artificialisés, on s'aperçoit que parallèlement, d'autres espaces sont remis en culture. Cela se réalise sur les espaces forestiers (40 ha) et sur les espaces naturels (50 ha). Ces chiffres indiquent la mise en œuvre des orientations du SCoT de 2014.

Les espaces forestiers et semi-naturels ont eux aussi changé. **Les espaces forestiers baissent, les espaces semi-naturels augmentent.** Même si, comme nous avons pu constater plus haut 148 ha profitent aux espaces artificialisés, et 90 ha aux espaces agricoles, la plus grosse évolution est entre les espaces forestiers et les espaces naturels. En effet, on constate une perte de 633 ha du couvert forestier. Près de 85% de ces espaces basculent au profit des espaces naturels. En contrepartie, seulement 3 ha d'espaces naturels se referment en forêt. Cette soudaine évolution est due notamment à un violent incendie sur les communes de Correns, Montfort et Cotignac, qui a fait évoluer quelque peu le paysage. Ainsi, 147 ha de forêt et 205 ha de milieux à végétations principalement arbustive et/ou herbacée sont ainsi partis en fumée.

| Occupation du sol           | Surface en 2003 |        | Surface en 2014 |        | Surface en 2017 |      |
|-----------------------------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|------|
|                             | Ha              | %      | Ha              | %      | Ha              | %    |
| Espace artificialisé        | 8967,0          | 5,6%   | 10675           | 6,66%  | 10904           | 7%   |
| Espace agricole             | 29947,7         | 18,7%  | 29394           | 18,33% | 29398           | 18%  |
| Espace naturel et forestier | 120255          | 75,0%  | 119084          | 74,28% | 118851          | 74%  |
| Zones humides               | 849,5           | 0,5%   | 860             | 0,54%  | 860             | 1%   |
| Surfaces en eau             | 301             | 0,2%   | 308             | 0,19%  | 308             | 0%   |
| TOTAL                       | 160320          | 100,0% | 160320          | 100,0% | 160320          | 100% |

Figure 17 : Occupation du sol entre 2003 et 2017 (source : SMPVV)

<sup>29</sup> L'enveloppe urbaine est l'ensemble de l'espace urbain déjà bâti et équipé, en continuité des noyaux villageois ou hameaux densément habités, généralement zoné U ou AU dans les PLU

|                                | Perte d'espaces depuis 2014 (en hectare) |                    |                  |  | Gains des espaces entre 2014 et 2017 (en hectare) | Evolution des espaces entre 2014 et 2017 (en hectare) |
|--------------------------------|--|--------------------|------------------|--|---|---|
|                                | Espaces agricoles                        | Espaces forestiers | Espaces naturels | Total des pertes des espaces entre 2014 et 2017 (en hectare) |   |   |
| Espaces artificialisés         | -81                                      | -59                | -89              | 0  | 229   | 229   |
| Espaces agricoles              | 0  | -40                | -50,5            | -86  | 90,5  | 4,5   |
| Espaces forestiers et naturels | -5                                       | -546               | -2,8             | -787   | 553,8   | -233,2  |
| <i>Espaces forestiers</i>      | 0  | 0                  | -2,8             | -645   | 2,8   | -642,2  |
| <i>Espaces naturels</i>        | -5                                       | -546               | 0                | -142   | 551   | 408,7   |

Figure 18 : Evolutions des différents espaces entre 2014 et 2017 en hectare (source : SMPVV)

|                     | Hors enveloppe urbaine |                     |              | Dans l'enveloppe urbaine |                     |             | total des nouveaux espaces artificialisés |
|---------------------|------------------------|---------------------|--------------|--------------------------|---------------------|-------------|---|
|                     | Types d'espaces        |                     | TOTAL (ha)   | Types d'espaces          |                     | TOTAL (ha)  |   |
|                     | Espaces agricoles      | Espaces naturels et |              | Espaces agricoles        | Espaces naturels et |             |   |
| <b>EPCI</b>         |                        |                     |              |                          |                     |             |   |
| CA PROVENCE         | 22,7                   | 63,3                | 86,0         | 33,7                     | 52,4                | 86,1        | 172,1                                     |
| CC PROVENCE         | 15,4                   | 29,4                | 44,8         | 9,6                      | 2,7                 | 12,3        | 57,1                                      |
| <b>SCoT (en ha)</b> | <b>38,1</b>            | <b>92,7</b>         | <b>130,8</b> | <b>43,4</b>              | <b>55,1</b>         | <b>98,4</b> | <b>229,2</b>                              |
| <b>SCoT (%)</b>     | <b>17%</b>             | <b>40%</b>          | <b>57%</b>   | <b>19%</b>               | <b>24%</b>          | <b>43%</b>  | <b>100%</b>                               |

Figure 19 : Localisation selon l'enveloppe urbaine des évolutions des différents espaces entre 2014 et 2017 en hectare (source : SMPVV)

La consommation d'espaces représente près de 1 937 ha entre 2003 et 2017 dont 229ha entre 2014 et 2017. Nous constatons un ralentissement de la consommation d'espaces agricole ou naturel au profit des espaces artificialisés. Sur les onze premières années, ces espaces augmentaient d'environ 155 ha par an. Depuis l'approbation du SCoT en 2014, la consommation d'espace a diminué de moitié puisque sur 4 années, seulement 57ha/an d'espaces naturels ou agricoles ont muté vers des espaces artificialisés. Ainsi l'augmentation moyenne des espaces artificialisés entre 2003 et 2017 (14ans) représente 138 ha /an.

Afin de mieux comprendre les gains et les pertes de chacun de ces espaces, un reclassement a été élaboré sur les différentes catégories d'espaces artificialisés. Ceci a permis de distinguer les espaces bâtis dédiés à l'habitat, aux activités, aux équipements et aux infrastructures, des espaces ouverts urbains c'est-à-dire des espaces qui offrent des ouvertures dans l'espace urbain. Ces espaces reprennent ainsi les terrains vagues, les espaces verts, les jardins, mais aussi les espaces associés au réseau routiers qui sont généralement les espaces verts en bordure de route. Certains équipements sportifs et de loisirs offrant des espaces ouverts tels que les terrains de sport enherbés ont été intégrés à cette catégorie. Les décharges bien plus souvent représentées par du dépôt de matériel, ainsi que les chantiers ont également été intégrés. Enfin la catégorie « bâti léger et informel » qui comprend les cabanons, les ruines, a aussi été attachée à ces espaces.

| INTITULE   | CODE |                         |               |                        |
|--|------|-------------------------|---------------|------------------------|
| Tissu urbain compact                                   | 1111 | habitat                 | espaces bâtis | espaces artificialisés |
| Tissu urbain aéré                                      | 1112 |                         |               |                        |
| Tissu urbain discontinu                                | 1120 |                         |               |                        |
| Bâti individuel dense                                  | 1121 |                         |               |                        |
| Bâti individuel lâche                                  | 1122 |                         |               |                        |
| Bâti individuel dans parc paysager                     | 1123 |                         |               |                        |
| Bâti collectif   | 1124 |                         |               |                        |
| Bâti mixte   | 1125 |                         |               |                        |
| Espaces de bâti diffus et autres bâtis                 | 1130 |                         |               |                        |
| Bâti diffus en zone agricole                           | 1131 |                         |               |                        |
| Bâti diffus en zone naturelle                          | 1132 |                         |               |                        |
| Bâti isolé en zone agricole                            | 1133 |                         |               |                        |
| Bâti isolé en zone naturelle                           | 1134 |                         |               |                        |
| Zones d'activités et équipements                       | 1210 |                         |               |                        |
| Zones d'activité industrielle                          | 1211 |                         |               |                        |
| Zones d'activité commerciale                           | 1212 |                         |               |                        |
| Zones d'activité économique                            | 1213 |                         |               |                        |
| Équipements collectifs accueillant du public           | 1214 | équipements             |               |                        |
| Équipements collectifs n'accueillant pas du public     | 1215 |                         |               |                        |
| Gares routières et/ou ferroviaires                     | 1223 |                         |               |                        |
| Cimetières   | 1414 |                         |               |                        |
| Espaces bâtis de sports et de loisirs                  | 1421 | infrastructures         |               |                        |
| Extraction de matériaux                                | 1310 |                         |               |                        |
| Parkings   | 1224 |                         |               |                        |
| Places   | 1412 |                         |               |                        |
| Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés     | 1220 | infrastructures         |               |                        |
| Réseau routier et bâtis techniques associés            | 1221 |                         |               |                        |
| Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés        | 1222 |                         |               |                        |
| Terrains vagues en zone d'activité                     | 1217 |                         |               |                        |
| Espaces associés aux équipements                       | 1219 | espaces ouverts urbains |               |                        |
| Équipements eau, énergies, TIC et déchets              | 1216 |                         |               |                        |
| Bâti léger ou informel                                 | 1135 |                         |               |                        |
| Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire | 1225 |                         |               |                        |
| Décharges  | 1320 |                         |               |                        |
| Décharges  | 1321 |                         |               |                        |
| Chantiers  | 1330 |                         |               |                        |
| Chantiers  | 1331 |                         |               |                        |
| Espaces ouverts urbains                                | 1410 |                         |               |                        |
| Espaces verts urbains                                  | 1411 |                         |               |                        |
| Terrains vagues en zone urbaine                        | 1413 |                         |               |                        |
| Jardins familiaux                                      | 1415 |                         |               |                        |
| Jardins privés   | 1416 |                         |               |                        |
| Équipements sportifs et de loisirs                     | 1420 |                         |               |                        |
| Espaces ouverts de sports et de loisirs                | 1422 |                         |               |                        |

### Nouvelle classification des espaces artificialisés

#### Les installations de production d'énergie renouvelable

Le développement récent des Énergies Nouvelles et Renouvelables a suscité un fort engouement auprès des collectivités locales. Depuis le SCoT approuvé en janvier 2014, ce type de consommation d'espace a été référencé dans la nomenclature et est compris pour un niveau 4 dans la classe numérotée : 1216 et libellée « équipement, eau, énergies, TIC et déchets ».

Suite à l'étude, sur la critérisation des centrales photovoltaïques au sol, lancée par le syndicat mixte, nous pouvons estimer précisément ce qui a été consommé en 2014, ce qui l'a été depuis et ce qui est en cours.

Les données actuelles et futures ont été établies sur la base de la photo aérienne de 2017 (BD ORTHO 2017 IGN ©) croisées avec d'une part l'étude sur les potentialités du territoire à recevoir des centrales photovoltaïques au sol, mais aussi les services de la DDTM du Var<sup>30</sup>.

Ainsi, avant 2014, 272 ha<sup>31</sup> d'espaces naturels ont été consommés au profit des centrales photovoltaïques. Entre 2014 et 2017, 13 ha d'espaces naturels ont été consommés au profit de la centrale photovoltaïque que Tavernes.

|                   | Superficie des centrales photovoltaïques au sol (ha) |      |
|-------------------|--|------|
|                   | en 2014  | 2017 |
| Ollières          | 87   |      |
| Rians             | 2,3  |      |
| Ginasservis       | 29   |      |
| La Verdière       | 12   |      |
| Varages           | 22,5   |      |
| Tavernes          |  | 12,8 |
| Mazaugues         | 7,3  |      |
| Néoules           | 44,6   |      |
| Méounes           | 34   |      |
| Brignoles         | 9,5  |      |
| Le Val            | 16,4   |      |
| Cotignac          | 7,2  |      |
| Superficie totale | 271,8  | 12,8 |

Au niveau des dossiers de permis de construire, depuis 2014 :

- 8 permis de construire ont été accordés (130ha) dont :
  - o 6 projets représentant 96 ha au total (depuis réalisés)<sup>32</sup>
  - o 2 projets représentant 34.5 ha (toujours pas réalisés)
- 5 projets ont leur permis de construire en cours d'instruction (96,6 ha)
- 17 projets sont encore en études sur l'ensemble du territoire avec des niveaux d'avancement dans le montage du projet très disparates.

D'ici 2020, 392 ha du territoire devraient être à termes consacrés aux centrales photovoltaïques au sol si l'on prend en compte tous les projets dont les permis de construire accordés. Cela devrait représenter une puissance totale estimée à 216 Mwc.

<sup>30</sup> Dernière mise à jour des données 18/12/2018

<sup>31</sup> Dont 43 ha sur les communes nouvelles (Rians, Artigues)

<sup>32</sup> Certaines centrales telles que celles du Val ou Ollières ont été comptabilisée en 2014 au niveau de l'occupation du sol même si celles-ci n'étaient pas encore construites les terrains montraient des traces de dégradation type chantier.